

## TROISIÈME (SELON L'HÉBREU PREMIER)

# LIVRE DES ROIS

### CHAPITRE PREMIER.

*Infirmité de David dans sa vieillesse. Adonias aspire au trône.  
Salomon est établi roi.*

1. Et rex David senuerat, habebatque ætatis plurimos dies : cumque operiretur vestibus, non calefiebat.

2. Dixerunt ergo ei servi sui : Quæramus domino nostro regi adolescentulam virginem, et stet coram rege, et foveat eum, dormiatque in sinu suo, et calefaciat dominum nostrum regem.

3 Quæsierunt igitur adolescentulam speciosam in omnibus finibus Israel, et invenerunt Abisag Sunamitidem, et adduxerunt eam ad regem.

4. Erat autem puella pulchra nimis, dormiebatque cum rege, et ministrabat ei : rex vero non cognovit eam.

5. Adonias autem filius Hag-

1. Le roi David était vieux et dans un âge fort avancé <sup>1</sup>; et quoiqu'on le couvrit beaucoup, on ne pouvait l'échauffer.

2. Ses serviteurs lui dirent donc : Nous chercherons une jeune fille vierge pour le roi notre seigneur, afin qu'elle se tienne devant le roi, qu'elle l'échauffe, et que dormant auprès de lui, elle remédie à ce grand froid du roi notre seigneur.

3. Ils cherchèrent donc dans toutes les terres d'Israël une fille qui fût jeune et belle; et ayant trouvé Abisag, de Sunam, ils l'amenèrent au roi.

4. C'était une fille d'une grande beauté; elle dormait auprès du roi <sup>2</sup>, et elle le servait. Et le roi la laissa toujours vierge.

5. Cependant Adonias, fils d'Aggith <sup>3</sup>, s'é-

¶ 1. — <sup>1</sup> Il mourut à soixante-dix ans, et l'on croit que ce qui est ici raconté arriva un an avant sa mort. — David n'était pas d'un âge décrépît, et il avait eu un tempérament fort et vigoureux; mais les longues fatigues d'un règne de quarante ans, souvent troublé par des guerres au dehors, par les révoltes domestiques et par d'autres accidents, de nombreuses afflictions, jointes à des maladies dangereuses, avaient abattu et affaibli ses forces, et privé son corps de la chaleur naturelle.

¶ 4. — <sup>2</sup> Il n'y a pas lieu de douter que David n'ait épousé Abisag pour en faire une femme légitime, ce que la loi permettait. Qu'elle ait été sa véritable épouse, c'est ce qui se déduit notamment de ce qu'Adonias, pour avoir témoigné le désir de prendre Abisag pour femme, fut accusé du crime de lèse-majesté, comme s'il eût aspiré au trône (*Pl. b. 2, 21. 22.*), prétention que l'on n'aurait pu lui imputer, si Abisag n'eût pas été une des épouses légitimes du roi, car il n'y avait que l'union avec une ci-devant épouse du roi défunt, qui fût une preuve de prétention au trône (*Voy. 2. Rois, 16, 21.*).

¶ 5. — <sup>3</sup> Voy. 2. Rois, 3, 4.

levait, en disant : Ce sera moi qui régnerai <sup>4</sup>. Et il se fit faire des chariots, *prit* des gens de cheval, et cinquante hommes pour courir devant lui.

6. Jamais son père ne l'en reprit <sup>5</sup>, en lui disant : Pourquoi agissez-vous ainsi ? Il était aussi parfaitement beau, et le second après Absalom.

7. Il s'était lié avec Joab, fils de Sarvia, et Abiathar, prêtre, qui soutenaient son parti

8. Mais Sadoc, *grand* prêtre <sup>6</sup>, Banaïas, fils de Joiada, le prophète Nathan, Séméï et Réï, et toute la force de l'armée de David <sup>7</sup> n'étaient point pour Adonias.

9. Adonias ayant donc immolé des bœufs, des veaux et toutes sortes de *victimes* grasses auprès de la pierre de Zohéleth <sup>8</sup>, qui était près de la fontaine de Rogel <sup>9</sup>, convia tous ses frères, les fils du roi, et tous ceux de Juda qui étaient au service du roi.

10. Mais il n'y convia point le prophète Nathan, ni Banaïas, ni tous les plus vaillants de l'armée, ni Salomon son frère.

11. Alors Nathan dit à Bethsabée, mère de Salomon : Savez-vous qu'Adonias, fils d'Haggith, s'est fait roi, sans que David notre seigneur le sache <sup>10</sup> ?

12. Venez donc, et suivez le conseil que je vous donne; sauvez votre vie et celle de votre fils <sup>11</sup> Salomon.

gith elevabatur, dicens : Ego regnabo. Fecitque sibi currus et equites, et quinquaginta viros qui currerent ante eum.

6. Nec corripuit eum pater suus aliquando, dicens : Quare hoc fecisti ? Erat autem et ipse pulcher valde, secundus natu post Absalom.

7. Et sermo ei cum Joab filio Sarviae, et cum Abiathar sacerdote, qui adjuvabant partes Adoniae.

8. Sadoc vero sacerdos, et Banaïas filius Joiadae, et Nathan propheta, et Semei et Rei, et robur exercitus David, non erat cum Adonia.

9. Immolatis ergo Adonias arietibus et vitulis, et universis pinguis, juxta lapidem Zoheloth, qui erat vicinus fonti Rogel, vocavit universos fratres suos filios regis, et omnes viros Juda servos regis.

10. Nathan autem prophetam, et Banaïam, et robustos quosque, et Salomonem fratrem suum, non vocavit.

11. Dixit itaque Nathan ad Bethsabée matrem Salomonis : Num audisti, quod regnaverit Adonias filius Haggith, et dominus noster David hoc ignorat ?

12. Nunc ergo veni, accipe consilium a me, et salva animam tuam, filiique tui Salomonis.

<sup>4</sup> \* Adonias était le fils aîné de David ; mais la succession au trône n'était pas par droit d'aînesse. Voy. note 10.

ŷ. 6. — <sup>5</sup> pendant sa vie. Ainsi David usa toujours d'une indulgence blâmable à l'égard de ce fils.

ŷ. 8. — <sup>6</sup> \* David, ce semble, par une disposition qui n'avait point eu d'exemple jusque-là, laissa les deux grands prêtres Abiathar et Sadoc, dans l'exercice de leurs fonctions ; mais il y a toute apparence que ces deux grands prêtres ne vivaient pas dans un accord parfait. Comp. 1. *Rois*, 28, 6 et les remarq. — Salomon étant monté sur le trône, dépouilla Abiathar du sacerdoce, et y confirma Sadoc, selon qu'il avait été prédit à Héli. Comp. 1. *Rois*, 32 et les remarq. *Pl. b.* 2, 27.

<sup>7</sup> Voy. 2. *Rois*, 23, 8. et suiv.

ŷ. 9. — <sup>8</sup> \* La pierre de Zohéleth, selon les Rabbins, était une grande pierre qui servait aux exercices des jeunes gens, qui éprouvaient leurs forces à la soulever, ou à la faire mouvoir. — Les sacrifices d'Adonias n'étaient pas des sacrifices pour le culte de Dieu, prescrits par la loi, mais un festin solennel. Comp. 2. *Rois*, 17, 17. <sup>9</sup> à l'est de Jérusalem, de ce côté-ci du mont des Oliviers.

ŷ. 11. — <sup>10</sup> Le trône d'Israël était héréditaire, mais non point par droit d'aînesse. C'était la volonté de Dieu qui décidait quel était celui des fils du roi qui devait hériter de la couronne. Dieu avait destiné Salomon à être le successeur de David. Voy. 2. *Rois*, 12, 25. 7, 12. Plus tard, lorsque la religion se fut affaiblie, ce fut le caprice qui disposa de la succession.

ŷ. 12. — <sup>11</sup> \* Voy. ŷ. 21. note.

13. Vade, et ingrederis ad regem David, et dic ei : Nonne tu domine mi rex jurasti mihi ancillæ tuæ, dicens : Salomon filius tuus regnabit post me, et ipse sedebit in solio meo? quare ergo regnat Adonias?

14. Et adhuc ibi te loquente cum rege, ego veniam post te, et complebo sermones tuos.

15. Ingressa est itaque Bethsabée ad regem in cubiculum : rex autem senuerat nimis, et Abisag Sunamitis ministrabat ei.

16. Inclinauit se Bethsabée, et adoravit regem. Ad quam rex : Quid tibi, inquit, vis?

17. Quæ respondens, ait : Domine mi, tu jurasti per Dominum Deum tuum ancillæ tuæ : Salomon filius tuus regnabit post me, et ipse sedebit in solio meo.

18. Et ecce nunc Adonias regnat, te, domine mi rex, ignorante.

19. Mactavit boves, et pingua quæque, et arietes plurimos, et vocavit omnes filios regis, Abiathar quoque sacerdotem, et Joab principem militiæ : Salomonem autem servum tuum non vocavit.

20. Verumtamen domine mi rex, in te oculi respiciunt totius Israël, ut indices eis, quis sedere debeat in solio tuo, domine mi rex, post te.

21. Eritque cum dormierit dominus meus rex cum patribus suis, erimus ego et filius meus Salomon peccatores.

22. Adhuc illa loquente cum rege, Nathan propheta venit.

23. Et nuntiaverunt regi, dicentes : Adest Nathan propheta. Cumque iitrosset in conspectu regis, et adorasset eum pronus in terram,

24. dixit Nathan : Domine mi rex, tu dixisti : Adonias regnet post me, et ipse sedeat super thronum meum?

13. Allez vous présenter au roi David, et dites-lui : O roi, mon seigneur, ne m'avez-vous pas juré, à moi qui suis votre servante, en me disant : Salomon votre fils régnera après moi, et c'est lui qui sera assis sur mon trône<sup>13</sup>? Pourquoi donc Adonias règne-t-il?

14. Lorsque vous parlerez encore avec le roi, je viendrai après vous, et j'appuierai tout ce que vous aurez dit.

15. Bethsabée alla donc trouver le roi dans sa chambre. Le roi était fort vieux, et Abisag de Sunam le servait :

16. Bethsabée se baissa profondément, et elle adora le roi. Le roi lui dit : Que désirez-vous ?

17. Elle lui répondit : Mon seigneur, vous avez juré à votre servante par le Seigneur votre Dieu, et vous m'avez dit : Salomon votre fils régnera après moi, et c'est lui qui sera assis sur mon trône.

18. Cependant voilà Adonias qui s'est fait roi, sans que vous le sachiez, ô roi, mon seigneur ?

19. Il a immolé des bœufs, toutes sortes de grasses victimes, et un grand nombre de béliers ; il y a convié tous les enfants du roi, le prêtre même Abiathar, et Joab, général de l'armée ; mais il n'a point convié Salomon, votre serviteur.

20. Cependant tout Israël a maintenant les yeux sur vous, ô roi mon seigneur, attendant que vous leur déclariez, seigneur mon roi, qui doit être assis après vous sur votre trône.

21. Car après que le roi mon seigneur se sera endormi avec ses pères, nous serons traités comme criminels, moi et mon fils Salomon<sup>13</sup>.

22. Elle parlait encore au roi, lorsque le prophète Nathan arriva.

23. Et l'on dit au roi : Voilà le prophète Nathan. Nathan s'étant présenté devant le roi<sup>14</sup>, l'adora en se baissant profondément en terre ;

24. et il lui dit : O roi mon seigneur, avez-vous dit : Qu'Adonias règne après moi, et que ce soit lui qui soit assis sur mon trône ?

ŷ. 13. — <sup>13</sup> \* Cette promesse de David n'est pas clairement marquée dans les Ecritures ; mais elle peut être faite après l'assurance que Dieu lui fit donner par le prophète Nathan, qu'un rejeton sorti de sa race lui succéderait. Comp. 2. Rois, 12, 25 ; 7, 12. 1. Par. 22, 10 ; 28, 5.

ŷ. 21. — <sup>13</sup> Adonias, après votre mort, fera condamner avec moi mon fils Salomon, comme prétendant à la couronne.

ŷ. 23. — <sup>14</sup> sur quoi Bethsabée se retira (ŷ. 28.).

25. Car il est descendu aujourd'hui, il a immolé des bœufs, des *victimes* grasses et plusieurs béliers; et il y a convié tous les fils du roi, les généraux de l'armée, et le prêtre Abiathar, qui ont mangé et bu avec lui, en disant : Vive le roi Adonias !

26. Mais pour moi qui suis votre serviteur, il ne m'a point convié, ni le *grand* prêtre Sadoc, ni Banaïas, fils de Joiada, non plus que Salomon, votre serviteur.

27. Cet ordre est-il venu de la part du roi mon seigneur, et ne m'avez-vous point déclaré à moi, votre serviteur, qui était celui qui devait être assis après le roi mon seigneur sur son trône ?

28. Le roi David lui répondit : Qu'on me fasse venir Bethsabée. Bethsabée s'étant présentée devant le roi <sup>16</sup>, et se tenant devant lui,

29. le roi lui jura et lui dit : Vive le Seigneur qui délivre mon âme de toutes sortes de périls !

30. Ainsi que je vous ai juré par le Seigneur le Dieu d'Israël, en vous disant : Salomon, votre fils, régnera après moi, et c'est lui qui sera assis en ma place sur mon trône, je le ferai aussi, et je l'exécuterai dès aujourd'hui.

31. Bethsabée baissant profondément son visage en terre, adora le roi <sup>16</sup>, et lui dit : Que David mon seigneur vive à jamais.

32. Le roi David dit encore : Faites-moi venir le *grand* prêtre Sadoc, le prophète Nathan, et Banaïas, fils de Joiada <sup>17</sup>. Lorsqu'ils se furent présentés devant le roi,

33. il leur dit : Prenez avec vous les serviteurs de votre maître; faites monter sur ma mule mon fils Salomon et menez-le à Gihon <sup>18</sup>.

34. Et que Sadoc, *grand* prêtre, et Nathan, le prophète, le sacrent en ce lieu, pour être roi sur Israël <sup>19</sup>. Et vous sonnerez de la trompette, et vous crierez : Vive le roi Salomon !

25. Quia descendit hodie, et immolavit boves, et pinguis, et arietes plurimos, et vocavit universos filios regis, et principes exercitus, Abiathar quoque sacerdotem : illisque vescentibus, et bibentibus coram eo, et dicentibus : Vivat rex Adonias !

26. Me servum tuum, et Sadoc sacerdotem, et Banaïam filium Joiadæ, et Salomonem famulum tuum non vocavit.

27. Numquid a domino meo rege exivit hoc verbum, et mihi non indicasti servo tuo, quis sessurus esset super thronum domini mei regis post eum ?

28. Et respondit rex David, dicens : Vocate ad me Bethsabée. Quæ cum fuisset ingressa coram rege, et stetisset ante eum,

29. juravit rex, et ait : Vivit Dominus, qui eruit animam meam de omni angustia,

30. quia sicut juravi tibi per Dominum Deum Israel, dicens : Salomon filius tuus regnabit post me, et ipse sedebit super solium meum pro me : sic faciam hodie.

31. Summissoque Bethsabée in terram vultu, adoravit regem, dicens : Vivat dominus meus David in æternum.

32. Dixit quoque rex David : Vocate mihi Sadoc sacerdotem, et Nathan prophetam, et Banaïam filium Joiadæ. Qui cum ingressi fuissent coram rege,

33. dixit ad eos : Tollite vobiscum servos domini vestri, et imponite Salomonem filium meum super mulam meam : et ducite eum in Gihon ;

34. et ungat eum ibi Sadoc sacerdos, et Nathan propheta, in regem super Israel : et canetis buccina, atque dicetis : Vivat rex Salomon.

ŷ. 28. — <sup>15</sup> en même temps que Nathan se retira (ŷ. 32.).

ŷ. 31. — <sup>16</sup> \* le salua en se prosternant à terre; et ainsi toutes les fois que cette expression est employée pour exprimer les honneurs rendus à une simple créature.

ŷ. 32. — <sup>17</sup> le chef de mes gardes du corps (ŷ. 38.).

ŷ. 33. — <sup>18</sup> Vallée au nord-ouest de Jérusalem, avec une fontaine de même nom.

ŷ. 34. — <sup>19</sup> \* Sur le sacre des rois voy. 1. Rois, 10, 1 et les remarq.

35. Et ascendetis post eum, et veniet, et sedebit super solium meum, et ipse regnabit pro me : illique præcipiam ut sit dux super Israël, et super Judam.

36. Et respondit Banaïas filius Joiadæ, regi, dicens : Amen : sic loquatur Dominus Deus domini mei regis.

37. Quomodo fuit Dominus cum domino meo rege, sic sit cum Salomone, et sublimius faciat solium ejus a solio domini mei regis David.

38. Descendit ergo Sadoc sacerdos, et Nathan propheta, et Banaïas filius Joiadæ, et Cerethi, et Phelethi : et imposuerunt Salomonem super mulam regis David, et adduxerunt eum in Gihon.

39. Sumpsitque Sadoc sacerdos cornu olei de tabernaculo, et unxit Salomonem : et cecinerunt buccina, et dixit omnis populus : Vivat rex Salomon.

40. Et ascendit universa multitudo post eum, et populus canentium tibiis, et lætantium gaudio magno, et insonuit terra a clamore eorum.

41. Audivit autem Adonias, et omnes qui invitati fuerant ab eo, jamque convivium finitum erat : sed et Joab, audita voce tubæ, ait : Quid sibi vult clamor civitatis tumultuantis ?

42. Adhuc illo loquente, Jonathas filius Abiathar sacerdotis venit : cui dixit Adonias : Ingredere, quia vir fortis es, et bona nuntians.

43. Responditque Jonathas Adoniæ : Nequaquam : dominus enim noster rex David regem constituit Salomonem :

44. misitque cum eo Sadoc sacerdotem, et Nathan prophetam, et Banaïam filium Joiadæ, et Cerethi, et Phelethi, et imposuerunt eum super mulam regis.

45. Unxeruntque eum Sadoc sacerdos et Nathan propheta regem

35. Vous retournerez en le suivant, et il viendra s'asseoir sur mon trône ; il régnera en ma place, et je lui ordonnerai d'être le chef sur Israël et sur Juda.

36. Banaïas, fils de Joiada, répondit au roi : Qu'il soit ainsi. Que le Seigneur, le Dieu du roi mon seigneur, l'ordonne ainsi<sup>20</sup>.

37. Comme le Seigneur a été avec le roi mon seigneur, qu'il soit de même avec Salomon, et qu'il élève son trône encore plus que ne l'a été le trône de David mon roi et mon seigneur.

38. Alors le grand prêtre Sadoc descendit avec le prophète Nathan, Banaïas, fils de Joiada, les Céréthiens et les Phéléthiens, et ils firent monter Salomon sur la mule du roi David, et ils le menèrent à Gihon.

39. Et Sadoc, grand prêtre, prit du tabernacle une corne pleine d'huile<sup>21</sup>, et sacra Salomon. Ils sonnèrent de la trompette, et tout le monde s'écria : Vive le roi Salomon !

40. Tout le peuple vint après lui. Plusieurs jouaient de la flûte, et donnaient des marques d'une grande joie, et la terre retentissait de leurs acclamations.

41. Adonias et tous ceux qu'il avait conviés entendirent ce bruit lorsque le festin était achevé. Et Joab ayant ouï sonner de la trompette, dit : Que veulent dire ces cris et ce tumulte de la ville ?

42. Lorsqu'il parlait encore, Jonathas, fils d'Abiathar, prêtre, se présenta ; et Adonias lui dit : Entrez, car vous êtes un homme de cœur, et vous nous apporterez de bonnes nouvelles<sup>22</sup>.

43. Jonathas répondit à Adonias : Il n'en est point ainsi ; car le roi David notre seigneur a établi roi Salomon.

44. Il a envoyé avec lui le grand prêtre Sadoc, le prophète Nathan, Banaïas, fils de Joiada, les Céréthiens et les Phéléthiens, et ils l'ont fait monter sur la mule du roi.

45. Et Sadoc, grand prêtre, et le prophète Nathan l'ont sacré roi à Gihon, d'où ils sont

ÿ. 36. — <sup>20</sup> puisse-t-il le ratifier !

ÿ. 39. — <sup>21</sup> du saint tabernacle (2. Rois, 6, 17.), où était l'huile sainte. Voy. 2. Moys. 30, 22. et suiv. Comp. 1. Rois, 16, 4.

ÿ. 42. — <sup>22</sup> On a déjà pu remarquer ailleurs (2. Rois, 18, 25-27.) qu'un honnête homme ne se chargeait point d'annoncer de mauvaises nouvelles.

revenus avec des cris de réjouissance qui ont retenti par toute la ville : c'est là le bruit que vous avez entendu.

46. Salomon même est déjà assis sur le trône du royaume.

47. Et les serviteurs du roi ont été témoins leur joie <sup>23</sup> au roi David notre seigneur, en lui disant : Que Dieu rende le nom de Salomon encore plus illustre que le vôtre, et qu'il élève son trône au-dessus de votre trône. Et le roi adorant Dieu dans son lit,

48. a dit : Béni soit le Seigneur, le Dieu d'Israël, qui m'a fait voir aujourd'hui de mes propres yeux *mon fils* assis sur mon trône.

49. Ceux donc qu'Adonias avait conviés, se levèrent tous saisis de frayeur, et chacun s'en alla de son côté.

50. Mais Adonias craignant Salomon, se leva de même et s'en alla tenir la corne de l'autel <sup>24</sup>.

51. Alors on vint dire à Salomon : Voilà Adonias qui, craignant le roi Salomon, a pris la corne de l'autel, et qui dit : Que le roi Salomon me jure aujourd'hui, qu'il ne fera point mourir son serviteur par l'épée.

52. Salomon répondit : S'il est homme de bien, il ne tombera pas en terre un seul poil de sa tête; mais s'il est trouvé coupable, il mourra <sup>25</sup>.

53. Le roi Salomon envoya donc vers Adonias, et le fit tirer de l'autel; et Adonias s'étant présenté devant le roi Salomon, l'adora, et Salomon lui dit : Allez-vous-en en votre maison.

in Gihon : et ascenderunt inde lætantes : et insonuit civitas : hæc est vox, quam audistis.

46. Sed et Salomon sedet super solum regni.

47. Et ingressi servi regis benedixerunt domino nostro regi David, dicentes : Amplificet Deus nomen Salomonis super nomen tuum, et magnificet thronum ejus super thronum tuum. Et adoravit rex in lectulo suo :

48. et locutus est : Benedictus Dominus Deus Israel, qui dedit hodie sedentem in solio meo, videntibus oculis meis.

49. Territi sunt ergo, et surrlexerunt omnes qui invitati fuerant ab Adonia, et ivit unusquisque in viam suam.

50. Adonias autem timens Salomonem, surrexit et abiit, tenuitque cornu altaris.

51. Et nuntiaverunt Salomoni, dicentes : Ecce Adonias timens regem Salomonem, tenuit cornu altaris, dicens : Juret mihi rex Salomon hodie, quod non interficiat servum suum gladio.

52. Dixitque Salomon : Si fuerit vir bonus, non cadet ne unus quidem capillus ejus in terram : sin autem malum inventum fuerit in eo, morietur.

53. Misit ergo rex Salomon, et eduxit eum ab altari : et ingressus adoravit regem Salomonem : dixitque ei Salomon : Vade in domum tuam.

## CHAPITRE II.

*Dernière volonté et mort de David. Salomon lui succède; fermeté de son gouvernement.*

1. Or le jour de la mort de David étant proche, il donna ces avis à Salomon, son fils et il lui dit :

1. Appropinquaverunt autem dies David ut moreretur, præcepitque Salomoni filio suo, dicens :

¶ 47. — <sup>23</sup> Litt. : ont béni le roi David notre seigneur — lui ont témoigné les vœux qu'ils formaient pour que ses ordres fussent exécutés.

¶ 50. — <sup>24</sup> pour y chercher un asile. Voy. 2. Moys. 21, 14. Pl. b. 2, 28.

¶ 52. — <sup>25</sup> Comp. pl. b. 2, 22. 23 et suiv.

2. Ego ingredior viam universæ terræ : confortare, et esto vir.

3. Et observa custodias Domini Dei tui, ut ambules in viis ejus, ut custodias cæremonias ejus, et præcepta ejus, et judicia, et testimonia, sicut scriptum est in lege Moysi : ut intelligas universa quæ facis, et quocumque te verteris :

4. ut confirmet Dominus sermones suos, quos locutus est de me, dicens : Si custodierint filii tui vias suas, et ambulaverint coram me in veritate, et omni corde suo, et in omni anima sua, non auferetur tibi vir de solio Israel.

5. Tu quoque nosti quæ fecerit mihi Joab filius Sarviæ, quæ fecerit duobus principibus exercitus Israel, Abner filio Ner, et Amasæ filio Jether : quos occidit, et effudit sanguinem belli in pace, et posuit cruorem prælii in balteo suo, qui erat circa lumbos ejus, et in calceamento suo, quod erat in pedibus ejus.

6. Facies ergo juxta sapientiam tuam, et non deduces canitiem ejus pacifice ad inferos.

7. Sed et filiis Berzellai Galaaditis reddes gratiam, eruntque comedentes in mensa tua : occurrerunt enim mihi quando fugiebam a facie Absalom fratris tui.

8. Habes quoque apud te Semei filium Gera filii Jemini de Bahurim, qui maledixit mihi maledictione pessima, quando ibam ad castra : sed quia descendit mihi in occursum cum transirem Jordanem, et juravi ei per Dominum,

2. Me voici près d'entrer dans la voie de toute la terre<sup>1</sup>. Soyez ferme et homme de cœur.

3. Observez tout ce que le Seigneur votre Dieu vous a commandé<sup>2</sup>; marchez dans ses voies, gardez ses cérémonies, ses préceptes, ses ordonnances et ses lois, selon qu'il est écrit dans la loi de Moïse, afin que vous vous conduisiez sagement en tout ce que vous ferez<sup>3</sup>, et de quelque côté que vous vous tourniez. 5. *Moy.* 17, 19.

4. C'est ainsi que le Seigneur vérifiera la parole qu'il m'a donnée, lorsqu'il m'a dit : Si vos enfants demeurent fermes dans leur voie<sup>4</sup>, et qu'ils marchent devant moi dans la vérité<sup>5</sup>, de tout leur cœur et de toute leur âme, vous aurez toujours quelqu'un de vos descendants qui sera assis sur le trône d'Israël<sup>6</sup>.

5. Vous savez aussi de quelle manière m'a traité Joab, fils de Sarvia, et ce qu'il a fait à deux généraux de l'armée d'Israël, à Abner, fils de Ner, et à Amasa, fils de Jéthér, qu'il a assassinés, ayant répandu leur sang durant la paix, comme il aurait fait durant la guerre, et en ayant ensanglanté le baudrier qui était sur ses reins, et les souliers qu'il avait aux pieds<sup>7</sup>. 2. *Rois*, 3, 27. 20, 10.

6. Vous ferez donc selon votre sagesse, et vous ne permettrez pas qu'après avoir vieilli, il descende en paix dans le tombeau<sup>8</sup>.

7. Vous témoignerez aussi votre reconnaissance aux fils de Berzellai, de Galaad, et ils mangeront à votre table, parce qu'ils sont venus au-devant de moi lorsque je fuyais devant Absalom, votre frère. 2. *Rois*, 17, 27. 19, 31. 32.

8. Vous avez de plus auprès de vous Séméï, fils de Géra, fils de Jémîni, de Bahurim, qui prononça des malédictions contre moi, et me dit les outrages les plus sanglants, lorsque je m'en allais au camp<sup>9</sup>. Mais parce qu'il vint au-devant de moi quand je passai le Jourdain, je lui jurai par le Seigneur que je ne le fe-

¶ 2. — <sup>1</sup> de mourir, ce qui est le sort commun de tous les hommes.

¶ 3. — <sup>2</sup> Litt. : Faites attention aux observances du Seigneur... — aux préceptes (que l'on doit garder, observer), Voy. 3. *Moy.* 8, 35.

<sup>3</sup> La loi de Dieu est une source féconde de lumière, de prudence et de sagesse. Comp. Ps. 18, 8 et suiv.

¶ 4. — <sup>4</sup> s'ils suivent les règles de la morale.

<sup>5</sup> avec fidélité.

<sup>6</sup> vous aurez à jamais un successeur sur le trône d'Israël.

¶ 5. — <sup>7</sup> qui est en général un homme de sang.

¶ 6. — <sup>8</sup> vous ne permettrez pas qu'il meure d'une mort naturelle, mais vous le ferez exécuter comme un meurtrier, quoiqu'il soit déjà d'un âge avancé. Comp. §. 31. 33. 2. *Rois*, 3, 39.

¶ 8. — <sup>9</sup> Dans l'hébr. : à Machanaïm, lors de la fuite devant Absalom.

rais point mourir par l'épée. 2. *Rois*, 16, 5. 19, 19.

9. Ne laissez pas néanmoins son crime impuni<sup>10</sup>. Vous êtes sage pour savoir comment vous devez le traiter; et vous aurez soin qu'en sa vieillesse il ne descende au tombeau que par une mort sanglante.

10. David s'endormit donc avec ses pères<sup>11</sup>; et il fut enseveli dans la ville de David<sup>12</sup>.

11. Le temps du règne de David sur Israël fut de quarante ans. Il régna sept ans à Hébron, et trente-trois ans dans Jérusalem<sup>13</sup>. 1. *Par.* 29, 27. 2. *Rois*, 5, 4. 5.

12. En même temps Salomon s'assit sur le trône de David, son père; et son règne s'affermir puissamment.

13. Alors Adonias, fils d'Haggith, vint trouver Bethsabée, mère de Salomon. Bethsabée lui dit : Venez-vous ici avec un esprit de paix ? Il lui répondit : *Oui*, j'y viens avec des pensées de paix.

dicens : Non te interficiam gladio :

9. tu noli pati eum esse innoxium. Vir autem sapiens es, ut scias quæ facies ei, deducesque canos ejus cum sanguine ad inferos.

10. Dormivit igitur David cum patribus suis, et sepultus est in civitate David.

11. Dies autem quibus regnavit David super Israel, quadraginta anni sunt : in Hebron regnavit septem annis, in Jerusalem, triginta tribus.

12. Salomon autem sedit super thronum David patris sui, et firmatum est regnum ejus nimis.

13. Et ingressus est Adonias filius Haggith ad Bethsabée matrem Salomonis. Quæ dixit ei : Pacificusne est ingressus tuus ? Qui respondit : Pacificus.

§. 9. — <sup>10</sup> Séméï était un rebelle contre l'oïnt de Dieu, et il avait de plus blasphémé contre lui. Par là même il s'était montré rebelle et blasphémateur contre Dieu même qui avait fait choix de David pour être son représentant. Or, quoique David lui eût pardonné les torts qu'il avait à son égard, et les eût laissés impunis, il ne pouvait ni se montrer indifférent au sujet de l'offense commise envers Dieu, ni se dispenser de lui infliger la punition qu'elle méritait : ainsi c'était de son devoir de le livrer à la justice vindicative.

§. 10. — <sup>11</sup> L'an du monde 2990, avant Jésus-Christ 1014.

<sup>12</sup> sur le mont Sion. *Voy.* 2. *Rois*, 5, 7. *Act.* 2, 29. L'Esprit-Saint lui-même *Eccli.* 47. fait l'éloge de ce roi fut plus grand encore par sa piété que par l'éclat de ses actions. David fut non-seulement prophète, mais il fut proprement le prophète du Christ et de son Eglise, soit parce que dans les différentes circonstances de sa vie il apparut comme le type vivant du Messie, soit parce qu'il a comme consigné dans ses Psaumes tous les mystères du Christ et de son Eglise. Aussi non-seulement Jésus-Christ et ses apôtres ont cité ses divins cantiques contre les Juifs, mais l'Eglise en fait dans ses prières un usage continuel, comme si pour exprimer à Dieu sa reconnaissance et ses louanges, ses besoins et ses vœux, ses espérances et son amour, elle n'avait point d'autres voix que les hymnes mystérieux du chantage et du prophète royal.

§. 11. — <sup>13</sup> David régna proprement quarante ans et six mois; mais il est ordinaire dans l'écriture, de même que dans la plupart des auteurs de l'antiquité, qu'en matière de chronologie les fractions soient négligées. — David, considéré simplement comme homme, fut un prince d'une âme élevée, d'un esprit cultivé et rempli des sentiments de la piété la plus vive et de la sensibilité la plus tendre. — L'influence de son génie se fit sentir durant tout le cours de son règne, et dans toutes les parties de l'administration. — A l'occident, la mer; à l'orient, l'Euphrate; au sud, le torrent d'Egypte; au nord, la Syrie qui lui payait tribut, telles furent sous ce roi conquérant les limites du royaume d'Israël. — On a remarqué qu'un roi doué de génie, d'un seul coup porte au plus haut degré la gloire d'une nation. Sous les rois incapables ou faibles tout va en décadence et souvent tout se perd. Les républiques sans cesse agitées jettent moins d'éclat. Les siècles les plus glorieux ont été marqués par des monarques puissants : tels furent, dans l'antiquité, les siècles de Sésostris, de Nabuchodonosor, de Cyrus, d'Alexandre, d'Auguste; dans le moyen âge, le siècle de Charlemagne, celui de saint Louis; dans les temps modernes, le siècle de Louis XIV, auquel on peut joindre le règne de Napoléon. Le règne de David, dans le royaume du peuple de Dieu, ne fait point exception à la règle.

14. Addiditque : Sermo mihi est ad te. Cui ait : Loquere. Et ille :

15. Tu, inquit, nosti, quia meum erat regnum, et me preposuerat omnis Israel sibi in regem : sed translatum est regnum, et factum est fratris mei : a Domino enim constitutum est ei.

16. Nunc ergo petitionem unam precor a te ; ne confundas faciem meam. Quæ dixit ad eum : Loquere.

17. Et ille ait : Precor ut dicas Salomoni regi (neque enim negare tibi quidquam potest) ut det mihi Abisag Sunamitidem uxorem.

18. Et ait Bethsabée : Bene, ego loquar pro te regi.

19. Venit ergo Bethsabée ad regem Salomonem, ut loqueretur ei pro Adonia : et surrexit rex in occursum ejus, adoravitque eam, et sedit super thronum suum : positusque est thronus matri regis, quæ sedit ad dexteram ejus.

20. Dixitque ei : Petitionem unam parvulam ego deprecor a te : ne confundas faciem meam. Et dixit ei rex : Pete mater mea : neque enim fas est ut avertam faciem tuam.

21. Quæ ait : Detur Abisag Sunamitis Adoniæ fratri tuo uxor.

22. Responditque rex Salomon, et dixit matri suæ : Quare postulas Abisag Sunamitidem Adoniæ ? postula ei et regnum : ipse est enim frater meus major me, et habet Abiathar sacerdotem, et Joab filium Sarviæ.

23. Juravit itaque rex Salomon per Dominum, dicens : Hæc faciat mihi Deus, et hæc addat, quia contra animam suam locutus est Adonias verbum hoc.

14. Et il ajouta : J'ai un mot à vous dire. — Dites, répondit Bethsabée.

15. Vous savez, dit Adonias, que la couronne m'appartenait, et que tout Israël m'aurait choisi par préférence pour être son roi ; mais le royaume a été transféré, et il est passé à mon frère, parce que c'est le Seigneur qui le lui a donné.

16. Maintenant donc je n'ai qu'une prière à vous faire ; ne me faites pas cette confusion que de me refuser<sup>16</sup>. Bethsabée ajouta : Expliquez-vous.

17. Adonias lui dit : Comme le roi Salomon ne peut rien vous refuser, je vous prie de lui demander pour moi Abisag, de Sunam, afin que je l'épouse<sup>15</sup>.

18. Bethsabée lui répondit : *Je le veux bien*, je parlerai pour vous au roi.

19. Bethsabée vint donc trouver le roi Salomon, afin de lui parler pour Adonias. Le roi se leva, vint au-devant d'elle, la salua profondément, et il s'assit sur son trône ; et l'on mit un trône pour la mère du roi, laquelle s'assit à sa main droite,

20. Et elle lui dit : Je n'ai qu'une petite prière à vous faire ; ne me donnez pas la confusion d'être refusée. Le roi lui dit : Ma mère, dites ce que vous me demandez ; car il ne serait pas juste de vous renvoyer mécontente<sup>16</sup>.

21. Bethsabée lui dit : Donnez Abisag de Sunam à votre frère Adonias, afin qu'il l'épouse.

22. Le roi Salomon répondit à sa mère, et lui dit : Pourquoi demandez-vous Abisag de Sunam pour Adonias ? Demandez donc aussi pour lui le royaume ; car il est mon frère aîné ; et il a déjà pour lui Abiathar, grand prêtre, et Joab, fils de Sarvia<sup>17</sup>.

23. Salomon jura donc par le Seigneur, et dit : Que Dieu me traite dans toute sa sévérité<sup>18</sup>, s'il n'est vrai qu'Adonias, par cette demande, a parlé contre sa propre vie.

γ. 16. — <sup>14</sup> Litt. : ne couvrez point ma face de confusion, — ne me rebutez point.

γ. 17. — <sup>15</sup> \* Théodore et beaucoup d'autres interprètes croient que ce fut à l'instigation de Joab qu'Adonias demanda Abisag pour épouse, ce qui était un moyen de se frayer la voie au trône (note 17.).

γ. 20. — <sup>16</sup> Litt. : de faire détourner votre face, — de vous rebuter.

γ. 22. — <sup>17</sup> Si vous demandez Abisag pour lui, vous demandez donc aussi pour lui le royaume ; car il ne manquerait pas de faire valoir cette faveur, comme une reconnaissance faite par moi de ses droits (2. Rois, 16, 21. Pl. h. 1, 4. note), ce qui lui ouvrirait une voie facile au trône, attendu qu'il est mon aîné, et, qu'en outre, il a le grand prêtre et le général des armées de son côté.

γ. 23. — <sup>18</sup> Litt. : Que Dieu me fasse ceci et ajoute cela, — que Dieu me punisse, si Adonias n'expie pas cette demande au prix de sa vie!

24. Et maintenant je jure par le Seigneur qui m'a affermi, qui m'a fait asseoir sur le trône de David, mon père, et qui a établi ma maison <sup>19</sup>, comme il l'avait dit, qu'Adonias sera mis à mort aujourd'hui <sup>20</sup>.

25. Et le roi Salomon ayant envoyé Banaïas, fils de Joïada, pour exécuter cet ordre, il tua Adonias, et il mourut ainsi.

26. Le roi dit aussi à Abiathar, *grand prêtre* : Allez à Anathoth, dans la terre qui vous appartient <sup>21</sup>. Vous mériteriez la mort <sup>22</sup>; mais je ne vous ferai pas mourir, parce que vous avez porté l'arche du Seigneur *notre* Dieu devant David mon père, et que vous avez accompagné mon père dans tous les travaux qu'il a endurés <sup>23</sup>.

27. Salomon reléqua donc Abiathar, afin qu'il ne fit plus les fonctions de *grand prêtre* du Seigneur, et que la parole que le Seigneur avait prononcée dans Silo touchant la maison d'Héli, fût ainsi accomplie <sup>24</sup>.

28. Cette nouvelle étant venue à Joab, qui avait suivi le parti d'Adonias, et non celui de Salomon <sup>25</sup>, il s'enfuit dans le tabernacle du Seigneur, et prit la corne de l'autel <sup>26</sup>.

29. On vint dire au roi Salomon que Joab s'était enfui dans le tabernacle du Seigneur, et qu'il se tenait à l'autel. Et Salomon envoya Banaïas, fils de Joïada, et lui dit : Allez, et le tuez.

30. Banaïas vint au tabernacle du Seigneur, et dit à Joab : Le roi vous commande de sortir de là. Joab lui répondit : Je ne

24. Et nunc vivit Dominus, qui firmavit me, et collocavit me super solium David patris mei, et qui fecit mihi domum, sicut locutus est, quia hodie occidetur Adonias.

25. Misitque rex Salomon per manum Banaïæ filii Joiadæ, qui interfecit eum, et mortuus est.

26. Abiathar quoque sacerdoti dixit rex : Vade in Anathoth ad agrum tuum, equidem vir mortis es : sed hodie te non interficiam, quia portasti arcam Domini Dei coram David patre meo, et sustinuiisti laborem in omnibus, in quibus laboravit pater meus.

27. Ejecit ergo Salomon Abiathar, ut non esset sacerdos Domini, ut impleretur sermo Domini, quem locutus est super domum Heli in Silo.

28. Venit autem nuntius ad Joab, quod Joab declinasset post Adoniam, et post Salomonem non declinasset : fugit ergo Joab in tabernaculum Domini, et apprehendit cornu altaris.

29. Nuntiatumque est regi Salomoni, quod fugisset Joab in tabernaculum Domini, et esset juxta altare : misitque Salomon Banaïam filium Joiadæ, dicens : Vade, interfice eum.

30. Et venit Banaïas ad tabernaculum Domini, et dixit ei : Hæc dicit rex : Egredere. Qui ait : Non

ŷ. 24. — <sup>19</sup> qui m'a donné une postérité.

<sup>20</sup> Ce n'était pas là de la précipitation, mais une promptitude d'exécution nécessaire et commandée par la prudence, puisqu'il s'agissait de prévenir une guerre civile. Du reste cette demande d'Adonias n'était pas sa première faute; déjà par ses prétentions au trône et par sa rébellion du vivant de son père, il avait mérité la mort. *Pl. h. 1, 5* et suiv.

ŷ. 26. — <sup>21</sup> Retirez-vous dans le lieu de votre demeure. Anathoth était une ville sacerdotale.

<sup>22</sup> Litt. : A la vérité vous êtes un homme de mort, — vous mériteriez la mort.

<sup>23</sup> et parce que vous avez partagé le sort de mon père.

ŷ. 27. — <sup>24</sup> Salomon dépouilla Abiathar de l'exercice des fonctions de grand prêtre, et en revêtit Sadoc. Il accomplit ainsi l'assurance donnée par Samuel (*1. Rois, 2, 32.*), que la souveraine sacrificature serait ôtée à la famille d'Héli, et transférée à une autre branche de la famille d'Eléazar. — Selon l'opinion la plus commune, Abiathar n'était point de la famille d'Eléazar, mais de celle d'Ithamar, frère d'Eléazar. (*Voy. 2. Moys. 28, 1; 1. Rois, 2, 32.*) — Salomon ne dépouilla point Abiathar du sacerdoce, ce qui n'était point en son pouvoir, car le pouvoir sacerdotal était indépendant du pouvoir civil; mais il lui en interdit seulement l'exercice, en punition de son adhésion au parti d'Adonias.

ŷ. 28. — <sup>25</sup> Dans l'hébr. : ... avait suivi Adonias, bien qu'il n'eût pas suivi Absalom.

<sup>26</sup> *Voy. pl. h. 1, 50.*

egrediar, sed hic moriar. Renuntiavit Banaïas regi sermonem, dicens : Hæc locutus est Joab, et hæc respondit mihi.

31. Dixitque ei rex : Fac sicut locutus est : et interfice eum, et sepeli, et amovebis sanguinem innocentem, qui effusus est a Joab, a me, et a domo patris mei.

32. Et reddet Dominus sanguinem ejus super caput ejus, quia interfecit duos viros justos, melioresque se : et occidit eos gladio, patre meo David ignorante, Abner filium Ner principem militiæ Israël, et Amasam filium Jether principem exercitus Juda :

33. et revertetur sanguis illorum in caput Joab, et in caput seminis ejus in sempiternum. David autem et semini ejus, et domui et throno illius, sit pax usque in æternum a Domino.

34. Ascendit itaque Banaïas filius Joiadæ, et aggressus eum interfecit : sepultusque est in domo sua in deserto.

35. Et constituit rex Banaïam filium Joiadæ pro eo super exercitum, et Sadoc sacerdotem posuit pro Abiathar.

36. Misit quoque rex, et vocavit Semeï, dixitque ei : Ædifica tibi domum in Jerusalem, et habita ibi : et non egredieris inde huc atque illuc.

37. Quacumque autem die egressus fueris, et transieris torrentem Cedron, scito te interficiendum : sanguis tuus erit super caput tuum.

sortirai point, mais je mourrai en ce lieu. Banaïas fit son rapport au roi, et lui dit : Voilà la réponse que Joab m'a faite.

31. Le roi lui dit : Faites comme il vous a dit : tuez-le, et l'ensevelissez; et vous éloignerez de moi et de la maison de mon père le sang innocent qui a été répandu par Joab <sup>27</sup>.

32. Et le Seigneur fera retomber son sang <sup>28</sup> sur sa tête, parce qu'il a assassiné deux hommes justes qui valaient mieux que lui, et qu'il a tué par l'épée, sans que mon père David le sût, Abner, fils de Ner, général de l'armée d'Israël, et Amasa, fils de Jéther, général de l'armée de Juda. 2. Rois, 3, 27. 20, 10.

33. Et leur sang retombera pour jamais sur la tête de Joab et sur la tête de sa postérité. Mais que le Seigneur donne une éternelle paix à David et à sa postérité, à sa maison et à son trône.

34. Banaïas donc, fils de Joiada, étant allé où était Joab, l'attaqua et le tua <sup>29</sup>; et il fut enseveli en sa maison, dans le désert <sup>30</sup>.

35. Alors le roi établit en la place de Joab, Banaïas, fils de Joiada, pour être général de l'armée; et Sadoc pour grand prêtre, en la place d'Abiathar.

36. Le roi envoya aussi appeler Séméï, et lui dit : Bâissez-vous une maison à Jérusalem, et demeurez-y, et n'en sortez point, pour aller d'un côté et d'un autre.

37. Si vous en sortez jamais, et si vous passez le torrent de Cédron, sachez que vous serez tué au même jour, et votre sang retombera sur votre tête <sup>31</sup>.

γ. 31. — <sup>27</sup> ainsi vous éloignerez de moi et de ma maison le châtement que nous mériterions, si nous laissons ce meurtrier impuni. — \* David, pour des considérations de prudence et de politique, n'avait pu lui-même tirer vengeance des meurtres qu'avait commis Joab. Voy. γ. 5. et les notes qui suiv.

γ. 32. — <sup>28</sup> ses meurtres.

γ. 34. — <sup>29</sup> Selon quelques-uns hors du tabernacle, après l'avoir arraché de l'autel (à cause de 2. Moys. 21, 14.); selon d'autres, et avec plus de vérité, à l'autel même, ce que Salomon (γ. 31.) permit parce que l'exécution de ce grand criminel était à ses yeux un sacrifice dû à la justice divine, et par là même une action méritoire devant Dieu.

<sup>30</sup> dans une contrée à moitié déserte. Ainsi finit cet homme justement célèbre par ses qualités et ses talents militaires, mais arrogant, orgueilleux et cruel. Par cette fin tragique, l'Écriture nous apprend que tous les dons, quand ils ne sont pas accompagnés d'une vraie vertu et d'une solide piété, servent bien plus à précipiter l'homme dans sa perte, qu'à le rendre vraiment grand et heureux.

γ. 37. — <sup>31</sup> vous serez vous-même cause de votre mort. Salomon sachant que Séméï était très-mal disposé, voulait l'avoir sous ses yeux dans la capitale, afin de

38. Séméï dit au roi : Cet ordre est très-juste. Ce que le roi mon seigneur a dit, sera exécuté par son serviteur. Séméï demeura donc longtemps à Jérusalem.

39. Mais trois ans s'étant passés, il arriva que les esclaves de Séméï s'enfuirent vers Achis, fils de Maacha, roi de Geth; et on vint dire à Séméï que ses esclaves étaient allés à Geth.

40. Séméï fit donc aussitôt seller son âne, et s'en alla vers Achis à Geth, pour redemander ses esclaves, et les ramena de Geth.

41. Salomon ayant été averti que Séméï avait été de Jérusalem à Geth, et en était revenu,

42. l'envoya quérir, et lui dit : Ne vous ai-je pas averti auparavant, et ne vous ai-je pas juré par le Seigneur, en vous disant : Si vous sortez jamais pour aller d'un côté ou d'un autre, sachez que vous serez puni de mort au même jour. Et vous m'avez répondu : Rien n'est plus juste que ce que je viens d'ouïr.

43. Pourquoi donc n'avez-vous pas gardé le serment que vous avez fait au Seigneur, et l'ordre que je vous avais donné ?

44. Et le roi dit à Séméï : Vous savez tout le mal que votre conscience vous reproche d'avoir fait à David, mon père. Le Seigneur a fait retomber votre méchanceté sur votre tête.

45. Mais le roi Salomon sera béni, et le trône de David sera stable éternellement devant le Seigneur.

46. Le roi donna donc l'ordre à Banaïas, fils de Joïada, qui étant allé l'exécuter, frappa Séméï, et le tua <sup>32</sup>.

38. Dixitque Semei regi : Bonus sermo; sicut locutus est dominus meus rex, sic faciet servus tuus. Habitavit itaque Semei in Jerusalem diebus multis.

39. Factum est autem post annos tres, ut fugerent servi Semei ad Achis filium Maacha regem Geth: nuntiatumque est Semei, quod servi ejus issent in Geth.

40. Et surrexit Semei, et stravit asinum suum: ivitque ad Achis in Geth ad requirendum servos suos, et adduxit eos de Geth.

41. Nuntiatum est autem Salomoni, quod isset Semei in Geth de Jerusalem, et rediisset.

42. Et mittens vocavit eum, dixitque illi: Nonne testificatus sum tibi per Dominum, et prædixi tibi: Quacumque die egressus, ieris huc et illuc, scito te esse moriturum? Et respondisti mihi: Bonus sermo, quem audivi.

43. Quare ergo non custodisti jusjurandum Domini, et præceptum quod præceperam tibi?

44. Dixitque rex ad Semei: Tu nosti omne malum, cujus tibi conscius est cor tuum, quod fecisti David patri meo: reddidit Dominus malitiam tuam in caput tuum.

45. Et rex Salomon benedictus, et thronus David erit stabilis coram Domino usque in sempiternum.

46. Jussit itaque rex Banaïæ filio Joïadæ: qui egressus percussit eum, et mortuus est.

le faire périr au premier crime dont il se rendrait coupable, ce qui, vu son cœur obstiné et son penchant à la révolte, était facile à prévoir.

ŷ. 46. — <sup>32</sup> Voy. ŷ. 37. note 31. — Dans toutes ces exécutions qu'il ordonne, Salomon ne fait observer aucune forme de jugement. Il y a des circonstances où la promptitude seule peut prévenir ou faire échouer de sinistres projets, ce qui peut arriver surtout au commencement du règne d'un jeune prince à qui des frères ambitieux disputent le trône. — Du reste, ces formes de jugement observées parmi nous, et qui ont des noms juridiques, n'étaient anciennement guères connues en Orient, et de nos jours même elles ne le sont pas davantage.

## CHAPITRE III.

*Mariage de Salomon, sa prière, sagesse d'un jugement qu'il rend.*

1. Confirmatum est igitur regnum in manu Salomonis, et affinitate conjunctus est Pharaoni regi Ægypti : accepit namque filiam ejus, et adduxit in civitatem David, donec compleret ædificans domum suam, et domum Domini et murum Jerusalem per circuitum.

2. Attamen populus immolabat in excelsis : non enim ædificatum erat templum nomini Domini usque in diem illum.

3. Dilexit autem Salomon Dominum, ambulans in præceptis David patris sui, excepto quod in excelsis immolabat, et accendebat thymiana.

4. Abiit itaque in Gabaon, ut immolaret ibi : illud quippe erat excelsum maximum : mille hos-

1. Ainsi le règne de Salomon fut affermi. Or Salomon s'allia avec Pharaon, roi d'Égypte : car il épousa sa fille <sup>1</sup>, qu'il amena dans la ville de David, jusqu'à ce qu'il eût achevé de bâtir sa maison, la maison du Seigneur, et les murs *qu'il faisait faire* tout autour de Jérusalem. 2. *Par.* 1, 1. 8, 11.

2. Le peuple néanmoins immolait *toujours* sur les hauts lieux <sup>2</sup>, parce que jusque alors on n'avait point encore bâti de temple au Seigneur <sup>3</sup>.

3. Or Salomon aime le Seigneur, et il se conduisit selon les préceptes de David, son père, excepté qu'il sacrifiait et qu'il brûlait de l'encens dans les hauts lieux <sup>4</sup>.

4. Il s'en alla donc à Gabaon pour sacrifier, parce que c'était là le plus considérable de tous les hauts lieux <sup>5</sup> : et il offrit

¶ 1. — <sup>1</sup> Un Hébreu pouvait contracter mariage avec une femme étrangère, pourvu que ce ne fût pas une Chananéenne (5. *Moys.* 23, 7.); l'épouse toutefois devait embrasser la religion israélite (*Esdr.* 9, 1.), ce que fit apparemment la fille du roi (*Ps.* 44, 11. 12.), quoiqu'il semble que dans la suite elle apostasia de nouveau (*Pl. b.* 11, 1. 8.).

¶ 2. — <sup>2</sup> Les hauts lieux dont il est si souvent fait mention dans les Ecritures, étaient des montagnes, des collines ou des rochers où étaient dressés des autels, soit sur la roche vive, soit dans des bois sacrés. Il y en avait de deux sortes. Ceux sur lesquels les anciens Chananéens avaient honoré leurs fausses divinités, et ceux que les patriarches, les prophètes ou quelques grands hommes avaient fréquentés, et spécialement ceux où l'arche sainte avait séjourné. Parmi ces lieux vénérés on cite surtout Béthel, Sichem, Hébron, Galgala, Silo, Cariath-Jarim, Gabaon, Ramatha etc. qui rappellent autant de villes, car dans la Palestine les villes et les villages étaient d'ordinaire bâtis sur des hauteurs, ou au pied de quelques collines. La hauteur de ces lieux, le silence et l'ombrage des forêts, et plus que tout cela, les souvenirs qu'ils rappelaient, avaient leur religion, et inspiraient un respect particulier. Ainsi tous les hauts lieux n'étaient pas consacrés aux idoles; sur plusieurs c'était le vrai Dieu qu'on honorait; mais ce culte, qui fut permis en certaines occasions, était en général prohibé, parce que le lieu fixé pour honorer Dieu était le tabernacle, et plus tard le temple.

<sup>3</sup> Le peuple encore à cette époque offrait ses sacrifices à Dieu en différents endroits, parce que le tabernacle, qui était le seul lieu où l'on devait sacrifier (3. *Moys.* 17, 4. 5. *Moys.* 12, 13. 14.), n'avait point de siège fixe. Lorsque le temple eut été bâti, une loi plus sévère fut portée (4. *Rois.* 18, 22.). Jusque-là il y avait eu en ce point, aussi bien que dans l'observation des autres rites relatifs au culte de Dieu, bien du laisser aller.

¶ 3. — <sup>4</sup> sans doute par le ministère des prêtres; mais encore, d'après la loi, n'était-il permis de le faire que dans le saint tabernacle.

¶ 4. — <sup>5</sup> Les hauts lieux les plus renommés, si l'on excepte le lieu où était l'arche d'alliance (¶ 15.), l'autel de Moïse et l'ancien tabernacle, étaient à Gabaon (1. *Par.* 16, 19. 21, 29.).

mille hosties en holocauste sur l'autel qui était à Gabaon.

5. Or le Seigneur apparut à Salomon en songe pendant la nuit <sup>6</sup>, et lui dit : Demandez-moi ce que vous voulez que je vous donne.

6. Salomon lui répondit : Vous avez usé d'une grande miséricorde envers David, mon père, votre serviteur, selon qu'il a marché devant vous dans la vérité et dans la justice, et que son cœur a été droit devant vos yeux. Vous lui avez conservé cette grande miséricorde, et vous lui avez donné un fils qui est assis sur son trône, comme il paraît aujourd'hui.

7. Maintenant donc, ô Seigneur mon Dieu, vous m'avez fait régner, moi qui suis votre serviteur, en la place de David, mon père; mais je ne suis encore qu'un jeune enfant <sup>7</sup> qui ne sait de quelle manière il se doit conduire <sup>8</sup>.

8. Et votre serviteur est au milieu du peuple que vous avez choisi, d'un peuple infini, qui est innombrable à cause de sa multitude.

9. Je vous supplie donc de donner à votre serviteur un cœur docile, afin qu'il puisse juger votre peuple, et discerner entre le bien et le mal : car qui pourra rendre la justice à votre peuple, à ce peuple qui est si nombreux ? 2. Par. 1, 10.

10. Le Seigneur agréa donc que Salomon lui eût fait cette demande.

11. Et il dit à Salomon : Parce que vous m'avez fait cette demande, et que vous n'avez point désiré que je vous donnasse un grand nombre d'années, ou de grandes richesses, ou la vie de vos ennemis <sup>9</sup>, mais que vous m'avez demandé la sagesse pour discerner ce qui est juste;

12. j'ai déjà fait ce que vous m'avez demandé, et je vous ai donné un cœur si plein de sagesse et d'intelligence, qu'il n'y a jamais eu d'homme avant vous qui vous ait

tias in nolo caustum obtulit Salomon super altare illud in Gabaon.

5. Apparuit autem Dominus Salomoni per somnium nocte, dicens : Postula quod vis ut dem tibi.

6. Et ait Salomon : Tu fecisti cum servo tuo David patre meo misericordiam magnam, sicut ambulavit in conspectu tuo in veritate, et justitia, et recto corde tecum : custodisti ei misericordiam tuam grandem, et dedisti ei filium sedentem super thronum ejus, sicut est hodie.

7. Et nunc Domine Deus, tu regnare fecisti servum tuum pro David patre meo : ego autem sum puer parvulus, et ignorans egressum et introitum meum.

8. Et servus tuus in medio est populi, quem elegisti, populi infiniti, qui numerari et supputari non potest præ multitudine.

9. Dabis ergo servo tuo cor docile, ut populum tuum judicare possit, et discernere inter bonum et malum; quis enim poterit judicare populum istum, populum tuum hunc multum ?

10. Placuit ergo sermo coram Domino, quod Salomon postulasset hujuscemodi rem.

11. Et dixit Dominus Salomoni : Quia postulasti verbum hoc, et non petisti tibi dies multos, nec divitias, aut animas inimicorum tuorum, sed postulasti tibi sapientiam ad discernendum judicium :

12. ecce feci tibi secundum sermones tuos, et dedi tibi cor sapiens et intelligens, in tantum ut nullus ante te similis tui

¶ 5. — <sup>6</sup> C'était un songe, ou une vision en songe permise de Dieu, comme en ont souvent eu les prophètes. Dans ces visions les sens sont, il est vrai, assoupis, mais l'esprit est éveillé et actif. Dans cet état Salomon pouvait très-bien parler à Dieu, Dieu lui répondre et lui communiquer effectivement la sagesse qu'il avait souhaitée. Ainsi il ne peut être ici question d'un simple songe. Voy. 1. Moys. 37, 41.

¶ 7. — <sup>7</sup> un faible jeune homme. Salomon pouvait être alors âgé de vingt ans. <sup>8</sup> Litt. : et j'ignore et ma sortie et mon entrée, — je ne sais de quelle manière je dois me conduire, soit dans les affaires de ma maison, soit dans celles du dehors.

¶ 11. — <sup>9</sup> leur mort et leur perte.

fueroit, nec post te surrecturus sit.

13. Sed et hæc, quæ non postulasti, dedi tibi : divitias scilicet, et gloriam, ut nemo fuerit similis tui in regibus cunctis retro diebus.

14. Si autem ambulaveris in viis meis, et custodieris præcepta mea, et mandata mea, sicut ambulavit pater tuus, longos faciam dies tuos.

15. Igitur evigilavit Salomon et intellexit quod esset somnium : cumque venisset Jerusalem, stetit coram arca fœderis Domini, et obtulit holocausta, et fecit victimas pacificas, et grande convivium universis famulis suis.

16. Tunc venerunt duæ mulieres meretrices ad regem, steteruntque coram eo,

17. quarum una ait : Obsecro, mi domine : ego et mulier hæc habitabamus in domo una, et peperit apud eam in cubiculo.

18. Tertia autem die postquam ego peperit, peperit et hæc : et eramus simul, nullusque alius nobiscum in domo, exceptis nobis duabus.

19. Mortuus est autem filius mulieris hujus nocte ; dormiens quippe oppressit eum.

20. Et consurgens intempeste noctis silentio, tulit filium meum de latere meo ancillæ tuæ dor-

égalé, et qu'il n'y en aura point après vous qui vous égale <sup>10</sup>.

13. Mais je vous ai même donné de plus ce que vous ne m'avez point demandé, savoir les richesses et la gloire, de sorte qu'aucun roi ne vous aura jamais égalé en ce point dans tous les siècles passés <sup>11</sup>. *Sag.* 7, 17. *Matth.* 6, 27.

14. Que si vous marchez dans mes voies, et que vous gardiez mes préceptes et mes ordonnances, comme votre père les a gardés, je vous donnerai encore une longue vie <sup>12</sup>.

15. Salomon s'étant réveillé fit réflexion au songe qu'il avait eu <sup>13</sup>; et étant venu à Jérusalem, il se présenta devant l'arche de l'alliance du Seigneur, il offrit <sup>14</sup> des holocaustes et des victimes pacifiques, et fit à tous ses serviteurs un grand festin.

16. Alors deux femmes de mauvaise vie <sup>15</sup> vinrent trouver le roi, et se présentèrent devant lui,

17. dont l'une lui dit : Je vous prie, monseigneur, écoutez-moi. Nous demeurions, cette femme et moi, dans une même maison, et je suis accouchée dans la même chambre où elle était.

18. Elle est accouchée aussi trois jours après moi. Nous étions ensemble dans cette maison, et il n'y avait qui que ce fût que nous deux.

19. Le fils de cette femme est mort pendant la nuit, parce qu'elle l'a étouffé en dormant,

20. et se levant dans le silence d'une nuit profonde, elle a ôté pendant que je dormais, moi qui suis votre servante, mon fils que

§. 12. — <sup>10</sup> Salomon était non-seulement savant dans les choses de Dieu, mais encore versé dans la connaissance des sciences naturelles et politiques (*Sagesse*, 7, 17. *Eccli.* 47, 14.); sous le premier rapport il eut bien ses semblables dans Moïse et dans les Apôtres, mais non point sous le second. — \* La comparaison ne se rapporte qu'au commun des hommes; car la Genèse atteste que Moïse posséda une connaissance si profonde des sciences naturelles, qu'il ne put l'avoir que par révélation; et sous le rapport politique, toute sa conduite, et la loi surtout, montre assez qu'il ne fut point inférieur à Salomon. Voy. *la Cosmogonie de la Révélat.* pag. 226 et suiv. 400 et suiv.

§. 13. — <sup>11</sup> D'après l'hébr. : parmi les rois de votre temps.

§. 14. — <sup>12</sup> \* La sagesse, les richesses et une longue vie, ce sont là tous les biens qui peuvent rendre humainement l'homme heureux sur la terre.

§. 15. — <sup>13</sup> comme en eurent d'autres saints personnages et des prophètes, quand Dieu voulut leur dévoiler l'avenir, ou leur faire quelques promesses.

<sup>14</sup> en action de grâce.

§. 16. — <sup>15</sup> \* Le terme hébreu peut aussi signifier des femmes qui tenaient une hôtellerie (*Comp. Jos.* 2, 1.); la prostitution étant sévèrement défendue par la loi de Moïse (5. *Moys.* 23, 17.), il semble que des femmes débauchées n'auraient pas osé se présenter devant le roi. Cependant le sens de la Vulgate est celui qu'admettent communément les interprètes.

j'avais à mon côté; et l'ayant pris auprès d'elle, elle a mis auprès de moi son fils qui était mort.

21. M'étant levée le matin pour donner à téter à mon fils, il m'a paru qu'il était mort; et le considérant avec plus d'attention au grand jour, j'ai reconnu que ce n'était point le mien que j'avais enfanté.

22. L'autre femme lui répondit : Ce que vous dites n'est point vrai; mais c'est votre fils qui est mort, et le mien est vivant. La première au contraire répliquait : Vous mentez; car c'est mon fils qui est vivant, et le vôtre est mort. Et elles disputaient ainsi devant le roi.

23. Alors le roi dit : Celle-ci dit : Mon fils est vivant, et le vôtre est mort. Et l'autre répond : Non, mais c'est votre fils qui est mort, et le mien est vivant.

24. Le roi ajouta : Apportez-moi une épée. Lorsqu'on eut apporté une épée devant le roi,

25. il dit à ses gardes : Coupez en deux cet enfant qui est vivant<sup>16</sup>, et donnez-en la moitié à l'une, et la moitié à l'autre.

26. Alors la femme dont le fils était vivant, dit au roi (car ses entrailles furent émues pour son fils) : Seigneur, donnez-lui, je vous supplie, l'enfant vivant, et ne le tuez point. L'autre disait au contraire : Qu'il ne soit ni à moi, ni à vous; mais qu'on le divise en deux.

27. Alors le roi prononça cette sentence : Donnez à celle-ci l'enfant vivant, et qu'on ne le tue point; car c'est elle qui est sa mère.

28. Tout Israël ayant donc su la manière dont le roi avait jugé cette affaire, ils eurent tous de la crainte et du respect pour lui, voyant que la sagesse de Dieu était en lui pour rendre justice.

mientis, et collocavit in sinu suo : suum autem filium, qui erat mortuus, posuit in sinu meo.

21. Cumque surrexissem mane ut darem lac filio meo, apparuit mortuus : quem diligenter intuens clara luce, deprehendi non esse meum, quem genueram.

22. Responditque altera mulier : Non est ita ut dicis, sed filius tuus mortuus est, meus autem vivit. E contrario illa dicebat : Mentiris : filius quippe meus vivit, et filius tuus mortuus est. Atque in hunc modum contendebant coram rege.

23. Tunc rex ait : Hæc dicit : Filius meus vivit, et filius tuus mortuus est. Et ista respondit : Non, sed filius tuus mortuus est, meus autem vivit.

24. Dixit ergo rex : Afferte mihi gladium. Cumque attulissent gladium coram rege,

25. dividite, inquit, infantem vivum in duas partes, et date dimidiam partem uni, et dimidiam partem alteri.

26. Dixit autem mulier, cujus filius erat vivus, ad regem (commota sunt quippe viscera ejus super filio suo) : Obsecro, domine, date illi infantem vivum, et nolite interficere eum. E contrario illa dicebat : Nec mihi, nec tibi sit, sed dividatur.

27. Respondit rex, et ait : Date huic infantem vivum, et non occidatur : hæc est enim mater ejus.

28. Audivit itaque omnis Israël judicium quod judicasset rex, et timerunt regem, videntes sapientiam Dei esse in eo ad faciendum judicium.

16. — \* Véritable trait de sagesse, car l'amour, la tendresse et la compassion pour ses enfants sont le caractère propre du cœur d'une mère.

## CHAPITRE IV.

*Officiers de Salomon, sa magnificence et sa sagesse.*

1. Erat autem rex Salomon regnans super omnem Israel :

2. et hi principes quos habebat : Azarias filius Sadoc sacerdotis :

3. Elihoreph et Ahia filii Sisa scribæ : Josaphat filius Ahilud a commentariis :

4. Banaias filius Joiadæ super exercitum : Sadoc autem, et Abiathar sacerdotes.

5. Azarias filius Nathan, super eos qui assistebant regi : Zabud filius Nathan sacerdos, amicus regis :

6. et Ahisar præpositus domus : et Adoniram filius Abda super tributa.

7. Habebat autem Salomon duodecim præfectos super omnem Israel, qui præbebant annonam regi et domui ejus : per singulos enim menses in anno, singuli necessaria ministrabant.

8. Et hæc nomina eorum : Benhur, in monte Ephraim.

9. Bendecar, in Maccès, et in Salebim, et in Bethsames, et in Elon, et in Bethanan.

10. Benhesed in Aruboth : ipsius erat Socho, et omnis terra Ephèr.

11. Benabinadab, cujus omnis Nephathdor, Tapheth filiam Salomonis habebat uxorem.

12. Bana filius Ahilud regebat Thanac et Mageddo, et universam Bethsan, quæ est juxta Sarthana, subter Jezrael, a Bethsan usque Abelmechula e regione Jecmaan.

1. Or le roi Salomon régna sur tout Israël.

2. Et voici quels étaient ses principaux officiers <sup>1</sup> : Azarias, fils de Sadoc, prêtre.

3. Elihoreph et Ahia, fils de Sisa, étaient secrétaires <sup>2</sup>. Josaphat, fils d'Ahilud, était chancelier.

4. Banaias, fils de Joiada, était général d'armée, et Sadoc et Abiathar étaient prêtres<sup>3</sup>.

5. Azarias, fils de Nathan, avait l'intendance sur ceux qui étaient toujours auprès du roi <sup>4</sup>. Zabud, fils de Nathan, prêtre, était favori du roi <sup>5</sup>.

6. Ahisar était grand maître de la maison <sup>6</sup> ; et Adoniram, fils d'Abda, était surintendant des tributs<sup>7</sup>.

7. Salomon avait établi douze officiers sur tout Israël, qui avaient soin d'entretenir la table du roi et de sa maison : chacun fournissait pendant un mois de l'année ce qui était nécessaire.

8. Voici les noms de ces officiers : Benhur avait l'intendance sur la montagne d'Ephraim.

9. Bendécar, à Maccès, Salébim, Bethsamès, Elon et Bethanan.

10. Benhésed, à Aruboth : il avait aussi Socho et toute la terre d'Ephèr.

11. Benabinadab, qui avait l'intendance de tout le pays de Nephathdor <sup>8</sup>, avait épousé Tapheth, fille de Salomon.

12. Bana, fils d'Ahilud, était gouverneur de Thanac, de Mageddo, de tout le pays de Bethsan, qui est proche de Sarthana, au-dessous de Jezrael, depuis Bethsan jusqu'à Abelmechula, vis-à-vis de Jecmaan.

\* 2. — <sup>1</sup> L'état de la cour, ou des officiers de Salomon tel qu'on le lit dans ce chapitre, ne se rapporte pas au commencement du règne de ce prince, mais à l'époque où son règne était le plus florissant.

† 3. — <sup>2</sup> comme 2. *Rois*, 8, 16. 17.

‡ 4. — <sup>3</sup> Abiathar, mais dépouillé de ses fonctions, en exil (*Pr. n.* 2, 26. 27. 35.).

§ 5. — <sup>4</sup> sur les officiers de la chambre, les chambellans.

¶ 6. *Voy.* 2. *Rois*, 8, 18.

‡ 7. — <sup>6</sup> *Voy.* 4. *Rois*, 18, 18.

§ 8. *Rois*, 20, 24. *Pl. b.* 5, 14.

¶ 11. — <sup>8</sup> sur toute la hauteur de Dor.

13. Bengaber était intendant de Ramoth-Galaad; et il avait les bourgs de Jair<sup>9</sup>, fils de Manassé, qui sont en Galaad. Il commandait dans tout le pays d'Argob, qui est en Basan, à soixante villes qui étaient fort grandes et environnées de murailles, et avaient des serrures de bronze<sup>10</sup>.

14. Ahinadab, fils d'Addo, était intendant en Manaïm.

15. Achimaas, en Nephthali; et il avait aussi épousé Basémath, fille de Salomon.

16. Baana, fils d'Husi, était intendant dans tout le pays d'Aser et de Baloth.

17. Josaphat, fils de Pharué, en Issachar.

18. Seméï, fils d'Ela, en Benjamin.

19. Gaber, fils d'Uri, en la province de Galaad, dans le pays<sup>11</sup> de Séhon, roi des Amorrhéens, et d'Og, roi de Basan, et sur tout ce qui était en cette terre.

20. Le peuple de Juda et d'Israël était innombrable comme le sable de la mer; et tous mangeaient et buvaient dans une grande joie.

21. Salomon avait sous sa domination tous les royaumes, depuis le fleuve jusqu'au pays des Philistins<sup>12</sup>, et jusqu'à la frontière d'Égypte. Ils lui offraient tous des présents, et lui demeurèrent assujettis tous les jours de sa vie. *Eccli.* 47, 15.

22. Les vivres pour la table de Salomon étaient chaque jour trente mesures<sup>13</sup> de fleur de farine, et soixante de farine ordinaire<sup>14</sup>;

23. dix bœufs gras, vingt bœufs des pâturages, cent béliers, outre la viande de venaison, les cerfs, les chevreuils, les bœufs sauvages, et la volaille.

24. Car il dominait sur tous les pays qui étaient au-delà du fleuve<sup>15</sup>, depuis Thaphsa jusqu'à Gaza, et tous les rois de ces pro-

13. Bengaber in Ramoth Galaad: habebat Avothjair filii Manasse in Galaad, ipse præerat in omni regione Argob, quæ est in Basan, sexaginta civitatibus magnis atque muratis, quæ habebant seras æreas.

14. Ahinadab filius Addo præerat in Manaïm.

15. Achimaas in Nephthali: sed et ipse habebat Basemath filiam Salomonis in conjugio.

16. Baana filius Husi, in Aser, et in Baloth.

17. Josaphat filius Pharue, in Issachar.

18. Semei filius Ela, in Benjamin.

19. Gaber filius Uri, in terra Galaad, in terra Schon regis Amorrhæi et Og regis Basan, super omnia quæ erant in illa terra

20. Juda et Israel innumera-biles, sicut arena maris in multitudine: comedentes, et bibentes, atque lætantes.

21. Salomon autem erat in ditione sua, habens omnia regna a flumine terræ Philistiim usque ad terminum Ægypti: offerrent sibi munera, et servientium ei cunctis diebus vitæ ejus.

22. Erat autem cibus Salomonis per dies singulos, triginta cori similæ, et sexaginta cori farinæ,

23. decem boves pingues, et viginti boves pascuales, et centum arietes, excepta venatione cervorum, caprearum, atque bubalorum, et avium altilium.

24. Ipse enim obtinebat omnem regionem quæ erat trans flumen, a Thaphsa usque ad Gazan.

§. 13. — <sup>9</sup> Litt. : et il avait Avothjair, — c'est-à-dire les villages de Jair.

<sup>10</sup> \* Dans l'hébr. : des verroux. — Les portes des villes étaient fermées avec des verroux ou barres, qui les tenaient fermées, comme on en voit encore en quelques lieux.

§. 19. — <sup>11</sup> Litt. : dans la terre, — c'est-à-dire dans le pays de etc.

§. 21. — <sup>12</sup> Plus exactement d'après l'hébreu : tous les royaumes depuis le fleuve (l'Euphrate), et le pays des Philistins jusqu'à la frontière etc. — \* Salomon ne régna proprement que sur la Palestine, et les royaumes compris dans les limites ici indiquées lui étaient seulement tributaires. David avait été un roi conquérant. *Comp.* 2. *Rois*, 8. et 2. *Par.* 9, 26.

§. 22. — <sup>13</sup> Littér. : trente cors. — Le cor contient dix éphis, et l'éphi est évalué, mesure décimale française, à 28 lit., 459, ce qui porte le cor à 284 lit., 590.

<sup>14</sup> Litt. : et soixante cors... Il est ici question de la table du roi et de tous les gens de sa cour, qui tous étaient entretenus aux dépens du roi.

§. 24. — <sup>15</sup> Litt. : en-deçà du fleuve — de l'Euphrate.

et cunctos reges illarum regionum : et habebat pacem ex omni parte in circuitu.

25. Habitabatque Juda et Israel absque timore ullo, unusquisque sub vite sua et sub ficu sua, a Dan usque Bersabee, cunctis diebus Salomonis.

26. Et habebat Salomon quadraginta millia præsepia equorum currillum, et duodecim millia equestrium.

27. Nutriebantque eos supradicti regis præfecti : sed et necessaria mensæ regis Salomonis, cum ingenti cura præbebant in tempore suo.

28. Hordeum quoque et paleas equorum et jumentorum, deferebant in locum ubi erat rex, juxta constitutum sibi.

29. Dedit quoque Deus sapientiam Salomoni, et prudentiam multam nimis, et latitudinem cordis, quasi arenam quæ est in littore maris.

30. Et præcedebat sapientia Salomonis sapientiam omnium Orientalium et Ægyptiorum,

31. et erat sapientior cunctis hominibus : sapientior Ethan Ezrahitæ, et Heman, et Chalcol, et Dorda, filii Mahol : et erat nominatus in universis gentibus per circuitum.

32. Locutus est quoque Salomon tria millia parabolas : et fuerunt carmina ejus quinque et mille.

33. Et disputavit super lignis, a cedro quæ est in Libano, usque

vincens lui étaient assujettis; et il avait la paix de toutes parts avec tous ceux qui étaient autour de lui.

25. Et Juda et Israël demeuraient sans aucune crainte dans ses habitations, chacun sous sa vigne et sous son figuier, depuis Dan jusqu'à Bersabée, pendant tout le règne de Salomon <sup>16</sup>.

26. Et Salomon avait quarante mille chevaux dans ses écuries pour les chariots, et douze mille chevaux de selle <sup>17</sup>.

27. Les officiers du roi, dont on a déjà parlé, avaient la charge de les nourrir <sup>18</sup>; et ils fournissaient dans le temps, avec un extrême soin, tout ce qui était nécessaire pour la table du roi Salomon.

28. Ils faisaient aussi porter l'orge et la paille pour les chevaux et les autres bêtes au lieu où était le roi, selon l'ordre qu'ils avaient reçu.

29. Dieu donna de plus à Salomon une sagesse et une prudence prodigieuse, et une étendue de cœur aussi grande que celle du sable qui est sur le rivage de la mer.

30. Et la sagesse de Salomon surpassait la sagesse de tous les Orientaux et de tous les Égyptiens.

31. Il était plus sage que tous les hommes, plus sage qu'Ethan Ezrahite, qu'Héman, Chalcol et Dorda, enfants de Mahol; et sa réputation était répandue dans toutes les nations voisines. *Eccli.* 47, 16.

32. Salomon composa aussi trois mille paraboles, et il fit cinq mille cantiques.

33. Il traita aussi de tous les arbres, depuis le cèdre qui est sur le Liban, jusqu'à

†. 25. — <sup>16</sup> Litt. : tous les jours de Salomon. C'est ainsi que l'Écriture décrit les plaisirs de la famille à cette époque. Ce n'étaient que des plaisirs champêtres, mais ils fortifiaient l'esprit; et bien loin d'étouffer dans le cœur l'amour du devoir et les dispositions à la vertu, ils les augmentaient. Nos divertissements, les théâtres, les jeux etc., ne sont pas d'un genre aussi simple, mais aussi ils tuent plus aisément l'esprit.

†. 26. — <sup>17</sup> Il y a ici, entre les nombres exprimés dans ce passage, et ceux qui sont marqués dans les *Paralipomènes* (2. *Par.* 1, 14. 9, 25.), des différences assez notables. Ces différences doivent être attribuées à des fautes de copistes. Mais c'est au nombre des livres des *Paralipomènes* qu'il faut s'en tenir. D'après 2. *Par.* 9, 25. (*Hebr.*), Salomon avait seulement 4,000 écuries, et 12,000 chevaux. — Ces écuries étaient distribuées dans diverses villes, qui devaient nourrir les chevaux et entretenir les chariots. Plusieurs villes du royaume de Salomon portaient des noms qui rappellent cet usage. Ainsi Beth-Sousim (la maison des chevaux), Beth-Hammarcheba (la maison des chariots), Chatsar-Susa (le parc de la cavalerie), Chatsar-Sousim (le parc des chevaux) etc. *Comp. Jos.* 19, 5.

†. 27. — <sup>18</sup> Dans l'hébr. : entretenaient le roi.

l'hysope qui sort de la muraille <sup>19</sup>; et il traita de même des animaux de la terre, des oiseaux, des reptiles et des poissons.

34. Il venait des gens de tous les pays ur entendre la sagesse de Salomon, et us les rois de la terre envoyaient vers lui, ur être instruits par sa sagesse <sup>20</sup>.

ad hyssopum quæ egreditur de pariete : et disseruit de jumentis, et volucris, et reptilibus, et piscibus.

34. Et veniebant de cunctis populis ad audiendam sapientiam Salomonis, et ab universis regibus terræ, qui audiebant sapientiam ejus.

## CHAPITRE V.

### *Alliance de Salomon avec Hiram. Préparatifs pour la construction du temple.*

1. Hiram, roi de Tyr, envoya aussi ses serviteurs vers Salomon, ayant appris qu'il avait été sacré roi en la place de son père ; car Hiram avait toujours été ami de David. 2. *Rois*, 5, 11.

2. Or Salomon envoya vers Hiram, et lui fit dire :

3. Vous savez quel a été le désir de David, mon père, et qu'il n'a pu bâtir une maison au Seigneur son Dieu, à cause des guerres qui le menaçaient de toutes parts, jusqu'à ce que le Seigneur eût mis *tous* ses ennemis sous ses pieds.

4. Maintenant le Seigneur mon Dieu m'a donné la paix de tous côtés, et je n'ai plus d'ennemi, ni rien qui s'oppose à moi.

5. C'est pourquoi j'ai dessein de bâtir un temple au Seigneur mon Dieu, selon que le Seigneur l'a ordonné à David, mon père, en lui disant : Votre fils que je ferai asseoir en

1. Misit quoque Hiram rex Tyri servos suos ad Salomonem : audivit enim quod ipsum unxissent regem pro patre ejus : quia amicus fuerat Hiram David omni tempore.

2. Misit autem Salomon ad Hiram, dicens :

3. Tu scis voluntatem David patris mei, et quia non potuerit ædificare domum nomini Domini Dei sui propter bella imminencia per circuitum, donec daret Dominus eos sub vestigio pedum ejus.

4. Nunc autem requiem dedit Dominus Deus meus mihi per circuitum : et non est satan, neque occurus malus.

5. Quamobrem cogito ædificare templum nomini Domini Dei mei, sicut locutus est Dominus David patri meo, dicens : Filius tuus

γ. 33. — <sup>19</sup> Il savait rendre compte des propriétés et de la vertu de toutes les plantes, depuis la plus grande jusqu'à la plus petite.

γ. 34. — <sup>20</sup> \* (γ. 30-34) Parmi les Orientaux, les Indiens, les Perses et les Chaldéens étaient renommés pour leurs connaissances en philosophie et en astronomie. L'Égypte n'avait pas moins de réputation : tous les sages de la Grèce la visitèrent ; et les monuments qui existent encore sur son sol donnent une grande idée de ses progrès dans les arts. — Le nom d'Éthen Ezrachite se trouve à la tête du Ps. 88, et il se lit 1. *Par.* 15, 19. comme le nom d'un poète et d'un musicien illustre. Le Ps. 87 porte également le nom d'Héman. *Machol*, en hébreu, signifie *chœur de danse ou de musiciens*. De là plusieurs pensent que l'expression *fils enfants de Machol* marque la profession de *Chalcol* et de *Dorda*, comme s'il y avait *fils du chant, chanteurs*. — La plupart des ouvrages de Salomon ici mentionnés étaient perdus même avant l'avènement de Jésus-Christ. On lui attribue cependant encore une partie du livre des *Proverbes*, l'*Éclésiaste*, le *Cantique des Cantiques* et le Ps. 126. (Voy. les préf. sur ces livr.) — La reine de Saba (*Pl.* b. 10.) nous offre un exemple d'un de ces rois ou princes de la terre qui envoyaient auprès de Salomon, ou venaient le trouver, pour être instruits par sa sagesse.

quem dabo pro te super solium tuum, ipse ædificabit domum nominis mei.

6. Præcipe igitur ut prædicant mihi servi tui cedros de Libano, et servi mei sint cum servis tuis : mercedem autem servorum tuorum dabo tibi quamcumque petieris : scis enim quomodo non est in populo meo vir qui noverit ligna cadere sicut Sidonii.

7. Cum ergo audisset Hiram verba Salomonis, lætatus est valde, et ait : Benedictus Dominus Deus hodie, qui dedit David filium sapientissimum super populum hunc plurimum.

8. Et misit Hiram ad Salomonem, dicens : Audivi quæcumque mandasti mihi : ego faciam omnem voluntatem tuam in lignis cedrinis et abiegnis.

9. Servi mei deponent ea de Libano ad mare : et ego componam ea in ratibus in mari, usque ad locum quem significaveris mihi ; et applicabo ea ibi, et tu tolles ea : præbebisque necessaria mihi, ut detur cibus domui meæ.

10. Itaque Hiram dabat Salomoni ligna cedrina, et ligna abiegna, juxta omnem voluntatem ejus.

11. Salomon autem præbebat Hiram coros tritici viginti millia, in cibum domui ejus, et viginti coros purissimi olei : hæc tribuebat Salomon Hiram per singulos annos.

12. Dedit quoque Dominus sapientiam Salomoni, sicut locutus est ei : et erat pax inter Hiram et Salomonem, et percusserunt ambo fœdus.

13. Elegitque rex Salomon operarios de omni Israël, et erat indictio triginta millia virorum.

14. Mittebatque eos in Liba-

notre place sur votre trône, sera celui qui bâtera une maison à mon nom. 2. *Rois*, 7, 13. 1. *Par.* 22, 10.

6. Ordonnez donc à vos serviteurs qu'ils coupent pour moi des cèdres du Liban ; et mes serviteurs seront avec les vôtres ; et je donnerai à vos serviteurs telle récompense que vous me demanderez : car vous savez qu'il n'y a personne parmi mon peuple qui sache couper le bois comme les Sidoniens.

7. Hiram ayant donc entendu ces paroles de Salomon, en eut une grande joie, et il dit : Béni soit le Seigneur Dieu, qui donne aujourd'hui à David un fils très-sage pour gouverner un si grand peuple <sup>1</sup>.

8. Et il envoya dire à Salomon : J'ai entendu tout ce que vous m'avez fait dire. J'exécuterai tout ce que vous désirez pour le bois de cèdre et de sapin.

9. Mes serviteurs les porteront du Liban sur le bord de la mer ; et je les ferai mettre sur la mer en radeaux <sup>2</sup>, jusqu'au lieu que vous m'aurez marqué, où je les ferai débarquer ; et vous aurez soin de les faire prendre. Et pour cela vous me ferez donner tout ce qui me sera nécessaire pour nourrir ma maison <sup>3</sup>.

10. Hiram donnait donc à Salomon des bois de cèdre et de sapin autant qu'il en désirait.

11. Et Salomon donnait à Hiram, pour l'entretien de sa maison, vingt mille mesures de froment et vingt mesures <sup>4</sup> d'huile très-pure. Ce sont là les provisions que Salomon envoyait chaque année à Hiram.

12. Le Seigneur donna aussi la sagesse à Salomon, selon qu'il le lui avait promis. Il y avait paix entre Hiram et Salomon, et ils firent alliance l'un avec l'autre.

13. Salomon choisit aussi des ouvriers dans tout Israël, et il ordonna que l'on prendrait pour cet ouvrage trente mille hommes.

14. Il les envoyait au Liban tour à tour,

γ. 7. — <sup>1</sup> Hiram, comme d'autres gentils (*Dan.* 6, 2. *G.* 2. *Macch.* 3. 4. *Rois*, 17, 32.), paraît avoir allié le culte du Dieu des Hébreux avec celui de ses idoles.

γ. 9. — <sup>2</sup> J'en ferai faire des radeaux, et je les mettrai sur la mer.

<sup>3</sup> Les Tyriens vivaient de commerce. Ils tiraient les grains, le vin, l'huile et les autres moyens d'existence des pays étrangers avec lesquels ils entretenaient des relations commerciales.

γ. 11. — <sup>4</sup> Litt. : 20,000 cors etc. et 20 cors d'huile etc. — Les Versions grecque, syriaque et arabe lisent encore ici vingt mille cors.

lix mille hommes chaque mois, de sorte qu'ils demeuraient deux mois dans leurs maisons : et Adoniram avait l'intendance sur tous ces gens-là.

15. Salomon avait soixante et dix mille *manœuvres* qui portaient les fardeaux, et quatre-vingt mille qui taillaient des pierres sur la montagne <sup>5</sup>,

16. sans ceux qui avaient l'intendance sur chaque ouvrage, qui étaient au nombre de trois mille, et trois cents qui donnaient les ordres au peuple et à ceux qui travaillaient.

17. Et le roi leur commanda de prendre de grandes pierres, des pierres d'un grand prix, pour les fondements du temple, et de les préparer *pour cet effet*.

18. Et les maçons de Salomon et ceux d'Hiram eurent soin de les tailler; et ceux de Giblos apprêtèrent le bois et les pierres pour bâtir la maison <sup>6</sup>.

num, decem millia per menses singulos vicissim, ita ut duobus mensibus essent in domibus suis : et Adoniram erat super hujusmodi indictione.

15. Fueruntque Salomoni septuaginta millia eorum qui onera portabant, et octoginta millia latomorum in monte :

16. absque præpositis qui præerant singulis operibus, numero trium millium et trecentorum præcipientum populo et his qui faciebant opus.

17. Præcepitque rex, ut tollerent lapides grandes, lapides pretiosos, in fundamentum templi, et quadrarent eos :

18. quos dolaverunt cæmentarii Salomonis, et cæmentarii Hiram : porro Giblii præparaverunt ligna et lapides ad ædificandam domum.

## CHAPITRE VI.

### *Construction du temple.*

1. On commença donc à bâtir une maison au Seigneur quatre cent quatre-vingts ans après la sortie des enfants d'Israël hors de l'Égypte <sup>1</sup>, la quatrième année du règne de Salomon sur Israël, au mois de Zio <sup>2</sup>, qui est le second mois <sup>3</sup>. 2. *Par.* 3, 1.

1. Factum est ergo quadringentesimo et octogesimo anno egressionis filiorum Israel de terra Ægypti, in anno quarto, mense Zio (ipse est mensis secundus), regni Salomonis super Israel, ædificari cœpit domus Domino.

‡. 15. — <sup>5</sup> \* Les trente mille hommes dont il est parlé ‡. 13. étaient Israélites, et ils travaillaient sous la conduite d'Adoniram, comme il est marqué ‡. 14.; ceux dont il est fait mention ‡. 15. étaient prosélytes ou étrangers. *Comp.* 2. *Par.* 2, 17, 18.

‡. 18. — <sup>6</sup> \* Giblos, appelée aussi Gébal, est la ville connue dans les auteurs profanes sous le nom de Biblos. Elle était située près de la mer Méditerranée, et ses ouvriers étaient renommés pour leur habileté à tailler la pierre et le bois. *Comp.* *Ezech.* 27, 9.

‡. 1. — <sup>1</sup> \* Sur les mois chez les Juifs, voy. 3. *Moy.* 25, 5. et les remarq.

<sup>2</sup> On compte ces années de la manière suivante : depuis la sortie d'Égypte jusqu'à l'entrée dans le pays de Chanaan, quarante ans; domination de Josué, dix-sept ans (*voy.* Préface sur le livre de Josué); d'Othoniel (*Jug.* 3, 11.), quarante ans; d'Aod (*Jug.* 3, 30.), quatre-vingts ans; de Samgar, Barac et Débora, quarante ans (*Jug.* 5, 32.); de Gédéon (*Jug.* 8, 28.), quarante ans; d'Abimélech (*Jug.* 9, 22.), trois ans; de Jair (*Jug.* 10, 3.), vingt-deux ans; de Thola (*Jug.* 10, 1. 2.), vingt-trois ans; de Jephthé (*Jug.* 12, 7.), six ans; d'Abesam (*Jug.* 12, 9.), sept ans; d'Ahialon (*Jug.* 12, 11.), dix ans; d'Abdon (*Jug.* 12, 14.), huit ans; de Samson (*Jug.* 15, 20.), vingt ans; d'Héli (1. *Rois*, 4, 18.), quarante ans, de Samuel et de Saül (*Act.* 13, 21.), quarante ans; de David (3. *Rois*, 2, 11.), quarante ans; de Salomon jusqu'à la construction du temple, quatre ans; en tout quatre cent quatre-vingts ans.

<sup>3</sup> en avril et mai de l'an du monde 2992, avant Jésus-Christ 1012.

2. Domus autem, quam ædificabat rex Salomon Domino, habebat sexaginta cubitos in longitudine, et viginti cubitos in latitudine, et triginta cubitos in altitudine.

3. Et porticus erat ante templum viginti cubitorum longitudinis, juxta mensuram latitudinis templi: et habebat decem cubitos latitudinis ante faciem templi.

4. Fecitque in templo fenestras obliquas.

5. Et ædificavit super parietem templi tabulata per gyrum, in parietibus domus per circuitum templi et oraculi, et fecit latera in circuitu.

6. Tabulatum quod subter erat, quinque cubitos habebat latitudinis, et medium tabulatum sex cubitorum latitudinis, et tertium tabulatum septem habens cubitos latitudinis. Trabes autem posuit in domo per circuitum forinsecus, ut non hærerent muris templi.

7. Domus autem cum ædificaretur, de lapidibus dolatis atque perfectis ædificata est: et malleus, et securis, et omne ferramentum, non sunt audita in domo cum ædificaretur.

2. La maison <sup>4</sup> que le roi Salomon bâtissait au Seigneur, avait soixante coudées de long <sup>5</sup>, vingt coudées de large <sup>6</sup>, et trente coudées de haut.

3. Il y avait un vestibule <sup>7</sup> devant le temple <sup>8</sup> de vingt coudées de long <sup>9</sup>, autant que le temple avait de largeur; et il avait dix coudées de large <sup>10</sup>, devant la face du temple.

4. Et il fit au temple des fenêtres obliques <sup>11</sup>.

5. Et il bâtit des étages <sup>12</sup> sur les murailles du temple <sup>13</sup>, tout autour à côté des murailles du temple <sup>14</sup> et de l'oracle <sup>15</sup>. Et il fit des *bas-côtés* tout à l'entour <sup>16</sup>.

6. L'étage d'en-bas avait cinq coudées de large, celui du milieu avait six coudées de large, et le troisième en avait sept <sup>17</sup>. Il mit des poutres autour <sup>18</sup> de la maison par le dehors, en sorte que ces poutres n'étaient point attachées aux murs du temple <sup>19</sup>.

7. Or lorsque la maison se bâtissait, elle fut bâtie de pierres qui étaient taillées et parfaitement préparées: on n'entendit dans la maison ni marteau, ni cognée, ni le bruit d'aucun instrument pendant qu'elle se bâtit <sup>20</sup>.

γ. 2. — <sup>4</sup> le lieu saint proprement dit, qui comprenait le Saint et le Saint des saints.

<sup>5</sup> de l'orient à l'occident.

<sup>6</sup> du sud au nord.

γ. 3. — <sup>7</sup> Litt. : un portique, — un vestibule.

<sup>8</sup> devant le Saint (γ. 5. 17.).

<sup>9</sup> du sud au nord.

<sup>10</sup> en avant du temple.

γ. 4. — <sup>11</sup> des croisées obliques, c'est-à-dire tellement construites qu'elles étaient larges à l'intérieur du temple, et étroites à l'extérieur, de sorte qu'elles ne formaient que de simples ouvertures resserrées, pour les courants d'air.

γ. 5. — <sup>12</sup> des cloîtres, des galeries.

<sup>13</sup> à côté des murs, et en même temps au-dessus (γ. 6.).

<sup>14</sup> du Saint.

<sup>15</sup> du Saint des saints.

<sup>16</sup> en étages, en cloîtres.

γ. 6. — <sup>17</sup> Du côté du midi, du couchant et du nord régnait autour du temple une construction de trois étages, dans laquelle on avait pratiqué des chambres. Le premier étage avait cinq coudées de largeur; la largeur des autres étages augmentait successivement d'une coudée, parce que le mur extérieur qui était en face du mur du temple, pour former les étages, perdait en épaisseur une coudée d'un étage à l'autre, de telle sorte qu'ainsi les appartements supérieurs gagnaient de l'espace. — <sup>18</sup> D'autres font retirer d'une coudée, non pas le mur extérieur, en face du mur du temple, mais le mur du temple même, ce que semble supposer aussi la note 19. <sup>19</sup> les poutres des divers étages.

<sup>20</sup> Les poutres des divers étages n'étaient pas incrustées dans le mur du temple, mais ce mur avait des assises ouvertes sur lesquelles les poutres étaient placées.

γ. 7. — <sup>20</sup> Quand on commença à bâtir, tous les matériaux, pierres et bois, étaient déjà préparés et étaient les uns avec les autres dans un rapport si juste, que

8. La porte du milieu des bas-côtés était au côté droit de la maison <sup>21</sup>; et on montait par un degré qui allait en tournant, en la chambre du milieu, et de celle du milieu en la troisième <sup>22</sup>.

9. Il bâtit *ainsi*, et acheva la maison; et il la couvrit de lambris <sup>23</sup> de cèdre.

10. Et il fit un plancher <sup>24</sup> au-dessus <sup>25</sup> de tout l'édifice de cinq coudées de haut <sup>26</sup>; et il couvrit cette maison <sup>27</sup> de bois de cèdre.

11. Alors le Seigneur parla à Salomon, et lui dit :

12. *J'ai vu* cette maison que vous bâtissez. Si vous marchez dans mes préceptes, si vous exécutez mes ordonnances, et que vous gardiez tous mes commandements, sans vous en détourner d'un pas, je vérifierai en votre personne la parole que j'ai dite à David votre père. 2. *Rois*, 7, 16.

13. J'habiterai au milieu des enfants d'Israël, et je n'abandonnerai point mon peuple d'Israël. 1. *Par.* 22, 9.

14. Salomon bâtit donc la maison du Seigneur, et l'acheva.

15. Il lambrissa d'ais de cèdre le dedans des murailles du temple, depuis le pavé du temple jusqu'au haut des murailles et jusqu'au plancher <sup>28</sup> d'en haut; il le couvrit par le dedans de lambris de cèdre, et il planchéia le temple de bois de sapin.

16. Il fit aussi une séparation d'ais de cèdre de vingt coudées, au fond du temple, depuis le plancher jusqu'au haut; et il fit, *en cet espace*, le lieu intérieur de l'oracle, qui est le Saint des saints <sup>29</sup>.

8. Ostium lateris medii in parte erat domus dextræ : et per cochleam ascendebant in medium cœnaculum, et a medio in tertium.

9. Et ædificavit domum, et consummavit eam : et texit quoque domum laquearibus cedrinis.

10. Et ædificavit tabulatum super omnem domum quinque cubitis altitudinis, et operuit domum lignis cedrinis.

11. Et factus est sermo Domini ad Salomonem, dicens :

12. Domus hæc, quam ædificas, si ambulaveris in præceptis meis, et judicia mea feceris, et custodieris omnia mandata mea, gradiens per ea : firmabo sermonem meum tibi, quem locutus sum ad David patrem tuum.

13. Et habitabo in medio filiorum Israel, et non derelinquam populum meum Israel.

14. Igitur ædificavit Salomon domum, et consummavit eam.

15. Et ædificavit parietes domus intrinsecus tabulatis cedrinis, a pavimento domus usque ad summitatem parietum, et usque ad laquearia, operuit lignis cedrinis intrinsecus : et texit pavementum domus tabulis abiegnis.

16. Ædificavitque viginti cubitorum ad posteriorem partem templi tabulata cedrina, a pavimento usque ad superiora : et fecit interiorem domum oraculi in Sanctum sanctorum.

l'on n'eut rien à y faire, soit avec le marteau, soit avec des instruments tranchants.

ŷ. 8. — <sup>21</sup> du côté du midi.

<sup>22</sup> du côté du midi, vraisemblablement au milieu du mur latéral, on arrivait par une porte placée au rez-de-chaussée à la rampe de l'escalier, c'est-à-dire à un escalier tournant, qui conduisait au second et au troisième étage.

ŷ. 9. — <sup>23</sup> de poutres et de planches.

ŷ. 10. — <sup>24</sup> Il fit une construction.

<sup>25</sup> Litt. : Et il bâtit un appartement... sur toute la maison, — attenant à la maison (ŷ. 5.).

<sup>26</sup> à chaque étage.

<sup>27</sup> toute la maison, et en outre les bâtiments qui l'environnaient. Selon d'autres cet étage était un appartement supérieur régnañt sur les bâtiments du temple, lequel était distribué en chambres (2. *Par.* 3, 9.), et formait une espèce de salle haute. Mais entre autres raisons qui vont contre ce sentiment, on peut dire que l'on ne rencontre rien de semblable dans le temple bâti plus tard par Hérode, où cependant on n'aurait pas manqué de l'observer, si cela eût existé dans le temple de Salomon.

ŷ. 15. — <sup>28</sup> Il boisa les murs et le plafond.

ŷ. 16. — <sup>29</sup> Il réserva vingt coudées au fond de l'édifice pour l'oracle, où Dieu fait connaître sa volonté, pour le Saint des saints.

17. Porro quadraginta cubitorum erat ipsum templum pro foribus oraculi.

18. Et cedro omnis domus intrinsecus vestiatur, habens toraturas et juncturas suas fabrefactas, et cœlaturas eminentes : omnia cedrinis tabulis vestiebantur : nec omnino lapis apparere poterat in pariete.

19. Oraculum autem in medio domus, in interiori parte fecerat, ut poneret ibi arcam fœderis Domini.

20. Porro oraculum habebat viginti cubitos longitudinis, et viginti cubitos latitudinis, et viginti cubitos altitudinis : et operuit illud, atque vestivit auro purissimo ; sed et altare vestivit cedro.

21. Domum quoque ante oraculum operuit auro purissimo, et affixit laminas clavis aureis.

22. Nihilque erat in templo quod non auro tegetetur : sed et totum altare oraculi texit auro.

23. Et fecit in oraculo duos cherubim de lignis olivarum, decem cubitorum altitudinis.

24. Quinque cubitorum ala cherub una, et quinque cubitorum ala cherub altera : id est, decem cubitos habentes, a summitate alæ unius usque ad alæ alterius summitatem.

25. Decem quoque cubitorum erat cherub secundus : in mensura pari, et opus unum erat in duobus cherubim,

26. id est, altitudinem habebat unus cherub decem cubitorum, et similiter cherub secundus.

27. Posuitque cherubim in medio templi interioris : extendebant

17. Le temple <sup>30</sup>, depuis l'entrée de l'oracle, avait quarante coudées

18. Et tout le temple était au-dedans lambrissé de cèdre, et les jointures de bois étaient faites avec grand art, et ornées de sculptures et de moulures <sup>31</sup>. Tout était revêtu de lambris de cèdre, et il ne paraissait point de pierres dans la muraille.

19. Il fit l'oracle au milieu <sup>32</sup> du temple en la partie la plus intérieure et la plus enfoncée, pour y mettre l'arche de l'alliance du Seigneur.

20. L'oracle avait vingt coudées de long, vingt coudées de large, et vingt coudées de haut ; et il le couvrit et revêtit d'or très-pur ; il couvrit aussi l'autel <sup>33</sup> de bois de cèdre <sup>34</sup>.

21. Il couvrit encore d'un or très-pur la partie du temple qui était devant l'oracle, et <sup>35</sup> il attacha les lames d'or avec des clous d'or.

22. Et il n'y avait rien dans le temple qui ne fût couvert d'or. Il couvrit aussi d'or tout l'autel qui était devant l'oracle.

23. Il fit dans l'oracle deux chérubins de bois d'olivier <sup>36</sup> qui avaient dix coudées de haut.

24. L'une des ailes du chérubin avait cinq coudées, et l'autre avait aussi cinq coudées ; ainsi il y avait dix coudées depuis l'extrémité d'une des ailes jusqu'à l'extrémité de l'autre.

25. Le second chérubin avait aussi dix coudées, avec les mêmes dimensions, et l'ouvrage de tous les deux était le même,

26. c'est-à-dire que le premier chérubin avait dix coudées de haut, et le second avait aussi la même hauteur.

27. Il mit les chérubins au milieu du temple intérieur, et ils avaient leurs ailes

ÿ. 17. — <sup>30</sup> Le Saint.

ÿ. 18. — <sup>31</sup> Dans l'hébr. : Et la boiserie en cèdre, à l'intérieur de la maison, était ornée de sculptures en coloquintes, et en fleurs qui s'épanouissaient.

ÿ. 19. — <sup>32</sup> Plus exactement dans l'hébreu : dans la partie de derrière.

ÿ. 20. — <sup>33</sup> l'autel des parfums.

<sup>34</sup> l'autel était ainsi en pierre. D'autres traduisent l'hébreu : et il couvrit aussi (d'or) l'autel de cèdre.

ÿ. 21. — <sup>35</sup> Dans l'hébr. : et il fit passer des chaînes d'or sur l'oracle, qu'il avait couvert d'or, c'est-à-dire il orna les parois dorées avec des chaînes d'or. Voy. 2. Par. 3, 5, 16.

ÿ. 23. — <sup>36</sup> Voy. 2. Moys. 25, 18. Ils étaient vraisemblablement placés tout à fait au fond du Saint des saints, en face de ceux qui entraient, tournés vers l'arche, et couvraient de leurs ailes étendues tout le mur du fond du Saint des saints.

étendues. L'une des ailes du *premier chérubin* touchait l'une des murailles <sup>37</sup>, et l'aile du second chérubin touchait l'autre muraille, et leurs secondes ailes se venaient joindre au milieu du temple <sup>38</sup>.

28. Il couvrit aussi d'or les chérubins.

29. Il orna toutes les murailles du temple, tout alentour, de moulures et de sculptures; et <sup>39</sup> il fit des chérubins et des palmes en bas-relief, et diverses peintures qui semblaient se détacher <sup>40</sup> de leur fond et sortir de la muraille.

30. Il couvrit aussi d'or le pavé du temple, au-dedans et au-dehors <sup>41</sup>.

31. Il fit à l'entrée de l'oracle de petites portes de bois d'olivier, et des poteaux qui étaient à cinq pans <sup>42</sup>.

32. Il fit ces deux portes de bois d'olivier; et il y fit tailler des figures de chérubins et des palmes, et des basses-tailles <sup>43</sup> avec beaucoup de relief; et il couvrit d'or tant les chérubins que les palmes, et *tout* le reste.

33. Il mit à l'entrée du temple des poteaux de bois d'olivier qui étaient taillés à quatre faces <sup>44</sup>.

34. Et *il y mit* deux portes de bois de sapin, l'une d'un côté et l'autre de l'autre <sup>45</sup>: chaque porte était brisée, et elle s'ouvrait ayant ses deux parties unies ensemble.

35. Il fit tailler des chérubins, des palmes et d'autres ornements, avec beaucoup de saillie; et il couvrit de lames d'or <sup>46</sup> le tout bien dressé à la règle et à l'équerre <sup>47</sup>.

36. Il bâtit aussi le parvis intérieur <sup>48</sup> de trois assises de pierres polies, avec une assise de bois de cèdre <sup>49</sup>.

autem alas suas cherubim, et tangebat ala una parietem, et ala cherub secundi tangebat parietem alterum : alæ autem alteræ in media parte templi se invicem contingebant.

28. Textit quoque cherubim auro.

29. Et omnes parietes templi per circuitum sculpsit variis cælaturis et torno : et fecit in eis cherubim, et palmas, et picturas varias, quasi prominentes de pariete, et egredientes.

30. Sed et pavimentum domus textit auro intrinsecus et extrinsecus.

31. Et in ingressu oraculi fecit sotiola de lignis olivarum, postesque angulorum quinque.

32. Et duo ostia de lignis olivarum : et sculpsit in eis picturam cherubim, et palmarum species, et anaglypha valde prominentia : et textit ea auro : et operuit tam cherubim quam palmas, et cætera, auro.

33. Fecitque in introitu templi postes de lignis olivarum quadrangulatos :

34. et duo ostia de lignis abiegnis altrinsecus : et utrumque ostium duplex erat, et se invicem tenens aperiebatur.

35. Et sculpsit cherubim, et palmas, et cælaturas valde eminentes : operuitque omnia laminis aureis opere quadro ad regulam.

36. Et ædificavit atrium interius tribus ordinibus lapidum politorum, et uno ordine lignorum cedri.

ŷ. 27. — <sup>37</sup> la paroi du mur latéral.

<sup>38</sup> \* du Saint des saints. Ces chérubins de Salomon couvraient de leurs ailes étendues et l'arche et les petits chérubins de Moïse. Comp. 2. *Moys.* 37, 7-9.

ŷ. 29. — <sup>39</sup> c'est-à-dire à savoir.

<sup>40</sup> Dans l'hébr. : l'intérieur et l'extérieur, c'est-à-dire tant dans le Saint des saints que dans le Saint, était en bas-relief...

ŷ. 30. — <sup>41</sup> *Voy.* la note précédente.

ŷ. 31. — <sup>42</sup> La porte était un pentagone, c'est-à-dire un carré avec un fronton.

ŷ. 32. — <sup>43</sup> Dans l'hébr. : des sculptures de fleurs.

ŷ. 33. — <sup>44</sup> en carré, sans fronton.

ŷ. 34. — <sup>45</sup> Les deux portes aux deux extrémités de l'épaisseur des murs, se correspondaient.

ŷ. 35. — <sup>46</sup> il plaqua le tout en or.

<sup>47</sup> Littéralement : bien adapté à la règle, en harmonie avec les sculptures.

ŷ. 36. — <sup>48</sup> le parvis des prêtres, c'est-à-dire l'espace le plus rapproché du lieu saint, où était érigé l'autel des holocaustes.

<sup>49</sup> Par ces trois rangs de pierres et ce rang de cèdres il faut vraisemblablement entendre un mur qui était bâti avec trois assises de pierres et une assise de pou-

37. Anno quarto fundata est domus Domini in mense Zio :

37. Les fondements de la maison du Seigneur furent posés la quatrième année, au mois de Zio.

38. et in anno undecimo, mense Bul (ipse est mensis octavus) perfecta est domus in omni opere suo, et in universis utensilibus suis : ædificavitque eam annis septem.

38. Et la onzième année, au mois de Bul<sup>50</sup>, qui est le huitième mois, elle fut entièrement achevée, et dans toutes ses parties et dans tout ce qui devait servir *au culte de Dieu*. Et Salomon fut sept ans à la bâtir<sup>51</sup>.

## CHAPITRE VII.

*Construction des palais royaux. Colonnes et meubles du temple.*

1. Domum autem suam ædificavit Salomon tredecim annis, et ad perfectum usque perduxit.

1. Salomon bâtit et acheva entièrement son palais<sup>1</sup> en l'espace de treize ans.

2. Ædificavit quoque domum saltus Libani centum cubitorum longitudinis, et quinquaginta cubitorum latitudinis, et triginta cubitorum altitudinis : et quatuor deambulacra inter columnas cedrinas : ligna quippe cedrina exiderat in columnas.

2. Il bâtit encore la maison du bois du Liban<sup>2</sup>, qui avait cent coudées de long, cinquante coudées de large, et trente coudées de haut. Il y avait quatre galeries entre des colonnes de bois de cèdre ; car il avait fait tailler des colonnes de bois de cèdre<sup>3</sup>.

3. Et tabulatis cedrinis vestivit totam cameram, quæ quadraginta quinque columnis sustentabatur. Unus autem ordo habebat columnas quindecim

3. Et il revêtit de lambris de bois de cèdre tout le plafond<sup>4</sup> qui était soutenu par quarante-cinq colonnes. Chaque rang avait quinze colonnes,

4. contra se invicem positas,

4. qui étaient posées l'une vis-à-vis de l'autre,

tres de cèdre. En dehors du parvis des prêtres était le parvis du peuple (*Pl. b. 7, 12.*).

¶ 38. — <sup>50</sup> qui, dans l'année lunaire, correspond en partie au mois d'octobre, en partie au mois de novembre.

<sup>51</sup> Ainsi que le saint tabernacle, le temple était un type de l'Eglise chrétienne (*Voy. la note sur 2. Moys. 39, 43.*). Puissions-nous, par notre foi, être dans ce temple des pierres vivantes, qui se tiennent attachées aux commandements de Dieu, et qui y conforment leur conduite ! Alors Dieu habitera en nous, et confirmera sa parole. *Voy. pl. h. 6, 12. 13. Apoc. 21, 3. 22.*

¶ 1. — <sup>1</sup> tous les édifices royaux, soit pour lui, soit pour les gens de sa famille. *Voy. pl. b. 9, 19.*

¶ 2. — <sup>2</sup> C'est apparemment la partie antérieure du palais, ainsi appelée à cause de la grande quantité de bois de cèdre qui y fut employée. D'autres entendent une résidence d'été située sur le mont Liban.

<sup>3</sup> Dans l'hébreu le verset porte : Il bâtit encore... et trente coudées de haut sur quatre rangs de colonnes de cèdre ; et sur les colonnes étaient posées des poutres de cèdre (une couverture en grosses poutres). Cela donne à entendre que le devant de la maison reposait sur un portique de trois rangs de colonnes, qui offrait des allées pour la promenade. Le quatrième rang de colonnes formait une avance qui (¶ 6.) est appelée portique.

¶ 3. — <sup>4</sup> Litt. : l'appartement, — l'édifice.

5. et se regardaient l'une l'autre, étant placées en égale distance. Et il y avait sur les colonnes des poutres carrées, toutes d'une même grosseur<sup>5</sup>.

6. Il fit une autre galerie de colonnes, qui avait cinquante coudées de long, et trente coudées de large<sup>6</sup>; et encore une autre galerie vis-à-vis de la plus grande<sup>7</sup>, avec des colonnes et des architraves sur les colonnes.

7. Il fit aussi la galerie du trône<sup>8</sup>, où était le tribunal; et il la lambrissa de bois de cèdre, depuis le plancher jusqu'au haut.

8. Il y avait au milieu de la galerie un parquet où était son lit de justice, qui était de même ouvrage<sup>9</sup>. Salomon fit aussi pour la fille de Pharaon (qu'il avait épousée), un palais qui était bâti d'une même architecture que cette galerie<sup>10</sup>. *Pl. A. 3, 1.*

9. Tous ces bâtiments depuis les fondements jusqu'au haut des murs, et par dehors<sup>11</sup> jusqu'au grand parvis<sup>12</sup>, étaient construits de pierres parfaitement belles, dont les deux parements, tant l'intérieur que l'extérieur<sup>13</sup>, avaient été sciés tout d'une même forme et d'une même mesure.

10. Les fondements étaient aussi de pierres parfaitement belles et très-grandes, les unes ayant dix coudées, les autres huit<sup>14</sup>.

11. Il y avait au-dessus de très-belles

5. et e regione se respicientes æquali spatio inter columnas, et super columnas quadrangulata ligna in cunctis æqualia. :

6. Et porticum columnarum fecit quinquaginta cubitorum longitudinis, et triginta cubitorum latitudinis : et alteram porticum in facie majoris porticus : et columnas, et epistylia super columnas.

7. Porticum quoque solii, in qua tribunal est, fecit : et textit lignis cedrinis a pavimento usque ad summitatem.

8. Et domuncula, in qua sedebatur ad iudicandum, erat in media porticu, simili opere. Domum quoque fecit filiæ Pharaonis (quam uxorem duxerat Salomon) tali opere, quali et hanc porticum.

9. Omnia lapidibus pretiosis, qui ad normam quamdam atque mensuram tam intrinsecus quam extrinsecus serrati erant : a fundamento usque ad summitatem parietum, et extrinsecus usque ad atrium majus.

10. Fundamenta autem de lapidibus pretiosis, lapidibus magnis decem sive octo cubitorum.

11. Et desuper lapides pretiosi

ŷ. 5. — <sup>5</sup> Notre version, dans ce passage, s'éloigne beaucoup du texte primitif. Il semble qu'il est encore question, ŷ. 4. 5., des colonnes du péristyle qui régnait sous le bâtiment, et de la pose des poutres sur les colonnes; mais dans l'hébreu ces versets portent : 4. Et il y avait trois rangs de fenêtres (ou étages, dans le bâtiment, au-dessus du portique) exactement vis-à-vis (et en même temps au-dessus) les unes des autres, par trois fois; 5. et toutes (les fenêtres) à leurs ouvertures et à leurs jambages étaient carrées, et une fenêtre était vis-à-vis d'une autre, par trois fois.

ŷ. 6. — <sup>6</sup> Ce portique était formé par le quatrième rang de colonnes (ŷ. 2.), immédiatement en avant de l'édifice proprement dit, qui était placé sur le grand portique.

<sup>7</sup> Dans l'hébr. : avec des colonnes et un toit en avant de ce même portique. C'était le vestibule proprement dit.

ŷ. 7. — <sup>8</sup> Selon quelques-uns, cette galerie était entièrement séparée de tout l'édifice; mais il y a plus d'apparence qu'elle se trouvait entre la partie antérieure du palais qui vient d'être décrite, et la partie de derrière dont il est question (ŷ. 8.).

ŷ. 8. — <sup>9</sup> Différemment dans l'hébr. : Et sa maison où il habitait, au fond du palais, derrière la galerie (la galerie où se rendait la justice ŷ. 7. ou bien encore de la partie antérieure de l'édifice), était d'un travail semblable.

<sup>10</sup> comme la partie antérieure de l'édifice, qui recevait son nom du portique qui la soutenait.

ŷ. 9. — <sup>11</sup> au-dehors.

<sup>12</sup> jusqu'à l'extrémité du mont Moria, dont l'enceinte comprenait le palais de Salomon et le temple.

<sup>13</sup> aux parois visibles et à celles qu'on ne voyait pas.

ŷ. 10. — <sup>14</sup> Litt. : de dix ou de huit coudées, — ayant chacune de huit à dix coudées.

æqualis mensuræ secti erant, similiterque de cedro.

12. Et atrium majus rotundum, trium ordinum de lapidibus sectis, et unius ordinis de dolata cedro : necnon et in atrio domus Domini interiori, et in porticu domus.

13. Misit quoque rex Salomon, et tulit Hiram de Tyro,

14. filium mulieris viduæ de tribu Nephthali patre Tyrio, artificem ærarium, et plenum sapientia, et intelligentia, et doctrina ad faciendum omne opus ex ære. Qui cum venisset ad regem Salomonem, fecit omne opus ejus.

15. Et finxit duas columnas æreas, decem et octo cubitorum altitudinis columnam unam : et linea duodecim cubitorum ambiebat columnam utramque.

16. Duo quoque capitella fecit, quæ ponerentur super capita columnarum, fusilia ex ære : quinque cubitorum altitudinis capitellum unum, et quinque cubitorum altitudinis capitellum alterum :

17. et quasi in modum retis, et catenarum sibi invicem miro opere contextarum. Utrumque capitellum columnarum fusile erat : septena versuum retiacula in capitello uno, et septena retiacula in capitello altero.

18. Et perfecit columnas, et duos ordines per circuitum retiaculorum singulorum, ut tegerent capitella, quæ erant super summam partem malogranatorum : eodem modo fecit et capitello secundo.

19. Capitella autem, quæ erant super capita columnarum, quasi

pierres taillées d'une même grandeur, couvertes aussi de lambris de cèdre <sup>15</sup>.

12. Le grand parvis était rond <sup>16</sup>, et avait trois rangs de pierres taillées, et un rang de poutres de cèdre polies <sup>17</sup>; ce qui était *ob-servé* aussi dans le parvis intérieur de la maison du Seigneur <sup>18</sup>, et dans le vestibule du temple <sup>19</sup>.

13. Le roi Salomon fit aussi venir de Tyr Hiram,

14. qui était fils d'une femme veuve de la tribu de Nephthali <sup>20</sup>, et dont le père était de Tyr. Il travaillait en bronze, et il était rempli de sagesse, d'intelligence et de science pour faire toute sorte d'ouvrages de bronze. Hiram étant donc venu trouver le roi Salomon, fit tous les ouvrages qu'il lui ordonna.

15. Il fit deux colonnes de bronze, dont chacune avait dix-huit coudées de haut; et un réseau de douze coudées entourait chaque colonne <sup>21</sup>. *Jér.* 52, 21.

16. Il fit aussi deux chapiteaux <sup>22</sup> de bronze, qu'il jeta en fonte, pour mettre sur le haut de chaque colonne; l'un des chapiteaux avait cinq coudées de haut, et l'autre avait aussi la même hauteur de cinq coudées;

17. et on y voyait une espèce de rets et de chaînes entrelacées l'une dans l'autre, avec un art admirable <sup>23</sup>. Chaque chapiteau de ces colonnes était jeté en fonte; il y avait sept rangs de mailles dans le réseau de l'un des chapiteaux et autant dans l'autre.

18. Il fit ces colonnes de manière qu'il y avait deux rangs de mailles qui couvraient et entouraient les chapiteaux, ces mailles étant posées au-dessus des grenades <sup>24</sup>. Il fit le second chapiteau comme le premier.

19. Les chapiteaux qui étaient au haut des colonnes, dans le parvis, étaient faits en façon

γ. 11. — <sup>15</sup> placés pour la toiture.

γ. 12. — <sup>16</sup> Dans l'hébr. : Et le grand parvis régnait tout autour.

<sup>17</sup> Il avait un mur d'enceinte qui était formé de trois assises de pierres et d'une assise de poutres de cèdre.

<sup>18</sup> Voy. pl. h. 6, 36.

<sup>19</sup> dans les édifices attenants au temple, où les rangs de pierres et de cèdres étaient ainsi alternés.

γ. 14. — <sup>20</sup> D'après 2. Par. 2, 14. elle était de la tribu de Dan, à savoir quant à son origine; elle pouvait être de la tribu de Nephthali du côté de son mari, qui est ici appelé Tyrien, parce qu'il avait fait un long séjour à Tyr.

γ. 15. — <sup>21</sup> Chaque colonne avait douze coudées de périmètre.

γ. 16. — <sup>22</sup> des têtes de colonne, des chapiteaux.

γ. 17. — <sup>23</sup> une sorte d'ornement en réseau et en entrelacement.

γ. 18. — <sup>24</sup> Les filets en forme de rets, qui pendaient, comme des guirlandes, en hémicycles autour des chapiteaux, étaient en outre ornés de grenades.

de lis <sup>25</sup>, et avaient quatre coudées de hauteur <sup>26</sup>.

20. Et il y avait encore au haut des colonnes, au-dessus des rets <sup>27</sup>, d'autres chapiteaux proportionnés à la colonne : et autour de ce second chapiteau il y avait deux cents grenades disposées en rangs.

21. Il mit ces deux colonnes au vestibule du temple; et ayant posé la colonne droite, il l'appela Jachin <sup>28</sup>; il posa de même la seconde colonne, qu'il appela Booz <sup>29</sup>.

22. Il mit au-dessus des colonnes cet ouvrage fait en forme de lis <sup>30</sup>. Et l'ouvrage des colonnes fut ainsi entièrement achevé.

23. Il fit aussi une mer de fonte <sup>31</sup>, de dix coudées d'un bord jusqu'à l'autre, qui était toute ronde : elle avait cinq coudées de haut, et elle était environnée tout alentour d'un cordon <sup>32</sup> de trente coudées. 2. Par. 4, 2.

24. Au-dessous de son bord il y avait des moulures qui l'entouraient, savoir dix dans l'espace de chaque coudée; et il y avait deux rangs de ces figures en relief qui avaient été aussi jetées en fonte.

25. Cette mer était posée sur douze bœufs, trois desquels regardaient le septentrion, trois l'occident, trois le midi, et trois l'orient : et la mer était portée par ces bœufs, dont tout le derrière du corps était caché sous la mer <sup>33</sup>.

26. Le bassin avait trois pouces d'épaisseur <sup>34</sup>, et son bord était comme le bord

opere lili fabricata erant in porticu quatuor cubitorum.

20. Et rursum alia capitella in summitate columnarum desuper juxta mensuram columnæ contra retiacula : malogranatorum autem ducenti ordines erant in circuitu capitelli secundi.

21. Et statuit duas columnas in porticu templi : cumque statuisset columnam dexteram, vocavit eam nomine Jachin : similiter erexit columnam secundam, et vocavit nomen ejus Booz.

22. Et super capita columnarum opus in modum lili posuit : perfectumque est opus columnarum.

23. Fecit quoque mare fusile decem cubitorum a labio usque ad labium, rotundum in circuitu : quinque cubitorum altitudo ejus, et resticula triginta cubitorum cingebat illud per circuitum.

24. Et sculptura subter labium circuibat illud decem cubitis ambiens mare : duo ordines sculpturarum striatarum erant fusiles.

25. Et stabat super duodecim boves, e quibus tres respiciebant ad aquilonem, et tres ad occidentem, et tres ad meridiem, et tres ad orientem, et mare super eos desuper erat : quorum posteriora universa intrinsecus latitabant

26. Grossitudo autem luteris trium unciarum erat : labiumque

¶ 19. — <sup>25</sup> Litt. : Les chapiteaux sur les têtes de colonnes étaient comme les ornements en forme de lis, dans le portique, hauts de quatre coudées, — dans le portique, où, en certains endroits, on avait placé des ornements en forme de lis.

<sup>26</sup> Les chapiteaux, dans leur hauteur, avaient la forme d'un lis, ou bien en général, du calice ouvert d'une fleur, ayant en largeur quatre coudées.

¶ 20. — <sup>27</sup> au-dessus des chapiteaux qui viennent d'être décrits, au-dessus de ces chaînes entrelacées et du calice de fleur, s'élevaient encore d'autres petits chapiteaux, en rapport avec les colonnes. D'autres autrement.

¶ 21. — <sup>28</sup> c'est-à-dire (Dieu) l'affermira.

<sup>29</sup> c'est-à-dire la force est en lui. Le temple reçut ces attributs de stabilité et de force, principalement parce qu'il était une figure de l'Eglise chrétienne, qui durera jusqu'à la fin des temps, et qui oppose une résistance toujours victorieuse aux efforts de ses ennemis.

¶ 22. — <sup>30</sup> Répétition du verset 19., pour désigner la beauté égale à celle d'une fleur, et les belles proportions du temple, ce que figure le lis, et pour les rattacher à la stabilité.

¶ 23. — <sup>31</sup> C'est ainsi que fut nommé le grand bassin ou les prêtres se purifiaient.

<sup>32</sup> d'un bord semblable à un cordon.

¶ 25. — <sup>33</sup> Selon l'opinion commune des Interprètes, l'eau coulait des narines des bœufs, quand on ouvrait les bondes qu'on y avait mises.

¶ 26. — <sup>34</sup> dans l'hébr. : était large d'une palme (quatre doigts).

ejus, quasi labium calicis, et folium repandi lili : duo millia bats capiebat.

27. Et fecit decem bases æneas, quatuor cubitorum longitudinis bases singulas, et quatuor cubitorum latitudinis, et trium cubitorum altitudinis.

28. Et ipsum opus basium, interrasil erat : et sculpturæ inter juncturas.

29. Et inter coronulas et plectas, leones et boves et cherubim : et in juncturis similiter desuper : et subter leones et boves, quasi lora ex ære dependentia.

30. Et quatuor rotæ per bases singulas, et axes ærei : et per quatuor partes quasi humeruli subter luterem fusiles, contra se invicem respectantes.

31. Os quoque luteris intrinsecus erat in capitibus summitate : et quod forinsecus apparebat, unius cubiti erat totum rotundum, pariterque habebat unum cubitum et dimidium : in angulis autem columnarum variæ cælaturæ erant : et media intercolumnia, quadrata non rotunda.

32. Quatuor quoque rotæ, quæ

d'une coupe, et comme la feuille d'un lis qui est épanoui; et il contenait deux mille bats<sup>35</sup>.

27. Il fit aussi dix socles d'airain<sup>36</sup>, dont chacun avait quatre coudées de long, quatre coudées de large, et trois coudées de haut.

28. Ces socles étaient de plusieurs pièces, les unes limées et polies, les autres gravées; et il y avait des ouvrages de sculpture entre les jointures<sup>37</sup>.

29. Là, entre des couronnes et des entrelacs, il y avait des lions, des bœufs et des chérubins<sup>38</sup>; et au droit des jointures<sup>39</sup> il y avait aussi, tant dessus que dessous<sup>40</sup>, des lions, des bœufs, et comme des courroies d'airain qui pendaient<sup>41</sup>.

30. Chaque socle avait quatre roues d'airain, et des essieux d'airain : aux quatre angles<sup>42</sup> il y avait comme de grandes consoles jetées en fonte<sup>43</sup>, qui soutenaient la cuve, et se regardaient l'une l'autre.

31. Au haut du socle<sup>44</sup>, il y avait une cavité, dans laquelle entrait la cuve : ce qui en<sup>45</sup> paraissait au dehors, était tout rond, et d'une coudée, le tout faisant une coudée et demie<sup>46</sup>. Et il y avait diverses gravures dans les angles des colonnes; et ce qui était entre les colonnes était carré, et non rond<sup>47</sup>.

32. Les quatre roues qui étaient au droit

<sup>35</sup> Un bat contient quatre cent trente deux œufs pleins, environ vingt-huit litres. 459 milli.

γ. 27. — <sup>36</sup> supports. Sur ces supports étaient placés les bassins dans lesquels on lavait les chairs des victimes. 2. Par. 4, 6.

γ. 28. — <sup>37</sup> Dans l'hébr. : et le socle était fait de telle sorte, qu'il avait des panneaux entre les listels. Les socles étaient des caisses à quatre parois, aux arêtes desquelles il y avait des listels; et entre les listels étaient placées les parois en surfaces planes.

γ. 29. — <sup>38</sup> Entre les listels, aux parois des panneaux, étaient, en relief, des figures de lions, de bœufs et de chérubins.

<sup>39</sup> proprement sur les listels.

<sup>40</sup> Sur les listels, qui formaient l'encadrement des parois, étaient représentées, dans le sens perpendiculaire, les trois figures qui dans les panneaux étaient placées horizontalement.

<sup>41</sup> comme ornements.

γ. 30. — <sup>42</sup> supérieurs.

<sup>43</sup> des bras, des anses, qui semblaient supporter la base (γ. 35.) qui reposait sur le socle.

γ. 31. — <sup>44</sup> Litt. : de la tête, du socle. C'est-à-dire le socle, ou la caisse qui le formait, avait une base ronde (γ. 35.), une tête, un chapiteau, haut d'une demi-coudée, sur laquelle reposait immédiatement le bassin.

<sup>45</sup> du bassin.

<sup>46</sup> le support et le bassin. Tel paraît être le sens de ce passage difficile et dans notre version et dans le texte primitif même. D'autres autrement.

<sup>47</sup> Dans notre version ceci paraît se rapporter au socle, et non au support; mais dans l'hébreu le sens est : et à son ouverture (sur tout le support) il y avait des figures en relief; et les listels étaient carrés, et non point ronds.

des quatre angles, étaient jointes ensemble par-dessous le socle <sup>48</sup>, et chacune de ces roues avait une coudée et demie de hauteur.

33. Ces roues étaient semblables à celles d'un chariot : leurs essieux, leurs raies, leurs jantes, et leurs moyeux étaient tous jetés en fonte.

34. Et les quatre consoles qui étaient aux quatre angles de chaque socle, faisaient une même pièce avec le socle, et étaient de même fonte.

35. Au haut du socle il y avait un rebord <sup>49</sup> d'une demi-coudée de haut, qui était rond, et travaillé d'une telle manière que le fond de la cuve s'y pût enchâsser <sup>50</sup>; et il était orné de gravures et de sculptures différentes, qui étaient d'une même pièce avec le socle <sup>51</sup>.

36. Hiram fit encore dans les entre-deux des jointures <sup>52</sup>, qui étaient aussi d'airain, et aux angles des chérubins, des lions et des palmes; ces chérubins représentant un homme <sup>53</sup> qui est debout, en sorte que ces figures paraissaient non point gravées, mais des ouvrages ajoutés tout alentour.

37. Il fit ainsi dix socles fondus d'une même manière, de même grandeur, et de sculpture pareille.

38. Il fit aussi dix cuves d'airain, chacune desquelles contenait quarante mesures, et était de quatre coudées de haut <sup>54</sup>; et il posa chaque cuve sur chacun des dix socles.

39. Il plaça ces dix socles, savoir cinq au côté droit du temple, et cinq au côté gauche : et il mit la mer d'airain au côté droit du temple, entre l'orient et le midi <sup>55</sup>.

40. Hiram fit aussi des marmites, des chaudrons et des bassins; et il acheva tout l'ouvrage que le roi Salomon voulait faire dans le temple du Seigneur.

41. Il fit deux colonnes et deux cordons <sup>56</sup>

per quatuor angulos basis erant. cohærebant sibi subter basim : una rota habebat altitudinis cubitum et semis.

33. Tales autem rotæ erant, quales solent in curru fieri : et axes earum, et radii, et canthi, et modioli, omnia fusilia.

34. Nam et humeruli illi quatuor per singulos angulos basis unius, ex ipsa basi fusiles et conjuncti erant.

35. In summitate autem basis erat quædam rotunditas dimidii cubiti, ita fabrefacta, ut luter desuper posset imponi, habens cælaturas suas, varjasque sculpturas ex semetipsa.

36. Sculpisit quoque in tabulatis illis quæ erant ex ære, et in angulis, cherubim, et leones, et palmas, quasi in similitudinem hominis stantis, ut non cælata, sed apposita per circuitum viderentur.

37. In hunc modum fecit decem bases, fusura una, et mensura, sculpturaque consimili.

38. Fecit quoque decem luteræ æneos : quadraginta batos capiebat luter unus, eratque quatuor cubitorum : singulos quoque luteræ per singulas, id est decem bases, posuit.

39. Et constituit decem bases, quinque ad dexteram partem templi, et quinque ad sinistram : mare autem posuit ad dexteram partem templi contra orientem ad meridiem.

40. Fecit ergo Hiram lebetes, et scutras, et hamulas, et perfectit omne opus regis Salomonis in templo Domini.

41. Columnas duas, et funiculos

ŷ. 32. — <sup>48</sup> deux à deux, au moyen des essieux.

ŷ. 35. — <sup>49</sup> un support. Voy. note 44.

<sup>50</sup> enfoncé dans une cavité, selon les Juifs.

<sup>51</sup> Dans l'hébr. : et cette tête (ce support) avait des listels et des panneaux qui étaient d'une même pièce avec le socle.

ŷ. 36. — <sup>52</sup> Selon l'hébr. : sur les consoles, les anses.

<sup>53</sup> Dans l'hébr. : des palmes, selon l'espace de chaque chose, et des guirlandes (des décorations) tout autour.

ŷ. 38. — <sup>54</sup> Litt. : et avait quatre coudées — de diamètre.

ŷ. 39. — <sup>55</sup> au sud-est, c'est-à-dire devant le temple, qui regardait l'orient, du côté du midi.

ŷ. 41. — <sup>56</sup> la partie supérieure, proprement les bandelettes, c'est-à-dire les bordures, les couronnes.

capitellorum super capitella columnarum duos : et retiacula duo, ut operarent duos funiculos, qui erant super capita columnarum.

42. Et malogranata quadringenta in duobus retiaculis : duos versus malogranatorum in retiaculis singulis, ad operiendos funiculos capitellorum, qui erant super capita columnarum.

43. Et bases decem, et luteris decem super bases.

44. Et mare unum, et boves duodecim subter mare.

45. Et lebetes, et scutras, et hamulas; omnia vasa, quæ fecit Hiram regi Salomoni in domo Domini, de aurichalco erant.

46. In campestri regione Jordanis fudit ea rex in argillosa terra, inter Sochoth et Sarthan.

47. Et posuit Salomon omnia vasa : propter multitudinem autem mimiam non erat pondus æris.

48. Fecitque Salomon omnia vasa in domo Domini : altare aureum, et mensam, super quam ponerentur panes propositionis, auream :

49. et candelabra aurea, quinque ad dexteram, et quinque ad sinistram, contra oraculum, ex auro puro : et quasi lillii flores, et lucernas desuper aureas : et forcipes aureos,

50. et hydrias, et fuscinulas, et phialas, et mortariola, et thuribula, de auro purissimo : et cardines ostiorum domus interioris Sancti sanctorum et ostiorum domus templi, ex auro erant.

51. Et perfecit omne opus quod faciebat Salomon in domo Domini, et intulit quæ sanctificaverat David pater suus, argentum et aurum, et vasa, reposuitque in thesauris domus Domini.

sur les chapiteaux, avec deux réseaux, pour couvrir les deux cordons qui étaient aux chapiteaux des colonnes;

42. et quatre cents grenades dans les deux réseaux, savoir : deux rangs de grenades dans chaque réseau dont étaient couverts les deux cordons des chapiteaux qui étaient au haut des colonnes;

43. et dix socles et dix cuves sur les socles;

44. et une mer, et douze bœufs sous cette mer;

45. et des marmites, des chaudrons et des bassins : tous les vases que Hiram fit par l'ordre du roi Salomon pour la maison du Seigneur, étaient d'airain le plus pur <sup>57</sup>.

46. Le roi les fit fondre dans une plaine proche le Jourdain, en un champ où il y avait beaucoup d'argile, entre Sochoth et Sarthan.

47. Salomon mit dans le temple tous les vases <sup>58</sup> : et il y en avait une si grande quantité qu'on ne pouvait marquer le poids de l'airain.

48. Salomon fit aussi tout ce qui devait servir dans la maison du Seigneur : l'autel d'or, et la table d'or sur laquelle on devait mettre les pains toujours exposés devant le Seigneur;

49. et les chandeliers d'or, cinq à droite, cinq à gauche, devant l'oracle <sup>59</sup> qui était de fin or, au-dessus desquels il y avait des fleurs de lis et des lampes d'or. Il fit aussi des pinnettes d'or,

50. des vases à mettre de l'eau <sup>60</sup>, des fourchettes <sup>61</sup>, des coupes, des mortiers <sup>62</sup>, et des encensoirs d'un or très-pur. Les gonds des portes de la maison intérieure du Saint des saints, et des portes de la maison du temple, étaient aussi d'or.

51. Ainsi Salomon acheva tous les ouvrages qu'il avait entrepris pour la maison du Seigneur. Et il porta dans le temple l'argent, l'or et les vases que David, son père, avait consacrés à Dieu <sup>63</sup>, et les mit en réserve dans les trésors de la maison du Seigneur. 2. Par. 5, 1.

γ. 45. — <sup>57</sup> Dans l'hébr. : d'airain battu, de cuivre, ce qu'il faut toujours entendre sous le nom d'airain.

γ. 47. — <sup>58</sup> Litt. : Salomon déposa tous les vases, — dans le temple du Seigneur.

γ. 49. — <sup>59</sup> dans le Saint.

γ. 50. — <sup>60</sup> D'autres traduisent : des coupes.

<sup>61</sup> Autrem. : des couteaux.

<sup>62</sup> D'autres autrem.

γ. 51. — <sup>63</sup> dont il avait fait présent au temple de Dieu.

## CHAPITRE VIII.

*Consécration du temple.*

1. Alors tous les anciens d'Israël, avec les princes des tribus, et tous les chefs des familles des enfants d'Israël, s'assemblèrent et vinrent trouver le roi Salomon dans Jérusalem, pour transporter l'arche de l'alliance du Seigneur de la ville de David, c'est-à-dire de Sion. 2. *Par.* 3, 2.

2. Tout Israël s'assembla aussi auprès du roi Salomon en un jour solennel<sup>1</sup> du mois d'Ethanin<sup>2</sup>, qui est le septième mois.

3. Tous les anciens d'Israël étant venus, les prêtres prirent l'arche du Seigneur,

4. et la portèrent, avec le tabernacle de l'alliance<sup>3</sup>, et tous les vases du sanctuaire qui étaient dans le tabernacle : et les prêtres et les Lévites les portèrent.

5. Le roi Salomon et tout le peuple qui s'était assemblé auprès de lui, marchaient devant l'arche, et ils immolaient une multitude de brebis et de bœufs, sans prix et sans nombre.

6. Les prêtres portèrent l'arche de l'alliance du Seigneur au lieu qui lui était destiné, dans l'oracle du temple, dans le Saint des saints, sous les ailes des chérubins. *Pl.* 6, 27.

7. Car les chérubins<sup>4</sup> étendaient leurs ailes au-dessus du lieu où était l'arche, et ils couvraient l'arche et les bâtons qui y tenaient.

8. Et ils retirèrent les bâtons en devant<sup>5</sup>, en sorte qu'on en voyait les extrémités<sup>6</sup> de l'entrée du sanctuaire, devant l'oracle<sup>6</sup>; mais

1. Tunc congregati sunt omnes majores natu Israel cum principibus tribuum, et duces familiarum filiorum Israel, ad regem Salomonem in Jerusalem : ut deferrent arcam fœderis Domini, de civitate David, id est de Sion.

2. Conventique ad regem Salomonem universus Israel in mense Ethanin, in solemnī die, ipse est mensis septimus.

3. Veneruntque cuncti senes de Israel, et tulerunt arcam sacerdotes,

4. et portaverunt arcam Domini, et tabernaculum fœderis, et omnia vasa sanctuarii, quæ erant in tabernaculo : et ferebant ea sacerdotes et Levitæ.

5. Rex autem Salomon, et omnis multitudo Israel quæ convenerat ad eum, gradiebatur cum illo ante arcam, et immolabant oves et boves absque æstimatione et numero.

6. Et intulerunt sacerdotes arcam fœderis Domini in locum suum, in oraculum templi, in Sanctum sanctorum, subter alas cherubim.

7. Siquidem cherubim expandebant alas super locum arcæ, et protegebant arcam, et vectes ejus desuper.

8. Cumque eminenter vectes, et apparerent summitates eorum foris sanctuarium ante oraculum,

ŷ. 2. — <sup>1</sup> en la fête des Tabernacles, qui tombait dans ce mois-ci (3. *Moys.* 23, 34); d'autres entendent la fête même de la dédicace du temple.

<sup>2</sup> autrement appelé Tisri, de la mi-septembre à la mi-octobre.

ŷ. 4. — <sup>3</sup> le tabernacle de Moïse, qui avait été longtemps à Gabaon, et qu'il convenait de conserver dorénavant dans le temple. Selon d'autres, le tabernacle de David y fut pareillement transféré. *Voy.* 2 *Par.* 1, 3, 4.

ŷ. 7. — <sup>4</sup> non pas ceux du propitiatoire, mais ceux qu'avait faits Salomon (*Pl.* 6, 23, 27).

ŷ. 8. — <sup>5</sup> dans le saint tabernacle.

<sup>6</sup> C'est-à-dire que lorsque les battants de la porte entre le Saint et le Saint des saints étaient ouverts, les bâtons de l'arche touchaient le voile qui s'y trouvait, de telle sorte que cela pouvait se voir.

non apparebant ultra intrinsecus, qui et fuerunt ibi usque in presentem diem.

9. In arca autem non erat aliud, nisi duæ tabulæ lapideæ, quas posuerat in ea Moyses in Horeb, quando pepigit Dominus fœdus cum filiis Israel, cum egrederentur de terra Ægypti.

10. Factum est autem, cum exissent sacerdotes de Sanctuario, nebula implevit domum Domini,

11. et non poterant sacerdotes stare et ministrare propter nebulam : impleverat enim gloria Domini domum Domini.

12. Tunc ait Salomon : Dominus dixit ut habitaret in nebula.

13. Ædificans ædificavi domum in habitaculum tuum, firmissimum solium tuum in sempiternum.

14. Convertitque rex faciem suam<sup>7</sup>, et benedixit omni ecclesiæ Israël : omnis enim ecclesia Israël stabat.

15. Et ait Salomon : Benedictus Dominus Deus Israel, qui locutus est ore suo ad David patrem meum, et in manibus ejus perfecit, dicens :

16. A die qua eduxi populum meum Israel de Ægypto, non elegi civitatem de universis tribubus Israel, ut ædificaretur domus, et esset nomen meum ibi : sed elegi David ut esset super populum meum Israel.

17. Voluitque David pater meus ædificare domum nomini Domini Dei Israel :

elles ne paraissaient point au-dehors<sup>7</sup>. Et ils sont demeurés là jusqu'à ce jour.

9. Or il n'y avait dans l'arche que les deux tables de pierre<sup>8</sup> que Moÿse y avait mises à Oreb, lorsque le Seigneur fit alliance avec les enfants d'Israël, aussitôt après leur sortie d'Égypte. 2. *Moÿs.* 34, 27.

10. Après que les prêtres furent sortis du sanctuaire, une nuée remplit la maison du Seigneur<sup>9</sup>,

11. les prêtres ne pouvaient plus s'y tenir, ni faire les fonctions de leur ministère à cause de la nuée<sup>10</sup>; parce que la gloire du Seigneur avait rempli la maison du Seigneur.

12. Alors Salomon dit : Le Seigneur a dit qu'il habiterait dans une nuée. 3. *Moÿs.* 16, 2. *Hébr.* 10, 1. 2. *Par.* 6, 1.

13. O Dieu ! j'ai bâti cette maison, afin qu'elle soit votre demeure, et que votre trône s'y affermisse pour jamais.

14. Et le roi tournant le visage<sup>11</sup>, souhaita les bénédictions du ciel à toute l'assemblée d'Israël; car tout Israël était assemblé en ce lieu-là.

15. Et Salomon dit; Béni soit le Seigneur le Dieu d'Israël, qui a parlé de sa bouche à David, mon père, et qui, par sa puissance, a exécuté sa parole, en disant :

16. Depuis le jour où j'ai tiré de l'Égypte mon peuple d'Israël, je n'ai point choisi de ville d'entre toutes les tribus d'Israël, afin qu'on m'y bâtît une maison, et que mon nom y fût établi; mais j'ai choisi David, afin qu'il fût chef de mon peuple d'Israël.

17. Mon père avait voulu bâtir une maison au nom du Seigneur, Dieu d'Israël : 2. *Rois*, 7, 5.

<sup>7</sup> parce que, dans le temple, le Saint des saints était plus long que dans le tabernacle.

ŷ. 9. — <sup>8</sup> Le temple offrant plus d'espace pour tout, la verge d'Aaron et le vase contenant la manne, qui y avaient été jusque-là conservés (*Hébr.* 9, 4.), furent placés en un lieu particulier, dans le trésor selon quelques-uns, de même que le livre de la loi de Moÿse (5. *Moÿs.* 31, 24.) fut mis en un autre endroit. Voy. 2. *Par.* 34. Comp. *Hébr.* 9, 4. et les remarq.

ŷ. 10. — <sup>9</sup> Voy. 2. *Moÿs.* 16, 10. 24, 15. 16. 4. *Moÿs.* 9, 15. *Ps.* 104, 39.

ŷ. 11. — <sup>10</sup> nuée mystérieuse, qui ne ressemblait ni aux nuées qui couvrent parfois la terre, ni à celles qui s'élèvent du sein des eaux. Ce n'était pas une nuée de brouillards ou de vapeurs, mais une nuée tout à la fois obscure et lumineuse, comme figure de la majesté divine (2. *Moÿs.* 16, 10; 24, 15. 16; 4. *Moÿs.* 9, 15.). La nuée remplit non-seulement le Saint et le Saint des saints, mais tous les parvis, celui des prêtres et celui du peuple.

ŷ. 14. — <sup>11</sup> Le roi se trouvait dans le parvis du temple où l'on avait dressé pour lui une espèce de tribune (2. *Par.* 6, 13.). Il salua le peuple, et s'efforça de le rendre attentif à la prière qui suit.

18. Mais le Seigneur dit à David, mon père : Quand vous avez formé dans votre cœur le dessein de bâtir une maison à mon nom, vous avez bien fait de vous occuper de cette pensée.

19. Néanmoins ce ne sera pas vous qui me bâtirez une maison, mais votre fils, qui sortira de vous, sera celui qui bâtira une maison à mon nom.

20. Le Seigneur a vérifié la parole qu'il avait dite. J'ai succédé à David, mon père; je me suis assis sur le trône d'Israël, comme le Seigneur l'avait prononcé; et j'ai bâti une maison au Seigneur Dieu d'Israël.

21. J'ai établi ici le lieu de l'arche où est l'alliance <sup>12</sup> que le Seigneur fit avec nos pères, lorsqu'ils sortirent du pays d'Égypte.

22. Salomon se mit ensuite devant l'autel du Seigneur, à la vue de toute l'assemblée d'Israël; et tenant ses mains étendues vers le ciel,

23. il dit : Seigneur Dieu d'Israël, il n'y a point de Dieu qui vous soit semblable, ni au plus haut du ciel, ni ici-bas sur la terre. C'est vous qui conservez l'alliance et la miséricorde que vous avez faite à vos serviteurs qui marchaient devant vous et de tout leur cœur;

24. qui avez gardé *fidèlement* à David, mon père, votre serviteur, tout ce que vous lui aviez promis. Votre bouche l'a prononcé, et vos mains l'ont accompli, comme ce jour en est une preuve.

25. Maintenant donc, Seigneur Dieu d'Israël, conservez <sup>13</sup> à David, mon père, votre serviteur, ce que vous lui avez promis, en lui disant : Vous ne manquerez point d'héritiers qui soient assis devant moi sur le trône d'Israël, pourvu néanmoins que <sup>14</sup> vos enfants demeurent fermes dans leur voie, afin qu'ils marchent en ma présence comme vous avez marché devant moi. 2. *Rois*, 7, 12.

26. Accomplissez donc, ô Seigneur Dieu d'Israël, les paroles que vous avez dites à David, mon père, votre serviteur.

27. Est-il donc croyable que Dieu habite véritablement sur la terre? Car si les cieus et le ciel des cieus <sup>15</sup> ne vous peuvent com-

18. et ait Dominus ad David patrem meum : Quod cogitasti in corde tuo ædificare domum nomini meo, bene fecisti, hoc ipsum mente tractans.

19. Verumtamen tu non ædificabis mihi domum, sed filius tuus, qui egrediatur de renibus tuis, ipse ædificabit domum nomini meo.

20. Confirmavit Dominus sermonem suum, quem locutus est : stetitque pro David patre meo, et sedi super thronum Israel, sicut locutus est Dominus : et ædificavi domum nomini Domini Dei Israel.

21. Et constitui ibi locum arcæ, in qua fœdus Domini est, quod percussit cum patribus nostris, quando egressi sunt de terra Ægypti.

22. Stetit autem Salomon ante altare Domini in conspectu ecclesiæ Israel, et expandit manus suas in cælum,

23. et ait : Domine Deus Israel, non est similis tui Deus in cælo desuper, et super terram deorsum : qui custodis pactum et misericordiam servis tuis, qui ambulabant coram te in toto corde suo.

24. Qui custodisti servo tuo David patri meo quæ locutus es ei : ore locutus es, et manibus perfecisti, ut hæc dies probat.

25. Nunc igitur Domine Deus Israel, conserva famulo tuo David patri meo quæ locutus es ei, dicens : Non auferetur de te vir coram me, qui sedeat super thronum Israel : ita tamen si custodierint filii tui viam suam, ut ambulent coram me sicut tu ambulasti in conspectu meo.

26. Et nunc Domine Deus Israel firmentur verba tua, quæ locutus es servo tuo David patri meo.

27. Ergone putandum est quod vere Deus habitet super terram? si enim cælum, et cæli cælorum

§. 21. — <sup>12</sup> les tables de l'alliance.

§. 25. — <sup>13</sup> encore à l'avenir.

<sup>14</sup> seulement à la condition que....

§. 27. — <sup>15</sup> les cieus les plus élevés (voy. 2. Par. 12, 3. note).

te capere non possunt, quanto magis domus hæc, quam ædificavi?

28. Sed respice ad orationem servi tui, et ad preces ejus, Domine Deus meus : audi hymnum et orationem, quam servus tuus orat coram te hodie :

29. ut sint oculi tui aperti super domum hanc nocte ac die : super domum, de qua dixisti : Erit nomen meum ibi : ut exaudias orationem, quam orat in loco isto ad te servus tuus.

30. Ut exaudias deprecationem servi tui et populi tui Israel, quodcumque oraverint in loco isto ; et exaudies in loco habitaculi tui in cœlo, et cum exaudieris, propitius eris.

31. Si peccaverit homo in proximum suum, et habuerit aliquod juramentum, quo teneatur astrictus ; et venerit propter juramentum coram altari tuo in domum tuam,

32. tu exaudies in cœlo : et facies, et judicabis servos tuos, condemnans impium, et reddens viam suam super caput ejus, justificansque justum, et retribuens ei secundum justitiam suam.

33. Si fugerit populus tuus Israel inimicos suos (quia peccaturus est tibi), et agentes pœnitentiam, et confitentis nomini tuo, venerint, et oraverint, et deprecati te fuerint in domo hac ;

34. exaudi in cœlo, et dimitte peccatum populi tui Israel, et reduces eos in terram, quam dedisti patribus eorum.

35. Si clausum fuerit cœlum, et non pluerit propter peccata eorum, et orantes in loco isto, pœ-

prendre, combien moins cette maison que j'ai bâtie ?

28. Mais ayez égard, ô Seigneur mon Dieu, à l'oraison de votre serviteur et à ses prières : écoutez l'hymne et l'oraison que votre serviteur vous offre aujourd'hui,

29. afin que vos yeux soient ouverts jour et nuit sur cette maison, de laquelle vous avez dit : C'est là que sera mon nom<sup>16</sup>, afin que vous exauciez la prière que votre serviteur vous offre en ce lieu ; 5. *Moy.* 12, 1.

30. que vous exauciez, *dis-je*, la prière de votre serviteur, et toutes celles que votre peuple d'Israël vous offrira dans ce même lieu ; que vous les exauciez du lieu de votre demeure dans le ciel ; et que les ayant exaucées, vous leur fassiez miséricorde.

31. Lorsqu'un homme aura péché contre son prochain, n'ayant pas gardé le serment<sup>17</sup> par lequel il s'était lié<sup>18</sup>, et qu'il viendra dans votre maison et devant votre autel pour prêter serment<sup>19</sup>,

32. vous écouterez du ciel<sup>20</sup>, et vous ferez justice à l'égard de vos serviteurs : vous condamnerez le coupable, en faisant retomber sa perfidie<sup>21</sup> sur sa tête, et vous justifierez le juste, en lui rendant selon sa justice.

33. Lorsque votre peuple d'Israël fuira devant ses ennemis (car il péchera contre vous<sup>22</sup>), et que faisant pénitence, et rendant gloire à votre nom, ils viendront vous prier, et qu'ils imploreront votre miséricorde dans cette maison,

34. exaucez-les du ciel, et pardonnez le péché de votre peuple d'Israël, et ramenez-les en la terre que vous avez donnée à leurs pères.

35. Lorsque le ciel sera fermé, et qu'il n'en tombera point de pluie, à cause de leurs péchés, et que priant en ce lieu, ils

γ. 29. — <sup>16</sup> \* que je serai adoré, et que je ferai éclater ma puissance et répandrai mes bienfaits, d'où cette maison portera mon nom, et sera appelée la maison du vrai Dieu.

γ. 31. — <sup>17</sup> un serment de purgation, par exemple à l'égard de celui qui a reçu un dépôt et qui le nie (2. *Moy.* 22, 11.).

<sup>18</sup> par lequel il s'était obligé avec malédiction à dire la vérité. On proposait à celui qui prêtait serment des malédictions qu'il promettait de prendre sur lui, s'il était coupable du crime dont il s'agissait.

<sup>19</sup> Les serments les plus solennels se faisaient avec accompagnement d'un sacrifice. Voy. 1. *Moy.* 15, 10.

γ. 32. — <sup>20</sup> les malédictions. Voy. note 18.

<sup>21</sup> Litt. : sa voie, — son iniquité.

γ. 33. — <sup>22</sup> D'autres trad. : parce qu'il a péché contre vous.

feront pénitence pour honorer votre nom <sup>23</sup>, et se convertiront, et quitteront leurs péchés, à cause de l'affliction où ils seront,

36. exaucez-les du ciel, et pardonnez les péchés de vos serviteurs et de votre peuple d'Israël : montrez-leur une voie droite par laquelle ils marchent; et répandez la pluie sur votre terre que vous avez donnée à votre peuple afin qu'il la possédât.

37. Lorsqu'il viendra sur la terre, ou une famine, ou une peste, ou une corruption de l'air, ou que la nielle <sup>24</sup>, la sauterelle, ou quelque maligne humeur <sup>25</sup> gâtera les blés, ou que votre peuple sera pressé d'un ennemi qui se trouvera à ses portes <sup>26</sup> et l'assiégera, ou frappé de quelque plaie et de quelque langueur que ce puisse être;

38. quand un homme, quel qu'il puisse être, de votre peuple d'Israël, vous offrira ses vœux et ses prières <sup>27</sup>, et que reconnaissant la plaie de son cœur, il étendra ses mains vers vous dans cette maison,

39. vous l'exaucerez du ciel, du lieu de votre demeure; vous vous rendrez de nouveau propice, et vous lui ferez *miséricorde*, selon que vous verrez la *disposition* de son cœur <sup>28</sup>, rendant à chacun selon toutes ses œuvres et ses désirs (car il n'y a que vous seul qui connaissiez le fond des cœurs de tous les enfants des hommes),

40. afin que vos *serviteurs* vous craignent tant qu'ils vivront sur la face de la terre que vous avez donnée à nos pères.

41. Lorsqu'un étranger <sup>29</sup>, qui ne sera point de votre peuple d'Israël, viendra d'un pays fort éloigné (étant attiré par votre nom, parce que la grandeur de votre nom, la force de votre main et la puissance de votre bras

nitentiam egerint nomini tuo, et a peccatis suis conversi fuerint propter afflictionem suam :

36. exaudi eos in cœlo, et dimitte peccata servorum tuorum, et populi tui Israël : et ostende eis viam bonam per quam ambulent, et da pluviam super terram tuam, quam dedisti populo tuo in possessionem.

37. Fames si oborta fuerit in terra, aut pestilentia, aut corruptus aer, aut ærugo, aut locusta, vel rubigo, et affixerit eum inimicus ejus portas obsidens, omnis plaga, universa infirmitas,

38. cuncta devotio, et imprecatio, quæ acciderit omni homini de populo tuo Israel : si quis cognoverit plagam cordis sui, et expanderet manus suas in domo hac,

39. tu exaudies in cœlo in loco habitationis tuæ, et repropitiaberis, et facies ut des unicuique secundum omnes vias suas, sicut videris cor ejus (quia tu nosti solus cor omnium filiorum hominum),

40. ut timeant te cunctis diebus quibus vivunt super faciem terræ, quam dedisti patribus nostris.

41. Insuper et alienigena, qui non est de populo tuo Israël, cum venerit de terra longinqua propter nomen tuum (audietur enim nomen tuum magnum, et manus tua fortis, et brachium tuum

ÿ. 35. — <sup>23</sup> en confessant votre nom.

ÿ. 37. — <sup>24</sup> le charbon qui brûle le blé. Voy. 5. *Moy.* 28, 22. D'autres traduisent : les chenilles.

<sup>25</sup> une espèce de charbon qui attaque les moissons. Dans l'hébr. : une espèce de sauterelles.

<sup>26</sup> près de ses villes.

ÿ. 38. — <sup>27</sup> Dans l'hébr. : Toutes les prières, toutes les supplications qui seront faites par un homme quelconque, par tout votre peuple d'Israël...

ÿ. 39. — <sup>28</sup> \* Dieu, dans les honneurs qu'on lui rend, et dans les actions des hommes, considère surtout le cœur : il regarde plus les intentions que la langue et les paroles.

ÿ. 41. — <sup>29</sup> \* Le seul vrai Dieu est le Dieu de tous les hommes; c'est pourquoi, même sous l'ancien Testament, il exauçait les pafens qui le priaient, et surtout ceux qui venaient l'adorer dans son temple. On voit en effet que soit sous le premier temple, soit depuis la restauration de Zorobabel, grand nombre d'étrangers vinrent adorer Jéhovah dans sa maison à Jérusalem. Cyrus, Artaxerxès, Alexandre le Grand, Ptolémée Philadelphie, Séleucus et beaucoup de Romains y firent de grands présents et offrirent des sacrifices. Comp. 1. *Esdr.* 3, 7; 6, 9; 7, 21 etc. 2. *Mach.* 3, 2. 3. Josèphe, *Antiq. Jud.*

42. extentum ubique), cum venerit ergo, et oraverit in hoc loco,

43. tu exaudies in cœlo, in firmamento habitaculi tui, et facies omnia pro quibus invocaverit te alienigena : ut discant universi populi terrarum nomen tuum timere, sicut populus tuus Israël, et probent quia nomen tuum invocatum est super domum hanc, quam œdificavi.

44. Si egressus fuerit populus tuus ad bellum contra inimicos suos, per viam, quocumque miseris eos, orabunt te contra viam civitatis, quam elegisti, et contra domum, quam œdificavi nomini tuo,

45. et exaudies in cœlo orationes eorum, et preces eorum, et facies iudicium eorum.

46. Quod si peccaverint tibi (non est enim homo qui non peccet) et iratus tradideris eos inimicis suis, et captivi ducti fuerint in terram inimicorum longe vel prope,

47. et egerint pœnitentiam in corde suo in loco captivitatis, et conversi deprecati te fuerint in captivitate sua, dicentes : Peccavimus, inique egimus, impie gesimus :

48. et reversi fuerint ad te in universo corde suo, et tota anima sua, in terra inimicorum suorum, ad quam captivi ducti fuerint : et oraverint te contra viam terræ suæ, quam dedisti patribus eorum, et civitatis quam elegisti, et templi quod œdificavi nomini tuo :

49. exaudies in cœlo, in firmamento solii tui, orationes eorum, et preces eorum, et facies iudicium eorum :

50. et propitiaberis populo tuo qui peccavit tibi, et omnibus iniquitatibus eorum, quibus præva-

42. se feront connaître de tous côtés), lorsqu'un étranger, dis-je, sera venu prier en ce lieu,

43. vous l'exaucerez du ciel, du firmament où vous demeurez, et vous ferez tout ce que l'étranger vous aura prié de faire, afin que tous les peuples de la terre apprennent à craindre votre nom, comme fait votre peuple d'Israël, et qu'ils éprouvent eux-mêmes que votre nom a été invoqué sur cette maison<sup>30</sup> que j'ai bâtie.

44. Lorsque votre peuple ira à la guerre contre ses ennemis, et que, marchant par le chemin par lequel vous les aurez envoyés, ils vous adresseront leurs prières en regardant vers la ville que vous avez choisie, et vers cette maison que j'ai bâtie à votre nom<sup>31</sup>,

45. vous exaucerez du ciel leurs oraisons et leurs prières, et vous leur rendrez justice.

46. Que si votre peuple pèche contre vous (parce qu'il n'y a point d'homme qui ne pèche), et qu'étant en colère contre eux, vous les livriez entre les mains de leurs ennemis, et qu'ils soient emmenés captifs, ou près, ou loin, dans une terre ennemie, 2. Par. 6, 36. Eccl. 7, 21. 1. Jean, 1, 8.

47. s'ils font pénitence du fond du cœur dans le lieu de leur captivité, et que se convertissant à vous étant captifs, ils implorent votre miséricorde, en disant : Nous avons péché, nous avons commis l'iniquité, nous avons fait des actions impies ;

48. s'ils reviennent à vous de tout leur cœur et de toute leur âme, dans le pays de leurs ennemis, où ils ont été emmenés captifs, et qu'ils vous prient, en regardant vers la terre que vous avez donnée à leurs pères, vers la ville que vous avez choisie, et le temple que j'ai bâti à votre nom,

49. vous exaucerez du ciel et de cette demeure stable où est votre trône, leurs oraisons et leurs prières ; vous prendrez en main la défense de leur cause ;

50. vous vous rendrez propice à votre peuple qui a péché contre vous, et vous leur pardonneriez toutes les iniquités par lesquelles

¶ 43. — <sup>30</sup> que votre nom (vous-même) a été appelé dans cette maison, pour y répandre vos grâces. D'autres traduisent : et afin qu'ils sachent que cette maison est appelée selon votre nom. — \* Litt. : que votre nom est invoqué sur cette maison que j'ai bâtie.

¶ 44. — <sup>31</sup> Quelque part qu'il fût, l'Hébreu, dans sa prière, se tournait toujours du côté de Jérusalem et du temple. Voy. Dan. 6, 10.

ils ont violé votre loi; et vous inspirerez de la tendresse pour eux à ceux qui les auront emmenés captifs, afin qu'ils aient de la compassion d'eux.

51. Car ils sont votre peuple et votre héritage; et c'est vous qui les avez tirés du pays d'Égypte, du milieu d'une fournaise de fer<sup>32</sup>.

52. Que vos yeux *donc* soient ouverts aux prières de votre serviteur et de votre peuple d'Israël, afin que vous les exauciez dans toutes les demandes qu'ils vous feront.

53. Car c'est vous, ô Seigneur Dieu, qui les avez séparés de tous les peuples de la terre, pour en faire votre héritage, selon que vous l'avez déclaré par Moÿse, votre serviteur, lorsque vous avez tiré nos pères *du pays* d'Égypte.

54. Salomon ayant achevé d'offrir au Seigneur cette oraison et cette prière, se leva de devant l'autel du Seigneur; car il avait mis les deux genoux en terre, et il tenait les mains étendues vers le ciel.

55. Etant donc debout, il bénit toute l'assemblée d'Israël, en disant à haute voix :

56. Béni soit le Seigneur qui a donné la paix à son peuple d'Israël, selon toutes les promesses qu'il avait faites. Tous les biens qu'il nous avait promis par Moÿse, son serviteur, nous sont arrivés, sans qu'il soit tombé une seule de ses paroles<sup>33</sup>.

57. Que le Seigneur notre Dieu soit avec nous, comme il a été avec nos pères; qu'il ne nous abandonne point, et ne nous rejette point.

58. Mais qu'il incline nos cœurs vers lui, afin que nous marchions dans toutes ses voies, et que nous gardions ses préceptes, ses cérémonies et toutes les ordonnances qu'il a prescrites à nos pères.

59. Que les paroles de cette prière que j'ai faite devant le Seigneur, soient présentes jour et nuit au Seigneur notre Dieu, afin que chaque jour il fasse justice à son serviteur et à son peuple d'Israël,

60. afin que tous les peuples de la terre sachent que c'est le Seigneur qui est le *vrai* Dieu, et qu'après lui il n'y en a point d'autre.

ricati sunt in te : et dabis misericordiam coram eis, qui eos captivos habuerint, ut misereantur eis.

51. Populus enim tuus est, et hereditas tua, quos eduxisti de terra Ægypti, de medio fornacis ferreæ.

52. Ut sint oculi tui aperti ad deprecationem servi tui et populi tui Israel, et exaudias eos in universis pro quibus invocaverint te.

53. Tu enim separasti eos tibi in hereditatem de universis populis terræ, sicut locutus es per Moysen servum tuum, quando eduxisti patres nostros de Ægypto, Domine Deus.

54. Factum est autem cum complisset Salomon orans Dominum omnem orationem et deprecationem hanc, surrexit de conspectu altaris Domini : utrumque enim genu in terra fixerat, et manus expanderat in cælum.

55. Stetit ergo, et benedixit omni ecclesiæ Israel voce magna, dicens :

56. Benedictus Dominus, qui dedit requiem populo suo Israel, juxta omnia quæ locutus est : non cecidit ne unus quidem sermo, ex omnibus bonis quæ locutus est per Moysen servum suum.

57. Sicut Dominus Deus noster nobiscum, sicut fuit cum patribus nostris, non derelinquens nos, neque projiciens.

58. Sed inclinet corda nostra ad se, ut ambulemus in universis viis ejus, et custodiamus mandata ejus, et ceremonias ejus, et judicia quæcumque mandavit patribus nostris.

59. Et sint sermones mei isti, quibus deprecatus sum coram Domino, appropinquantes Domino Deo nostro die ac nocte, ut faciat iudicium servo suo, et populo suo Israel per singulos dies :

60. ut sciant omnes populi terræ, quia Dominus ipse est Deus, et non est ultra absque eo.

ÿ. 51. — <sup>32</sup> \* Expression assez ordinaire dans l'Écriture, pour marquer l'extrême dureté de la servitude des Hébreux en Égypte. Comp. 5. Moÿs. 4. 20; Jérém. 11, 4.

ÿ. 56. — <sup>33</sup> sans qu'une seule de ses paroles soit demeurée sans accomplissement.

61. Sit quoque cor nostrum perfectum cum Domino Deo nostro, ut ambulemus in decretis ejus, et custodiamus mandata ejus, sicut et hodie.

62. Igitur rex, et omnis Israel cum eo, immolabant victimas coram Domino.

63. Mactavitque Salomon hostias pacificas, quas immolavit Domino, boum viginti duo millia, et ovium centum viginti millia; et dedicaverunt templum Domini rex et filii Israel.

64. In die illa sanctificavit rex medium atrii, quod erat ante domum Domini: fecit quippe holocaustum ibi, et sacrificium, et adipem pacificorum: quoniam altare æreum, quod erat coram Domino, minus erat, et capere non poterat holocaustum, et sacrificium, et adipem pacificorum.

65. Fecit ergo Salomon in tempore illo festivitatem celebrem, et omnis Israel cum eo, multitudo magna ab introitu Emath usque ad rivum Ægypti, coram Domino Deo nostro, septem diebus et septem diebus, id est quatuordecim diebus.

66. Et in die octava dimisit populos: qui benedicentes regi, profecti sunt in tabernacula sua lætantes, et alacri corde super omnibus bonis, quæ fecerat Do-

61. Que notre cœur aussi soit parfait<sup>34</sup> avec le Seigneur notre Dieu, afin que nous marchions selon ses préceptes, et que nous gardions ses ordonnances, comme nous faisons en ce jour.

62. Le roi donc, et tout Israël avec lui, immolait des victimes devant le Seigneur.

63. Et Salomon, pour hosties pacifiques, égorgea et immola au Seigneur<sup>35</sup> vingt-deux mille bœufs et cent vingt mille brebis<sup>36</sup>; et le roi avec les enfants d'Israël dédièrent le temple du Seigneur.

64. En ce jour-là, le roi consacra le milieu du parvis<sup>37</sup> qui était devant la maison du Seigneur, en y offrant des holocaustes, des sacrifices, et la graisse des hosties pacifiques, parce que l'autel d'airain qui était devant le Seigneur<sup>38</sup> était trop petit, et ne pouvait suffire pour les holocaustes, les sacrifices et les graisses des hosties pacifiques.

65. Salomon fit donc alors une fête très-célèbre; et tout Israël la fit aussi avec lui, y étant venu en foule depuis l'entrée d'Emath<sup>39</sup> jusqu'au fleuve d'Égypte<sup>40</sup>, devant le Seigneur notre Dieu, pendant sept jours, et sept autres jours ensuite, c'est-à-dire pendant quatorze jours<sup>41</sup>.

66. Et au huitième jour il envoya les peuples<sup>42</sup>, qui, bénissant le roi, s'en retournaient en leurs maisons avec allégresse, ayant le cœur plein de joie pour tous les biens que le Seigneur avait faits à David,

‡. 61. — <sup>34</sup> qu'il ne soit point partagé.

‡. 63. — <sup>35</sup> \* La dédicace des lieux et des choses consacrés au culte de Dieu, n'était pas expressément prescrite par la loi de Moïse; mais Moïse lui-même ne laissa pas de faire la dédicace du tabernacle et de tous les objets qu'il renfermait (2. Moys. 40, 2. 9.). De plus, toutes les fois que le temple fut relevé de ses ruines ou réparé, on en fit une nouvelle dédicace (Voy. 1. Esdr. 3, 40 etc.; 1. Mach. 4, 56.), et David sanctifia lui-même le lieu qu'il avait choisi pour y dresser le tabernacle (1. Rois, 6, 17.); enfin, les palais inauguraient pareillement par des cérémonies particulières leurs monuments religieux (Dan. 3, 1.). Il faut donc voir en cela non-seulement une pratique, une convenance que la raison suggère, mais un point de tradition qui s'est conservé à travers tous les Ages. L'Église chrétienne devait, comme elle l'a fait, s'approprier une cérémonie qui convenait si bien à la sainteté de ses temples. Comp. Hebr. 9, 18-23.

<sup>36</sup> pour fournir de la nourriture pendant quatorze jours (‡. 65.) au peuple rassemblé à Jérusalem.

‡. 64. — <sup>37</sup> le parvis des prêtres; il dédia tout le parvis au culte de Dieu, il le destina à l'oblation des sacrifices.

<sup>38</sup> devant le sanctuaire.

‡. 65. — <sup>39</sup> depuis la partie la plus avancée vers le nord.

<sup>40</sup> jusqu'à la partie la plus reculée vers le sud.

<sup>41</sup> sept jours pour la dédicace du temple, et sept jours pour la fête des tabernacles. Selon d'autres (‡. 2.) quatorze jours pour la première cérémonie seulement

‡. 66. — <sup>42</sup> après la dernière période de sept jours.

on serviteur, et à son peuple d'Israël. | minus David servo suo, et Israel populo suo.

## CHAPITRE IX.

*Dieu apparaît de nouveau à Salomon. Présents que ce prince fait à Hiram, ses constructions, les corvées qu'il impose, les sacrifices qu'il offre. Ses vaisseaux.*

1. Salomon ayant achevé de bâtir la maison du Seigneur, le palais du roi, et tout ce qu'il avait souhaité et voulu faire, *Pl. h. 3, 5. 2. Par. 7, 12.*

2. le Seigneur lui apparut une seconde fois, <sup>1</sup> comme il lui avait apparu à Gabaon,

3. et il lui dit : J'ai exaucé votre prière et la supplication que vous m'avez faite. J'ai sanctifié cette maison que vous avez bâtie pour y établir mon nom à jamais ; et mes yeux et mon cœur s'y appliqueront toujours.

4. Que si vous marchez devant moi, comme votre père y a marché, dans la simplicité et la droiture de votre cœur, si vous faites tout ce que je vous ai commandé, et que vous gardiez mes lois et mes ordonnances,

5. j'établirai votre trône et votre règne sur Israël pour jamais, selon que je l'ai promis à David votre père, en lui disant : Vous aurez toujours de votre race des successeurs qui seront assis sur le trône d'Israël *2. Rois, 7, 12. 16.*

6. Que si vous vous détournez de moi, vous et vos enfants, si vous cessez de me suivre et de garder mes préceptes et les cérémonies que je vous ai prescrites, et que vous alliez servir et adorer les dieux étrangers,

7. j'exterminerai les Israélites de dessus la terre que je leur ai donnée, je rejetterai loin de moi ce temple que j'ai consacré à

1. Factum est autem cum perfecisset Salomon ædificium domus Domini, et ædificium regis, et omne quod optaverat et voluerat facere,

2. apparuit ei Dominus secundo, sicut apparuerat ei in Gabaon.

3. Dixitque Dominus ad eum : Exaudiui orationem tuam et deprecationem tuam, quam deprecatus es coram me : sanctificavi domum hanc, quam ædificasti, ut ponerem nomen meum ibi in sempiternum, et erunt oculi mei et cor meum ibi cunctis diebus.

4. Tu quoque si ambulaveris coram me, sicut ambulavit pater tuus, in simplicitate cordis, et in æquitate : et feceris omnia, quæ præcepi tibi, et legitima mea et judicia mea servaveris,

5. ponam thronum regni tui super Israel in sempiternum, sicut locutus sum David patri tuo, dicens : Non auferetur vir de genere tuo de solio Israel.

6. Si autem aversione aversi fueritis vos et filii vestri, non sequentes me, nec custodientes mandata mea, et cæremonias meas, quas proposui vobis, sed abieritis et colueritis deos alienos, et adoreritis eos :

7. auferam Israel de superficie terræ, quam dedi eis : et templum, quod sanctificavi nomini meo, pro-

¶ 2. — <sup>1</sup> D'après le verset premier, il semblerait que cette seconde apparition du Seigneur à Salomon n'arriva que vingt et un ou vingt-deux ans après celle dont il est parlé *pl. h. 3, 5*; car la construction du temple et celle des palais du roi durèrent tout ce temps-là (¶ 10.); mais d'après *2. Par. 7, 12*, on croit que cette seconde apparition suivit immédiatement la première, et qu'elle eut lieu la nuit même du jour où Salomon fit sa prière (ch. 8.). Ces apparitions, selon toute vraisemblance, se passèrent en songes extatiques.

jiciam a conspectu meo, eritque Israel in proverbium, et in fabulam cunctis populis.

8. Et domus hæc erit in exemplum : omnis qui transierit per eam, stupebit, et sibilabit, et dicet : Quare fecit Dominus sic terræ huic, et domui huic ?

9. Et respondebunt : Quia dereliquerunt Dominum Deum suum, qui eduxit patres eorum de terra Ægypti, et secuti sunt deos alienos, et adoraverunt eos, et coluerunt eos : idcirco induxit Dominus super eos omne malum hoc.

10. Expletis autem annis viginti postquam ædificaverat Solomon duas domos, id est domum Domini, et domum regis,

11. (Hiram rege Tyri præbente Salomoni ligna cedrina et abiegna, et aurum juxta omne quod opus habuerat) tunc dedit Salomon Hiram viginti oppida in terra Galilææ.

12. Et egressus est Hiram de Tyro, ut videret oppida quæ dederat ei Salomon, et non placuerunt ei,

13. et ait : Hæcine sunt civitates, quas dedisti mihi, frater ? Et appellavit eas terram Chabul, usque in diem hanc.

14. Misit quoque Hiram ad regem Salomonem centum viginti talenta auri.

mon nom. Israël deviendra la fable et l'objet des railleries de tous les peuples <sup>2</sup>,

8. et cette maison sera comme un exemple; et quiconque passera devant, sera frappé d'étonnement, et lui insultera, en disant : D'où vient que le Seigneur a traité ainsi cette terre et cette maison ? 5. *Moy.* 29, 24. *Jér.* 22, 8.

9. Et on lui répondra : Le Seigneur a frappé ces peuples de tous ces maux, parce qu'ils ont abandonné le Seigneur leur Dieu qui avait tiré leurs pères de l'Égypte, et qu'ils ont suivi des dieux étrangers, et les ont adorés et servis <sup>3</sup>.

10. Vingt ans s'étant passés, pendant lesquels Salomon bâtit les deux maisons, c'est-à-dire la maison du Seigneur, et la maison du roi, 2. *Par.* 8, 1.

11. (Hiram, roi de Tyr, lui envoyant tous les bois de cèdre et de sapin, et l'or selon le besoin qu'il en avait), Salomon donna à Hiram vingt villes dans le pays de Galilée <sup>4</sup>.

12. Hiram vint de Tyr pour voir ces villes que Salomon lui avait données; mais elles ne lui plurent pas,

13. et il dit : Sont-ce là, mon frère, les villes que vous m'avez données ? Et il appela cette contrée la terre de Chabul <sup>5</sup>, comme elle s'appelle encore aujourd'hui.

14. Hiram avait envoyé aussi au roi Salomon cent-vingt talents d'or

§. 7. — <sup>2</sup> Dieu menace de rejeter son temple et de permettre qu'il soit renversé, si son peuple ne lui demeure fidèle. La perte de l'esprit religieux en général, et de la vraie religion en particulier, est le plus grand fléau dont Dieu puisse punir une nation. Comp. 5. *Moy.* 28, 37, 29, 24.

§. 9. — <sup>3</sup> Cette prophétie se rapporte non-seulement à la translation des Juifs à Babylone, durant laquelle le temple de Salomon fut brûlé, mais encore à la destruction du second temple par les Romains, et à la dispersion des Juifs dans le monde entier (comp. 5. *Moy.* 28, 64.). L'un et l'autre de ces événements était un châtement que l'impiété des Juifs avait attiré sur eux. Avant la captivité de Babylone ils servaient les faux dieux des peuples voisins. Après leur retour ils ne tombèrent plus, il est vrai, dans le culte des dieux des Gentils, mais ils s'abandonnèrent à une autre espèce d'idolâtrie; car le vrai Dieu ayant paru sur la terre dans la pauvreté, l'abjection, la chasteté et les persécutions, ils le rejetèrent, et suivirent d'autres dieux — les richesses, les honneurs et les plaisirs des sens, et cette nouvelle idolâtrie ils l'établirent, sans la connaître (5. *Moy.* 28, 64.), et ils y ont persévéré jusqu'aujourd'hui.

§. 11. — <sup>4</sup> c'est-à-dire le district de Chaboul, situé tout à fait au nord de la terre de promission, et même hors de ses limites (*Jos.* 19, 27.), ce qui faisait qu'il pouvait en être séparé (3. *Moy.* 25, 23.). Ce pays avait apparemment été conquis depuis peu par les Israélites, et par suite de cette conquête en partie ravagé et en partie dépeuplé (§. 12, 13. 2. *Par.* 8, 2.).

§. 13. — <sup>5</sup> ce qui, selon Josèphe, signifiait en phénicien, désagréable.

15. Et la raison qu'eut le roi Salomon de mettre un tribut sur son peuple, fut la grande dépense qu'il fut obligé de faire <sup>6</sup> pour bâtir la maison du Seigneur et sa maison, pour bâtir Mello, les murailles de Jérusalem, Héser, Mageddo et Gazer <sup>7</sup>. 2. *Rois*, 5, 9. *Pl.* b. 11, 27.

16. Pharaon, roi d'Égypte, était venu prendre Gazer, et l'avait brûlée; et il avait défait les Chananéens qui habitaient dans la ville <sup>8</sup>, et il l'avait donnée pour dot à sa fille que Salomon avait épousée.

17. Salomon rebâtit donc Gazer <sup>9</sup> et la basse Bethhoron.

18. Balaath <sup>10</sup>, et Palmyre dans le pays du désert <sup>11</sup>.

19. Il fortifia aussi tous les bourgs qui étaient à lui, et qui n'avaient point de murailles <sup>12</sup>, les villes de chariots, et les villes des gens de cheval <sup>13</sup>, et tout ce qui lui plut de bâtir dans Jérusalem, sur le Liban, et dans toute l'étendue de son royaume.

20. Quant à tout ce qui était demeuré de peuple des Amorrhéens, des Héthéens, des Phérézéens, des Hévéens et des Jébuséens, qui n'étaient point des enfants d'Israël,

21. Salomon rendit tributaires leurs enfants qui étaient demeurés dans le pays, que les enfants d'Israël n'avaient pu exterminer, et ils sont demeurés tributaires <sup>14</sup> jusqu'aujourd'hui.

22. Il ne voulut point qu'aucun des enfants d'Israël fût réduit à la servitude; mais ils étaient ses hommes de guerre, ses ministres, ses principaux officiers et les chefs de ses armées, et ils commandaient les chariots et la cavalerie <sup>15</sup>.

23. Or il y avait cinq cent cinquante hommes établis sur tous les ouvrages de Salo-

15. Hæc est summa expensarum, quam obtulit rex Salomon ad ædificandum domum Domini et domum suam, et Mello, et murum Jerusalem, et Hæser, et Mageddo et Gazer.

16. Phara rex Ægypti ascendit, et cepit Gazer, succenditque eam igni: et Chananæum, qui habitabat in civitate interfecit, et dedit eam in dotem filię suæ uxori Salomonis.

17. Ædificavit ergo Salomon Gazer, et Bethhoron inferiorem,

18. et Baalath, et Palmyram in terra solitudinis.

19. Et omnes vicos, qui ad se pertinebant, et erant absque muro, munivit, et civitates curruum et civitates equitum, et quocumque ei placuit ut ædificaret in Jerusalem, et in Libano, et in omni terra potestatis suæ.

20. Universum populum, qui remanserat de Amorrhæis, et Hethæis, et Pherezæis, et Hevæis, et Jebuseis, qui non sunt de filiis Israel:

21. horum filios, qui remanserant in terra, quos scilicet non potuerant filii Israel exterminare: fecit Salomon tributarios, usque in diem hanc.

22. De filiis autem Israel non constituit Salomon servire quemquam, sed erant viri bellatores, et ministri ejus, et principes, et duces, et præfecti curruum et equorum.

23. Erant autem principes super omnia opera Salomonis præ-

§. 15. — <sup>6</sup> Dans l'hébreu il est question des corvées que Salomon fut obligé d'imposer pour achever les constructions dont il est parlé dans ce qui suit. « Et telle fut la cause des corvées que le roi Salomon imposa pour etc. »

<sup>7</sup> \* Bâtir, quand il s'agit des villes, signifie aussi réparer et fortifier.

§. 16. — <sup>8</sup> qui, dans les temps qui suivirent Josué (comp. *Jos.* 10, 33. 12, 12.), avaient repris ces villes aux Israélites, et qui les avaient possédées jusqu'à la conquête qu'en fit le roi d'Égypte.

§. 17. — <sup>9</sup> \* ville dans la tribu d'Ephraïm, entre la haute et la basse Bethhoron, sur les confins de la tribu de Dan et de Benjamin.

§. 18. — <sup>10</sup> ou Baalgad, aujourd'hui Baalbec, dans le Liban.

<sup>11</sup> dans le désert d'Arabie, entre Damas et l'Euphrate.

§. 19. — <sup>12</sup> dans l'hébr. : toutes les villes des magasins à grains.

<sup>13</sup> \* Les chevaux et les chariots de Salomon étaient distribués dans diverses villes de son royaume. *Voy. pl. h.* 4, 26. 27 et les remarq.

§. 21. — <sup>14</sup> D'après l'hébr. : corvéables, il les employa aux corvées.

§. 22. — <sup>15</sup> Litt. : les chevaux, c'est-à-dire la cavalerie.

positi quingenti quinquaginta, qui habebant subjectum populum, et statutis operibus imperabant.

24. Filia autem Pharaonis ascendit de civitate David in domum suam, quam ædificaverat ei Salomon : tunc ædificavit Mello.

25. Offerebat quoque Salomon tribus vicibus per annos singulos holocausta, et pacificas victimas, super altare quod ædificaverat Domino, et adolebat thymiana coram Domino : perfectumque est templum.

26. Classem quoque fecit rex Salomon in Asiongaber, quæ est juxta Ailath in littore maris Rubri, in terra Idumææ.

27. Misitque Hiram in classe illa servos suos viros nauticos et gnaros maris, cum servis Salomonis.

28. Qui cum venissent in Ophir, sumptum inde aurum quadringentorum viginti talentorum, detulerunt ad regem Salomonem.

mon, à qui le peuple était soumis, et qui avaient l'intendance de tous les ouvrages qu'il avait entrepris <sup>16</sup>.

24. Après cela la fille de Pharaon vint de la ville de David dans sa maison que Salomon lui avait bâtie. Et ce fut alors que le roi bâtit Mello <sup>17</sup>. 2. Par. 8, 11.

25. Salomon offrait aussi trois fois l'année <sup>18</sup> des holocaustes et des victimes pacifiques sur l'autel qu'il avait bâti au Seigneur, et il brûlait le parfum devant le Seigneur <sup>19</sup>, après que le temple eut été achevé.

26. Le roi Salomon équipa aussi une flotte à Asiongaber, qui est près d'Elath, sur le rivage de la mer Rouge, au pays d'Idumée.

27. Et Hiram envoya avec cette flotte quelques-uns de ses serviteurs, gens de mer, et qui entendaient fort bien la navigation <sup>20</sup>, qui se joignirent aux serviteurs de Salomon.

28. Et étant allés en Ophir <sup>21</sup>, ils y prirent quatre cent vingt talents d'or, qu'ils apportèrent au roi Salomon.

ÿ. 23. — <sup>16</sup> \* On ne connaît pas assez exactement l'organisation de la cour, de l'administration et des armées de Salomon, pour pouvoir définir avec précision les divers offices des officiers dont il est parlé dans son histoire. Comp. 2. Par. 2, 18; 8, 10; pl. h. 5, 16 etc.

ÿ. 24. — <sup>17</sup> \* Sur Mello voy. Jug. 9, 6. 20; 2. Rois, 5, 9. — Mello signifie plénitude ou multitude. C'était, selon quelques-uns, une place de Jérusalem, située au fond de la vallée au pied du mont Sion. Comme cette place était fort agréable, Salomon l'enleva au public et la joignit au palais qu'il fit bâtir pour la fille de Salomon, ce qui d'abord fit murmurer, puis devint une occasion de révolte. Pl. h. 11, 26. D'autres autrem.

ÿ. 25. — <sup>18</sup> aux trois grandes fêtes. Voy. 2. Par. 8, 13. 34, 3.

<sup>19</sup> Il faisait offrir de l'encens par les prêtres sur l'autel des parfums. Voy. 2. Par. 26, 18.

ÿ. 27. — <sup>20</sup> Les Phéniciens étaient les meilleurs marins de l'antiquité.

ÿ. 28. — <sup>21</sup> pays inconnu, mais très éloigné : selon quelques-uns, l'Afrique ; selon d'autres, l'Espagne ; selon d'autres, l'Inde ; et selon d'autres encore, l'Arabie, où il se trouve encore un lieu appelé Elophir. — \* Toutes les conjectures basées, soit sur la ressemblance de certains noms, soit sur la nature des articles de commerce qu'on tirait d'Ophir, soit enfin sur le temps qu'on mettait à ce voyage, doivent se taire devant la déclaration expresse de la table généalogique de la Genèse (ch. 10, ÿ. 26-29.) qui place Ophir parmi les descendants de Yoktan au milieu d'autres noms qui appartiennent tous à différentes contrées de l'Arabie méridionale. Ces contrées, selon le témoignage de Diodore et de plusieurs autres auteurs grecs, étaient autrefois riches en or. Mais il se peut aussi qu'Ophir ait fait un grand commerce d'or étranger, et que les Hébreux tirant leur or des marchés d'Ophir, l'aient appelé de ce nom. *Thédt. des div. Ecrit.* §. 80. — D'après 2. Par. 8, 18, l'or qu'on apporta d'Ophir à Salomon monta à 450 talents ; mais on dit que dans le livre des Rois, on ne marque que l'or en espèce, au lieu que dans les Par. on exprime la valeur de toute la charge qu'on apporta de ce voyage. Peut-être aussi que les 30 talents qu'on lit de plus dans les Par. furent employés aux frais de la navigation, ou donnés en rémunération aux matelots.

## CHAPITRE X.

*La reine de Saba. Richesse de Salomon, ses meubles précieux et sa puissance.*

1. La reine de Saba <sup>1</sup> même, sur la réputation que Salomon s'était acquise au nom du Seigneur <sup>2</sup>, vint aussi le tenter par des énigmes <sup>3</sup>. 2. *Par.* 9, 1. *Luc.* 11, 31.

2. Et étant entrée dans Jérusalem avec une grande suite et un riche équipage, avec des chameaux qui portaient des aromates et une quantité infinie d'or et de pierres précieuses, elle se présenta devant le roi Salomon, et lui découvrit tout ce qu'elle avait dans le cœur <sup>4</sup>.

3. Salomon l'instruisit sur toutes les choses qu'elle lui avait proposées; et il n'y en eut aucune qui pût être cachée au roi, et sur laquelle il ne la satisfît par ses réponses.

4. Or la reine de Saba voyant toute la sagesse de Salomon, la maison qu'il avait bâtie,

5. les mets de sa table, les logements de ses officiers, le bel ordre avec lequel ils le servaient, leurs habits, ses échantons, et les holocaustes qu'il offrait dans la maison du Seigneur <sup>5</sup>, elle était tout hors d'elle <sup>6</sup>,

6. et elle dit au roi : Ce qu'on m'avait rapporté dans mon royaume

7. de vos entretiens et de votre sagesse, est véritable; et je ne croyais pas néanmoins ce qu'on m'en disait, jusqu'à ce que je sois venue moi-même, et que je l'aie vu de mes propres yeux; et j'ai reconnu qu'on ne m'avait pas dit la moitié de ce qui en est. Votre sagesse et votre conduite passe ce que la renommée m'en avait appris.

8. Heureux ceux qui sont à vous! heu-

1. Sed et regina Saba, audita fama Salomonis in nomine Domini, venit tentare eum in ænigmatibus.

2. Et ingressa Jerusalem multo cum comitatu, et divitiis, camelis portantibus aromata, et aurum infinitum nimis, et gemmas pretiosas, venit ad regem Salomonem, et locuta est ei universa quæ habebat in corde suo.

3. Et docuit eam Salomon omnia verba quæ proposuerat: non fuit sermo, qui regem posset latere, et non responderet ei.

4. Videns autem regina Saba omnem sapientiam Salomonis, et domum quam ædificaverat,

5. et cibos mensæ ejus, et habitacula servorum, et ordines ministrantium, vestesque eorum, et pincernas, et holocausta quæ offerebat in domo Domini: non habebat ultra spiritum;

6. dixitque ad regem: Verus est sermo, quem audivi in terra mea,

7. super sermonibus tuis, et super sapientia tua: et non credebam narrantibus mihi, donec ipsa veni, et vidi oculis meis, et probavi quod media pars mihi nuntiata non fuerit: major est sapientia et opera tua, quam rumor quem audivi.

8. Beati viri tui, et beati servi

¶ 1. — <sup>1</sup> ou Scheba, petite contrée au sud de l'Arabie Heureuse (*Matth.* 12, 42.).  
<sup>2</sup> Litt.: ayant appris la renommée de Salomon au nom du Seigneur — à savoir qu'il s'était acquise par ce qu'il avait fait pour le nom du Seigneur.

<sup>3</sup> lui proposer des questions, afin de mettre par ce moyen sa sagesse à l'épreuve.  
 ¶ 2. — <sup>4</sup> La reine proposa diverses énigmes à Salomon, et il découvrit le sens de toutes. L'usage de proposer et de résoudre des énigmes, comme preuve de sagesse, était fort connu des anciens. Les auteurs profanes en parlent en plusieurs endroits. D. Calm. Comp. *Jug.* 16, 30 et les remarq.

¶ 5. — <sup>5</sup> D'autres traduisent d'après l'hébr.: ... échantons, et sa montée par laquelle il montait à la maison du Seigneur.

<sup>6</sup> Litt.: elle n'avait plus de respiration, — son étonnement fut tel qu'il lui ôta la respiration.

tui, qui stant coram te semper, et audiunt sapientiam tuam.

9. Sit Dominus Deus tuus benedictus, cui complacuiisti, et posuit te super thronum Israel, eo quod dilexerit Dominus Israel in sempiternum, et constituit te regem, ut faceres iudicium et justitiam.

10. Dedit ergo regi centum viginti talenta auri, et aromata multa nimis, et gemmas pretiosas : non sunt allata ultra aromata tam multa, quam ea quæ dedit regina Saba regi Salomoni.

11. (Sed et classis Hiram, quæ portabat aurum de Ophir, attulit ex Ophir ligna thyina multa nimis, et gemmas pretiosas.

12. Fecitque rex de lignis thyinis fulcra domus Domini, et domus regis, et citharas lyrasque cantoribus : non sunt allata hujusmodi ligna thyina, neque visa usque in præsentem diem.)

13. Rex autem Salomon dedit reginæ Saba omnia quæ voluit et petivit ab eo : exceptis his, quæ ultro obtulerat ei munere regio. Quæ reversa est, et abiit in terram suam cum servis suis.

14. Erat autem pondus auri, quod afferebatur Salomoni per annos singulos, sexcentorum sexaginta sex talentorum auri :

15. excepto eo, quod afferebant viri qui super vectigalia erant, et negotiatores, universique scruta vendentes, et omnes reges Arabiæ ducesque terræ.

16. Fecit quoque rex Salomon ducenta scuta de auro purissimo, sexcentos auri siclos dedit in laminas scuti unius.

17. Et trecentas peltas ex auro probato : trecentæ minæ auri unam

reux vos serviteurs qui sont sans cesse devant vous, et qui écoutent votre sagesse !

9. Béni soit le Seigneur votre Dieu qui a mis son affection en vous, qui vous a fait asseoir sur le trône d'Israël, parce qu'il a aimé Israël pour jamais, et qu'il vous a établi roi pour régner avec équité, et pour rendre la justice !

10. La reine de Saba donna ensuite au roi cent vingt talents d'or, une quantité infinie de parfums, et des pierres précieuses : on n'a jamais apporté depuis à Jérusalem tant de parfums que la reine de Saba en donna au roi Salomon.

11. (La flotte d'Hiram qui apportait l'or d'Ophir, apporta aussi en même temps une très-grande quantité de bois très-rares<sup>7</sup>, et des pierres précieuses.

12. Et le roi fit faire de ces bois rares les balustres<sup>8</sup> de la maison du Seigneur et de la maison du roi, des harpes et des lyres pour les musiciens. On n'apporta et on ne vit jamais de cette sorte de bois jusqu'à ce jour.)

13. Or le roi Salomon donna à la reine de Saba tout ce qu'elle désira et ce qu'elle lui demanda, outre les présents qu'il lui fit de lui-même par une magnificence royale. Et la reine s'en retourna et s'en alla en son royaume avec ses serviteurs.

14. Le poids de l'or qu'on apportait à Salomon chaque année, était de six cent soixante-six talents d'or<sup>9</sup>,

15. sans ce que lui rapportaient ceux qui avaient l'intendance des tributs<sup>10</sup>, les gens de trafic, les marchands de choses curieuses, tous les rois<sup>11</sup> d'Arabie, et tous les gouvernements du pays<sup>12</sup>.

16. Le roi Salomon fit aussi deux cents boucliers d'un or très-pur : il donna pour chaque bouclier six cents siclos d'or.

17. Il fit aussi trois cents boucliers<sup>13</sup> de fin or : chacun de ces boucliers était revêtu

ŷ. 11. — <sup>7</sup> Dans l'hébr. : Almuggim, Alummmim, un bois inconnu, que les uns prennent pour du bois de sandal (ou santal), d'autres pour du bois d'ébène.

ŷ. 12. — <sup>8</sup> Autrem. : les pilastres.

ŷ. 14. — <sup>9</sup> \* D'après ce qui suit, ŷ. 15, Salomon tirait ce revenu de ses domaines, sans ce qui lui était payé par les rois tributaires, et par les marchands qui trafiquaient dans ses Etats, ce qui devait monter à une somme bien plus grande. Tel est aussi le sens de l'hébr.

ŷ. 15. — <sup>10</sup> Autrem. : les commerçants; d'autres : les mineurs.

<sup>11</sup> payant tribut.

<sup>12</sup> Quelques-uns entendent les princes des Philistins. D'autres autrem.

ŷ. 17. — <sup>13</sup> A la guerre on avait deux boucliers différents, l'un grand, qui couvrait tout l'homme, et un autre plus petit.]

de trois cents mines<sup>14</sup> d'or; et le roi les mit dans la maison du bois du Liban<sup>15</sup>.

18. Le roi Salomon fit aussi un grand trône d'ivoire, qu'il revêtit d'un or très-pur.

19. Ce trône avait six degrés. le haut était rond par derrière<sup>16</sup>, et il avait deux mains<sup>17</sup>, l'une d'un côté, et l'autre de l'autre, qui tenaient le siège, et deux lions auprès des deux mains.

20. Il y avait douze lionceaux sur les six degrés, six d'un côté et six de l'autre : il ne s'est jamais fait un si bel ouvrage dans tous les royaumes du monde.

21. Tous les vases où le roi Salomon buvait, étaient aussi d'or; et toute la vaisselle de la maison du bois du Liban était d'un or très-pur. L'argent n'était plus considéré, et on n'en tenait aucun compte sous le règne de Salomon,

22. parce que sa flotte, avec celle du roi Hiram, faisait voile de trois ans en trois ans, et allait en Tharsis<sup>18</sup>, d'où elle rapportait de l'or, de l'argent, des dents d'éléphant, des singes et des paons<sup>19</sup>.

23. Le roi Salomon surpassa donc tous les rois du monde en richesses et en sagesse.

24. Et toute la terre désirait de voir le visage de Salomon, pour écouter la sagesse que Dieu lui avait répandue dans le cœur.

25. Et chacun lui envoyait tous les ans des présents<sup>20</sup>, des vases d'argent et d'or, des étoffes, des armes, des parfums, des chevaux et des mulets.

26. Et Salomon amassa un grand nombre de chariots et de gens de cheval. Il eut mille quatre cents chariots, et douze mille hommes de cheval; et il les distribua par les villes fortes, et en retint une partie pour être près de sa personne dans Jérusalem.  
2. Par. 1, 14.

27. Il fit que l'argent devint aussi com-

peltam vestiebant : posuitque eas rex in domo saltus Libani.

18. Fecit etiam rex Salomon thronum de ebore grandem : et vestivit eum auro fulvo nimis,

19. qui habebat sex gradus : et summitas throni rotunda erat in parte posteriori : et duæ manus hinc atque inde tenentes sedile : et duo leones stabant juxta manus singulas.

20. Et duodecim leunculi stantes super sex gradus hinc atque inde : non est factum tale opus in universis regnis.

21. Sed et omnia vasa, quibus potabat rex Salomon, erant aurea : et universa supellex domus saltus Libani de auro purissimo : non erat argentum, nec alicujus pretii putabatur in diebus Salomonis,

22. quia classis regis per mare cum classe Hiram semel per tres annos ibat in Tharsis, deferens inde aurum, et argentum, et dentes elephatorum, et simias, et pavos.

23. Magnificatus est ergo rex Salomon super omnes reges terræ, divitiis et sapientia.

24. Et universa terra desiderabat vultum Salomonis, ut audiret sapientiam ejus, quam dederat Deus in corde ejus.

25. Et singuli deferebant ei munera, vasa argentea et aurea, vestes et arma bellica, aromata quoque, et equos et mulos, per annos singulos.

26. Congregavitque Salomon currus et equites, et facti sunt ei mille quadringenti currus, et duodecim millia equitum : et disposuit eos per civitates munitas, et cum regem in Jerusalem.

27. Fecitque ut tanta esset

<sup>14</sup> Dans l'hébr. : de trois mines. La mine valait cent sicles. Voy. 2. Par. 9, 16.

<sup>15</sup> Pl. h. 7, 2.

ÿ. 19. — <sup>16</sup> comme une niche.

<sup>17</sup> accoudoirs.

ÿ. 22. — <sup>18</sup> proprement Tartessus en Espagne; cependant cette expression désigne aussi un pays maritime quelconque situé à une grande distance; et il y a toute apparence qu'en cet endroit il faut entendre par Tartessus l'Ophir du ÿ. 11.

<sup>19</sup> L'ivoire était l'une des matières auxquelles les anciens attachaient le plus de prix; ils étaient aussi très-curieux des animaux dont il est ici question, et les riches ne manquaient pas de s'en procurer lorsqu'ils le pouvaient.

ÿ. 25. — <sup>20</sup> Voy. 1. Rois, 9, 7.

abundantia argenti in Jerusalem, mun à Jérusalem que les pierres<sup>21</sup>, et qu'on quanta et lapidum : et cedrorum y vit autant de cèdres que de ces sycomores præbuit multitudinem, quasi sycomoros quæ nascuntur in campestribus. qui naissent à la campagne.

28. Et educebantur equi Salomoni de Ægypto, et de Coa. Negotiatores enim regis emebant de Coa, et statuto pretio perducebant.

29. Egrediebatur autem quadriga ex Ægypto sexcentis siclis argenti, et equus centum quinquaginta. Atque in hunc modum cuncti reges Hethæorum et Syriæ equos venundabant.

28. On faisait venir aussi de l'Égypte et de Coa<sup>22</sup> des chevaux pour Salomon. Car ceux qui trafiquaient pour le roi, les achetaient à Coa, et les lui amenaient pour un certain prix.

29. On lui amenait quatre chevaux d'Égypte pour six cents sicles d'argent, et un cheval pour cent cinquante. Et tous les rois des Héthéens et de Syrie lui vendaient<sup>23</sup> ainsi des chevaux.

## CHAPITRE XI.

*Femmes de Salomon. Il tombe dans l'idolâtrie et encourt la disgrâce du Seigneur ; ses ennemis et sa mort.*

1. Rex autem Salomon adavit mulieres alienigenas multas, filiam quoque Pharaonis, et Moabitidas, et Ammonitidas, Idumæas, et Sidonias, et Hethæas :

2. de gentibus, super quibus

1. Or le roi Salomon aimait passionnément plusieurs femmes étrangères, avec la fille de Pharaon, des femmes de Moab et d'Ammon, des femmes d'Idumée, des Sidoniennes et du pays des Héthéens. 5. *Moy.* 17, 17. *Ecli.* 47, 21.

2. qui étaient toutes des nations dont le

γ. 27. — <sup>21</sup> Si l'on compare ce que l'Écriture nous dit ici et en d'autres endroits de la grande quantité de métaux précieux que l'on possédait à cette époque, avec tout ce que rapportent d'un commun accord d'autres anciens écrivains touchant les richesses des royaumes et des princes de l'antiquité, on y trouve une preuve que les anciens avaient à leur disposition dans le centre de l'Asie ou ailleurs des mines qui sont épuisées, ou bien qui nous sont inconnues. — \* Les Carthaginois, et après eux les Romains, eurent une source inépuisable de richesses dans les mines d'argent d'Espagne qui étaient sans nombre, et dont un seul puits produisait à Annibal jusqu'à 300 livres d'argent par jour. On sait d'ailleurs que de temps immémorial Tyr, Joppé et les autres villes maritimes de Phénicie et de Palestine firent avec l'Espagne un commerce actif et étendu. Rien de plus connu dans l'Écriture, que les vaisseaux de Tharsis ou de Tartessus, c'est-à-dire des vaisseaux de long cours, et qui surtout se rendaient jusqu'à Tartessus en Espagne (note 18). — Les mines argentifères d'Espagne n'avaient pas été exploitées depuis les Romains. Mais elles ont été de nouveau ouvertes de nos jours, et l'on en tire des trésors vraiment incalculables. Les plateaux de Murcie et de Grenade semblent n'être qu'un massif d'argent, qui par sa richesse, peut remplacer le Pérou pour l'Espagne. L'Espagne, anciennement, avait aussi des mines d'or; elles paraissent épuisées.

γ. 28. — <sup>22</sup> lieu que les uns placent en Arabie, d'autres en Égypte. D'autres traduisent Coa comme un nom collectif... de l'Égypte, — diverses sortes de marchandises et des chevaux. D'autres autrement. — \* On pourrait traduire tout le verset : Et la sortie des chevaux qu'avait Salomon, était de l'Égypte (on les tirait de l'Égypte); et les caravanes des marchands du roi lui amenaient des troupeaux (de chevaux) en en payant le prix.

γ. 29. — <sup>23</sup> Dans l'hébr. : recevaient. — \* Dans l'hébr. le γ. porte : Et c'est ainsi qu'à tous les rois des Héthéens, et aux rois d'Aram, on en amenait à leur disposition (à leur main).

Seigneur avait dit aux enfants d'Israël : Vous ne prendrez point pour vous des femmes de ce pays-là, et vos filles n'en épouseront point des hommes; car ces nations vous pervertiront le cœur très-certainement, pour vous faire adorer leurs dieux. Salomon s'attacha donc à ces femmes avec une passion très-ardente. 2. *Moys.* 34, 16.

3. Et il eut sept cents femmes qui étaient comme des reines, et trois cents qui étaient comme ses concubines <sup>1</sup>. Et ces femmes lui pervertirent le cœur.

4. Et lorsqu'il était déjà vieux, les femmes lui corrompirent le cœur pour lui faire suivre des dieux étrangers; et son cœur n'était point parfait <sup>2</sup> devant le Seigneur son Dieu, comme avait été le cœur de David, son père.

5. Mais Salomon adorait Astarthé, déesse des Sidoniens <sup>3</sup>, et Moloch, l'idole des Ammonites <sup>4</sup>.

6. Et Salomon fit ce qui n'était point agréable au Seigneur, et il ne suivit point le Seigneur parfaitement <sup>5</sup>, comme avait fait David, son père.

7. En ce même temps Salomon bâtit un temple à Chamos <sup>6</sup>, idole des Moabites, sur la montagne qui était vis-à-vis de Jérusalem <sup>7</sup>, et à Moloch, l'idole des enfants d'Ammon.

8. Et il fit la même chose pour toutes ses

dixit Dominus filiis Israël : Non ingrediemini ad eas, neque de illis ingredientur ad vestras : certissime enim advertent corda vestra ut sequamini deos earum. His itaque copulatus est Salomon ardentissimo amore.

3. Fueruntque ei uxores quasi reginæ septingentæ, et concubinæ trecentæ : et averterunt mulieres cor ejus.

4. Cumque jam esset senex, depravatum est cor ejus per mulieres, ut sequeretur deos alienos : nec erat cor ejus perfectum cum Domino Deo suo, sicut cor David patris ejus.

5. Sed colebat Salomon Astarthen deam Sidoniorum, et Moloch idolum Ammonitarum.

6. Fecitque Salomon quod non placuerat coram Domino, et non adimplevit ut sequeretur Dominum, sicut David pater ejus.

7. Tunc ædificavit Salomon fanum Chamos, idolo Moab, in monte qui est contra Jerusalem, et Moloch idolo filiorum Ammon.

8. Atque in hunc modum fecit

1. *Par.* 1, 32. et la remarq.); mais elle défendait expressément, même aux rois, d'en avoir un grand nombre. Les concubines n'étaient pas des femmes illégitimes, mais du second ordre. *Voy.* 5. *Moys.* 17, 17. et suiv. — Pour que le mariage fût permis avec des femmes étrangères, celles-ci devaient embrasser le culte du vrai Dieu, ce que ne firent pas les femmes de Salomon (v. 8.).

2. sans partage.

3. *Voy.* *Jug.* 2, 13.

4. *Voy.* 3. *Moys.* 18, 21. — Peut-on croire, dit saint Augustin, que Salomon, cet homme d'une si éminente sagesse, ait pu se figurer que le culte des idoles fût de quelque utilité? En vérité, non! mais il ne sut pas résister au penchant qui l'entraînait vers ses femmes, et qui l'a conduit à un si profond abîme de malheur. Ainsi de peur de contrister cet amour vicieux, qu'il avait laissé s'emparer de tout son cœur, il fit ce qu'il savait bien que l'on ne devait pas faire. — Salomon est-il revenu à Dieu? — Les divines Ecritures se taisent à cet égard, et les saints Pères sont divisés sur ce point. Toujours est-il que nous avons lieu de craindre que Salomon, le bien-aimé de Dieu, dont le règne pacifique et glorieux fut une figure du règne du Messie, par la bouche duquel l'Esprit-Saint a parlé dans tant d'écrits inspirés, qui longtemps fut le modèle des justes et des rois, — ne soit mort dans l'impénitence et à jamais perdu! — Nous devons apprendre de là que, quand la grâce de Dieu aurait mis dans nous la sagesse et la vertu de Salomon, nous avons toujours sujet de redouter, tant que nous vivons, notre fragilité naturelle et l'infirmité qui habite en nous, de même que les effroyables jugements de Dieu.

5. Litt. : et il ne fut pas persévérant à suivre le Seigneur, — dans l'hébr. : parfait en suivant le Seigneur.

6. *Voy.* 4. *Moys.* 21, 29.

7 à l'orient, sur le mont des Oliviers, appelé pour cette raison la montagne du Scandale. 4. *Rois,* 23, 13.

universis uxoris suis alienigenis, quæ adolebant thura, et immolabant diis suis.

9. Igitur iratus est Dominus Salomoni, quod aversa esset mens ejus a Domino Deo Israel, qui apparuerat ei secundo,

10. et præceperat de verbo hoc ne sequeretur deos alienos, et non custodivit quæ mandavit ei Dominus.

11. Dixit itaque Dominus Salomoni : Quia habuisti hoc apud te, et non custodisti pactum meum, et præcepta mea, quæ mandavi tibi, disrumpens scindam regnum tuum, et dabo illud servo tuo.

12. Verumtamen in diebus tuis non faciam, propter David patrem tuum : de manu filii tui scindam illud,

13. nec totum regnum auferam, sed tribum unam dabo filio tuo, propter David servum meum, et Jerusalem quam elegi.

14. Suscitavit autem Dominus adversarium Salomoni, Adad Idumæum de semine regio, qui erat in Edom.

15. Cum enim esset David in Idumæa, et ascendisset Joab princeps militiæ ad sepeliendum eos qui fuerant interfecti, et occidisset omne masculinum in Idumæa

16. (sex enim mensibus ibi moratus est Joab, et omnis Israel, donec interimeret omne masculinum in Idumæa),

17. fugit Adad ipse, et viri Idumæi qui erant cum eo.

femmes étrangères qui brûlaient de l'encens et sacrifiaient à leurs dieux <sup>8</sup>.

9. Le Seigneur se mit donc en colère contre Salomon, de ce que son esprit s'était détourné du Seigneur Dieu d'Israël, qui lui avait apparu une seconde fois, *Pl. h. 3, 5, 9, 2.*

10. et qui lui avait défendu expressément d'adorer les dieux étrangers; et de ce qu'il n'avait point gardé ce que le Seigneur lui avait commandé.

11. Le Seigneur dit donc à Salomon <sup>9</sup> : Puisque le péché s'est trouvé en vous, et que vous n'avez point gardé mon alliance, ni les commandements que je vous avais faits, je déchirerai et diviserai votre royaume, et je le donnerai à l'un de vos serviteurs.

12. Je ne le ferai pas néanmoins pendant votre vie, à cause de David, votre père; mais je le ferai lorsque le royaume sera entre les mains de votre fils. *Pl. b. 12, 13.*

13. Je ne lui ôterai pas, il est vrai, le royaume tout entier; mais j'en donnerai une tribu <sup>10</sup> à votre fils, à cause de David, mon serviteur, et de Jérusalem que j'ai choisie.

14. Or le Seigneur suscita pour ennemi à Salomon Adad, Iduméen, de la race royale, qui était dans Edom <sup>11</sup>.

15. Car lorsque David était dans l'Idumée <sup>12</sup>, Joab, général de son armée, y vint pour ensevelir ceux qui avaient été tués <sup>13</sup>, et pour tuer tous les mâles dans l'Idumée.

16. Et il y demeura pendant six mois avec toute l'armée d'Israël, pendant qu'il tuait tous les mâles de l'Idumée.

17. Pour Adad, il s'enfuit du pays avec

ŷ. 8. — <sup>8</sup> Il est ainsi probable que la fille de Pharaon entraîna le roi malheureux dans le culte des divinités égyptiennes, dont l'une des principales était Adonis. Sur Chamos, Astharthé et Moloch, voy. 4. *Moy. 21, 29*; 3. *Moy. 18, 21*; *Jug. 2, 10*. etc.

ŷ. 11. — <sup>9</sup> vraisemblablement par un prophète, peut-être Alias (ŷ. 29 et suiv.).

ŷ. 13. — <sup>10</sup> Juda, avec lequel Benjamin était uni par sa position; à ces deux tribus se joignirent en outre, après la séparation, les Lévites et un bon nombre d'Israélites qui ne voulurent point changer le culte du vrai Dieu qu'on lui rendait à Jérusalem pour celui des veaux d'or.

ŷ. 14. — <sup>11</sup> L'historien sacré va, dans ce qui suit, nous montrer comment Dieu prépara de loin la ruine du royaume de Salomon. Les trois instruments dont il se servit d'abord furent Adad, au sud, Razon, au nord, et Jéroboam à l'intérieur.

ŷ. 15. — <sup>12</sup> où il y avait une garnison. Voy. 2. *Rois, 8, 13, 14.*

<sup>13</sup> Il y a apparence que les Iduméens tombèrent sur la garnison, la tuèrent et hissèrent sans sépulture les hommes qui la composaient. Pour tirer vengeance de ce fait, David ordonna à Joab d'ensevelir ceux qui avaient été massacrés, et de mettre à mort tous les mâles dans l'Idumée.

des Iduméens serviteurs de son père, pour se retirer en Egypte; et Adad n'était alors qu'un petit enfant.

18. De Madian <sup>14</sup> ils allèrent à Pharan; et ayant pris avec eux des gens de Pharan, ils entrèrent en Egypte, et se présentèrent à Pharaon, roi d'Egypte, qui donna une maison à Adad, lui ordonna ce qui était nécessaire pour sa table, et lui assigna un certain pays.

19. Et Adad s'acquitt tellement l'affection de Pharaon qu'il lui fit épouser la propre sœur de la reine Taphnès, sa femme.

20. Et de cette sœur de la reine il eut un fils nommé Génubath, que Taphnès nourrit dans la maison de Pharaon. Et Génubath demeurait dans le palais de Pharaon avec les enfants du roi.

21. Adad ayant ensuite appris dans l'Egypte, que David s'était endormi avec ses pères, et que Joab, général de son armée, était mort, il dit à Pharaon : Laissez-moi aller, afin que je retourne en mon pays.

22. Pharaon lui dit : Mais qu'est-ce qui vous manque chez moi pour penser à retourner en votre pays? Adad lui répondit : Rien ne me manque; mais je vous supplie de me permettre de m'en retourner <sup>15</sup>.

23. Dieu lui suscita aussi pour ennemi Razon, fils d'Eliada, qui s'était enfui d'auprès d'Adarézér, roi de Soba, son seigneur, 2. Rois, 8, 5. 1. Par. 18, 5.

24. et qui, assemblant des gens contre lui <sup>16</sup>, devint chef des voleurs, lorsque David leur faisait la guerre <sup>17</sup>. Etant allés à Damas <sup>18</sup> ils y habitèrent, et l'établirent roi à Damas.

25. Il fut ennemi d'Israël pendant tout le règne de Salomon. De là vint la mauvaise volonté et la haine d'Adad contre Israël <sup>19</sup>; et il régna en Syrie.

26. Jéroboam, fit de Nabat, Ephrathéen, de Saréda, serviteur de Salomon, dont la mère était une femme veuve qui s'appelait

mæi de servis patris ejus cum eo, ut ingrederetur Ægyptum : erat autem Adad puer parvulus.

18. Cumque surrexissent de Madian, venerunt in Pharan, tuleruntque secum viros de Pharan, et introierunt Ægyptum ad Pharaonem regem Ægypti : qui dedit ei domum, et cibos constituit, et terram delegavit.

19. Et invenit Adad gratiam coram Pharaone valde, in tantum ut daret ei uxorem, sororem uxoris suæ germanam Taphnes reginæ.

20. Genuitque ei soror Taphnes Genubath filium, et nutrit eum Taphnes in domo Pharaonis : eratque Genubath habitans apud Pharaonem cum filiis ejus.

21. Cumque audisset Adad in Ægypto, dormisse David cum patribus suis, et mortuum esse Joab principem militiæ, dixit Pharaoni : Dimitte me, ut vadam in terram meam.

22. Dixitque ei Pharaon : Qua enim re apud me indiges, ut quæras ire ad terram tuam? At ille respondit : Nulla : sed obsecro te ut dimittas me.

23. Suscitavit quoque ei Deus adversarium Razon filium Eliada, qui fugerat Adarezer regem Soba dominum suum :

24. et congregavit contra eum viros, et factus est princeps latronum cum interficeret eos David : abieruntque Damascum, et habitaverunt ibi, et constituerunt eum regem in Damasco,

25. eratque adversarius Israeli cunctis diebus Salomonis : et hoc est malum Adad, et odium contra Israel, regnavitque in Syria.

26. Jeroboam quoque filius Nabat, Ephrathæus, de Sareda, servus Salomonis, cujus mater erat

ÿ. 18. — <sup>14</sup> petit pays confinant à l'Idumée, du côté de l'Egypte.

ÿ. 22. — <sup>15</sup> Arrivé dans l'Idumée, il se fit roi et se déclara aussi, selon toute apparence, contre Salomon.

ÿ. 24. — <sup>16</sup> Dans l'hébr. : près de lui.

<sup>17</sup> Litt. : les tuait, — c'est-à-dire lorsqu'il battit l'armée d'Adarézér. Razon réunit quelques hommes dispersés, et exerça avec eux le brigandage.

<sup>18</sup> dans les dernières années de Salomon.

ÿ. 25. — <sup>19</sup> Litt. : Et tel est le mal d'Adad, et sa haine contre Israël — c'est-à-dire : Et (il était) comme le mal d'Adad, un adversaire comme Adad, et il haïssait Israël comme lui.

nomine Sarva, mulier vidua : levavit manum contra regem.

27. Et hæc est causa rebellionis adversus eum, quia Salomon ædificavit Mello, et cœquavit voraginem civitatis David patris sui.

28. Erat autem Jeroboam vir fortis et potens : vidensque Salomon adolescentem bonæ indolis et industrium, constituerat eum præfectum super tributa universæ domus Joseph.

29. Factum est igitur in tempore illo, ut Jeroboam egredere-tur de Jerusalem, et inveniret eum Ahias Silonitis propheta in via, opertus pallio novo : erant autem duo tantum in agro.

30. Apprehendensque Ahias pal-lium suum novum quo coopertus erat, scidit in duodecim partes.

31. Et ait ad Jeroboam : Tolle tibi decem scissuras : hæc enim dicit Dominus Deus Israel : Ecce ego scindam regnum de manu Salomonis, et dabo tibi decem tribus.

32. Porro una tribus remanebit ei, propter servum meum David, et Jerusalem civitatem, quam elegi ex omnibus tribubus Israel :

33. eo quod dereliquerit me, et adoraverit Astarthen deam Sidoniorum, et Chamos deum Moab, et Moloch deum filiorum Ammon : et non ambulaverit in viis meis, ut faceret justitiam coram me, et præcepta mea, et judicia sicut David pater ejus.

34. Nec auferam omne regnum de manu ejus, sed ducem ponam eum cunctis diebus vitæ suæ, propter David servum meum, quem elegi, qui custodivit manda-ta mea et præcepta mea.

Sarva, se souleva aussi contre le roi. 2. *Par.* 13, 6.

27. Et le sujet de sa révolte contre ce prince vint de ce que Salomon avait bâti <sup>20</sup> Mello, et rempli l'abîme qui était dans la ville de David, son père <sup>21</sup>.

28. Or Jéroboam était un homme fort et puissant; et Salomon voyant que c'était un jeune homme intelligent et très-capable d'affaire, lui avait donné l'intendance des tributs <sup>22</sup> de toute la maison de Joseph.

29. Il arriva en même temps que Jéroboam sortit de Jérusalem, et qu'Ahias Silonite, prophète, ayant sur lui un manteau tout neuf, rencontra Jéroboam dans le chemin <sup>23</sup> : ils n'étaient qu'eux deux dans le champ. 2. *Par.* 10, 15.

30. Et Ahias prenant le manteau neuf qu'il avait sur lui, le coupa en douze parts <sup>24</sup>,

31. et dit à Jéroboam : Prenez dix parts pour vous; car voici ce que dit le Seigneur, le Dieu d'Israël : Je diviserai et arracherai le royaume des mains de Salomon, et je vous en donnerai dix tribus.

32. Il lui demeurera néanmoins une tribu <sup>25</sup>, à cause de David, mon serviteur, et de la ville de Jérusalem que j'ai choisie d'entre toutes les tribus d'Israel,

33. parce que Salomon m'a abandonné, et qu'il a adoré Astarthé, déesse des Sido-niens, Chamos, dieu de Moab, et Moloch, dieu des enfants d'Ammon; et qu'il n'a point marché dans mes voies pour faire ce qui était juste devant moi, et pour accomplir mes préceptes et mes ordonnances comme David, son père.

34. Je ne lui ôterai pas néanmoins le royaume d'entre ses mains; mais je l'en laisserai chef pendant tous les jours de sa vie, à cause de David, mon serviteur, que j'ai choisi, qui a gardé mes ordonnances et mes préceptes.

‡. 27. — <sup>20</sup> réparé. *Voy. pl. h. 9, 15.*

<sup>21</sup> D'après l'hébr. : les brèches (les fentes) de Mello. Cette construction devint l'occasion de la révolte de Jéroboam, apparemment parce qu'il manifesta son im-probation au sujet de la passion de bâtir et du luxe du roi, et souleva ainsi ceux de sa tribu.

‡. 28. — <sup>22</sup> Dans l'hébr. : sur les ouvriers de sa tribu.

‡. 29. — <sup>23</sup> Ahias rencontra.

‡. 30. — <sup>24</sup> Action symbolique et prophétique, dont on a plusieurs exemples semblables dans les Ecritures (Comp. *Jérémie 27, 2. 3; Ezéch. 12, 3; Act. 21, 11. etc.*). — Pour expliquer l'action d'Ahias, il ne faut pas oublier qu'il était inspiré et envoyé de Dieu.

‡. 32. — <sup>25</sup> *Voy. ‡. 13.*

35. Mais j'ôterai le royaume d'entre les mains de son fils, et je vous en donnerai dix tribus :

36. et j'en donnerai une tribu à son fils, afin qu'il demeure toujours à mon serviteur David une lampe <sup>26</sup> qui luise devant moi dans la ville de Jérusalem, que j'ai choisie pour y établir mon nom <sup>27</sup>.

37. Mais pour vous, je vous prendrai, et vous régnerez sur tout ce que votre âme désire, et vous serez roi dans Israël.

38. Si vous écoutez donc tout ce que je vous ordonne, si vous marchez dans mes voies, et que vous fassiez ce qui est juste et droit devant mes yeux, en gardant mes ordonnances et mes préceptes, comme a fait David, mon serviteur, je serai avec vous, je vous ferai une maison qui sera stable et fidèle <sup>28</sup>, comme j'en ai fait une à mon serviteur David, et je vous mettrai en possession du royaume d'Israël.

39. Et j'affligerai <sup>29</sup> en ce point la race de David, mais non pour toujours <sup>30</sup>.

40. Salomon voulut donc faire mourir Jéroboam <sup>31</sup>, mais il s'enfuit en Egypte, vers Sésac <sup>32</sup> roi d'Egypte, et il y demeura jusqu'à la mort de Salomon.

41. Tout le reste des actions de Salomon, tout ce qu'il a fait, et tout ce qui regarde

35. Auferam autem regnum de manu filii ejus, et dabo tibi decem tribus :

36. filio autem ejus dabo tribum unam, ut remaneat lucerna David servo meo cunctis diebus coram me in Jerusalem civitate, quam elegi ut esset nomen meum ibi.

37. Te autem assumam, et regnabis super omnia quæ desiderat anima tua, erisque rex super Israel.

38. Si igitur audieris omnia quæ præcepero tibi, et ambulaveris in viis meis, et feceris quod rectum est coram me, custodiens mandata mea et præcepta mea, sicut fecit David servus meus : ero tecum, et ædificabo tibi domum fidelem, quomodo ædificavi David domum, et tradam tibi Israel :

39. et affligam semen David super hoc, verumtamen non cunctis diebus.

40. Voluit ergo Salomon interficere Jeroboam : qui surrexit, et aufugit in Ægyptum ad Sesac regem Ægypti, et fuit in Ægypto usque ad mortem Salomonis.

41. Reliquum autem verborum Salomonis, et omnia quæ fecit,

ÿ. 36. — <sup>26</sup> une postérité royale.

<sup>27</sup> pour que mon nom y soit connu, honoré.

ÿ. 38. — <sup>28</sup> Litt. : je vous bâtirai une maison fidèle, — stable.

ÿ. 39. — <sup>29</sup> J'humilierai.

<sup>30</sup> car la famille de David sera conservée, parce qu'elle a la promesse que le Messie sortira d'elle.

ÿ. 40. — <sup>31</sup> qui communiquait et faisait connaître à d'autres le discours du prophète.

<sup>32</sup> Sésac, en hébreu *Schischack*, était, selon quelques-uns, le premier roi d'une nouvelle dynastie, qui avait détrôné son prédécesseur, le beau-père de Salomon. C'est pourquoi il était tout naturellement disposé à faire alliance avec l'ennemi de Salomon. La cinquième année du règne de Roboam, il lui déclara la guerre, prit Jérusalem et pilla le temple (ÿ. 17. 2. Par. 12. Pl. b. 14, 25.). — Les monuments égyptiens encore subsistants, dit Champollion, confirment hautement les récits soit du liv. des Rois, soit du 2<sup>e</sup> liv. des Paralip., ch. 12, au sujet du roi Sésac. La première cour du grand palais de Karnac, à Thèbes, est en partie ornée de bas-reliefs. L'un des plus étendus représente un roi de proportions colossales, menaçant de ses armes un groupe de prisonniers étrangers qu'il tient par les cheveux, d'une de ses mains. Le même roi conduit aussi devant la *trimourthi* thébaine les chefs de plus de trente nations qu'il a vaincues : ils sont liés par le cou, et chacun d'eux a près de lui un bouclier crénelé dans lequel son nom est inscrit. Or, un des princes de ces peuples vaincus, à barbe pointue et à physionomie asiatique, est nommé dans son bouclier *Jouda Hamalech*, le roi, ou le royaume de Juda; et le roi qui l'a soumis à ses armes porte, dans cette même scène, le nom de *Scheschonk* : c'est le Sésac vainqueur de Juda à Jérusalem, et le *Sésouchis* des listes de Manéthon.

et sapientia ejus : ecce universa scripta sunt in Libro verborum dierum Salomonis.

42. Dies autem, quos regnavit Salomon in Jerusalem super omnem Israel, quadraginta anni sunt.

43. Dormivitque Salomon cum patribus suis, et sepultus est in civitate David patris sui, regnavitque Roboam filius ejus pro eo.

sa sagesse, est écrit dans le livre du règne de Salomon <sup>33</sup>.

42. Le temps pendant lequel il régna dans Jérusalem sur tout Israël, fut de quarante ans.

43. Et Salomon s'endormit avec ses pères ; et il fut enseveli en la ville de David, son père. Et Roboam, son fils, régna en sa place <sup>34</sup>.

## CHAPITRE XII.

### *Division du royaume.*

1. Venit autem Roboam in Sichein : illuc enim congregatus erat omnis Israel ad constituendum eum regem.

2. At vero Jeroboam filius Nabat, cum adhuc esset in Ægypto profugus a facie regis Salomonis, audita morte ejus, reversus est de Ægypto.

3. Miseruntque et vocaverunt eum : venit ergo Jeroboam, et omnis multitudo Israel, et locuti sunt ad Roboam, dicentes :

4. Pater tuus durissimum jugum imposuit nobis : tu itaque nunc imminue paululum de imperio patris tui durissimo, et de jugo gravissimo quod imposuit nobis, et serviemus tibi.

5. Qui ait eis : Ite usque ad tertium diem, et revertimini ad me. Cumque abiisset populus,

6. iniit consilium rex Roboam cum senioribus, qui assistebant

1. Alors Roboam vint à Sichein <sup>1</sup>, parce que tout Israël <sup>2</sup> s'y était assemblé pour l'établir roi. 2. *Par.* 10, 1.

2. Mais Jéroboam, fils de Nabat, qui était encore en Egypte où il s'était réfugié dans la crainte qu'il avait du roi Salomon, ayant appris sa mort, revint de l'Egypte <sup>3</sup>.

3. Car on lui avait envoyé des gens pour le faire venir <sup>4</sup>. Jéroboam vint donc, avec tout le peuple d'Israël, trouver Roboam, et ils lui dirent :

4. Votre père avait imposé sur nous un joug très-dur <sup>5</sup> ; maintenant diminuez donc quelque chose de l'extrême dureté du gouvernement de votre père, et de ce joug très-pesant qu'il avait imposé sur nous, et nous vous servirons.

5. Roboam leur répondit : Allez-vous-en, et dans trois jours revenez m'é trouver. Le peuple s'étant retiré,

6. le roi Roboam tint conseil avec les vieillards qui étaient auprès de Salomon,

ŷ. 41. — <sup>33</sup> C'est un livre qui s'est perdu.

ŷ. 43. — <sup>34</sup> En l'an du monde 3029, avant Jésus-Christ 975.

ŷ. 1. — <sup>1</sup> Capitale de la tribu d'Ephraïm avant que Samarie eût été bâtie, et qui le redevint après que cette dernière ville eût été détruite par les Assyriens. — Il est vraisemblable que le peuple s'assembla à Sichein plutôt qu'à Jérusalem, afin d'avoir plus de liberté pour exposer ses griefs.

<sup>2</sup> les dix tribus ; car Roboam était déjà roi de Juda et de Benjamin. *Pl. h.* 11, 43.

ŷ. 2. — <sup>3</sup> Dans l'hébr. : demeura en Egypte.

ŷ. 3. — <sup>4</sup> Ses partisans et ceux qui lui étaient dévoués. *Pl. h.* 11, 40. Ou bien : tous les Israélites, afin de l'avoir pour défenseur, et qu'il fit des représentations au roi pour l'engager à alléger les charges que Salomon leur avait imposées.

ŷ. 4. — <sup>5</sup> Pour satisfaire sa somptuosité et sa folle prodigalité envers ses femmes, Salomon, malgré ses immenses revenus (*Pl. h.* 10, 14. etc.), avait dû imposer à ses peuples des charges très-pesantes. *Comp. pl. h.* 11, 26.

son père, lorsqu'il vivait encore, et il leur dit : Quelle réponse me conseillez-vous de faire à ce peuple ?

7. Ils lui répondirent : Si vous obéissez maintenant à ce peuple, et que vous vous soumettiez à eux, en vous rendant à leur demande, et en leur parlant avec douceur, ils s'attacheront pour toujours à votre service.

8. Mais Roboam n'approuvant point le conseil que les vieillards avaient donné, il voulut consulter les jeunes gens qui avaient été nourris avec lui, et qui étaient toujours près de sa personne ;

9. et il leur dit : Quelle réponse me conseillez-vous de faire à ce peuple qui m'est venu dire : Adoucissez un peu le joug que votre père a imposé sur nous ?

10. Ces jeunes gens, qui avaient été nourris avec ce prince, lui répondirent : Voici la réponse que vous ferez à ce peuple qui vous est venu dire : Votre père a rendu notre joug très-pesant ; nous vous prions de nous soulager ; et vous lui parlerez en ces termes : Le plus petit de mes doigts est plus gros que n'était le dos de mon père<sup>6</sup>.

11. Mon père, à ce que vous dites, a imposé sur vous un joug pesant ; et moi je le rendrai encore plus pesant ; mon père vous a battus avec des verges, et moi je vous châtierai avec des verges de fer<sup>7</sup>.

12. Jéroboam et tout le peuple vinrent donc trouver Roboam le troisième jour, selon que Roboam le leur avait dit : Revenez me trouver dans trois jours.

13. Et le roi répondit durement au peuple ; et abandonnant le conseil que les vieillards lui avaient donné,

14. il leur parla selon que lui avaient conseillé les jeunes gens, et il leur dit : Mon père vous a imposé un joug pesant ; mais moi je le rendrai encore plus pesant : mon

coram Salomone patre ejus cum adhuc viveret, et ait : Quod datis mihi consilium, ut respondeam populo huic ?

7. Qui dixerunt ei : Si hodie obedieris populo huic, et servieris, et petitioni eorum cesseris, locutusque fueris ad eos verba lenia, erunt tibi servi cunctis diebus.

8. Qui dereliquit consilium senum, quod dederant ei, et adhibuit adolescentes, qui nutriti fuerunt cum eo, et assistebant illi,

9. dixitque ad eos : Quod mihi datis consilium, ut respondeam populo huic, qui dixerunt mihi : Levius fac jugum quod imposuit pater tuus super nos ?

10. Et dixerunt ei juvenes qui nutriti fuerant cum eo : Sic loqueris populo huic, qui locuti sunt ad te, dicentes : Pater tuus aggravavit jugum nostrum, tu releva nos. Sic loqueris ad eos : Minimus digitus meus grossior est dorso patris mei.

11. Et nunc pater meus posuit super vos jugum grave, ego autem addam super jugum vestrum : pater meus cecidit vos flagellis, ego autem cædam vos scorpionibus.

12. Venit ergo Jeroboam, et omnis populus ad Roboam die tertia, sicut locutus fuerat rex, dicens : Revertimini ad me die tertia.

13. Responditque rex populo dura, derelicto consilio seniorum, quod ei dederant,

14. et locutus est eis secundum consilium juvenum, dicens : Pater meus aggravavit jugum vestrum, ego autem addam jugo vestro :

⁂ 10. — <sup>6</sup> \* J'ajouterai encore beaucoup à la pesanteur du joug que mon père vous a imposé. — Heureux Roboam, s'il eût suivi le conseil des vieillards ; il eût, en conservant tout Israël sous sa domination, prévenu l'introduction d'un culte idolâtrique dans les tribus qui se séparèrent. — Il n'est, dit un sage commentateur, de tels conseils que ceux de vieillards mûrs, sages et expérimentés. Les jeunes gens peuvent être bons pour l'exécution ; mais aux vieillards appartient le conseil. Or, c'est surtout dans les conseils des princes de l'Eglise, où se traitent les affaires de Dieu et du salut des âmes, que la sagesse et l'expérience des cheveux blancs sont à désirer, et souvent non-seulement utiles, mais nécessaires.

⁂ 11. — <sup>7</sup> Litt. : avec des scorpions. — Dans l'hébr. : avec des épines de scorpion. Les verges ordinaires étaient de cuir ; quand on voulait flageller quelqu'un d'une manière plus cruelle, on y insérait des aiguillons, des épines de scorpion, qui déchiraient le dos, et produisaient l'enflure comme la piqûre du scorpion.

pater meus cecidit vos flagellis, ego autem cœdam vos scorpionibus.

15. Et non acquievit rex populo : quoniam aversatus fuerat eum Dominus, ut suscitarret verbum suum, quod locutus fuerat in manu Ahise Silonitæ, ad Jeroboam filium Nabat.

16. Videns itaque populus quod nolisset eos audire rex, respondit ei dicens : Quæ nobis pars in David? vel quæ hereditas in filio Isai? Vade in tabernacula tua Israel, nunc vide domum tuam David. Et abiit Israel in tabernacula sua.

17. Super filios autem Israel, quicumque habitabant in civitatibus Juda, regnavit Roboam.

18. Misit ergo rex Roboam Aduram, qui erat super tributa : et lapidavit eum omnis Israel, et mortuus est. Porro rex Roboam festinus ascendit currum, et fugit in Jerusalem :

19. recessitque Israel a domo David, usque in præsentem diem.

20. Factum est autem cum audisset omnis Israel, quod reversus esset Jeroboam, miserunt, et vocaverunt eum congregato cœtu, et constituerunt eum regem super omnem Israel, nec secutus est quisquam domum David præter tribum Juda solam.

21. Venit autem Roboam Jerusalem, et congregavit universam domum Juda, et tribum Benjamin, centum octoginta millia electorum virorum bellatorum, ut pugnarent contra domum Israel, et reducerent regnum Roboam filio Salomonis.

22. Factus est autem sermo Domini ad Semeiam virum Dei, dicens :

père vous a châtiés avec des verges ; mais moi, je vous châtierai avec des verges de fer.

15. Et le roi ne se rendit point à la volonté du peuple, parce que le Seigneur s'écartait détourné de lui dans sa colère<sup>8</sup>, pour vérifier la parole qu'il avait dite à Jéroboam, fils de Nabat, par Ahias Silonite. *Pl. h. 11, 31.*

16. Le peuple voyant donc que le roi n'avait point voulu les écouter, commença à dire : Qu'avons-nous de commun avec David? Quel héritage avons-nous à espérer du fils d'Isai<sup>9</sup>? Israël, retirez-vous dans vos tentes; et vous, David, pourvoyez maintenant à votre maison<sup>10</sup>. Israël se retira donc dans ses tentes.

17. Mais Roboam régna sur tous les enfants d'Israël<sup>11</sup> qui demeuraient dans les villes de Juda.

18. Le roi Roboam envoya ensuite Adura, qui avait la surintendance des tributs<sup>12</sup>; mais tout le peuple le lapida, et il mourut. Le roi Roboam monta aussitôt sur son char, et s'enfuit à Jérusalem.

19. Et Israël se sépara de la maison de David, comme il l'est encore aujourd'hui.

20. Tous ceux d'Israël ayant oui dire que Jéroboam était revenu, l'envoyèrent quérir, et le firent venir dans une assemblée générale, où ils l'établirent roi sur tout Israël. Et nul ne suivit la maison de David, que la seule tribu de Juda<sup>13</sup>.

21. Roboam étant venu à Jérusalem, assembla toute la tribu de Juda et la tribu de Benjamin, et vint avec cent quatre-vingt mille hommes de guerre choisis pour combattre contre la maison d'Israël, et pour réduire le royaume sous l'obéissance de Roboam, fils de Salomon.

22. Alors le Seigneur adressa sa parole à Séméias<sup>14</sup>, homme de Dieu, et lui dit : 2. *Par. 12, 15. 11, 2.*

ÿ. 15. — <sup>8</sup> avait permis qu'il l'abandonnât.

ÿ. 16. — <sup>9</sup> qu'y a-t-il de commun entre nous et son petit-fils? — \* Isai était père de David. *Ruth, 4, 22.*

<sup>10</sup> David et son petit-fils peuvent gouverner leur maison, la tribu de Juda.

ÿ. 17. — <sup>11</sup> des dix autres tribus.

ÿ. 18. — <sup>12</sup> vraisemblablement pour ménager un accommodement, pendant que Roboam était encore à Sichem.

ÿ. 20. — <sup>13</sup> *Voy. pl. h. 11, 13.*

ÿ. 22. — <sup>14</sup> \* *Voy. ce qui regarde ce prophète 2. Par. 12, 15.* On voit par le ÿ. 24 de quel puissant crédit il jouissait dès-lors non-seulement auprès du roi, mais auprès de tout le peuple. C'est à Séméias qu'on doit l'histoire du règne de Roboam.

23. Parlez à Roboam, fils de Salomon, roi de Juda, à toute la maison de Juda et de Benjamin, et à tout le reste du peuple, et dites-leur :

24. Voici ce que dit le Seigneur : Vous ne vous mettrez point en campagne, et vous ne ferez point la guerre contre les enfants d'Israël qui sont vos frères. Que chacun retourne en sa maison ; car c'est moi qui ai fait ceci. Ils écouteront la parole du Seigneur, et ils s'en retourneront, selon que le Seigneur le leur avait commandé.

25. Or Jéroboam rebâtit <sup>15</sup> Sichem sur la montagne d'Ephraïm, et il y établit sa demeure ; et étant sorti de là, il bâtit Phanuel <sup>16</sup>.

26. Mais Jéroboam dit en lui-même : Le royaume retournera bientôt à la maison de David,

27. si ce peuple va à Jérusalem pour y offrir des sacrifices en la maison du Seigneur : le cœur de ce peuple se tournera aussitôt vers Roboam, roi de Juda, son seigneur, et ils me tueront, et retourneront à lui.

28. Et après avoir bien pensé à son dessein, il fit deux veaux d'or <sup>17</sup>, et dit au peuple : N'allez plus à l'avenir à Jérusalem : Israël, voici vos dieux <sup>18</sup> qui vous ont tiré de l'Égypte. *Tob. 1, 5.*

29. Et il en mit un à Béthel, et l'autre à Dan <sup>19</sup> :

30. ce qui devint un sujet de péché <sup>20</sup>, car ce peuple allait jusqu'à Dan pour y adorer ce veau <sup>21</sup>.

31. Il fit aussi des temples dans les hauts

23. Loquere ad Roboam filium Salomonis regem Juda, et ad omnem domum Juda, et Benjamin, et reliquos de populo, dicens :

24. Hæc dicit Dominus : Non ascendetis, neque bellabitis contra fratres vestros filios Israel : revertatur vir in domum suam, a me enim factum est verbum hoc. Audierunt sermonem Domini, et reversi sunt de itinere, sicut eis præceperat Dominus.

25. Ædificavit autem Jeroboam Sichem in monte Ephraim, et habitavit ibi : et egressus inde ædificavit Phanuel.

26. Dixitque Jeroboam in corde suo : Nunc revertetur regnum ad domum David,

27. si ascenderit populus iste ut faciat sacrificia in domo Domini in Jerusalem : et convertetur cor populi hujus ad dominum suum Roboam regem Juda, interficientque me, et revertentur ad eum.

28. Et excogitato consilio fecit duos vitulos aureos, et dixit eis : Nolite ultra ascendere in Jerusalem : Ecce dii tui Israel, qui te eduxerunt de terra Ægypti.

29. Posuitque unum in Bethel, et alterum in Dan :

30. et factum est verbum hoc in peccatum : ibat enim populus ad adorandum vitulum usque in Dan.

31. Et fecit fana in excelsis, et

ÿ. 25. — <sup>15</sup> fortifia, embellit.

<sup>16</sup> Deux localités qu'avait rendues célèbres le premier père d'Israël (1. *Moys.* 32. 30.), la dernière au-delà du Jourdain. Cela pouvait contribuer à maintenir les Israélites qui habitaient ces contrées dans l'obéissance.

ÿ. 28. — <sup>17</sup> des bœufs, symboles prohibés (2. *Moys.* 20, 4.) de la puissance du Dieu créateur de toutes choses, semblables au dieu Apis des Egyptiens, symbole de la force génératrice et créatrice. Voy. 2. *Moys.* 32, 1. Sous ces figures les Israélites devaient adorer Jéhovah, et célébrer ses fêtes auprès d'elles, sans se rendre désormais à Jérusalem. Par là Jéroboam croyait avoir trouvé un moyen de prévenir la réunion.

<sup>18</sup> c'est là ton Dieu. Le pluriel est mis pour exprimer le respect.

ÿ. 29. — <sup>19</sup> Voy. *Jug.* 18, 30. 1. *Rois.* 10, 3. au sud et au nord du pays.

ÿ. 30. — <sup>20</sup> ce qui fut une occasion de péché.

<sup>21</sup> Il est possible que, comme notre auteur le prétend (note 17, ÿ. 28.), Jéroboam n'eut, en dressant les veaux d'or, d'autre intention que d'offrir aux Israélites un symbole du vrai Dieu ; mais le peuple en prit bien vite occasion de leur rendre un culte idolâtrique. *Comp. pl. b.* 18, 21 ; *Osée*, 10, 5 ; 13, 3 ; 8, 5, 6 ; 4. *Rois*, 15, 30. etc. Il est vrai néanmoins que Dieu eut toujours parmi les dix tribus un grand nombre de fidèles serviteurs, et que souvent il leur suscita des prophètes, tant que dura le royaume d'Israël, pour les rappeler à l'observation de sa loi (*Voy. pl. b.* 16, 1.). — La séparation des dix tribus arriva l'an 975 av. J.-C.

sacerdotes de extremis populi, qui non erant de filiis Levi.

32. Constituitque diem solemnem in mense octavo, quintadecima die mensis, in similitudinem solemnitatis, quæ celebrabatur in Juda. Et ascendens altare, similiter fecit in Bethel, ut immolaret vitulis, quos fabricatus fuerat : constituitque in Bethel sacerdotes excelsorum, quæ fecerat.

33. Et ascendit super altare quod extruxerat in Bethel, quintadecima die mensis octavi, quem finxerat de corde suo : et fecit solemnitatem filiis Israel, et ascendit super altare, ut adoleret incensum.

lieux<sup>22</sup>; et il établit pour prêtres les derniers du peuple<sup>23</sup>, qui n'étaient point enfants de Lévi. 2. Par. 11, 15.

32. Il ordonna aussi qu'on célébrerait un jour solennel dans le huitième mois, qui serait le quinzième du même mois, pour répondre au jour solennel qui se célébrait en Juda<sup>24</sup> : et il montait lui-même à l'autel<sup>25</sup>. Il fit la même chose à Béthel, sacrifiant aux veaux qu'il avait fait faire; et il établit dans Béthel des prêtres des hauts lieux qu'il avait bâtis.

33. Le quinzième jour du huitième mois qu'il avait établi à sa fantaisie, il monta à l'autel qu'il avait à Béthel : et y fit faire une fête solennelle aux enfants d'Israël, et monta à l'autel pour y offrir de l'encens<sup>26</sup>.

## CHAPITRE XIII.

*Un prophète s'élève contre l'idolâtrie. La main de Jéroboam se dessèche. Le prophète est mis à mort en punition de sa désobéissance.*

1. Et ecce vir Dei venit de Juda in sermone Domini in Bethel, Jero-boam stante super altare, et thus jaciente.

2. Et exclamavit contra altare in sermone Domini, et ait : Altare, altare, hæc dicit Dominus : Ecce filius nascetur domui David, Josias nomine, et immolabit super te sacerdotes excelsorum, qui nunc in te thura succendunt, et ossa hominum super te incendet.

3. Deditque in illa die signum, dicens : Hoc erit signum quod lo-

1. En même temps un homme de Dieu vint de Juda à Béthel<sup>1</sup>, lorsque Jéroboam était près de l'autel<sup>2</sup>, et qu'il encensait.

2. Et il s'écria contre l'autel, en parlant ainsi de la part du Seigneur : Autel, autel, voici ce que dit le Seigneur : Il naîtra un fils dans la maison de David, il s'appellera Josias, et il immolera sur toi les prêtres des hauts lieux qui t'encensent maintenant, et brûlera sur toi les os des hommes<sup>3</sup>.

3. Et en même temps, pour preuve de ce qu'il disait, il ajouta : Voici ce qui fera con-

γ. 31. — <sup>22</sup> sur les hauteurs, où les veaux d'or étaient érigés, et sur d'autres.

<sup>23</sup> pris parmi les tribus ordinaires, non dans la noble tribu de Lévi, qui en très-grande partie (Ezéch. 44, 10.) avait émigré pour se réunir à Juda.

γ. 32. — <sup>24</sup> à la fête des Tabernacles. Il la transféra du septième mois (3. Moys. 23, 34.) au huitième, apparemment parce que dans son royaume, qui était au nord de la Palestine, les fruits mûrissaient plus tard qu'au midi.

<sup>25</sup> Dans l'hébr. : et il offrait des sacrifices.

γ. 33. — <sup>26</sup> Dans l'hébr. : il offrit des sacrifices; et il fit brûler de l'encens (il s'arrogea jusqu'au pouvoir sacerdotal).

γ. 1. — <sup>1</sup> Litt. : ... Béthel sur la parole du Seigneur, — par l'ordre et dans la force du Seigneur.

<sup>2</sup> Litt. : ... était sur l'autel, — ou à côté.

γ. 2. — <sup>3</sup> Voy. l'accomplissement 4. Rois, 23, 16-18.

naitre que c'est le Seigneur qui a parlé <sup>4</sup> : l'autel va tout présentement se rompre, et la cendre qui est dessus se répandra par terre <sup>5</sup>.

4. Le roi ayant entendu ces paroles que l'homme de Dieu avait prononcées à haute voix contre cet autel qui était à Béthel, étendit sa main de dessus l'autel, et dit : Qu'on l'arrête. Et en même temps la main qu'il avait étendue contre le prophète, se sécha, et il ne put plus la retirer à lui.

5. L'autel aussitôt se rompit en deux, et la cendre qui était dessus se répandit, selon le miracle que l'homme de Dieu avait prédit <sup>6</sup> par le commandement du Seigneur.

6. Alors le roi dit à l'homme de Dieu : Offrez vos prières au Seigneur, votre Dieu, et priez-le pour moi, afin qu'il me rende l'usage de la main. Et l'homme de Dieu pria le Seigneur, et le roi retira sa main à lui, et elle devint comme elle était auparavant <sup>7</sup>.

7. Le roi dit encore à l'homme de Dieu : Venez dîner avec moi en ma maison, et je vous ferai des présents.

8. L'homme de Dieu répondit au roi : Quand vous me donneriez la moitié de votre maison, je n'irais point avec vous, et je ne mangerais point de pain, ni ne boirais de l'eau dans ce lieu-ci ;

9. car le Seigneur, en me donnant cet ordre, m'a fait ce commandement : Vous ne mangerez point là de pain et n'y boirez point d'eau, et vous ne vous en retournerez point par le même chemin par lequel vous êtes venu <sup>8</sup>.

10. Il s'en alla donc par un autre chemin, et il ne retourna pas par le même chemin par lequel il était venu à Béthel.

11. Or il y avait un vieux prophète qui demeurait à Béthel <sup>9</sup>, à qui ses enfants vin-

catus est Dominus : Ecce altare scindetur, et effundetur cinis qui in eo est.

4. Cumque audisset rex sermonem hominis Dei, quem inciamaverat contra altare in Bethel, extendit manum suam de altari, dicens : Apprehendite eum. Et exaruit manus ejus, quam extenderat contra eum : nec valuit retrahere eam ad se.

5. Altare quoque scissum est, et effusus est cinis de altari, juxta signum quod prædixerat vir Dei in sermone Domini.

6. Et ait rex ad virum Dei : Deprecare faciem Domini Dei tui, et ora pro me, ut restituatur manus mea mihi. Oravitque vir Dei faciem Domini, et reversa est manus regis ad eum, et facta est sicut prius fuerat.

7. Locutus est autem rex ad virum Dei : Veni mecum domum ut prandeas, et dabo tibi munera.

8. Responditque vir Dei ad regem : Si dederis mihi mediam partem domus tuæ, non veniam tecum, nec comedam panem, neque bibam aquam in loco isto :

9. sic enim mandatum est mihi in sermone Domini præcipientis : Non comedes panem, neque bibes aquam, nec reverteris per viam qua venisti.

10. Abiit ergo per aliam viam, et non est reversus per iter, quo venerat in Bethel.

11. Prophetes autem quidam senex habitabat in Bethel, ad quem

ÿ. 3. — <sup>4</sup> Que cette prophétie (ÿ. 2.) soit du Seigneur, qu'elle doive en effet s'accomplir, c'est ce que prouvera le miracle qui va suivre.

<sup>5</sup> Ce dernier prodige devait servir de confirmation du futur accomplissement de la prédiction faite au ÿ. 2. — Entre cette prédiction et son accomplissement rapportée 4. Rois, 23, 16-18, il s'écoula plus de trois cent cinquante ans. C'est ainsi que dans ces temps mauvais Dieu soutenait la foi de ses fidèles serviteurs par des prophéties éclatantes.

ÿ. 5. — <sup>6</sup> comme l'homme de Dieu avait prédit le prodige.

ÿ. 6. — <sup>7</sup> Que de faveurs ce roi reçut de Dieu, et combien il se montra endurci et aveugle !

ÿ. 9. — <sup>8</sup> Dieu voulait par là nous apprendre que l'on ne doit avoir aucune communication avec les impies, et qu'il faut regarder comme impure la voie même qui conduit chez eux.

ÿ. 11. — <sup>9</sup> D'après saint Augustin, saint Jérôme, Théodoret et d'autres, un vrai prophète.

venerunt filii sui, et narraverunt ei omnia opera, quæ fecerat vir Dei illa die in Bethel : et verba quæ locutus fuerat ad regem, narraverunt patri suo.

12. Et dixit eis pater eorum : Per quam viam abiit ? Ostenderunt ei filii sui viam, per quam abierat vir Dei, qui venerat de Juda.

13. Et ait filiis suis : Sternite mihi asinum. Qui cum stravisissent, ascendit,

14. et abiit post virum Dei, et invenit eum sedentem subtus terebinthum : et ait illi : Tune es vir Dei qui venisti de Juda ? Respondit ille : Ego sum.

15. Dixitque ad eum : Veni mecum domum, ut comedas panem.

16. Qui ait : Non possum reverti, neque venire tecum, nec comedam panem, neque bibam aquam in loco isto :

17. quia locutus est Dominus ad me in sermone Domini, dicens : Non comedes panem, et non bibes aquam ibi, nec revertis per viam qua ieris.

18. Qui ait illi : Et ego propheta sum similis tui : et angelus locutus est mihi in sermone Domini, dicens : Reduc eum tecum in domum tuam, ut comedat panem, et bibat aquam. Fefellit eum,

19. et reduxit secum : comedit ergo panem in domo ejus, et bibit aquam.

20. Cumque sederent ad mensam, factus est sermo Domini ad prophetam, qui reduxerat eum.

21. Et exclamavit ad virum Dei, qui venerat de Juda, dicens : Hæc dicit Dominus : Quia non obediens fuisti ori Domini, et non custodisti mandatum quod præcepit tibi Dominus Deus tuus,

22. et reversus es, et comedisti

rent dire toutes les œuvres que l'homme de Dieu avait faites ce jour-là à Bethel ; et ils rapportèrent à leur père les paroles qu'il avait dites au roi.

12. Leur père leur dit : Par où s'en est-il allé ? Ses enfants lui montrèrent le chemin par où l'homme de Dieu qui était venu de Juda s'en était allé.

13. Et il dit à ses fils : Sellez-moi mon âne. Et après qu'ils l'eurent sellé, il monta dessus,

14. et s'en alla après l'homme de Dieu <sup>10</sup>, qu'il trouva assis sous un térébinthe, et lui dit : Etes-vous l'homme de Dieu qui êtes venu de Juda ? Il lui répondit : Je le suis.

15. Venez, lui dit-il, avec moi en ma maison, pour manger un peu de pain.

16. L'homme de Dieu lui répondit : Je ne puis retourner, ni aller avec vous ; et je ne mangerai point de pain, et ne boirai point d'eau en ce lieu-ci ;

17. car le Seigneur m'a parlé comme il a coutume de parler, et m'a donné cet ordre : Vous ne mangerez point de pain, et ne boirez point d'eau en ce lieu-là, et vous ne retournerez point par le chemin par lequel vous serez allé.

18. Cet homme lui répondit : Je suis moi-même prophète comme vous, et un ange m'est venu dire de la part du Seigneur : Ramenez-le avec vous en votre maison, afin qu'il mange du pain et qu'il boive de l'eau. Et il le trompa <sup>11</sup>,

19. et il l'emmena avec lui. L'homme de Dieu mangea donc du pain dans sa maison, et il but de l'eau.

20. Et lorsqu'ils étaient assis à table, le Seigneur fit entendre sa parole au prophète qui l'avait ramené,

21. et il cria à l'homme de Dieu qui était venu de Juda, et dit <sup>12</sup> : Voici ce que dit le Seigneur : Parce que vous n'avez pas obéi à la parole du Seigneur, et que vous n'avez point gardé le commandement que le Seigneur votre Dieu vous a fait,

22. et que vous êtes revenu en ce lieu où

ŷ. 14. — <sup>10</sup> par compassion, pour le ramener et lui offrir quelques rafraîchissements. Il croyait que ce serait permis à l'homme de Dieu de manger avec un prophète.

ŷ. 18. — <sup>11</sup> d'après cette maxime erronée et coupable, que la fin sanctifie les moyens (August.).

ŷ. 21. — <sup>12</sup> D'après saint Grégoire et plusieurs interprètes, ce prophète était un faux prophète, un prophète trompeur (Voy. note 9.) ; néanmoins dans cette circonstance il reçut subitement un véritable ~~inspiration~~ inspiration.

vous avez mangé du pain et bu de l'eau, quoique Dieu vous eût commandé de n'y point manger de pain et de n'y point boire d'eau, votre corps mort ne sera point porté au sépulcre de vos pères.

23. Après que l'homme de Dieu eut bu et mangé, *le vieux prophète* sella son âne pour le prophète qu'il avait ramené.

24. Et comme l'homme de Dieu était en chemin pour s'en retourner, un lion le rencontra qui le tua <sup>13</sup>; et son corps demeura étendu mort dans le chemin: l'âne se tint auprès de lui, et le lion demeura auprès de son corps.

25. Des gens qui passaient par là virent son corps étendu dans le chemin, et le lion qui se tenait près du corps; et ils vinrent publier *ce qu'ils avaient vu* dans la ville où ce vieux prophète demeurait.

26. Ce prophète qui l'avait fait revenir de son chemin l'ayant appris, dit: C'est l'homme de Dieu qui a été désobéissant à la parole du Seigneur, et le Seigneur l'a livré à un lion qui l'a mis en pièces, et l'a tué selon la parole qu'il lui avait dite.

27. Et il dit à ses fils: Sillez-moi mon âne. Après qu'ils l'eurent sellé,

28. il s'en alla, et il trouva le corps mort de ce prophète étendu dans le chemin, et l'âne et le lion qui se tenaient près du corps. Le lion ne mangea point du corps mort, et ne fit point de mal à l'âne.

29. Le prophète prit donc le corps mort de l'homme de Dieu, le mit sur son âne, et le ramena dans la ville où il demeurait <sup>14</sup>, pour le pleurer.

30. Il mit le corps mort dans son sépulcre <sup>15</sup>, et ils le pleurèrent, en disant: Hélas! hélas! mon frère!

31. Après qu'ils l'eurent pleuré, il dit à ses fils: Quand je serai mort, ensevelissez-moi dans le même sépulcre, où est enterré

panem, et bibisti aquam, in loco in quo præcepit tibi ne comederes panem, neque biberes aquam, non inferetur cadaver tuum in sepulchrum patrum tuorum.

23. Cumque comedisset et bibisset, stravit asinum suum prophetæ, quem reduxerat.

24. Qui cum abiisset, invenit eum leo in via, et occidit, et erat cadaver ejus projectum in itinere: asinus autem stabat juxta illum, et leo stabat juxta cadaver.

25. Et ecce, viri transeuntes viderunt cadaver projectum in via, et leonem stantem juxta cadaver. Et venerunt et divulgaverunt in civitate, in qua prophetes ille senex habitabat.

26. Quod cum audisset propheta ille, qui reduxerat eum de via, ait: Vir Dei est, qui inobediens fuit ori Domini, et tradidit eum Dominus leoni, et confregit eum, et occidit juxta verbum Domini, quod locutus est ei.

27. Dixitque ad filios suos: Sternite mihi asinum. Qui cum stravissent,

28. et ille abiisset, invenit cadaver ejus projectum in via, et asinum et leonem stantes juxta cadaver: non comedit leo de cadavere, nec læsit asinum.

29. Tulit ergo prophetes cadaver viri Dei, et posuit illud super asinum, et reversus intulit in civitatem prophetæ senis ut plangeret eum.

30. Et posuit cadaver ejus in sepulchro suo: et planxerunt eum: Heu, heu, mi frater!

31. Cumque planxissent eum, dixit ad filios suos: Cum mortuus fuero, sepelite me in sepulchro,

§. 24. — <sup>13</sup> Jugement incompréhensible de Dieu! Le prophète est mis à mort par un animal sauvage, parce qu'il s'était rendu coupable d'une désobéissance, on peut le dire, involontaire, et Jéroboam, ce contempteur artificieux et impie de la religion, passe sa vie dans la sécurité. Qui ne voit par là qu'il doit donc y avoir une vie à venir dans laquelle l'impie recevra le châtiment qu'il mérite? C'est d'ailleurs le sentiment commun des saints Pères, que le prophète par sa mort a mérité et la grâce de la pénitence et la vie éternelle. — \* Par cet exemple, Dieu nous montre aussi qu'il exige de ses ministres une obéissance plus stricte et plus persévérante que des hommes du monde.

§. 29. — <sup>14</sup> Litt. : et étant revenu, il le porta à la ville du vieux prophète — dans sa ville.

§. 30. — <sup>15</sup> qu'il avait préparé pour lui-même.

in quo vir Dei sepultus est : juxta ossa ejus ponite ossa mea.

32. Profecto enim veniet sermo, quem prædixit in sermone Domini contra altare quod est in Bethel, et contra omnia fana excelsorum, quæ sunt in urbibus Samariæ.

33. Post verba hæc non est reversus Jeroboam de via sua pessima, sed e contrario fecit de novissimis populi sacerdotes excelsorum : quicumque volebat, implebat manum suam, et fiebat sacerdos excelsorum.

34. Et propter hanc causam peccavit domus Jeroboam, et eversa est, et deleta de superficie terræ.

l'homme de Dieu; mettez mes os auprès de ses os <sup>16</sup>;

32. car ce qu'il a prédit de la part du Seigneur contre l'autel qui est à Béthel et contre tous les temples des hauts lieux qui sont dans les villes de Samarie <sup>17</sup>, arrivera très-certainement <sup>18</sup>.

33. Après ces choses, Jéroboam ne revint point du dérèglement de sa voie toute corrompue, mais il prit au contraire des derniers du peuple pour les faire les prêtres des hauts lieux. Quiconque le voulait, remplissait sa main <sup>19</sup>, et il devenait prêtre des hauts lieux.

34. Ce fut là le péché de la maison de Jéroboam; et c'est pour cela qu'elle a été détruite et exterminée de dessus la terre <sup>20</sup>.

## CHAPITRE XIV.

### *Prédiction contre Jéroboam, sa mort. Idolâtrie de Roboam, son châtement et sa mort.*

1. In tempore illo ægrotavit Abia filius Jeroboam.

2. Dixitque Jeroboam uxori suæ: Surge, et commuta habitum, ne cognoscaris quod sis uxor Jeroboam : et vade in Silo, ubi est Ahias propheta, qui locutus est mihi, quod regnaturus essem super populum hunc.

3. Tolle quocumque in manu tua

1. En ce temps-là <sup>1</sup> Abia fils de Jéroboam, devint malade.

2. Et Jéroboam dit à sa femme : Allez-vous-en ; changez d'habit, afin qu'on ne connaisse point que vous êtes femme de Jéroboam, et allez à Silo où est le prophète Ahias, qui m'a prédit que je régnerais sur ce peuple. *Pl. h. 11, 31.*

3. Prenez en votre main dix pains, un

ÿ. 31. — <sup>16</sup> de peur que ses ossements ne fussent brûlés avec ceux des adorateurs des idoles et des faux dieux. Voy. 4. *Rois*, 23, 18.

ÿ. 32. — <sup>17</sup> dans le pays de Samarie. — \* Car Samarie n'existait pas encore à cette époque; elle fut bâtie cinquante ans après Jéroboam par Amri. Mais l'auteur de ce livre prend les choses comme elles étaient de son temps. Comp. 4. *Rois*, 23, 18.

<sup>18</sup> s'accomplira. — Toute cette histoire devait être pour Jéroboam et pour tout le royaume d'Israël un exemple terrible de la rigueur avec laquelle devait être exécuté l'ordre de Dieu touchant la destruction du culte des idoles et le châtement qu'il méritait. Si le prophète fut mis à mort à cause de sa désobéissance, comment la désobéissance d'Israël pouvait-elle demeurer impunie?

ÿ. 33. — <sup>19</sup> c'est-à-dire il le consacrait comme prêtre, ce qui se faisait par l'offlation des sacrifices que devait offrir celui qui était à consacrer. Voy. 2. *Moyss.* 28, 41.

ÿ. 34. — <sup>20</sup> \* Dans l'hébr. : dans cela consista le péché de la maison de Jéroboam, et pour la détruire et pour l'exterminer de dessus la terre.

ÿ. 1. — <sup>1</sup> \* Il est bon d'observer que, dans l'Écriture, cette manière de parler et autres semblables, comme ÿ. 14, n'indiquent pas que les événements dont il s'agit suivent immédiatement, dans l'ordre des temps, ceux qui précèdent; c'est la remarque qu'ont déjà faite saint Augustin et saint Jérôme. De là plusieurs interprètes placent le récit de la maladie et de la mort d'Abia vers les derniers temps du règne de son père Jéroboam.

tourteau et un vase plein de miel, et allez le trouver <sup>2</sup>; car il vous fera savoir ce qui doit arriver à cet enfant.

4. La femme de Jéroboam fit ce qu'il lui avait dit : elle s'en alla aussitôt à Silo, et vint en la maison d'Ahias. Ahias ne pouvait plus voir, parce que ses yeux s'étaient obscurcis <sup>3</sup> à cause de son grand âge.

5. Le Seigneur dit donc à Ahias : Voici la femme de Jéroboam qui vient vous consulter sur son fils qui est malade. Vous lui direz telle et telle chose. Comme la femme de Jéroboam entrait en dissimulant qu'elle était,

6. Ahias, à son arrivée, entendit le bruit qu'elle fit en marchant, et il lui dit : Entrez, femme de Jéroboam. Pourquoi feignez-vous d'être une autre que vous n'êtes? Pour moi, j'ai été envoyé vers vous pour vous porter une nouvelle bien dure.

7. Allez, et dites à Jéroboam : Voici ce que dit le Seigneur le Dieu d'Israël : Je vous ai élevé du milieu des Israélites, je vous ai établi chef de mon peuple d'Israël;

8. j'ai divisé le royaume de la maison de David, et je vous l'ai donné; et après cela vous n'avez point été comme mon serviteur David qui a gardé mes commandements, qui m'a suivi de tout son cœur en faisant ce qui m'était agréable :

9. mais vous avez fait plus de mal que tous ceux qui ont été avant vous, et vous vous êtes forgé des dieux étrangers et jetés en fonte, pour irriter ma colère, et vous m'avez rejeté derrière vous.

10. C'est pourquoi je ferai tomber toutes sortes de maux sur la maison de Jéroboam, et je ferai mourir dans la maison de Jéroboam jusqu'aux animaux, jusqu'à celui que l'on conservait précieusement, et jusqu'au dernier qui se trouvera dans Israël <sup>4</sup> : et je nettoierai tous les restes <sup>5</sup> de la maison de Jéroboam, comme on a accoutumé de nettoyer le fumier, jusqu'à ce qu'il n'en reste plus rien. *Pl. b. 13, 29.*

decem panes, et crustulam, et vas mellis, et vade ad illum : ipse enim indicabit tibi quid eventurum sit puero huic.

4. Fecit ut dixerat, uxor Jero-boam : et consurgens abiit in Silo : et venit in domum Ahiaë : at ille non poterat videre, quia caligaverant oculi ejus præ senectute.

5. Dixit autem Dominus ad Ahiam : Ecce uxor Jero-boam ingreditur ut consulat te super filio suo qui ægrotat ; hæc et hæc loqueris ei. Cum ergo illa intraret, et dissimularet se esse quæ erat,

6. audivit Ahias sonitum pedum ejus introeuntis per ostium, et ait : Ingredere uxor Jero-boam ; quare aliam te esse simulas ? ego autem missus sum ad te durus nuntius.

7. Vade, et dic Jero-boam : Hæc dicit Dominus Deus Israel : Quia exaltavi te de medio populi, et dedi te ducem super populum meum Israel :

8. et scidi regnum domus David, et dedi illud tibi, et non fuisti sicut servus meus David, qui custodivit mandata mea, et secutus est me in toto corde suo, faciens quod placitum esset in conspectu meo :

9. sed operatus es mala super omnes qui fuerunt ante te, et fecisti tibi deos alienos et conflabiles, ut me ad iracundiam provocares ; me autem projecisti post corpus tuum :

10. idcirco ecce ego inducam mala super domum Jero-boam, et percutiam de Jero-boam mingen-tem ad parietem, et clausum, et novissimum in Israel : et mundabo reliquias domus Jero-boam, sicut mundari solet fimus usque ad purum.

¶ 3. — <sup>2</sup> On ne se présentait pas devant les grands, et on n'allait pas consulter un prophète, sans avoir quelque chose à leur offrir. *Comp. 1. Rois, 9, 7.* — Les présents de la femme de Jéroboam étaient pauvres, parce qu'elle voulait dissimuler sa condition.

¶ 4. — <sup>3</sup> affaiblis.

¶ 10. — <sup>4</sup> Dans l'hébr. : et je retrancherai de Jéroboam jusqu'à celui qui urine contre le mur, celui qui est renfermé et délaissé dans Israël, les principaux et les plus petits (de la postérité de Jéroboam). *Voy. 3. Moys. 32, 36.*

<sup>5</sup> les derniers descendants.

11. Qui mortui fuerint de Jeroboam in civitate, comedent eos canes : qui autem mortui fuerint in agro, vorabunt eos aves cœli : quia Dominus locutus est.

12. Tu igitur surge, et vade in domum tuam : et in ipso introitu pedum tuorum in urbem, morietur puer,

13. et planget eum omnis Israel, et sepeliet : iste enim solus inferetur de Jeroboam in sepulchrum, quia inventus est super eo sermo bonus a Domino Deo Israel, in domo Jeroboam.

14. Constituit autem sibi Dominus regem super Israel, qui percutiet domus Jeroboam in hac die, et in hoc tempore :

15. et percutiet Dominus Deus Israel, sicut moveri solet arundo in aqua, et evellat Israel de terra bona hac, quam dedit patribus eorum, et ventilabit eos trans flumen : quia fecerunt sibi lucos, ut irritarent Dominum.

16. Et tradet Dominus Israel propter peccata Jeroboam, qui peccavit, et peccare fecit Israel.

17. Surrexit itaque uxor Jeroboam, et abiit, et venit in Thersa : cumque illa ingrederetur limen domus, puer mortuus est,

18. et sepelierunt eum. Et planxit eum omnis Israel juxta sermonem Domini, quem locutus est in manu servi sui Ahiaë prophetæ.

19. Reliqua autem verborum Jeroboam, quomodo pugnaverit, et quomodo regnaverit, ecce scripta sunt in Libro verborum dierum regum Israel.

11. Ceux de *la maison* de Jéroboam qui mourront dans la ville, seront mangés par les chiens, et ceux qui mourront à la campagne, seront mangés par les oiseaux du ciel : car c'est le Seigneur qui a parlé.

12. Allez-vous-en donc, et retournez en votre maison ; et au même temps que vous mettrez le pied dans la ville, l'enfant mourra,

13. et tout Israël le pleurera et l'ensevelira. C'est le seul de la maison de Jéroboam qui sera mis dans le tombeau, parce que le Seigneur Dieu d'Israël a trouvé en lui quelque chose de bon, dans la maison de Jéroboam.

14. Mais le Seigneur s'est établi un roi sur Israël qui ruinera la maison de Jéroboam en ce jour, et en ce temps même.

15. Le Seigneur Dieu frappera Israël, comme le roseau a coutume d'être agité<sup>6</sup> dans les eaux ; et il arrachera Israël de cette terre si excellente qu'il a donnée à leurs pères, et il les dispersera *bien loin* au-delà du fleuve<sup>7</sup>, parce qu'ils se sont fait des bois sacrés<sup>8</sup> pour irriter le Seigneur.

16. Et le Seigneur livrera *en proie* Israël, à cause des péchés de Jéroboam, qui a péché, et qui a fait pécher Israël<sup>9</sup>.

17. La femme de Jéroboam s'en retourna donc, et vint à Thersa<sup>10</sup>, et lorsqu'elle mettait le pied sur le pas de la porte<sup>11</sup> de sa maison, l'enfant mourut.

18. Il fut enseveli ensuite ; et tout Israël le pleura, selon ce que le Seigneur avait prédit par le prophète Ahias, son serviteur.

19. Le reste des actions de Jéroboam, ses combats et la manière dont il régna, sont écrits dans le Livre des annales des rois d'Israël<sup>12</sup>.

ŷ. 15. — <sup>6</sup> de sorte qu'il s'agit comme etc.  
<sup>7</sup> de l'Euphrate.

<sup>8</sup> Voy. 2. *Moy.* 34, 13.

ŷ. 16. — <sup>9</sup> \* Dans la prophétie d'Ahias (ŷ. 6-16.) sont comprises toutes les destinées non-seulement de la maison de Jéroboam, mais du royaume d'Israël. On se demande comment après une prédiction si formelle, énoncée de la part d'un homme qu'il regardait comme un vrai prophète (ŷ. 2. 3.), Jéroboam ne rentra pas en lui-même et ne renversa pas les veaux d'or qu'il avait érigés. La politique, selon sa manière de voir, s'y opposait ; et que ne peut point la politique sur le cœur d'un prince ambitieux et hautain ? Comp. 2. *Par.* 13, 17-19.

ŷ. 17. — <sup>10</sup> ville qui, avant que Samarie fut bâtie, était la résidence royale. *Pl.* b. 15, 21. 16, 8.

<sup>11</sup> Litt. : de la maison, — ŷ. 12. de la porte. La demeure royale était vraisemblablement dans la proximité de la porte, qui était le lieu où se rendait la justice.

ŷ. 19. — <sup>12</sup> dans les annales du royaume d'Israël, un ouvrage perdu.

20. Le temps du règne de Jéroboam fut de vingt-deux années. Il s'endormit ensuite avec ses pères, et Nadab, son fils, régna en sa place <sup>13</sup>.

21. Cependant Roboam, fils de Salomon, régnait sur Juda. Il avait quarante et un ans lorsqu'il commença à régner, et il régna dix-sept ans en la ville de Jérusalem, que le Seigneur avait choisie dans toutes les tribus d'Israël, pour y établir son nom. Sa mère s'appelait Naama, et elle était du pays des Ammonites. 2. *Par.* 12, 13.

22. Et Juda fit <sup>14</sup> le mal devant le Seigneur; et ils l'irritèrent par les péchés qu'ils commirent, plus que leurs pères ne l'avaient irrité par tous leurs crimes <sup>15</sup>.

23. Car ils se bâtirent aussi des autels, et se firent des statues <sup>16</sup> et des bois sur toutes les collines élevées, et sous tous les arbres les plus touffus.

24. Il y eut aussi dans leur pays des effeminés <sup>17</sup>; et ils commirent toutes les abominations de ces peuples que le Seigneur avait détruits devant les enfants d'Israël <sup>18</sup>.

25. La cinquième année du règne de Roboam <sup>19</sup>, Sésac, roi d'Égypte, vint à Jérusalem.

26. Il enleva les trésors de la maison du Seigneur et les trésors du roi, et il pillait tout. Il prit aussi les boucliers d'or que Salomon avait faits <sup>20</sup>, *Pl. h.* 10, 16.

27. en la place desquels le roi Roboam en fit faire d'airain, et les mit entre les mains de ceux qui avaient soin des boucliers, et de ceux qui faisaient sentinelle devant la porte de la maison du roi.

28. Et lorsque le roi entra dans la maison du Seigneur, ceux qui devaient marcher devant lui portaient ces boucliers, et ils les reportaient ensuite au lieu destiné à garder les armes.

20. Dies autem, quibus regnavit Jeroboam, viginti duo anni sunt : et dormivit cum patribus suis : regnavitque Nadab filius ejus pro eo.

21. Porro Roboam filius Salomonis regnavit in Juda. Quadraginta et unius anni erat Roboam, cum regnare cœpisset : decem et septem annos regnavit in Jerusalem civitate, quam elegit Dominus ut poneret nomen suum ibi, ex omnibus tribubus Israel. Nomen autem matris ejus Naama Ammonitis.

22. Et fecit Judas malum coram Domino, et irritaverunt eum super omnibus quæ fecerunt patres eorum in peccatis suis, quæ peccaverunt.

23. Edificaverunt enim et ipsi sibi aras, et statuas, et lucos, super omnem collem excelsum, et subter omnem arborem frondosam :

24. sed et effeminati fuerunt in terra, feceruntque omnes abominations gentium, quas attrivit Dominus ante faciem filiorum Israel.

25. In quinto autem anno regni Roboam, ascendit Sesac rex Ægypti in Jerusalem,

26. et tulit thesauros domus Domini, et thesauros regios, et universa diripuit : scuta quoque aurea, quæ fecerat Salomon :

27. pro quibus fecit rex Roboam scuta ærea, et tradidit ea in manum ducum scutariorum, et eorum qui excubabant ante ostium domus regis.

28. Cumque ingrederetur rex in domum Domini, portabant ea qui præeundi habebant officium : et postea reportabant ad armamentarium scutariorum.

ÿ. 20. — <sup>13</sup> *Voy. pl. b.* 15, 25.

ÿ. 22. — <sup>14</sup> Le royaume de Juda.

<sup>15</sup> Roboam et son peuple demeurèrent trois ans attachés à la religion du vrai Dieu (2. *Par.* 11, 17.); mais dans la suite le culte des idoles s'introduisit dans Juda, vraisemblablement par l'influence de Naama (ÿ. 21.).

ÿ. 23. — <sup>16</sup> Dans l'hébr. : Matstseboth, des statues.

ÿ. 24. — <sup>17</sup> des hommes qui se vendaient pour l'impureté dans le culte de quelque divinité. *Voy. 5. Moys.* 23, 17.

<sup>18</sup> \* *Comp. 3. Moys.* 18, 22 et suiv. 5. *Moys.* 9, 4; 18, 12; 20, 16. etc.

ÿ. 25. — <sup>19</sup> L'an du monde 3033, avant Jésus-Christ 971.

ÿ. 26. — <sup>20</sup> \* Sur Sésac, *voy. pl. h.* 11, 4. et les remarq.

29. Reliqua autem sermonum Roboam, et omnia quæ fecit, ecce scripta sunt in Libro sermonum dierum regum Juda.

30. Fuitque bellum inter Roboam et Jeroboam cunctis diebus.

31. Dormivitque Roboam cum patribus suis, et sepultus est cum eis in civitate David : nomen autem matris ejus Naama Ammonitis : et regnavit Abiam filius ejus pro eo.

29. Le reste des actions de Roboam et tout ce qu'il a fait, est écrit dans le Livre des annales des rois de Juda <sup>21</sup>.

30. Et il y eut toujours guerre entre Roboam et Jéroboam.

31. Et Roboam s'endormit avec ses pères ; et il fut enseveli avec eux dans la ville de David. Sa mère qui était Ammonite, s'appelait Naama <sup>22</sup>. Et Abiam, son fils, régna en sa place <sup>23</sup>.

## CHAPITRE XV.

### *Règnes d'Asa et de Josaphat dans Juda, de Nadab et de Baasa dans Israël.*

1. Igitur in octavo decimo anno regni Jeroboam filii Nabat, regnavit Abiam super Judam.

2. Tribus annis regnavit in Jerusalem : nomen matris ejus Maacha filia Abessalom.

3. Ambulavitque in omnibus peccatis patris sui, quæ fecerat ante eum : nec erat cor ejus perfectum cum Domino Deo suo, sicut cor David patris ejus.

1. La dix-huitième année du règne de Jéroboam, fils de Nabat, Abiam régna sur Juda.

2. Il régna trois ans dans Jérusalem ; sa mère se nommait Maacha <sup>1</sup>, et était fille d'Abessalom. 2. *Par.* 13, 2.

3. Il marcha dans tous les péchés que son père avait commis avant lui, et son cœur n'était point parfait avec le Seigneur son Dieu, comme l'était le cœur de David, son père <sup>2</sup>.

ŷ. 29. — <sup>21</sup> Littéral. : dans le Livre des récits des jours des rois de Juda, — dans le Livre des annales du royaume de Juda.

ŷ. 31. — <sup>22\*</sup> Cette femme, Ammonite d'origine, contribua sans doute beaucoup à l'introduction du culte des idoles même dans la tribu de Juda. — Combien une princesse impie ou de mœurs irrégulières peut faire de mal dans un pays ! — Roboam fut un prince sans sagesse, sans valeur, sans religion, en un mot sans aucune de ces qualités et de ces vertus qui rendent propre au gouvernement. Il ne se distingua que par les défauts qui se trouvent d'ordinaire dans les petits esprits, une fierté sottise, une arrogance hautaine, et beaucoup de précipitation dans ses conseils et dans ses actions (*Éccle.* 47, 27. 28.). — La guerre qui exista entre lui et Jéroboam consista plutôt dans une inimitié ouverte que dans des combats ; la guerre proprement dite ne commença que sous son successeur Abiam. *Voy.* 2. *Par.* 13, 2-20.

<sup>23</sup> L'an du monde 3046, avant Jésus-Christ 958.

ŷ. 2. — <sup>1\*</sup> sur le nom de la mère d'Asa, *voy.* le passage cité 2. *Par.* 13. 2. et 11, 20.

ŷ. 3. — <sup>2\*</sup> Dans l'Écriture, l'histoire des princes et des États a surtout rapport à la religion. Le but de l'Esprit-Saint a été de nous faire connaître, par l'histoire du peuple élu, comment le culte du vrai Dieu s'est conservé à travers tous les siècles, bien plutôt que d'exposer une série d'événements d'un intérêt humain. De là vient qu'ordinairement un règne n'est caractérisé que par le plus ou moins de fidélité ou d'infidélité de la part du prince ou des peuples dans le culte du vrai Dieu. L'historien sacré ne manque pas non plus de faire remarquer que la prospérité ou les malheurs d'une époque sont toujours le châtement ou la récompense de la violation ou de l'observation de la loi du Seigneur. *Comp.* la préface sur le livre des Jug. note 1.

4. Mais néanmoins le Seigneur son Dieu lui donna, à cause de David, une lampe dans Jérusalem, en suscitant son fils après lui pour conserver la gloire de Jérusalem ; *Pl. h. 11, 36.*

5. parce que David avait fait ce qui était droit et juste aux yeux du Seigneur, et que, dans tous les jours de sa vie, il ne s'était point détourné de tout ce qu'il lui avait commandé, excepté en ce qui se passa à l'égard d'Urie Héthéen <sup>5</sup>. 2. *Rois, 11, 4.*

6. Il y eut néanmoins toujours guerre entre Roboam <sup>4</sup> et Jéroboam, tant que Roboam vécut.

7. Le reste des actions d'Abiam, et tout ce qu'il fit, est écrit au livre des annales des rois de Juda : et il se donna une bataille entre Abiam et Jéroboam. 2. *Par. 13, 3.*

8. Après cela Abiam s'endormit avec ses pères, et on l'ensevelit dans la ville de David : et son fils Asa régna à sa place <sup>5</sup>. 2. *Par. 14, 1.*

9. La vingtième année de Jéroboam, roi d'Israël, Asa, roi de Juda, commença son règne.

10. Il régna quarante et un ans dans Jérusalem. Sa mère s'appelait Maacha, et était fille d'Abessalom <sup>6</sup>.

11. Et Asa fit ce qui était droit et juste aux yeux du Seigneur, comme David son père.

12. Il chassa de ses terres les efféminés<sup>7</sup>; il les purgea de toutes les infamies des idoles que ses pères y avaient dressées.

13. il ôta aussi l'autorité à sa mère Maacha, afin qu'elle n'eût plus l'intendance des sacrifices de Priape <sup>8</sup>, et du bois qu'elle lui avait consacré <sup>9</sup>. Il renversa la caverne où il était honoré, il brisa cette idole infâme, et la brûla dans le torrent de Cédron :

14. il ne détruisit pas néanmoins les hauts

4. Sed propter David dedit ei Dominus Deus suus lucernam in Jerusalem, ut suscicaret filium ejus post eum, et statueret Jerusalem :

5. eo quod fecisset David rectum in oculis Domini, et non declinasset ab omnibus, quæ præceperat ei cunctis diebus vitæ suæ, excepto sermone Uriæ Hethæi.

6. Attamen bellum fuit inter Roboam et Jeroboam, omni tempore vitæ ejus.

7. Reliqua autem sermonum Abiam, et omnia quæ fecit, nonne hæc scripta sunt in Libro verborum dierum regum Juda? Fuitque prælium inter Abiam et inter Jeroboam.

8. Et dormivit Abiam cum patribus suis, et sepelierunt eum in civitate David : regnavitque Asa filius ejus pro eo.

9. In anno ergo vigesimo Jero-boam regis Israel regnavit Asa rex Juda,

10. et quadraginta et uno anno regnavit in Jerusalem. Nomen matris ejus Maacha, filia Abessalom.

11. Et fecit Asa rectum ante conspectum Domini, sicut David pater ejus :

12. et abstulit effeminatos de terra, purgavitque universas sortes idolorum, quæ fecerant patres ejus.

13. Insuper et Maacham matrem suam amovit, ne esset princeps in sacris Priapi, et in luco ejus, quem consecraverat : subvertitque specum ejus, et conregit simulachrum turpissimum, et combussit in torrente Cedron :

14. excelsa autem non abstulit.

ÿ. 5. — <sup>3</sup> Ce fut là le crime le plus grand, qui causa le plus de scandale et qui fut puni le plus sévèrement (2. *Rois, 11, 4-12, 15.*); David avait bien commis d'autres fautes, mais aucune n'avait été une violation si criante de la loi de Dieu.

ÿ. 6. — <sup>4</sup> Le nom de Roboam est mis ici comme nom de famille, pour celui de son fils Abiam, ainsi qu'on le voit par le ÿ. suiv.

ÿ. 8. — <sup>5</sup> L'an du monde 3049, avant Jésus-Christ 935.

ÿ. 10. — <sup>6</sup> Maacha était la grand'mère d'Asa, mais d'après une manière de parler familière aux Hébreux, elle est appelée ici sa mère.

ÿ. 12. — <sup>7</sup> *Voy. pl. h. 14, 24.*

ÿ. 13. — <sup>8</sup> un Dieu de la volupté.

<sup>9</sup> Dans l'hébr. : ... il la déposa (de la dignité) de reine, parce qu'elle s'était faite une idole dans un bois.

Verumtamen cor Asa perfectum erat cum Domino cunctis diebus suis :

15. et intulit ea, quæ sanctificaverat pater suus, et voverat, in domum Domini, argentum et aurum, et vasa.

16. Bellum autem erat inter Asa, et Baasa regem Israel cunctis diebus eorum.

17. Ascendit quoque Baasa rex Israel in Judam, et ædificavit Rama, ut non posset quispiam egredi vel ingredi de parte Asa regis Juda.

18. Tollens itaque Asa omne argentum et aurum, quod remanserat in thesauris domus Domini, et in thesauris domus regiæ, dedit illud in manus servorum suorum : et misit ad Benadad filium Tabremon filii Hezion, regem Syriæ, qui habitabat in Damasco, dicens :

19. Fœdus est inter me et te, et inter patrem meum et patrem tuum : ideo misi tibi munera, argentum et aurum : et peto ut venias et irritum facias fœdus, quod habes cum Baasa rege Israel, et recedat a me.

20. Acquiescens Benadad regi Asa, misit principes exercitus sui in civitates Israel, et percusserunt Ahion, et Dan, et Abel domum Maacha, et universam Cenneroth, omnem scilicet terram Nephthali.

21. Quod cum audisset Baasa, intermisit ædificare Rama, et reversus est in Thersa.

22. Rex autem Asa nuntium misit in omnem Judam, dicens : Nemo sit excusatus : et tulerunt lapides de Rama, et ligna ejus,

lieux <sup>10</sup>. Toutefois le cœur d'Asa était parfait avec le Seigneur <sup>11</sup> pendant tous les jours de sa vie.

15. Il porta aussi dans la maison du Seigneur ce que son père avait consacré à Dieu, et l'or et l'argent, et les vases qu'il avait fait vœu de donner. 2. *Par.* 15, 18.

16. Or il y eut guerre entre Asa et Baasa, roi d'Israël <sup>12</sup>, tant qu'ils vécurent.

17. Et Baasa, roi d'Israël, vint en Juda, et bâtit *la forteresse de Rama*, afin que personne ne pût entrer dans les états d'Asa, roi de Juda <sup>13</sup>. 2. *Par.* 16, 1.

18. Alors Asa prenant tout l'argent et l'or qui était demeuré dans les trésors de la maison du Seigneur, et dans les trésors du palais du roi, les mit entre les mains de ses serviteurs, et les envoya à Bénadad, fils de Tabremon, fils d'Hézion, roi de Syrie, qui demeurait à Damas, et lui fit dire :

19. Il y a alliance entre vous et moi, comme il y en a eu entre mon père et le vôtre. C'est pourquoi je vous ai envoyé des présents, de l'argent et de l'or; et je vous prie de venir, et de rompre l'alliance que vous avez avec Baasa, roi d'Israël, afin qu'il se retire de dessus mes terres.

20. Bénadad s'étant rendu à la prière du roi Asa, envoya les généraux de son armée contre les villes d'Israël, et ils prirent Ahion, Dan, Abel maison de Maacha, et toute la contrée de Cennéroth, c'est-à-dire toutes les terres de Nephthalie <sup>14</sup>.

21. Baasa ayant reçu ces nouvelles, cessa de bâtir *la ville de Rama*, et s'en revint à Thersa.

22. Alors le roi Asa fit publier ceci par des courriers dans toute l'étendue de Juda : Que tous, sans exception, *viennent à Rama*. Et toutes les pierres et tout le bois que

ŷ. 14. — <sup>10</sup> Il fit disparaître les autels et les statues des faux dieux dont le pays était plein (2. *Par.* 14, 2.); mais il n'empêcha point que les Juifs n'allassent rendre leurs honneurs au vrai Dieu sur ces hauts lieux, où ils sacrifiaient avant que le temple fût bâti, et que l'exercice du culte de Dieu fût définitivement réglé.

<sup>11</sup> sous le rapport de la foi et du culte du vrai Dieu; c'est pourquoi les fautes que le roi, hélas! put commettre contre les autres commandements de Dieu, ne sont pas ici exclues.

ŷ. 16. — <sup>12</sup> *Voy. pl. b. ŷ. 32.*

ŷ. 17. — <sup>13</sup> L'intention de Baasa était d'empêcher tout rapport avec le royaume de Juda; c'est pour cela qu'il fit bâtir une citadelle, au moyen de laquelle il pouvait dominer le passage par les montagnes, dans le royaume d'Israël. — \* Après la victoire d'Asa, un grand nombre d'entre les habitants des tribus d'Ephraïm, de Manassé et de Siméon étaient passés de son côté. *Comp. 2. Par.* 15, 9.

ŷ. 20. — <sup>14</sup> \* Pendant que Baasa tenait la campagne du côté du midi contre Asa, Bénadad attaqua au nord le royaume d'Israël, spécialement par les contrées autour de la mer de Génézareth ou de Cennéroth.

Baasa avait employé à bâtir Rama ayant été emporté, le roi Aza l'employa à bâtir Gabaa, en Benjamin, et Maspha<sup>15</sup>.

23. Le reste des actions d'Asa, et toutes les entreprises où il signala sa valeur, tout ce qu'il fit, et les villes qu'il bâtit, tout cela, dis-je, est écrit au Livre des annales des rois de Juda. Il eut un grand mal de jambes lorsqu'il était déjà vieux<sup>16</sup>.

24. Il s'endormit ensuite avec ses pères, et il fut enseveli avec eux dans la ville de David, son père. Et Josaphat, son fils, régna en sa place<sup>17</sup> 2. Par. 17, 1.

25. La seconde année d'Asa, roi de Juda, Nadab, fils de Jéroboam, commença à régner sur Israël<sup>18</sup>, et il régna deux ans sur Israël.

26. Il fit le mal devant le Seigneur, et il marcha dans les voies de son père et dans les péchés qu'il fit commettre à Israël.

27. Mais Baasa, fils d'Ahias, de la maison d'Issachar, fit une entreprise secrète contre sa personne, et il le tua près de Gebbethon, qui est une ville des Philistins, que Nadab et tout Israël assiégeaient alors.

28. Baasa tua donc Nadab, et il régna en sa place, la troisième année du règne d'Asa, roi de Juda<sup>19</sup>.

29. Baasa étant devenu roi, tua tous ceux de la maison de Jéroboam : il n'en laissa pas vivre un seul de sa race, jusqu'à ce qu'il l'eût exterminée entièrement, selon que le Seigneur l'avait prédit par Ahias Silonite, son serviteur. Pl. b. 21, 22. Pl. h. 14, 10.

30. Et ceci arriva à cause des péchés que Jéroboam avait commis, et qu'il avait fait commettre à Israël, et à cause du péché par lequel ils avaient irrité le Seigneur, le Dieu d'Israël.

31. Le reste des actions de Nadab, et tout ce qu'il fit, est écrit au Livre des annales des rois d'Israël.

quibus ædificaverat Baasa, et extruxit de eis rex Asa Gabaa Benjamin, et Maspha.

23. Reliqua autem omnium sermonum Asa, et universæ fortitudinis ejus, et cuncta quæ febit, et civitates quas extruxit, nomme hæc scripta sunt in Libro verborum dierum regum Juda? Verumtamen in tempore senectutis suæ doluit pedes.

24. Et dormivit cum patribus suis, et sepultus est cum eis in civitate David patris sui. Regnavitque Josaphat filius ejus pro eo.

25. Nadab vero filius Jeroboam regnavit super Israel anno secundo Asa regis Juda : regnavitque super Israel duobus annis.

26. Et fecit quod malum est in conspectu Domini, et ambulavit in viis patris sui, et in peccatis ejus, quibus peccare fecit Israel.

27. Insidiatus est autem ei Baasa filius Ahiaë de domo Issachar, et percussit eum in Gebbethon, quæ est urbs Philistinorum : siquidem Nadab et omnis Israel obsidebant Gebbethon.

28. Interfecit ergo illum Baasa in anno tertio Asa regis Juda, et regnavit pro eo.

29. Cumque regnasset, percussit omnem domum Jeroboam : non dimisit ne unam quidem animam de semine ejus, donec deleteret eum, juxta verbum Domini, quod locutus fuerat in manu servi sui Ahiaë Silonitis,

30. propter peccata Jeroboam, quæ peccaverat, et quibus peccare fecerat Israel : et propter delictum, quo irritaverat Dominum Deum Israel.

31. Reliqua autem sermonum Nadab, et omnia quæ operatus est, nonne hæc scripta sunt in Libro verborum dierum regum Israel?

ÿ. 22. — <sup>15</sup> pour fortifier les frontières : quiconque était tenu au travail des corvées devait y paraître, sans exception ni exemption.

ÿ. 23. — <sup>16</sup> Une des fautes que l'Écriture reproche à Asa, est d'avoir, dans sa maladie, mis sa confiance plutôt dans l'art des médecins que dans le secours de Dieu. 2. Par. 16, 12. Voy. ÿ. 14. note 11.

ÿ. 24. — <sup>17</sup> L'an du monde 3090, avant Jésus-Christ 914.

ÿ. 25. — <sup>18</sup> L'an du monde 3050, avant Jésus-Christ 954.

ÿ. 28. — <sup>19</sup> L'an du monde 3051, avant Jésus-Christ 953. — \* Ces dates ne sont peut être pas toutes incontestables, mais les variations entre les calculs divers ne vont guère au-delà de 3 ou 4 ans.

32. Fuitque bellum inter Asa, et Baasa regem Israel cunctis diebus eorum.

33. Anno tertio Asa regis Juda, regnavit Baasa filius Ahiaë, super omnem Israel, in Thersa, viginti quatuor annis.

34. Et fecit malum coram Domino, ambulavitque in via Jeroboam, et in peccatis ejus quibus peccare fecit Israel.

32. Et il y eut guerre entre Asa et Baasa, roi d'Israël, tant qu'ils vécurent.

33. La troisième année d'Asa, roi de Juda, Baasa, fils d'Ahiass, régna sur tout Israël à Thersa et son règne dura vingt-quatre ans.

34. Il fit le mal devant le Seigneur, et il marcha dans la voie de Jeroboam et dans les péchés qu'il avait fait commettre à Israël.

## CHAPITRE XVI.

*Des quatre rois d'Israël, Ela, Zambri, Amri et Achab. Fondation de Samarie, rétablissement de Jéricho.*

1. Factus est autem sermo Domini ad Jehu filium Hanani contra Baasa, dicens :

2. Pro eo quo exaltavi te de pulvere, et posui te ducem super populum meum Israel, tu autem ambulasti in via Jeroboam, et peccare fecisti populum meum Israel, ut me irritares in peccatis eorum :

3. ecce, ego demetam posteriora Baasa, et posteriora domus ejus : et faciam domum tuam sicut domum Jeroboam filii Nabat.

4. Qui mortuus fuerit de Baasa in civitate, comedent eum canes : et qui mortuus fuerit ex eo in regione comedent eum volucres cæli.

5. Reliqua autem sermonum Baasa, et quæcumque fecit, et prælia ejus, nonne hæc scripta sunt in Libro verborum dierum regum Israel ?

1. Or le Seigneur adressa sa parole à Jéhu<sup>1</sup>, fils d'Hanani<sup>2</sup>, contre Baasa, et lui dit :

2. Je vous ai élevé de la poussière<sup>3</sup>, et je vous ai établi chef sur mon peuple d'Israël<sup>4</sup>. Et après cela vous avez marché dans la voie de Jeroboam, et vous avez fait pécher mon peuple d'Israël pour m'irriter par leurs péchés.

3. C'est pourquoi je retrancherai de dessus la terre la postérité de Baasa et la postérité de sa maison, et je ferai de votre maison ce que j'ai fait de la maison de Jeroboam, fils de Nabat.

4. Celui de la race de Baasa qui mourra dans la ville sera mangé par les chiens, et celui qui mourra à la campagne sera mangé par les oiseaux du ciel. *Pl. h. 14, 11.*

5. Le reste des actions de Baasa et tout ce qu'il a fait, et ses combats, tout cela est écrit au Livre des annales des rois d'Israël.

1. *ÿ. 1.* — <sup>1</sup> Dieu avait compassion de son peuple rebelle, et de temps en temps il lui envoyait des prophètes, de même qu'il ne permit pas que l'on cessât de voir au milieu de lui des hommes pieux et dévoués à son service.

<sup>2</sup> *Voy. ÿ. 7.* — <sup>2</sup> Le prophète Jéhu, fils d'Hanani, ne nous est connu que par cette circonstance de sa mission contre Baasa. *Comp. 2. Par. 16, 7. 10. Pl. h. 12, 30.*

<sup>3</sup> *ÿ. 2.* — <sup>3</sup> Toute puissance vient de Dieu; le traître et l'homicide Baasa lui-même ne parvint au trône que parce que Dieu le permit, lui par qui les rois règnent.

<sup>4</sup> Dieu appelle encore Israël rebelle son peuple, soit parce qu'il conservait encore beaucoup de choses de l'ancienne alliance, comme la circoncision, le livre de la loi etc., soit parce que Dieu prévoyait qu'un jour il reviendrait se réunir à ses frères. Cela nous apprend à user de tolérance envers ceux qui ont d'autres sentiments que nous, lesquels nous devons aimer, bien que ce soit pour nous un devoir de détester et de fuir leurs erreurs.

6. Baasa s'endormit donc avec ses pères, et il fut enseveli à Thersa. Et Ela, son fils, régna en sa place.

7. Mais le prophète Jéhu, fils d'Hanani, ayant déclaré à Baasa ce que le Seigneur avait prononcé contre lui et contre sa maison, à cause de tous les maux qu'il avait faits aux yeux du Seigneur, pour l'irriter par les œuvres de ses mains, et que le Seigneur traiterait sa maison comme celle de Jéroboam, Baasa en étant irrité, tua ce même prophète <sup>5</sup> Jéhu, fils d'Hanani <sup>6</sup>.

8. La vingt-sixième année d'Asa, roi de Juda, Ela, fils de Baasa <sup>7</sup>, régna sur Israël à Thersa; et son règne dura deux ans.

9. Zambri, son serviteur, qui commandait la moitié de sa cavalerie <sup>8</sup>, se révolta contre lui, et pendant qu'il buvait à Thersa, et qu'il était ivre dans la maison d'Arsa, gouverneur de Thersa <sup>9</sup>,

10. Zambri se jetant sur lui tout d'un coup, le frappa et le tua la vingt-septième année du règne d'Asa, roi de Juda, et il régna en sa place <sup>10</sup>. 4. Rois, 9, 31.

11. Lorsqu'il fut établi roi, et qu'il fut assis sur son trône, il extermina toute la maison de Baasa, sans en laisser aucun reste, et sans épargner aucun de ses proches ou de ses amis.

12. Zambri détruisit ainsi toute la maison de Baasa, selon la parole que le Seigneur avait fait dire à Baasa par le prophète Jéhu,

13. à cause de tous les péchés de Baasa et de son fils Ela, qui avaient péché et fait

6. Dormivit ergo Baasa cura patribus suis, sepultusque est in Thersa : et regnavit Ela filius ejus pro eo.

7. Cum autem in manu Jehu filii Hanani prophetæ verbum Domini factum esset contra Baasa, et contra domum ejus, et contra omne malum, quod fecerat coram Domino, ad irritandum eum in operibus manuum suarum, ut fieret sicut domus Jeroboam : ob hanc causam occidit eum, hoc est, Jehu filium Hanani, prophetam.

8. Anno vigesimo sexto Asa regis Juda, regnavit Ela filius Baasa super Israel in Thersa duobus annis.

9. Et rebellavit contra eum servus suus Zambri, dux mediæ partis equitum : erat autem Ela in Thersa bibens, et temulentus, in domo Arsa præfecti Thersa.

10. Irruens ergo Zambri, percussit et occidit eum, anno vigesimo septimo Asa regis Juda, et regnavit pro eo.

11. Cumque regnasset, et sedisset super solium ejus, percussit omnem domum Baasa, et non dereliquit ex ea mingentem ad parietem, et propinquos et amicos ejus.

12. Delevitque Zambri omnem domum Baasa, juxta verbum Domini, quod locutus fuerat ad Baasa in manu Jehu prophetæ,

13. propter universa peccata Baasa, et peccata Ela filii ejus,

ŷ. 7. — <sup>5</sup> Litt. le tua, c'est-à-dire le prophète Jéhu, fils d'Hanani. Mais les mots : « c'est-à-dire ... d'Hanani » ne sont pas dans l'hébreu, dont le sens est : ... par les œuvres de ses mains, en sorte qu'il serait comme la maison de Jéroboam; et c'est pour cela qu'il (le Seigneur) le frappa (Baasa).

<sup>6</sup> Ces paroles « ce même prophète Jéhu, fils d'Hanani » ne sont pas dans l'hébreu, bien qu'il faille les suppléer. D'autres traduisent l'hébreu : La parole de Dieu vint aussi par la main de Jéhu, le prophète, contre Baasa et contre sa maison, à cause de tout le mal qu'il fit devant les yeux du Seigneur, pour provoquer sa colère par les œuvres de sa main, et parce qu'il était comme la maison de Jéroboam, et parce qu'il extermina (cette maison). Voy. note 5.

ŷ. 8. — <sup>7</sup> L'an du monde 3074, avant Jésus-Christ 930.

ŷ. 9. — <sup>8</sup> Dans l'hébr. : des chariots de guerre.

<sup>9</sup> Voy. pl. h. 4, 6.

ŷ. 10. — <sup>10</sup> L'an du monde 3075, avant Jésus-Christ 929. — \* En comparant les versets 8 et 10, on voit qu'Ela commença à régner la 26<sup>e</sup> année d'Asa, et qu'il mourut la 27<sup>e</sup> année du même roi; et néanmoins il est dit, ŷ. 8, qu'il régna deux ans. C'est là un de ces nombreux exemples où l'Écriture met des nombres ronds au lieu des fractions. — Ela dut régner un an et quelque chose.

qui peccaverunt, et peccare fecerunt Israel, provocantes Dominum Deum Israel in vanitatibus suis.

14. Reliqua autem sermonum Ela, et omnia quæ fecit, nonne hæc scripta sunt in Libro verborum dierum regum Israel?

15. Anno vigesimo septimo Asa regis Juda, regnavit Zambri septem diebus in Thersa : porro exercitus obsidebat Gebbethon urbem Philistinorum.

16. Cumque audisset rebellasse Zambri, et occidisse regem, fecit sibi regem omnis Israel Amri, qui erat princeps militiæ super Israel in die illa in castris.

17. Ascendit ergo Amri, et omnis Israel cum eo, de Gebbethon, et obsidebant Thersa.

18. Videns autem Zambri quod expugnanda esset civitas, ingressus est palatium, et succendit se cum domo regia : et mortuus est

19. in peccatis suis, quæ peccaverat faciens malum coram Domino, et ambulans in via Jero-boam, et in peccato ejus, quo fecit peccare Israel.

20. Reliqua autem sermonum Zambri, et insidiarum ejus, et tyrannidis, nonne hæc scripta sunt in Libro verborum dierum regum Israël?

21. Tunc divisus est populus Israel in duas partes : media pars populi sequebatur Thebni filium Gineth, ut constitueret eum regem : et media pars Amri.

22. Prævaluit autem populus qui erat cum Amri, populo qui sequebatur Thebni filium Gineth : mortuusque est Thebni, et regnavit Amri.

23. Anno trigesimo primo Asa regis Juda, regnavit Amri super Israel, duodecim annis : in Thersa regnavit sex annis.

pécher Israël, en irritant le Seigneur le Dieu d'Israël par leurs vanités <sup>11</sup>.

14. Le reste des actions d'Ela, et tout ce qu'il fit est écrit au Livre des annales des rois d'Israël.

15. La vingt-septième année d'Asa, roi de Juda, Zambri régna à Thersa pendant sept jours. L'armée d'Israël assiégeait alors Gebbethon <sup>12</sup>, ville des Philistins ;

16. et ayant appris que Zambri s'était révolté et avait tué le roi, tout Israël établit roi Amri, général de l'armée d'Israël, qui était dans le camp.

17. Amri quittant donc Gebbethon, marcha avec l'armée d'Israël et vint assiéger Thersa.

18. Zambri voyant que la ville allait être prise, entra dans le palais <sup>13</sup> et se brûla avec la maison royale, et mourut

19. dans les péchés <sup>14</sup> qu'il avait commis, en faisant le mal devant le Seigneur, et marchant dans la voie de Jéroboam, et dans le péché par lequel il avait fait pécher Israël.

20. Le reste des actions de Zambri et de sa conjuration et de sa tyrannie, est écrit au Livre des annales des rois d'Israël.

21. Alors le peuple d'Israël se divisa en deux parties. La moitié du peuple suivait Thebni, fils de Gineth, pour l'établir roi, et l'autre moitié suivait Amri.

22. Mais le peuple qui était avec Amri eut l'avantage sur le peuple qui était avec Thebni ; fils de Gineth, et Thebni étant mort, Amri régna seul <sup>15</sup>.

23. La trente et unième année d'Asa, roi de Juda, Amri régna sur Israël <sup>16</sup> : son règne dura douze ans, dont il en régna six à Thersa.

ŷ. 13. — <sup>11</sup> par leurs vaines idoles.

ŷ. 15. — <sup>12</sup> ville située dans la tribu de Dan (Jos. 21, 23.).

ŷ. 18. — <sup>13</sup> dans la plus belle partie de sa résidence, vraisemblablement le harem, où étaient ses femmes et ses objets les plus précieux.

ŷ. 19. — <sup>14</sup> Dans l'hébr. : à cause des péchés.

ŷ. 22. — <sup>15</sup> L'an du monde 3079, avant Jésus-Christ 925.

ŷ. 23. — <sup>16</sup> il commença à régner seul et sans concurrent, car pendant les quatre premières années de son règne il eut pour concurrent Thebni. Voy. ŷ. 10. 15. 17.

24. Il acheta la montagne de Samarie de Somer pour deux talents d'argent, et il y bâtit une ville qu'il appela Samarie, du nom de Somer à qui avait été la montagne <sup>17</sup>.

25. Amri fit le mal devant le Seigneur, et les crimes qu'il commit surpassèrent encore ceux de tous ses prédécesseurs <sup>18</sup>.

26. Il marcha dans toute la voie de Jéroboam, fils de Nabat, et dans les péchés par lesquels il avait fait pécher Israël, pour irriter le Seigneur le Dieu d'Israël par ses vanités.

27. Le reste des actions d'Amri, avec les combats qu'il donna, est écrit au Livre des annales des rois d'Israël.

28. Amri s'endormit avec ses pères, et fut enseveli à Samarie, et Achab, son fils, régna en sa place <sup>19</sup>.

29. La trente-huitième année du règne d'Asa, roi de Juda, Achab, fils d'Amri, régna sur Israël. Il régna sur Israël à Samarie, et son règne dura vingt-deux ans.

30. Achab, fils d'Amri, fit le mal devant le Seigneur, et surpassa *en impiété* tous ceux qui avaient été avant lui.

31. Il ne se contenta pas de marcher dans les péchés de Jéroboam, fils de Nabat <sup>20</sup>, mais il épousa de plus Jézabel, fille d'Ethbaal <sup>21</sup>; roi des Sidoniens <sup>22</sup>, et il alla servir Baal, et il l'adora.

24. Emitque montem Samariæ a Somer duobus talentis argenti : et ædificavit eum, et vocavit nomen civitatis, quam extruxerat, nomine Somer domini montis, Samariam.

25. Fecit autem Amri malum in conspectu Domini, et operatus est nequiter, super omnes qui fuerunt ante eum.

26. Ambulavitque in omni via Jeroboam filii Nabat, et in peccatis ejus quibus peccare fecerat Israel : ut irritaret Dominum Deum Israel in vanitatibus suis.

27. Reliqua autem sermonum Amri, et prælia ejus quæ gessit, nonne hæc scripta sunt in Libro verborum dierum regum Israel?

28. Dormivitque Amri cum patribus suis, et sepultus est in Samaria : regnavitque Achab filius ejus pro eo.

29. Achab vero filius Amri regnavit super Israel anno trigesimo octavo Asa regis Juda. Et regnavit Achab filius Amri super Israel in Samaria viginti et duobus annis.

30. Et fecit Achab filius Amri malum in conspectu Domini, super omnes qui fuerunt ante eum.

31. Nec sufficit ei ut ambularet in peccatis Jeroboam filii Nabat : insuper duxit uxorem Jezabel filiam Ethbaal regis Sidoniorum. Et abiit, et servivit Baal, et adoravit eum.

ŷ. 24. — <sup>17</sup> \* Les rois d'Israël firent d'abord leur résidence à Sichem, puis à Thersa, et enfin à Samarie. On croit qu'il y avait déjà au pied de la montagne un village du nom de Samarie (*Pl. h.* 43, 32.), et qu'ainsi en l'étendant, on fit cette illustre cité qui devint depuis comme la capitale du royaume des dix tribus. Cette ville célèbre dans les Ecritures, située à seize heures environ au nord de Jérusalem, fut souvent détruite et rebâtie. Elle fut relevée pour la dernière fois de ses ruines par le gouverneur romain Gabinius; Hérode le grand y érigea un temple à Auguste, et la nomma de son nom Sébaste, c'est-à-dire *Augusta*. Sainte Hélène y fit construire une église qui avait 153 pieds de long et 75 de large; mais comme de la plupart des autres villes et monuments célèbres de la Palestine, il ne reste de l'église et de la ville de Samarie qu'un amas de décombres. *Théol. des div. Ecrit.*, § 184.

ŷ. 25. — <sup>18</sup> \* Il ne se contenta pas de porter ses sujets à l'idolâtrie par ses discours et par ses exemples, il les y contraignit par des lois. *Mich.* 6, 16.

ŷ. 28. — <sup>19</sup> L'an du monde 3086, avant Jésus-Christ 918.

ŷ. 31. — <sup>20</sup> d'être un adorateur des idoles. *Voy. pl. h.* 12, 28.

<sup>21</sup> \* Ethbaal est appelé par les Grecs Thoballe, ou Ithoballe, et il était roi des Sidoniens, ou plutôt des Tyriens qui probablement avaient alors Sidon sous leur domination. — Le nom de Jézabel est demeuré dans l'histoire et dans les Ecritures comme proverbe, pour marquer une femme déréglée, impie, impérieuse et cruelle. *Comp. Apoc.* 2, 20.

<sup>22</sup> qui était païenne.

32. Et posuit aram Baal in templo Baal, quod ædificaverat in Samaria,

33. et plantavit lucum : et addidit Achab in opere suo, irritans Dominum Deum Israel, super omnes reges Israel qui fuerunt antecum.

34. In diebus ejus ædificavit Hiel de Bethel, Jericho : in Abiram primitivo suo fundavit eam, et in Segub novissimo suo posuit portas ejus : juxta verbum Domini, quod locutus fuerat in manu Josue filii Nun.

32. Il mit l'autel de Baal dans le temple de Baal, qu'il avait bâti à Samarie,

33. et il planta un bois; et ajoutant toujours crime sur crime, il irrita le Seigneur le Dieu d'Israël plus que tous les rois d'Israël qui avaient été avant lui.

34. Pendant son règne<sup>23</sup>, Hiel, qui était de Béthel, bâtit Jéricho. Il perdit Abiram, son fils aîné, lorsqu'il en jeta les fondements, et Segub, le dernier de ses fils, lorsqu'il en posa les portes, selon que le Seigneur l'avait prédit par Josué, fils de Nun. *Jos. 6, 26.*

## CHAPITRE XVII.

*Elie prédit une sécheresse de trois ans, il est nourri par des corbeaux, il procure lui-même, d'une manière miraculeuse, de quoi vivre à la veuve de Sarephta, et il ressuscite son fils.*

1. Et dixit Elias Thesbites de habitatoribus Galaad ad Achab : Vivit Dominus Deus Israel, in cuius conspectu sto, si erit annis his ros et pluvia, nisi juxta oris mei verba.

2. Et factum est verbum Domini ad eum, dicens :

3. Recede hinc, et vade contra orientem et abscondere in torrente Carith, qui est contra Jordanem,

1. En ce temps-là, Elie de Thesbé<sup>1</sup> qui était un des habitants de Galaad<sup>2</sup>, dit à Achab : Vive le Seigneur le Dieu d'Israël devant lequel je suis ! pendant ces années, il ne tombera ni rosée, ni pluie, que selon la parole qui sortira de ma bouche<sup>3</sup>. *Luc, 4, 25. Eccli. 48, 1. Jac. 5, 17.*

2. Le Seigneur s'adressa ensuite à Elie, et lui dit :

3. Retirez-vous d'ici; allez vers l'orient, et cachez-vous sur le bord du torrent de Carith, qui est vis-à-vis le Jourdain.

γ. 34. — <sup>23</sup> d'Achab.

γ. 1. — <sup>1</sup> \* A l'exception du lieu de sa résidence, nous ne savons rien touchant le prophète Elie. Nous ne connaissons ni le nom de son père, ni aucune particularité de sa famille.

<sup>2</sup> La ville de Thesbé devait être située dans la tribu de Gad, dans le pays de Galaad, au-delà du Jourdain. Selon l'opinion commune des saints Pères, Elie était chef d'une école de prophètes (Comp. 1. *Rois*, 10, 5.), et il vivait dans la virginité. Dieu lui donna un esprit plein de force, et un zèle brûlant pour sa gloire.

<sup>3</sup> Cela était sans doute la fin d'un discours menaçant adressé à Achab, qui ne voulait point renoncer à son idolâtrie et au culte des faux dieux. — \* Elie vivait dans le royaume d'Israël, au milieu d'un peuple que ses rois avaient fait apostasier, mais où Dieu cependant s'était encore réservé un nombre considérable d'adorateurs fidèles. Le prophète paraissait donc comme l'envoyé de Dieu, suscité pour combattre le culte des idoles, et soutenir celui du vrai Dieu. Le culte des veaux d'or, si Dieu n'en eût pas montré la fausseté par des prodiges éclatants, aurait pu, en outre, s'introduire aisément même dans le royaume de Juda. Ainsi le don d'opérer des miracles, dont Elie était favorisé, s'explique aisément, et tout le merveilleux de sa vie a un fondement également solide et rationnel. *Voy. pl. b. 18, 19-40.* La même réflexion s'applique à Elisée, successeur d'Elie, et à tous les prophètes qui, dans ces temps mauvais, s'élevèrent dans Israël.

### III. LIVRE DES ROIS.

4. Vous boirez là de l'eau du torrent; et j'ai commandé aux corbeaux de vous nourrir en ce même lieu <sup>4</sup>.

5. Elie partit donc selon l'ordre du Seigneur, et alla demeurer sur le bord du torrent de Carith, qui est vis-à-vis du Jourdain.

6. Les corbeaux lui apportaient le matin du pain et de la chair, et le soir encore du pain et de la chair <sup>5</sup>, et il buvait de l'eau du torrent.

7. Quelque temps après le torrent se sécha; car il n'avait point plu sur la terre.

8. Et alors le Seigneur lui parla en ces termes :

9. Allez à Sarephta <sup>6</sup>, des Sidoniens <sup>7</sup>, et demeurez-y; car j'ai commandé à une femme veuve de vous y nourrir.

10. Elie aussitôt s'en alla à Sarephta. Lorsqu'il fut venu à la porte de la ville, il aperçut une femme veuve qui ramassait du bois; il l'appela, et lui dit : Donnez-moi un peu d'eau dans un vase, afin que je boive. *Luc*, 4, 26.

11. Lorsqu'elle s'en allait lui en quérir, il lui cria derrière elle : Apportez-moi aussi, je vous prie, en votre main une bouchée de pain.

12. Elle lui répondit : Vive le Seigneur votre Dieu! je n'ai pour tout pain qu'un peu de farine dans un pot, autant qu'il en peut tenir dans le creux de la main, et un peu d'huile dans un petit vase. Je viens ramasser ici deux morceaux de bois pour aller apprêter à manger à moi et à mon fils, afin que nous mangions, et que nous mourions *ensuite* <sup>8</sup>.

13. Elie lui dit : Ne craignez point; faites comme vous avez dit : mais faites pour moi

4. et ibi de torrente bibes : corvisque præcepi ut pascant te ibi.

5. Abiit ergo, et fecit juxta verbum Domini : cumque abisset, sedit in torrente Carith, qui est contra Jordanem.

6. Corvi quoque deferebant ei panem et carnes mane, similiter panem et carnes vesperi, et bibeat de torrente.

7. Post dies autem siccatus est torrentis : non enim pluerat super terram.

8. Factus est ergo sermo Domini ad eum, dicens :

9. Surge, et vade in Sarephta Sidoniorum, et manebis ibi : præcepi enim ibi mulieri viduæ ut pascat te.

10. Surrexit, et abiit in Sarephta. Cumque venisset ad portam civitatis, apparuit ei mulier vidua colligens ligna, et vocavit eam, dixitque ei : Da mihi paululum aquæ in vase, ut bibam.

11. Cumque illa pergeret ut afferret, clamavit post tergum ejus, dicens : Affer mihi, obsecro, et buccellam panis in manu tua.

12. Quæ respondit : Vivit Dominus Deus tuus, quia non habeo panem, nisi quantum pugillum capere potest farinæ in hydria, et paululum olei in lecytho : en colligo duo ligna, ut ingrediar et faciam illum mihi et filio meo, ut comedamus, et moriamur.

13. Ad quam Elias ait : Noli timere, sed vade, et fac sicut di-

ŷ. 4. — <sup>4</sup> \* C'est ainsi que nous lisons dans la vie de saint Paul, premier hermite, écrite par saint Jérôme, qu'un corbeau portait chaque jour au saint la moitié d'un pain.

ŷ. 6. — <sup>5</sup> \* Où les corbeaux prenaient-ils ce pain et cette chair? Celui-là seul le sait qui pourvoyait aux besoins du prophète, et qui avait commandé aux corbeaux de lui porter ce qui était nécessaire pour sa subsistance (*Aug.*). Quelques-uns ont voulu traduire le mot hébreu *Horebim* par Arabes ou marchands; mais cette traduction a contre elle toutes les anciennes versions et la généralité des commentateurs qui tous le rendent, comme la Vulgate, par corbeaux. Les circonstances du fait démontrent également la fausseté de cette traduction. Il n'y avait point d'Arabes qu'à une grande distance du torrent de Carreth; et si la retraite du prophète eût été visitée si fréquemment, soit par des marchands, soit par d'autres personnes, elle n'eût pu demeurer secrète.

ŷ. 9. — <sup>6</sup> \* située entre Tyr et Sidon, mais plus près de cette dernière, sur la mer Méditerranée. Comp. *Luc*, 4, 25.

<sup>7</sup> c'est-à-dire dans le pays des etc.

ŷ. 12. — <sup>8</sup> de faim.

xisti : verumtamen mihi primum fac de ipsa farinula subcinericium panem parvulum, et affer ad me : tibi autem et filio tuo facies postea.

14. Hæc autem dicit Dominus Deus Israel : Hydria farinæ non deficiet, nec lecythus olei minuetur, usque ad diem in qua Dominus daturus est pluviam super faciem terræ.

15. Quæ abiit, et fecit juxta verbum Eliæ : et comedit ipse, et illa, et domus ejus : et ex illa die

16. hydria farinæ non defecit, et lecythus olei non est imminutus, juxta verbum Domini, quod locutus fuerat in manu Eliæ.

17. Factum est autem post hæc, ægrotavit filius mulieris matrisfamilias, et erat languor fortissimus, ita ut non remaneret in eo halitus.

18. Dixit ergo ad Eliam : Quid mihi et tibi vir Dei? ingressus es ad me, ut rememorarentur iniquitates meæ, et interficeres filium meum?

19. Et ait ad eam Elias : Da mihi filium tuum. Tulitque eum de sinu ejus, et portavit in cœnaculum ubi ipse manebat, et posuit super lectulum suum.

20. Et clamavit ad Dominum, et dixit : Domine Deus meus, etiamne viduam, apud quam ego utcumque sustentor, afflixisti ut interficeres filium ejus?

21. Et expandit se, atque mensus est super puerum tribus vicibus, et clamavit ad Dominum, et

aparavant de ce petit reste de farine un petit pain cuit sous la cendre, et apportez-le moi; et vous en ferez après cela pour vous et pour votre fils.

14. Car voici ce que dit le Seigneur le Dieu d'Israël : La farine qui est dans ce pot ne finira point, et l'huile qui est dans ce petit vase ne diminuera point, jusqu'au jour auquel le Seigneur doit faire tomber la pluie sur la terre<sup>9</sup>.

15. Cette femme s'en alla donc; elle fit ce qu'Elie lui avait dit, et Elie mangea, et elle et sa maison : et depuis ce jour-là

16. la farine du pot ne manqua point, et l'huile du petit vase ne diminua point, selon la parole que le Seigneur avait prononcée par Elie.

17. Il arriva ensuite que le fils de cette femme, mère de famille, devint malade d'une maladie si violente qu'il ne lui restait plus aucun souffle.

18. Cette femme dit donc à Elie : Qu'y a-t-il de commun entre vous et moi, homme de Dieu? Etes-vous venu chez moi pour renouveler la mémoire de mes péchés, et pour faire mourir mon fils<sup>10</sup>?

19. Elie lui dit : Donnez-moi votre fils. Et l'ayant pris d'entre ses bras, il le porta dans la chambre où il demeurait<sup>11</sup>, et il le mit sur son lit.

20. Il cria ensuite au Seigneur, et lui dit : Seigneur mon Dieu, avez-vous aussi affligé cette bonne veuve, qui a soin de me nourrir comme elle peut, jusqu'à faire mourir son fils?

21. Après cela il s'étendit et se mesura par trois fois à l'enfant<sup>12</sup>, et il cria au Seigneur, et lui dit : Seigneur mon Dieu, faites,

ŷ. 14. — <sup>9</sup> Elie mit la vertu et la bonté de cette femme à une rude épreuve; mais Dieu lui donna la grâce pour croire à la parole du prophète, et c'est pourquoi elle se dévouilla avec une promptitude admirable du peu qu'elle avait. Les saints Pères louent sa charité et sa généreuse hospitalité.

ŷ. 18. — <sup>10</sup> Les paroles de la femme, dit Théodoret, sont dignes d'admiration. Elle dit : La lumière de votre sainteté rend visibles mes péchés qui auparavant étaient dans le secret; elle ne dit point : Vous m'avez apporté le malheur; mais elle ne découvre que dans ses fautes la cause de son infortune. Dans son humilité, elle est saisie de crainte de ce qu'elle a reçu un prophète sous son toit si peu digne de cette faveur.

ŷ. 19. — <sup>11</sup> Litt. : dans la chambre supérieure — sur le toit. Voy. *Jug.* 3, 20. 4. *Rois*, 4, 10.

ŷ. 21. — <sup>12</sup> par une inspiration divine, pour figurer par là un grand mystère — la résurrection des peuples. — Les peuples étaient gisants morts dans leurs péchés, mais Dieu les a ressuscités en s'abaissant jusqu'à leur faiblesse, et en se mesurant en quelque manière avec eux. L'action de se mesurer trois fois est une allusion à la très-sainte Trinité, parce que le peuple chrétien n'a pas été ressuscité par le Père sans le Fils, ni par le Père et le Fils sans le Saint-Esprit, mais par la très-sainte Trinité tout entière (Aug.).

je vous prie, que l'âme de cet enfant rentre dans son corps.

22. Et le Seigneur exauça la voix d'Elie : l'âme de l'enfant rentra en lui, et il recouvra la vie.

23. Elie ayant pris l'enfant, l'amena de sa chambre au bas de la maison, le mit entre les mains de sa mère, et lui dit : Voilà votre fils en vie.

24. La femme répondit à Elie : Je reconnais maintenant, après cette action, que vous êtes un homme de Dieu, et que la parole du Seigneur est véritable dans votre bouche.

ait : Domine Deus meus, revertatur obsecro anima pueri hujus in viscera ejus.

22. Et exaudivit Dominus vocem Eliæ : et reversa est anima pueri intra eum, et revixit.

23. Tulitque Elias puerum, et deposuit eum de cœnaculo in inferioriorem domum, et tradidit matri suæ, et ait illi : En vivit filius tuus.

24. Dixitque mulier ad Eliam : Nunc in isto cognovi, quoniam vir Dei es tu, et verbum Domini in ore tuo verum est.

## CHAPITRE XVIII.

### *Elie met à mort les prêtres de Baâl, et fait pleuvoir.*

1. Longtemps après le Seigneur adressa sa parole à Elie, la troisième année <sup>1</sup>, et lui dit : Allez, présentez-vous devant Achab, afin que je fasse tomber la pluie sur la terre.

2. Elie s'en alla donc pour se présenter devant Achab. Cependant la famine était extrême dans Samarie.

3. Et Achab fit venir Abdias <sup>2</sup>, intendant de sa maison : c'était un homme qui craignait fort le Seigneur.

4. Car lorsque Jézabel faisait mourir les prophètes du Seigneur, il en prit cent qu'il cacha dans des cavernes, cinquante en l'une et cinquante en l'autre, et il les nourrit de pain et d'eau <sup>3</sup>.

5. Achab dit donc à Abdias : Allez par tout le pays à toutes les fontaines et à toutes les vallées <sup>4</sup>, pour voir si nous pouvons trou-

1. Post dies multos factum est verbum Domini ad Eliam, in anno tertio dicens : Vade, et ostende te Achab, ut dem pluviam super faciem terræ.

2. Ivit ergo Elias, ut ostenderet se Achab : erat autem fames vehemens in Samaria.

3. Vocavitque Achab Abdiam dispensatorem domus suæ : Abdias autem timebat Dominum valde.

4. Nam cum interficeret Jezabel prophetas Domini, tulit ille centum prophetas, et abscondit eos quinquagenos et quinquagenos in speluncis, et pavit eos pane et aqua.

5. Dixit ergo Achab ad Abdiam : Vade in terram ad universos fontes aquarum, et in cunctas valles,

¶ 1. — <sup>1</sup> de son séjour à Sarephta, la quatrième de la sécheresse. Voy. *Luc*, 4, 25.  
 ¶ 3. — <sup>2</sup> non pas le prophète dont nous avons encore les écrits, mais un officier de la cour d'Achab (¶ 8. 13. 14.).

¶ 4. — <sup>3</sup> Le pain et l'eau, dans les Ecritures, sont mis pour toutes les choses nécessaires à la vie. — Jézabel avait fait mourir beaucoup de prophètes du Seigneur, et il en restait encore un assez grand nombre pour qu'Abdias seul en recueillit et en cachât cent. Ces prophètes étaient proprement les disciples des prophètes, c'est-à-dire des hommes pieux qui, sous la conduite d'un homme inspiré, se réunissaient ensemble pour méditer la loi et chanter les louanges du Seigneur, comme étaient ceux qui vivaient sous la direction de Samuel (Voy. 1. *Rois*, 19.). — On voit par là que Dieu eut toujours beaucoup de serviteurs fidèles dans Israël, même alors que l'impunité y triomphait avec le plus d'insolence.

¶ 5. — <sup>4</sup> et à tous les ruisseaux, qui coulent dans les vallées.

si forte possimus invenire herbam, et salvare equos et mulos, et non penitus jumenta intereat.

6. Diviseruntque sibi regiones, ut circumire eas : Achab ibat per viam unam, et Abdias per viam alteram seorsum.

7. Cumque esset Abdias in via, Elias occurrit ei : qui cum cognovisset eum, cecidit super faciem suam, et ait : Num tu es, domine mi, Elias ?

8. Cui ille respondit : Ego. Vade, et dic domino tuo : Adest Elias.

9. Et ille : Quid peccavi, inquit, quoniam tradis me servum tuum in manu Achab, ut interficiat me ?

10. Vivit Dominus Deus tuus, quia non est gens aut regnum, quo non miserit dominus meus te requires : et respondentibus cunctis : Non est hic : adjuravit regna singula et gentes, eo quod minime reperireris.

11. Et nunc tu dicis mihi : Vade, et dic domino tuo : Adest Elias.

12. Cumque recessero a te, Spiritus Domini asportabit te, in locum quem ego ignoro ; et ingressus nuntiabo Achab, et non inveniens te, interficiet me : servus autem tuus timet Dominum ab infantia sua.

13. Numquid non indicatum est tibi domino meo, quid fecerim cum interficeret Jezabel prophetas Domini, quod absconderim de prophetis Domini centum viros, quinquagenos et quinquagenos, in speluncis, et paverim eos pane et aqua ?

14. Et nunc tu dicis : Vade, et dic domino tuo : Adest Elias : ut interficiat me ?

15. Et dixit Elias : Vivit Dominus exercituum, ante cujus vultum sto, quia hodie apparebo ei.

16. Abiit ergo Abdias in occursum Achab, et indicavit ei : venitque Achab in occursum Eliae.

ver de l'herbe, afin de sauver les chevaux et les mulets, et que toutes les bêtes ne meurent pas.

6. Ils partagèrent donc le pays entre eux, pour aller chercher de tous côtés. Achab allait par un chemin, et Abdias séparément allait par un autre.

7. Et lorsqu'Abdias était en chemin, Elie vint au-devant de lui. Abdias l'ayant reconnu, se prosterna le visage contre terre, et lui dit : Est-ce vous, Elie, mon seigneur ?

8. Il lui répondit : C'est moi. Allez, et dites à votre maître : Voici Elie.

9. Quel péché ai-je commis, dit Abdias, pour me livrer entre les mains d'Achab, moi qui suis votre serviteur, afin qu'il me fasse mourir ?

10. Vive le Seigneur votre Dieu ! il n'y a point de nation ni de royaume où mon seigneur n'ait envoyé vous chercher ; et tous lui disant que vous n'y étiez pas, il a fait prêter serment aux royaumes et aux peuples, qu'on ne vous avait point trouvé <sup>5</sup>.

11. Et maintenant vous me dites : Allez, et dites à votre maître : Voici Elie.

12. Et après que je vous aurai quitté, l'Esprit du Seigneur vous transportera <sup>6</sup> en quelque lieu qui me sera inconnu ; et quand j'aurai averti Achab, si je ne vous trouve point, il me fera mourir. Cependant votre serviteur craint le Seigneur depuis son enfance.

13. Ne vous a-t-on pas dit, à vous, mon seigneur, ce que je fis lorsque Jezabel tuait les prophètes du Seigneur, et que je cachai cent de ces prophètes dans des cavernes, en ayant mis cinquante d'un côté et cinquante d'un autre, et que je les nourris de pain et d'eau ?

14. Et après cela vous me dites : Allez, et dites à votre maître : Voici Elie, afin qu'il me tue.

15. Elie lui dit : Vive le Seigneur des armées, en la présence duquel je suis ! je me présenterai aujourd'hui devant Achab.

16. Abdias alla donc trouver Achab, et lui rapporta *ce qu'il avait vu*. Et Achab vint aussitôt au-devant d'Elie.

§. 10. — <sup>5</sup> \* Tant Elie vivait dans une retraite profonde chez la veuve de Sarephtha !

§. 12. — <sup>6</sup> \* vous conduira, ou même vous transportera subitement. Comp. Act. 8, 39. 49.

17. Et le voyant, il lui dit : N'êtes-vous pas celui qui trouble *tout* Israël ?<sup>7</sup>

18. Elie lui répondit : Ce n'est pas moi qui ai troublé Israël, mais c'est vous-même, et la maison de votre père lorsque vous avez abandonné les commandements du Seigneur, et que vous avez suivi Baal.

19. Néanmoins envoyez maintenant vers Israël, et faites assembler tout le peuple sur le mont Carmel<sup>8</sup>, et les quatre cent cinquante prophètes de Baal, avec les quatre cents prophètes des grands bois<sup>9</sup>, que Jézabel nourrit de sa table<sup>10</sup>.

20. Achab envoya donc quérir tous les enfants d'Israël, et il rassembla les prophètes sur la montagne du Carmel.

21. Alors Elie s'approchant de tout le peuple, lui dit : Jusqu'à quand serez-vous comme un homme qui boite des deux côtés ? Si le Seigneur est Dieu, suivez-le ; et si Baal est Dieu, suivez-le aussi. Et le peuple ne lui répondit pas un seul mot.

22. Elie dit encore au peuple : Je suis demeuré tout seul d'entre les prophètes du Seigneur, au lieu que les prophètes de Baal sont au nombre de quatre cent cinquante.

23. Qu'on nous donne deux bœufs, qu'ils en choisissent un pour eux, et que l'ayant coupé par morceaux, ils le mettent sur du bois, sans mettre du feu par-dessous : et moi je prendrai l'autre bœuf, et le mettant aussi sur du bois, je ne mettrai point non plus de feu au-dessous.

24. Invoquez le nom de vos dieux, et moi j'invoquerai le nom de mon Seigneur ; et que le Dieu qui *déclarera* par le feu *qu'il* aura exaucé *les vœux qu'on lui a faits*<sup>11</sup>, soit reconnu pour Dieu. Tout le peuple répondit : Voilà une fort bonne proposition.

25. Elie dit donc aux prophètes de Baal : Choisissez un bœuf pour vous ; et commencez les premiers, parce que vous êtes en plus grand nombre, et invoquez les noms de vos dieux, sans mettre le feu au bois.

17. Et cum vidisset eum, ait : Tune es ille qui conturbas Israel ?

18. Et ille ait : Non ego turbavi Israel, sed tu, et domus patris tui, qui dereliquistis mandata Domini, et secuti estis Baalim.

19. Verumtamen nunc mitte, et congrega ad me universum Israel in monte Carmeli, et prophetas Baal quadringentos quinquaginta, prophetasque lucorum quadringentos, qui comedunt de mensa Jezabel.

20. Misit Achab ad omnes filios Israel, et congregavit prophetas in monte Carmeli.

21. Accedens autem Elias ad omnem populum, ait : Usquequo claudicatis in duas partes ? si Dominus est Deus, sequimini eum : si autem Baal, sequimini illum. Et non respondit ei populus verbum.

22. Et ait rursus Elias ad populum : Ego remansi propheta Domini solus : prophetæ autem Baal quadringenti et quinquaginta viri sunt.

23. Dentur nobis duo boves, et illi eligant sibi bovem unum, et in frusta cædentes, ponant super ligna, ignem autem non supponant : et ego faciam bovem alterum, et imponam super ligna, ignem autem non supponam.

24. Invocate nomina deorum vestrorum, et ego invocabo nomen Domini mei : et Deus qui exaudierit per ignem, ipse sit Deus. Respondens omnis populus ait : Optima propositio.

25. Dixit ergo Elias prophetis Baal : Eligite vobis bovem unum, et facite primi, quia vos plures estis : et invocate nomina deorum vestrorum, ignemque non supponatis.

7. 17. — <sup>7</sup> par la famine et la disette.

8. 19. — <sup>8</sup> sur les bords de la mer Méditerranée, sur les confins de la demi-tribu de Manassé et de la tribu d'Issachar. Le prophète choisit le mont Carmel pour le lieu de la réunion, parce qu'il était alors célèbre par le culte de Baal. — Les prophètes de Baal étaient les prêtres de Baal ; et les prophètes des bois, les prêtres d'Astarté.

<sup>9</sup> qui étaient établis par tout le pays dans différents temples et divers bois.

<sup>10</sup> qui sont soldés par elle.

11. 24. — <sup>11</sup> qui enverra un feu pour consumer la victime. Elie avait reçu intérieure-

26. Qui cum tulissent bovem, quem dederat eis, fecerunt: et invocabant nomen Baal de mane usque ad meridiem, dicentes: Baal exaudi nos. Et non erat vox, nec qui responderet: transiliebantque altare quod fecerant.

27. Cumque esset jam meridies, illudebat illis Elias, dicens: Clamate voce majore: Deus enim est, et forsitan loquitur, aut in diversorio est, aut in itinere, aut certe dormit, ut excitetur.

28. Clamabant ergo voce magna et incidebant se juxta ritum suum cultris et lanceolis, donec perfunderentur sanguine.

29. Postquam autem transit meridies, et illis prophetantibus venerat tempus quo sacrificium offerri solet, nec audiebatur vox, nec aliquis respondebat, nec attendebat orantes:

30. dixit Elias omni populo: Venite ad me. Et accedente ad se populo, curavit altare Domini, quod destructum fuerat.

31. Et tulit duodecim lapides juxta numerum tribuum filiorum Jacob, ad quem factus est sermo Domini, dicens: Israel erit nomen tuum.

32. Et ædificavit de lapidibus altare in nomine Domini: fecitque aquæductum, quasi per duas aratunculas in circuitu altaris,

26. Ayant donc pris le bœuf qui leur fut donné<sup>12</sup>, ils préparèrent leur sacrifice; et ils invoquaient le nom de Baal depuis le matin jusqu'à midi, en disant: Baal, exaucez-nous. Mais Baal ne disait mot; et il n'y avait personne pour leur répondre, pendant qu'ils sautaient par-dessus l'autel<sup>13</sup> qu'ils avaient fait.

27. Il était déjà midi, et Elie commença à leur insulter, en leur disant: Criez plus haut, car votre dieu Baal parle peut-être à quelqu'un<sup>14</sup>, ou il est en chemin, ou dans une hôtellerie, ou il dort peut-être, et il a besoin qu'on le réveille.

28. Ils se mirent donc à crier encore plus haut, et ils se faisaient des incisions, selon leur coutume, avec des couteaux et des lancettes, jusqu'à ce qu'ils fussent couverts de leur sang<sup>15</sup>.

29. Midi étant passé, et le temps étant venu auquel on avait accoutumé d'offrir le sacrifice<sup>16</sup>, les prophètes avaient beau crier et invoquer<sup>17</sup>, leur dieu Baal était sourd, et il n'y avait personne qui répondit, ni qui parût entendre leurs prières.

30. Alors Elie dit à tout le peuple: Venez avec moi. Et le peuple s'étant approché de lui, il rétablit l'autel du Seigneur<sup>18</sup> qui avait été détruit.

31. Il prit douze pierres, selon le nombre des tribus des enfants de Jacob, auquel le Seigneur avait adressé sa parole, en disant: Israël sera votre nom.

32. Et il bâtit de ces pierres un autel au nom du Seigneur: il fit une rigole<sup>19</sup> et comme deux petits filons autour de l'autel<sup>20</sup>.

ment de l'Esprit-Saint l'assurance que Dieu opérerait ce prodige (x. 36.).

ÿ. 26. — <sup>12</sup> qu'il leur avait laissé.

<sup>13</sup> Dans l'hébr. : pendant qu'ils tournaient en boitant (qu'ils dansaient) autour de l'autel. Comme sous le nom de Baal c'était le soleil qui était honoré, cette danse pouvait figurer le mouvement du soleil, ou bien même la révolution de la terre autour du soleil, révolution qui n'était pas inconnue dans l'antiquité.

ÿ. 27. — <sup>14</sup> Selon d'autres : est peut-être en méditation, réfléchit-il.

ÿ. 28. — <sup>15</sup> Sorte d'oblation de soi-même et de dévouement pour implorer les faveurs célestes.

ÿ. 29. — <sup>16</sup> le sacrifice du soir (x. 36.).

<sup>17</sup> ils avaient beau prophétiser, débiter des prières et gesticuler, comme les prophètes sous l'influence de l'inspiration. Voy. 1. Rois, 19, 24.

ÿ. 30. — <sup>18</sup> qui, avant la construction du temple, avait été érigé en l'honneur du vrai Dieu sur le Carmel, mais qui depuis avait été renversé par les adorateurs des faux dieux.

ÿ. 32. — <sup>19</sup> une fosse.

<sup>20</sup> Dans l'hébr. : et il fit une rigole de deux seah (environ 18 lit. 996); c'est-à-dire que la rigole pouvait comprendre un espace de terrain égal à celui que l'on peut ensemer avec deux seah. — \* Le seah comprenait environ 9 pintes et demi. D. Calmet.

33. Il prépara le bois, coupa le bœuf par morceaux, et le mit sur le bois,

34. et il dit : Emplissez d'eau quatre cruches, et répandez-les sur l'holocauste et sur le bois. Il ajouta : Faites encore la même chose une seconde fois. Et l'ayant fait une seconde fois, il leur dit : Faites encore la même chose pour la troisième fois. Et ils le firent pour la troisième fois,

35. en sorte que les eaux couraient autour de l'autel, et que la rigole en était toute pleine <sup>21</sup>.

36. Le temps étant venu d'offrir l'holocauste <sup>22</sup>, le prophète Elie s'approcha, et dit : Seigneur, Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, faites voir aujourd'hui que vous êtes le Dieu d'Israël, et que je suis votre serviteur, et que c'est par votre ordre que j'ai fait toutes ces choses.

37. Exaucez-moi, Seigneur, exaucez-moi, afin que ce peuple apprenne que vous êtes le Seigneur Dieu, et que vous avez de nouveau converti leur cœur.

38. En même temps le feu du Seigneur tomba, et dévora l'holocauste, le bois et les pierres, la poussière même, et l'eau qui était dans la rigole.

39. Ce que tout le peuple ayant vu, il se prosterna le visage contre terre, et il dit : C'est le Seigneur qui est Dieu, c'est le Seigneur qui est Dieu.

40. Alors Elie leur dit : Prenez les prophètes de Baal, et qu'il ne s'en échappe pas un seul. Et le peuple s'étant saisi d'eux, Elie les mena au torrent du Cison, où il les fit mourir <sup>23</sup>.

41. Elie dit ensuite à Achab : Allez <sup>24</sup>, mangez et buvez; car j'entends le bruit d'une grande pluie <sup>25</sup>.

42. Achab s'en alla pour manger et pour boire. Et Elie monta sur le haut du Carmel, où se penchant en terre, il mit son visage entre ses genoux <sup>26</sup>,

33. et composait ligna : divinitive per membra bovem, et posuit super ligna,

34. et ait : Implete quatuor hydrias aqua, et fundite super holocaustum, et super ligna. Rursum quæ dixit : Etiam secundo hoc facite. Qui cum fecissent secundo, ait : Etiam tertio idipsum facite. Feceruntque tertio,

35. et currebant aquæ circum altare, et fossa aquæductus repleta est.

36. Cumque jam tempus esset ut offerretur holocaustum, accedens Elias propheta, ait : Domine Deus Abraham, et Isaac, et Israel, ostende hodie quia tu es Deus Israel, et ego servus tuus, et juxta præceptum tuum feci omnia verba hæc.

37. Exaudi me Domine, exaudi me : ut discat populus iste, quia tu es Dominus Deus, et tu convertisti cor eorum iterum.

38. Cecidit autem ignis Domini, et voravit holocaustum, et ligna, et lapides, pulverem quoque, et aquam, quæ erat in aquæductu lambens.

39. Quod cum vidisset omnis populus, cecidit in faciem suam, et ait : Dominus ipse est Deus, Domine ipse est Deus.

40. Dixitque Elias ad eos : Apprehendite prophetas Baal, et ne unus quidem effugiat ex eis. Quos cum apprehendissent, duxit eos Elias ad torrentem Cison, et interfecit eos ibi.

41. Et ait Elias ad Achab : Ascende, comede, et bibe : quia sonus multæ pluvie est.

42. Ascendit Achab, ut comederet et biberet : Elias autem ascendit in verticem Carmeli, et pronus in terram posuit faciem suam inter genua sua,

§. 35. — <sup>21</sup> Elie fit couler l'eau autour de l'autel, pour montrer que le feu qui allait descendre sur l'autel, serait un feu miraculeux.

§. 36. — <sup>22</sup> le sacrifice du soir offert dans le temple.

§. 40. — <sup>23</sup> comme coupables eux-mêmes de la mort des vrais prophètes (*pl. h.* 18. 4.), et comme séducteurs du peuple.

§. 41. — <sup>24</sup> Litt. : Montez, — sur le mont Carmel.

<sup>25</sup> soyez tranquille, il va pleuvoir!

§. 42. — <sup>26</sup> Cette posture indique la grande humilité et la profonde attention avec laquelle le prophète priait. Voy. *l's.* 34, 43.

43. et dixit ad puerum suum : Ascende, et prospice contra mare. Qui cum ascendisset, et contemplatus esset, ait : Non est quidquam. Et rursum ait illi : Revertere septem vicibus.

44. In septima autem vice, ecce nubecula parva quasi vestigium hominis ascendebat de mari. Qui ait : Ascende, et dic Achab : Junge currum tuum et descende, ne occupet te pluvia.

45. Cumque se verteret huc atque illuc, ecce cœli contenebrati sunt, et nubes, et ventus, et facta est pluvia grandis. Ascendens itaque Achab abiit in Jezrahel :

46. et manus Domini facta est super Eliam, accinctisque lumbis currebat ante Achab, donec veniret in Jezrahel.

43. et il dit à son serviteur : Allez, et regardez du côté de la mer. Ce serviteur étant allé regarder, lui vint dire : Il n'y a rien. Elie lui dit encore : Retournez-y par sept fois.

44. Et la septième fois il parut un petit nuage, comme le pied d'un homme <sup>27</sup>, qui s'élevait de la mer. Elie dit à son serviteur : Allez dire à Achab : Faites mettre les chevaux à votre char, et allez vite, de peur que la pluie ne vous surprenne.

45. Et lorsqu'il se tournait d'un côté et d'autre, le ciel tout d'un coup fut couvert de ténèbres ; on vit paraître des nuées ; le vent s'éleva, et il tomba une grande pluie. Achab montant donc sur son char, s'en alla à Jezrahel <sup>28</sup>.

46. Et en même temps la main du Seigneur fut sur Elie <sup>29</sup> ; et s'étant ceint les reins <sup>30</sup>, il courait devant Achab, jusqu'à ce qu'il vint à Jezrahel <sup>31</sup>.

## CHAPITRE XIX.

*Elie fuit devant Jézabel. Dieu lui apparaît. Elisée.*

1. Nuntiavit autem Achab Jezabel omnia quæ fecerat Elias, et quo modo occidisset universos prophetas gladio.

2. Misitque Jezabel nuntium ad Eliam, dicens : Hæc mihi faciant dii, et hæc addant, nisi hac hora cras posuero animam tuam sicut animam unius ex illis.

3. Timuit ergo Elias, et surgens

1. Achab ayant rapporté à Jézabel tout ce qu'Elie avait fait, et de quelle manière il avait tué par l'épée tous les prophètes <sup>1</sup>,

2. Jézabel envoya un homme à Elie pour lui dire : Que les dieux me traitent dans toute leur sévérité, si demain à la même heure, je ne vous fais perdre la vie, comme vous l'avez fait perdre à chacun de ces prophètes <sup>2</sup>.

3. Elie eut donc peur <sup>3</sup>, et s'en alla aus-

ÿ. 44. — <sup>27</sup> Dans l'hébr. : comme la paume de la main d'un homme.

ÿ. 45. — <sup>28</sup> située dans la tribu d'Issachar (Jos. 19, 18.), une résidence d'été d'Achab (Pl. b. 21, 1.).

ÿ. 46. — <sup>29</sup> Voy. ÿ. 12.

<sup>30</sup> Il retroussa son habit de dessous avec sa ceinture, pour pouvoir courir plus aisément.

<sup>31</sup> Dieu inspira à Elie la pensée, et lui donna la force de courir devant le char d'Achab, pour montrer qu'ainsi qu'il l'avait prédit, la pluie ne tarderait pas à tomber. — Jezrahel était entre le mont Carmel et Samarie.

ÿ. 1. — <sup>1</sup> \* de Baal.

ÿ. 2. — <sup>2</sup> \* Menaces toutes providentielles. La fureur de Jezabel ne lui permit pas de dissimuler son ressentiment, quoique c'eût été le vrai moyen de s'assurer de la personne d'Elie.

ÿ. 3. — <sup>3</sup> Elie, d'ailleurs si inaccessible à la crainte, redoute maintenant les menaces d'une femme. C'est ainsi que la force d'âme et la faiblesse prennent tour à tour le dessus même dans les saints ! Dieu permet qu'ils soient sujets à ces viciss-

sitôt partout ou son désir le portait <sup>4</sup>. Et étant venu à Bersabée en Juda, il y laissa son serviteur.

4. Il fit dans le désert une journée de chemin; et étant venu sous un genévrier, il s'y assit; et souhaitant la mort <sup>5</sup>, il dit à Dieu : Seigneur, c'est assez : retirez mon âme de mon corps; car je ne suis pas meilleur que mes pères.

5. Et il se jeta par terre, et il s'endormit à l'ombre du genévrier. En même temps un ange du Seigneur le toucha, et lui dit : Levez-vous et mangez.

6. Elie regarda, et il vit auprès de sa tête un pain cuit sous la cendre <sup>6</sup> et un vase d'eau. Il mangea donc et il but, et il s'endormit encore.

7. L'ange du Seigneur revenant la seconde fois le toucha, et lui dit : Levez-vous, et mangez; car il vous reste un grand chemin à faire.

8. S'étant levé, il mangea et il but; et s'étant fortifié par cette nourriture, il marcha quarante jours et quarante nuits, jusqu'à Horeb <sup>7</sup>, la montagne de Dieu <sup>8</sup>.

9. Etant arrivé <sup>9</sup> là, il demeura dans une caverne; et le Seigneur lui adressant sa parole, lui dit : Que faites-vous là, Elie ?

10. Elie lui répondit : Je brûle de zèle pour vous, Seigneur Dieu des armées, parce que les enfants d'Israël ont abandonné votre

abit quocumque eum ferebat voluntas : venitque in Bersabee Juda, et dimisit ibi puerum suum,

4. et perrexit in desertum viam unius diei. Cumque venisset, et sederet subter unam juniperum, petivit animæ suæ ut moreretur, et ait : Sufficit mihi Domine, tolle animam meam : neque enim melior sum, quam patres mei.

5. Projecitque se, et obdormivit in umbra juniperi : et ecce angelus Domini tetigit eum, et dixit illi : Surge, et comede.

6. Respexit, et ecce ad caput suum subsucinericius panis, et vas aquæ : comedit ergo, et bibit, et rursum obdormivit.

7. Reversusque est angelus Domini secundo, et tetigit eum, dixitque illi : Surge, comede : grandis enim tibi restat via.

8. Qui cum surrexisset, comedit et bibit, et ambulavit in fortitudine cibi illius, quadraginta diebus et quadraginta noctibus, usque ad montem Dei Horeb.

9. Cumque venisset illuc, mansit in spelunca : et ecce sermo Domini ad eum, dixitque illi : Quid hic agis Elia ?

10. At ille respondit : Zelo zelatus sum pro Domino Deo exercituum, quia dereliquerunt pactum.

tudes, pour les maintenir dans des sentiments d'humilité, et afin de les affermir de plus en plus dans cette pensée, qu'ils n'ont de force que par lui, et qu'ils deviennent faibles et fragiles du moment que sa grâce les abandonne.

<sup>4</sup> Dans l'hébreu selon d'autres : pour sauver son âme (sa vie).

ŷ. 4. — <sup>5</sup> Dans un temps où la religion était un objet de mépris, l'idolâtrie dominante, tous les hommes pieux persécutés, Elie, si telle était la volonté de Dieu, eût mieux aimé mourir que de tomber entre les mains de Jézabel, ce qui aurait été un nouveau triomphe pour l'impiété.

ŷ. 6. — <sup>6</sup> un pain cuit sous la cendre chaude. — \* Dans l'hébr. : un gâteau de charbons — comme ceux qu'on fait cuire sous les charbons, ou sous la cendre chaude.

ŷ. 8. — <sup>7</sup> De Bersabée au mont Horeb il n'y a guère que cinquante ou soixante lieues. Si donc Elie mit quarante jours et quarante nuits à faire ce trajet, il ne marcha pas toujours, ou n'alla pas en ligne directe. — Il y en a qui, dans ces quarante jours et quarante nuits, comprennent le séjour du prophète sur la montagne. L'hébr. porte à la lettre : Et il se leva, et il mangea et but; et il marcha dans la force de cette nourriture quarante jours et quarante nuits, jusqu'à la montagne de Dieu, Horeb. — Ce qui peut très-bien signifier, non pas qu'Elie mit quarante jours et quarante nuits pour aller de Bersabée à Horeb, mais que la nourriture divine qu'il avait prise le soutint pendant quarante jours et quarante nuits, même sur la montagne d'Horeb.

<sup>8</sup> Voy. 2. Moys. 3, 1. C'était un pain angélique, ayant une vertu surnaturelle, une figure du sacrement adorable de nos autels, par la vertu duquel nous poursuivons notre route vers le ciel, jusqu'à ce que nous soyons admis à la contemplation de Dieu (saint Paschase).

tuum filii Israel : altaria tua destruxerunt, prophetas tuos occiderunt gladio, derelictus sum ego solus, et querunt animam meam ut auferant eam.

11. Et ait ei : Egredere , et sta in monte coram Domino : et ecce Dominus transit, et spiritus grandis et fortis subvertens montes, et conterens petras ante Dominum : non in spiritu Dominus, et post spiritum commotio : non in commotione Dominus,

12. et post commotionem ignis : non in igne Dominus, et post ignem sibilus auræ tenuis.

13. Quod cum audisset Elias, egressus vultum suum pallio, et egressus stetit in ostio spelunçæ, et ecce vox ad eum dicens : Quid hic agis Elia ? Et ille respondit :

14. Zelo zelatus sum pro Domino Deo exercituum : quia dereliquerunt pactum tuum filii Israel : altaria tua destruxerunt, prophetas tuos occiderunt gladio, derelictus sum ego solus, et querunt animam meam ut auferant eam.

15. Et ait Dominus ad eum : Vade, et revertere in viam tuam per desertum in Damascus : cumque perveneris illuc, unges Hazael regem super Syriam,

alliance, qu'ils ont détruit vos autels, qu'ils ont tué vos prophètes par l'épée, et qu'étant demeuré seul, ils cherchent encore à m'ôter la vie.

11. Le Seigneur lui dit : Sortez <sup>9</sup>, et tenez-vous sur la montagne devant le Seigneur <sup>10</sup>. En même temps le Seigneur passa <sup>11</sup>; et on entendit devant le Seigneur un vent violent et impétueux capable de renverser les montagnes et de briser les rochers : et le Seigneur n'était point dans ce vent. Après le vent il se fit un tremblement de terre : et le Seigneur n'était pas dans ce tremblement.

12. Après le tremblement il s'alluma un feu : et le Seigneur n'était point dans ce feu. Après le feu on entendit le souffle d'un petit vent <sup>12</sup>.

13. Ce qu'Elie ayant entendu, il couvrit son visage de son manteau <sup>13</sup>, et étant sorti, il se tint à l'entrée de la caverne. Et en même temps <sup>14</sup> une voix se fit entendre, qui lui dit : Que faites-vous là, Elie ? Il répondit :

14. Je brûle de zèle pour vous, Seigneur Dieu des armées, parce que les enfants d'Israël ont abandonné votre alliance, qu'ils ont détruit vos autels, qu'ils ont tué vos prophètes par le feu, et qu'étant demeuré seul, ils cherchent encore à m'ôter la vie. Rom. 11, 3.

15. Et le Seigneur lui dit : Allez, retournez par le chemin par où vous êtes venu le long du désert vers Damas, et lorsque vous y serez arrivé, vous sacrez d'huile Hazael <sup>15</sup> pour être roi de Syrie <sup>16</sup>.

γ. 11. — <sup>9</sup> \* Suivant l'hébreu, c'est l'ange, ou le Seigneur qui parle à Elie dans les versets 11 et 12, et ces versets doivent être traduits par le futur, comme l'indique la note 12.

<sup>10</sup> Dieu en apparaissant à Elie au lieu même où il avait apparu à Moïse (2. Moys. 33, 22.), voulait tout à la fois et le consoler et l'instruire.

<sup>11</sup> Lit : passe, passera.

γ. 12. — <sup>12</sup> Dieu vous apparaîtra, dit le Verbe du Seigneur ou son ange à Elie, mais non pas dans la tempête, ni durant le tremblement de terre, ni au milieu du feu ; mais quand vous entendrez le murmure d'un doux zéphir, alors Dieu sera présent. Par là, ainsi que le remarque Théodoret, Dieu voulait apprendre à Elie que la bonté et la miséricorde président à sa conduite, — qu'il tient à la vérité en réserve ses redoutables jugements, mais qu'il n'en fait ressentir les effets que lorsque la perversité et l'endurcissement des hommes l'y contraignent.

γ. 13. — <sup>13</sup> par respect.

<sup>14</sup> Après que Dieu eut fait passer le vent, le tremblement de terre et le feu, il s'éleva un léger zéphir accompagné d'une voix douce, qui dit etc.

γ. 15. — <sup>15</sup> \* Le mot huile n'est ni dans le latin, ni dans l'hébr. En effet, dans le langage des Ecritures, sacrer un roi c'est quelquefois simplement lui déclarer qu'il est élu, et l'on ne voit pas qu'Hazael ait reçu d'autre onction. — L'onction ou le sacre d'Elisée consista aussi seulement en ce qu'Elie lui jeta son manteau sur les épaules (γ. 19.).

<sup>16</sup> c'est-à-dire vous le proclamerez roi. Ce fut ce que fit Elisée au lieu d'Elie. Voy. 4. Rois, 8, 12. 13. Dieu par ce commandement montre comment sa providence s'étend sur tous les peuples.

16. Vous sacrerez <sup>17</sup> aussi Jéhu, fils de Namsi, pour être roi d'Israël; et vous sacrerez Elisée, fils de Saphat, qui est d'Abelmeûla, pour être prophète en votre place. 4. Rois, 9, 12.

17. Quiconque sera échappé de l'épée d'Hazaël, sera tué par Jéhu; et quiconque sera échappé de l'épée de Jéhu, sera tué par Elisée <sup>18</sup>.

18. Et je me suis réservé sept mille hommes <sup>19</sup> dans Israël qui n'ont point fléchi le genou devant Baal, et qui ne l'ont point adoré, en portant la main à leur bouche pour la baiser <sup>20</sup>.

19. Elie étant donc parti de là, trouva Elisée, fils de Saphat, qui labourait avec douze paires de bœufs, et conduisait lui-même une des charries des douze paires de bœufs. Elie s'étant approché d'Elisée, mit son manteau sur lui <sup>21</sup>.

20. Elisée aussitôt quitta ses bœufs, et courut après Elie, et lui dit : Permettez-moi, je vous prie, que j'aie baiser mon père et ma mère <sup>22</sup>; et après cela je vous suivrai. Elie lui répondit : Allez et revenez; car j'ai fait pour vous ce qui dépendait de moi <sup>23</sup>.

21. Elisée, après avoir quitté Elie, prit une paire de bœufs qu'il tua. Il en fit cuire la chair avec le bois de sa charrue, et la donna au peuple qui en mangea. Il s'en alla aussitôt après, et il suivait Elie et le servait.

16. et Jéhu filium Namsi unges regem super Israel : Eliseum autem filium Saphat, qui est de Abelmeula, unges prophetam pro te.

17. Et erit, quicumque fugerit gladium Hazael, occidet eum Jéhu : et quicumque fugerit gladium Jéhu, interficiet eum Eliséus.

18. Et derelinquam mihi in Israel septem millia virorum, quorum genua non sunt incurvata ante Baal, et omne os, quod non adoravit eum osculans manus.

19. Profectus ergo inde Elias, reperit Eliseum filium Saphat, arantem in duodecim jugis boum; et ipse in duodecim jugis boum arantibus unus erat : cumque venisset Elias ad eum, misit pallium suum super illum.

20. Qui statim relictis bobus cucurrit post Eliam, et ait : Osculer, oro, patrem meum, et matrem meam, et sic sequar te. Dixitque ei : Vade, et revertere : quod enim meum erat, feci tibi.

21. Reversus autem ab eo, tulit par boum, et mactavit illud, et in aratro boum coxit carnes, et dedit populo, et comederunt : consurgensque abiit, et secutus est Eliam, et ministrabat ei.

¶ 16. — <sup>17</sup> par le ministère d'Elisée, votre disciple. Voy. 4. Rois, 9, 2. 3.

¶ 17. — <sup>18</sup> en punition de son idolâtrie. — \* Hazael et Jéhu étaient deux instruments dont Dieu se servit plus tard pour châtier Israël (Voy. 4. Rois, 8. 9.). Pour Elisée, il ne fit périr personne par l'épée; mais il fut l'organe par lequel le Seigneur fit entendre ses menaces aux impies.

¶ 18. — <sup>19</sup> \* un grand nombre d'hommes. Le nombre sept mille est mis, comme nombre sacré, pour un grand nombre. Comp. Rom. 11, 4. Et aussi Prov. 24, 16; Ps. 11, 7; 1. Rois, 2, 5.

<sup>20</sup> en lui donnant le baiser d'hommage. Voy. Ps. 2, 12. Comp. Rom. 11, 4.

¶ 19. — <sup>21</sup> le consacrant ainsi comme prophète.

¶ 20. — <sup>22</sup> pour prendre congé d'eux.

<sup>23</sup> D'autres traduisent : car songez à ce que j'ai fait à votre égard (que je vous ai donné la consécration de prophète).

## CHAPITRE XX.

*Victoire d'Achab sur les Syriens.*

1. Porro Benadad rex Syriae, congregavit omnem exercitum suum, et triginta duos reges secum, et equos, et currus : et ascendens pugnabat contra Samariam, et obsidebat eam.

2. Mittensque nuntios ad Achab regem Israel in civitatem,

3. ait : Hæc dicit Benadad : Argentum tuum, et aurum tuum meum est : et uxores tuæ et filii tui optimi, mei sunt.

4. Responditque rex Israel : Juxta verbum tuum, domine mi rex, tuus sum ego, et omnia mea.

5. Revertentesque nuntii, dixerunt : Hæc dicit Benadad, qui misit nos ad te : Argentum tuum, et aurum tuum, et uxores tuas, et filios tuos dabis mihi.

6. Cras igitur hac eadem hora mittam servos meos ad te, et scrutabuntur domum tuam, et domum servorum tuorum : et omne quod eis placuerit, ponent in manibus suis, et auferent.

7. Vocavit autem rex Israel omnes seniores terre, et ait : Animadvertite, et videte, quoniam insidietur nobis ; misit enim ad me pro uxoribus meis, et filiis, et pro argento et auro : et non abnuui.

8. Dixeruntque omnes majores natu, et universus populus, ad eum : Non audias, neque acquiescas illi.

9. Respondit itaque nuntiis Benadad : Dicite domino meo regi : Omnia propter quæ misisti ad me servum tuum in initio, faciam :

1. Or Bénadad <sup>1</sup>, roi de Syrie <sup>2</sup>, ayant assemblé toute son armée, sa cavalerie et ses chariots, et trente-deux rois <sup>3</sup> avec lui, marcha pour attaquer Samarie, et il l'assiégea.

2. En même temps il envoya dans la ville des ambassadeurs à Achab, roi d'Israël,

3. pour lui dire de sa part : Voici ce que dit Bénadad : Votre argent et votre or est à moi ; vos femmes et vos enfants les mieux faits sont à moi.

4. Le roi d'Israël lui répondit : O roi mon seigneur, je suis à vous, comme vous le dites ; et tout ce que j'ai est à vous <sup>4</sup>.

5. Les ambassadeurs revenant encore vers Achab lui dirent : Voici ce que dit Bénadad qui nous avait envoyés vers vous : Vous me donnerez votre argent, votre or, vos femmes et vos fils.

6. Demain donc à la même heure, j'enverrai mes serviteurs vers vous ; ils visiteront votre maison, et la maison de vos serviteurs, et ils prendront tout ce qu'il leur plaira, et l'emporteront.

7. Alors le roi d'Israël fit venir tous les anciens de son peuple, et leur dit : Considérez et voyez qu'il nous dresse un piège. Car il m'a déjà envoyé pour mes femmes, pour mes fils, pour mon argent et pour mon or ; et je ne lui ai rien refusé.

8. Tous les anciens et tout le peuple lui répondirent : Ne l'écoutez point, et ne vous rendez point à ce qu'il désire.

9. Achab répondit donc aux ambassadeurs de Bénadad : Dites au roi mon seigneur : Je ferai toutes les choses que vous m'avez fait demander d'abord comme étant votre servi-

§. 1. — <sup>1</sup> Ce Bénadad était le fils de celui dont il est parlé ci-devant 15, 18 (§. 34.). — On ignore quel fut le motif de cette guerre de Bénadad contre Achab, et en quelle année elle tombe. Il y en a qui la rapportent à l'an du monde 3003, 901 ans avant Jésus-Christ.

<sup>2</sup> Voy. pl. h. 15, 18.

<sup>3</sup> ses vassaux (§. 24.).

§. 4. — <sup>4</sup> Achab se reconnaît comme tributaire de Bénadad ; mais cela ne suffisait pas à ce prince.

teur; mais pour cette dernière chose, je ne la puis faire <sup>5</sup>.

10. Les ambassadeurs étant revenus, firent leur rapport à Bénadad <sup>6</sup>, qui les renvoya encore, et fit dire à Achab : Que les dieux me traitent dans toute leur sévérité, si toute la poussière de Samarie suffit pour remplir seulement le creux de la main de tous les gens qui me suivent <sup>7</sup>.

11. Le roi d'Israël leur répondit : Dites à votre maître : Ce n'est pas en prenant les armes qu'on doit se vanter; c'est quand on les quitte <sup>8</sup>.

12. Bénadad reçut cette réponse, lorsqu'il buvait dans sa tente avec les rois qui étaient venus l'accompagner, et il dit à ses serviteurs : Qu'on aille investir la ville. Et ils l'investirent.

13. En même temps un prophète <sup>9</sup> vint trouver Achab, roi d'Israël, et lui dit : Voici ce que dit le Seigneur : Vous avez vu toute cette multitude innombrable : je vous déclare que je vous la livrerai aujourd'hui entre les mains, afin que vous sachiez que c'est moi qui suis le Seigneur.

14. Achab lui répondit : Par qui? Il lui répondit : Voici ce que dit le Seigneur : Ce sera par les valets de pied des princes des provinces <sup>10</sup>. Achab ajouta : Qui commencera le combat? Ce sera vous, dit le prophète.

15. Achab fit donc la revue des valets de pied des princes des provinces, et il en trouva deux cent trente-deux. Il fit ensuite la revue du peuple, de tous les enfants d'Israël, et il en trouva sept mille.

16. Ils sortirent de la ville sur le midi. Or Bénadad était dans sa tente qui buvait et qui était ivre, et les trente-deux rois qui étaient venus à son secours avec lui.

17. Les valets de pied des princes des provinces marchaient à la tête de l'armée. Bénadad ayant envoyé pour les reconnaître, on

hanc autem rem facere non possum.

10. Reversique nuntii retulerunt ei. Qui remisit, et ait : Hæc faciant mihi dii, et hæc addant, si suffecerit pulvis Samariæ pugillis omnis populi qui sequitur me.

11. Et respondens rex Israel, ait : Dicite ei : Ne gloriatur accinctus æque ut discinctus.

12. Factum est autem, cum audisset Benadad verbum istud, bibebat ipse et reges in umbraculis, et ait servis suis : Circumdate civitatem. Et circumdederunt eam.

13. Et ecce propheta unus accedens ad Achab regem Israel, ait ei : Hæc dicit Dominus : Certe vidisti omnem multitudinem hanc nimiam? ecce, ego tradam eam in manu tua hodie : ut scias quia ego sum Dominus.

14. Et ait Achab : Per quem? Dixitque ei : Hæc dicit Dominus : Per pedisequos principum provinciarum. Et ait : Quis incipiet præliari? Et ille dixit : Tu.

15. Recensuit ergo pueros principum provinciarum, et reperit numerum ducentorum triginta duorum : et recensuit post eos populum omnes filios Israel, septem millia :

16. et egressi sunt meridie. Benadad autem bibebat temulentus in umbraculo suo, et reges triginta duo cum eo, qui ad auxilium ejus venerant.

17. Egressi sunt autem pueri principum provinciarum in prima fronte. Misit itaque Benadad. Qui

ŷ. 9. — <sup>5</sup> je ne puis laisser dépouiller mes propres sujets (ŷ. 6.).

ŷ. 10. — <sup>6</sup> Litt. : lui firent leur rapport, — à Bénadad.

<sup>7</sup> Litt. : Que les dieux me fassent ceci et ajoutent cela, si etc. — Le nombre des combattants qui m'accompagneront sera si grand que la poussière des ruines des villes renversées, ne suffira pas si chacun d'eux en prend une pleine main.

ŷ. 11. — <sup>8</sup> Litt. : Que celui qui se ceint ne se glorifie pas comme celui qui quitte sa ceinture. — Celui qui ne fait que s'armer ne doit pas se glorifier comme celui qui dépose ses armes après la victoire remportée.

ŷ. 13. — <sup>9</sup> \* Quel est ce prophète qui vint trouver Achab? C'est ce qu'on ignore; et l'on ne sait non plus quels sont ceux dont il est question ŷ. 28 et 35. Voy. ci-dessus 18, 4 et les remarq.

ŷ. 14. — <sup>10</sup> par les serviteurs des gouverneurs des provinces conquises, qui (ŷ. 15.) seront séparés des Israélites proprement dits.

munliaverunt ei, dicentes : Viri egressi sunt de Samaria.

18. Et ille ait : Sive pro pace veniunt, apprehendite eos vivos : sive ut praelientur, vivos eos capite.

19. Egressi sunt ergo pueri principum provinciarum, ac reliquus exercitus sequebatur :

20. et percussit unusquisque virum, qui contra se veniebat : fugeruntque Syri, et persecutus est eos Israel. Fugit quoque Benadad rex Syriæ in equo cum equitibus suis.

21. Necnon egressus rex Israel percussit equos et currus, et percussit Syriam plaga magna.

22. (Accedens autem propheta ad regem Israel, dixit ei : Vade, et confortare, et scito, et vide quid facias : sequenti enim anno rex Syriæ ascendet contra te.)

23. Servi vero regis Syriæ dixerunt ei : Dii montium sunt dii eorum, ideo superaverunt nos : sed melius est ut pugnemus contra eos in campestribus, et obtinebimus eos.

24. Tu ergo verbum hoc fac : Amove reges singulos ab exercitu tuo, et pone principes pro eis :

25. et instaure numerum militum qui ceciderunt de tuis, et equos secundum equos pristinos, et currus secundum currus quos ante habuisti : et pugnabimus contra eos in campestribus, et videbis quod obtinebimus eos. Credidit consilio eorum, et fecit ita.

26. Igitur postquam annus transierat, recensuit Benadad Syros, et ascendit in Aphec, ut pugnaret contra Israel.

27. Porro filii Israel recensiti sunt, et acceptis cibariis profecti ex adverso, castraque metati sunt contra eos, quasi duo parvi greges caprarum : Syri autem repleverunt terram.

lui vint dire : Ce sont des gens qui sont sortis de Samarie.

18. Et il dit : Soit qu'ils viennent pour traiter de la paix, soit qu'ils viennent pour combattre, prenez-les tout vifs.

19. Les valets de pied des princes des provinces s'avancèrent donc, et le reste de l'armée après eux.

20. Et chacun d'eux tua ceux qui se présentèrent devant lui. Et aussitôt les Syriens s'enfuirent, et l'armée d'Israël les poursuivit. Bénadad, roi de Syrie, s'enfuit aussi à cheval, avec les cavaliers qui l'accompagnaient.

21. Et le roi d'Israël étant sorti de Samarie, tua les chevaux et renversa les chariots, et frappa la Syrie d'une grande plaie.

22. (Alors un prophète vint trouver le roi d'Israël, et lui dit : Allez, fortifiez-vous, et considérez bien ce que vous avez à faire ; car le roi de Syrie viendra encore l'année suivante pour vous combattre.)

23. Mais les serviteurs du roi de Syrie lui dirent : Leurs dieux sont les dieux des montagnes<sup>11</sup> ; et c'est pour cela qu'ils nous ont vaincus. Il faut que nous combattions contre eux dans la campagne et nous les vaincrons<sup>12</sup>.

24. Voici donc ce que vous avez à faire : Faites retirer tous les rois de votre armée<sup>13</sup>, et mettez en leur place vos principaux officiers.

25. Rétablissez vos troupes, en y remettant autant de soldats qu'il en a été tué, de chevaux autant qu'il y en avait dans votre armée, et autant de chariots que vous en avez eu auparavant : et nous combattrons contre eux dans la campagne, et vous verrez que nous les battons. Il crut le conseil qu'ils lui donnèrent, et il fit ce qu'ils lui avaient dit.

26. Un an après Bénadad fit la revue des Syriens, et il vint à Aphec<sup>14</sup> pour combattre contre Israël.

27. Les enfants d'Israël firent aussi la revue de leurs troupes ; et ayant pris des vivres, ils marchèrent contre les Syriens, et campèrent vis-à-vis d'eux. Ils ne paraissaient que deux petits troupeaux de chèvres, au lieu que les Syriens couvraient toute la terre.

ÿ. 23. — <sup>11</sup> parce que la Palestine est un pays montagneux.

<sup>12</sup> \* Les Syriens étant païens, parlent du Dieu d'Israël selon les idées qu'ils se faisaient de leurs faux dieux. On sait que chez les païens les montagnes, les bois, les fontaines, les mers, les fleuves avaient leurs dieux particuliers.

ÿ. 24. — <sup>13</sup> Verset 1.

ÿ. 26. — <sup>14</sup> \* ville fameuse dans la Célé Syrie. Voy. Jos, 19, 30.

28. (Alors un homme de Dieu vint trouver le roi d'Israël, et lui dit : Voici ce que dit le Seigneur : Parce que les Syriens ont dit : Le Seigneur est le Dieu des montagnes, mais il n'est pas le Dieu des vallées, je vous livrerai toute cette grande multitude, et vous saurez que c'est moi qui suis le Seigneur).

29. Les deux armées furent rangées en bataille l'une devant l'autre pendant sept jours. Le septième jour la bataille se donna ; et les enfants d'Israël tuèrent en un jour cent mille hommes de pied des Syriens.

30. Ceux qui échappèrent s'enfuirent dans la ville d'Aphec ; et une muraille tomba <sup>15</sup> sur vingt-sept mille hommes qui étaient restés. Bénadad s'enfuyant entra dans la ville, et se retira dans le lieu le plus secret d'une chambre <sup>16</sup>.

31. Alors ses serviteurs lui dirent : Nous avons oui dire que les rois de la maison d'Israël sont doux et cléments. Mettons donc des sacs sur nos reins, et des cordes à notre cou <sup>17</sup>, et allons trouver le roi d'Israël. Il nous sauvera peut-être la vie.

32. Ainsi ils se mirent des sacs sur les reins et la corde au cou, et vinrent trouver le roi d'Israël, et lui dirent : Bénadad, votre serviteur, nous envoie faire cette supplication : Accordez-moi la vie. Il leur répondit : S'il est encore en vie, c'est mon frère.

33. Les Syriens tirèrent de là un bon prétexte ; et prenant aussitôt ce mot de sa bouche, ils lui dirent : Bénadad est votre frère <sup>18</sup>. Il leur répondit : Allez, et amenez-le moi. Bénadad vint donc se présenter à Achab, qui le fit monter sur son chariot <sup>19</sup>.

34. Et Bénadad <sup>20</sup> lui dit : Je vous rendrai

28. (Et accedens unus vir Dei, dixit ad regem Israel : Hæc dicit Dominus : Quia dixerunt Syri : Deus montium est Dominus, et non est Deus vallium : dabo omnem multitudinem hanc grandem in manu tua, et scietis quia ego sum Dominus.)

29. Dirigebantque septem diebus ex adverso hi atque illi acies, septima autem die commissum est bellum : percusseruntque filii Israel de Syris centum millia pedum in die una.

30. Fugerunt autem qui remanserant in Aphec, in civitatem : et cecidit murus super viginti septem millia hominum, qui remanserant. Porro Benadad fugiens ingressus est civitatem, in cubiculum quod erat intra cubiculum ;

31. dixeruntque ei servi sui : Ecce, audivimus quod reges domus Israel clementes sint : ponamus itaque saccos in lumbis nostris, et funiculos in capitibus nostris, et egrediamur ad regem Israel : forsitan salvabit animas nostras.

32. Accinxerunt saccis lumbos suos, et posuerunt funiculos in capitibus suis, veneruntque ad regem Israel, et dixerunt ei : Servus tuus Benadad dicit : Vivat oro te, anima mea. Et ille ait : Si adhuc vivit, frater meus est.

33. Quod acceperunt viri pro omine : et festinantes rapuerunt verbum ex ore ejus, atque dixerunt : Frater tuus Benadad. Et dixit eis : Ite, et adducite eum ad me. Egressus est ergo ad eum Benadad, et levavit eum in currum suum.

34. Qui dixit ei : Civitates, quas

‡. 30. — <sup>15</sup> sur laquelle ils étaient placés pour se défendre ; la muraille tomba avec eux et sur eux, par l'action des machines de guerre, mais aussi par un jugement de Dieu. — \* On remarquera qu'il n'est pas dit que ces 27,000 hommes furent tués, ni même atteints par la chute de la muraille. La muraille tomba sur le corps d'armée ; mais quel fut le nombre de ceux qui périrent ? ce nombre n'est pas indiqué. La supposition que ces 27,000 hommes étaient placés sur la muraille pour combattre, paraît peu admissible.

<sup>16</sup> D'autres traduisent : s'enfuit d'appartements en appartements, jusqu'au réduit le plus secret.

‡. 31. — <sup>17</sup> en signe de soumission et d'aveu de nos torts.

‡. 33. — <sup>18</sup> vit encore.

<sup>19</sup> Litt. : qui l'éleva sur son chariot, — qui le fit monter sur son chariot.

‡. 34. — <sup>20</sup> Litt. : Celui-ci lui dit, — Bénadad lui dit.

tulit pater meus a patre tuo, redam : et plateas fac tibi in Damasco, sicut fecit pater meus in Samaria, et ego fœderatus recedam a te. Percipit ergo fœdus, et dimisit eum.

35. Tunc vir quidam de filiis prophetarum dixit ad socium suum in sermone Domini : Percute me. At ille noluit percutere.

36. Cui ait : Quia noluisti audire vocem Domini, ecce recedes a me, et percutiet te leo. Cumque paululum recessisset ab eo, invenit eum leo, atque percussit.

37. Sed et alterum inveniens virum, dixit ad eum : Percute me. Qui percussit eum, et vulneravit.

38. Abiit ergo propheta, et occurrit regi in via, et mutavit aspersione pulveris os et oculos suos.

39. Cumque rex transisset, clamavit ad regem, et ait : Servus tuus egressus est ad præliandum cominus : cumque fugisset vir unus, adduxit eum quidam ad me, et ait : Custodi virum istum : qui si lapsus fuerit, erit anima tua pro anima ejus, aut talentum argenti appendes.

40. Dum autem ego turbatus huc illucque me verterem, subito non comparuit. Et ait rex Israël ad eum : Hoc est iudicium tuum, quod ipse decrevistis.

41. At ille statim abstersit pulverem de facie sua, et cognovit eum rex Israël, quod esset de prophetis.

42. Qui ait ad eum : Hæc dicit Dominus : Quia dimisisti virum

les villes que mon père a prises sur votre père, et faites-vous des places publiques dans Damas<sup>21</sup>, comme mon père en avait fait pour lui dans Samarie; et quand nous aurons fait cette alliance entre nous, je me retirerais. Achab fit donc cette alliance avec lui, et le laissa aller.

35. Alors un des enfants des prophètes<sup>22</sup> dit de la part<sup>23</sup> du Seigneur à un de ses compagnons : Frappez-moi<sup>24</sup>. Et comme il ne voulut pas le frapper,

36. il lui dit : Parce que vous n'avez pas voulu écouter la voix du Seigneur, aussitôt que vous m'aurez quitté, un lion vous tuera<sup>25</sup>. Lorsqu'il fut un peu éloigné de lui, un lion le trouva et le tua.

37. Ayant rencontré un autre homme, il lui dit : Frappez-moi. Cet homme le frappa et le blessa.

38. Le prophète s'en allant donc, vint devant du roi qui était en chemin, et se rendit méconnaissable, en mettant de la poussière sur son visage et sur ses yeux<sup>26</sup>.

39. Et lorsque le roi fut passé, il cria après lui, et lui dit : Votre serviteur s'était avancé pour combattre les ennemis de près<sup>27</sup>; et l'un d'eux s'étant enfui, quelqu'un me l'a amené, et m'a dit : Gardez-moi bien cet homme-là; et s'il s'échappe, votre vie répondra pour la sienne, ou vous paierez un talent d'argent.

40. Et comme étant troublé, je me tournais de côté et d'autre, cet homme est disparu tout d'un coup. Le roi d'Israël lui dit : Vous avez vous-même prononcé votre arrêt.

41. Aussitôt il essuya la poussière de son visage; et le roi d'Israël reconnut qu'il était du nombre des prophètes.

42. Il<sup>28</sup> dit au roi : Voici ce que dit le Seigneur : Parce que vous avez laissé échapp-

<sup>21</sup> D'autres trad. : des places, pour l'habitation des Israélites, qui voudraient y faire le commerce ou y séjourner, sans être néanmoins ses sujets. Autrem. : des pâturages dans les déserts de Damas.

<sup>22</sup> <sup>23</sup> des disciples des prophètes. Voy. 1. Rois, 10, 5. <sup>24</sup>

<sup>25</sup> Litt. : par la parole, — par l'ordre.

<sup>26</sup> Le prophète voulait se faire blesser, afin d'obtenir plus facilement accès auprès du roi (y. 39.).

y. 36. — <sup>25</sup> Lorsque Dieu commande, on doit obéir avec simplicité, sans rechercher la raison de ce qui est commandé, et aller aveuglément; c'est là la disposition de l'enfance.

y. 38. — <sup>26</sup> Dans l'hébr. : et il couvrit ses yeux, c'est-à-dire son visage, de cendre.

y. 39. — <sup>27</sup> Dans l'hébr. : au milieu du combat, il avait pris part à la dernière campagne.

y. 42. — <sup>28</sup> le prophète.

per de vos mains un homme digne de mort<sup>29</sup>, votre vie répondra pour la sienne, et votre peuple pour son peuple<sup>30</sup>. *Pl. b.* 22, 38.

43. Le roi d'Israël retourna donc en sa maison, méprisant ce que ce prophète lui avait dit<sup>31</sup>; et il entra plein de fureur dans Samarie.

dignum morte de manu tua, erit anima tua pro anima ejus, et populus tuus pro populo ejus.

43. Reversus est igitur rex Israhel in domum suam, audire contemnens, et furibundus venit in Samariam.

## CHAPITRE XXI.

### *Tyrannie, punition et pénitence d'Achab.*

1. Après ces événements, vers le même temps, Naboth, de Jezrahel, avait à lui, dans Jezrahel, une vigne près du palais d'Achab<sup>1</sup>, roi de Samarie

2. Et Achab lui dit : Donnez-moi votre vigne, afin que je puisse faire un jardin potager, parce qu'elle est proche de ma maison; je vous en donnerai une meilleure; ou si cela vous accommodait mieux, je vous la paierai en argent, au prix qu'elle vaut<sup>2</sup>.

3. Naboth lui répondit : Dieu me garde de vous donner l'héritage de mes pères<sup>3</sup>.

4. Achab revint donc chez lui tout en colère et plein de fureur, à cause de cette parole de Naboth, de Jezrahel, qui lui avait dit : Je ne vous donnerai point l'héritage de mes pères. Et se jetant sur son lit, il se tourna du côté de la muraille, et ne mangea point<sup>4</sup>.

1. Post verba autem hæc, tempore illo vinea erat Naboth Jezrahelitæ, qui erat in Jezrahel, juxta palatium Achab regis Samariæ.

2. Locutus est ergo Achab ad Naboth, dicens : Da mihi vineam tuam, ut faciam mihi hortum oleum, quia vicina est, et prope domum meam, daboque tibi pro ea vineam meliorem : aut si commodius tibi putas, argenti pretium, quanto digna est.

3. Cui respondit Naboth : Propitius sit mihi Dominus, ne dem hereditatem patrum meorum tibi.

4. Venit ergo Achab in domum suam indignans, et frendens super verbo, quod locutus fuerat ad eum Naboth Jezrahelites, dicens : Non dabo tibi hereditatem patrum meorum. Et proiciens se in lectulum suum, avertit faciem suam ad parietem, et non comedit panem.

<sup>29</sup> Bénadad. Voy. 4. *Moy.* 21, 2.

<sup>30</sup> \* Ces sortes de prophéties, comme celles qu'on voit ici (v. 35-42.), par signes et par allégories, étaient fort en usage parmi les prophètes. Outre l'exemple de la femme de Thécué (2. *Rois*, 12, etc.), et celui du prophète Nathan (2. *Rois*, 7, 4; 12, 1.), on sait que plusieurs autres prophètes en usèrent souvent de même. *Comp. pl. h.* 11, 30; *Osée*, 1, 2; *Jérém.* 27, 2; *Isai.* 20, 2; *Ezéch.* 12, 3., etc., etc.

v. 43. — <sup>31</sup> rougissant de s'appliquer ce qui avait été dit, et d'en faire pénitence.

v. 1. — <sup>1</sup> *Voy. pl. h.* 18, 45.

v. 2. — <sup>2</sup> \* La proposition d'Achab paraît juste et raisonnable, et il semble que Naboth aurait pu condescendre à ses désirs. Mais la loi de Moïse défendait d'aliéner les biens qu'on tenait de ses pères, si ce n'est jusqu'au jubilé (note 3.). Il n'était permis de les aliéner absolument que dans le cas d'une extrême nécessité (3. *Moy.* 25, 15, 23, 25.), et Naboth ne se trouvait pas dans ce cas. De là son refus. On voit du reste que, même au milieu de la corruption du règne d'Achab et de Jézabel, il y avait dans Israël de fidèles observateurs de la loi de Moïse; il y a plus, la procédure contre Naboth est une preuve que cette loi dominait encore dans la nation, car elle est toute dirigée selon la loi de Moïse.

v. 3. — <sup>3</sup> ce que défendait la loi. 3. *Moy.* 25, 23. 4. *Moy.* 36, 7. 8.

v. 4. — <sup>4</sup> Litt. : et ne mangea point de pain, — absolument rien.

5. Ingressa est autem ad eum Jezabel uxor sua, dixitque ei : Quid est hoc, unde anima tua contristata est? et quare non comedis panem?

6. Qui respondit ei : Locutus sum Naboth Jezrahelitæ, et dixi ei : Da mihi vineam tuam, accepta pecunia : aut, si tibi placet, dabo tibi vineam meliorem pro ea. Et ille ait : Non dabo tibi vineam meam.

7. Dixit ergo ad eum Jezabel uxor ejus : Grandis auctoritatis es, et bene regis regnum Israel. Surge, et comede panem, et æquo animo esto, ego dabo tibi vineam Naboth Jezrahelitæ.

8. Scripsit itaque litteras ex nomine Achab, et signavit eas anulo ejus, et misit ad majores natu et optimates, qui erant in civitate ejus, et habitabant cum Naboth.

9. Litterarum autem hæc erat sententia : Prædicate jejunium, et sedere facite Naboth inter primos populi,

10. et submittite duos viros filios Belial contra eum, et falsum testimonium dicant : Benedixit Deum et regem : et educite eum, et lapidate, sicque moriatur.

11. Fecerunt ergo cives ejus majores natu et optimates, qui habitabant cum eo in urbe, sicut præceperat eis Jezabel, et sicut scriptum erat in litteris quas miserat ad eos :

12. prædicaverunt jejunium, et sedere fecerunt Naboth inter primos populi.

13. Et adductis duobus viris

5. Jézabel, sa femme, l'étant venu trouver, lui dit : Qu'est-ce donc que cela? D'où vous vient cette tristesse? et pourquoi ne mangez-vous point?

6. Il lui répondit : J'ai parlé à Naboth, de Jezrahel, et je lui ai dit : Donnez-moi votre vigne, et je vous en donnerai l'argent; ou si vous l'aimez mieux, je vous en donnerai une meilleure pour celle-là. Et il m'a répondu : Je ne vous donnerai point ma vigne.

7. Jézabel, sa femme, lui dit : Votre autorité est grande, et vous gouvernez bien le royaume d'Israël<sup>5</sup>. Levez-vous, mangez, et ayez l'esprit en repos; c'est moi qui vous donnerai la vigne de Naboth, de Jezrahel.

8. Aussitôt elle écrivit des lettres au nom d'Achab, qu'elle cacheta du cachet du roi, et elle les envoya aux anciens et aux premiers de la ville de Naboth, qui demeuraient avec lui.

9. Ces lettres étaient conçues en ces termes : Publiez un jeûne<sup>6</sup>, et faites asseoir Naboth entre les premiers du peuple<sup>7</sup>;

10. et gagnez contre lui deux enfants de Bélial<sup>8</sup>, qui rendent un faux témoignage, en disant : Naboth a blasphémé contre Dieu et contre le roi<sup>9</sup>. Qu'on le mène ensuite hors de la ville, qu'il soit lapidé et qu'il meure.

11. Les anciens et les premiers de la ville de Naboth qui demeuraient avec lui, firent ce que Jézabel leur avait commandé, et ce que portait la lettre qu'elle leur avait envoyée

12. Ils publièrent un jeûne, et firent asseoir Naboth entre les premiers du peuple.

13. Et ayant fait venir deux enfants du

γ. 7. — <sup>5</sup> termes de dérision!

γ. 9. — <sup>6</sup> au sujet de l'assemblée du peuple qui devait être tenue pour juger la conduite de Naboth. On faisait précéder les assemblées plus importantes d'un jeûne (2. Par. 30, 3. 4. 1. Esdr. 8, 21.). Jézabel voulait se donner, aux yeux du peuple, l'air de chercher à implorer les lumières de Dieu, pour que le jugement à intervenir fût juste.

<sup>7</sup> Dans l'hébr. : à la tête du peuple. — Invitez-le à l'assemblée, et donnez-lui la place qui convient à son rang. Ainsi tout ce qui sera fait contre lui paraîtra dicté par zèle pour la justice.

γ. 10. — <sup>8</sup> Il fallait au moins deux témoins pour une condamnation. 5. Moys. 17, 6. — Des enfants de Bélial sont des hommes pervers.

<sup>9</sup> Litt. : a béni Dieu et le roi, — c'est-à-dire blasphémé; car c'est là ce que signifie souvent, dans le langage biblique, l'expression bénir; la raison en est qu'en prenant congé on souhaite quelques bénédictions, et que l'outrage est toujours un congé. Comp. Job. 1, 41.

diable, ils les firent asseoir vis-à-vis de lui, et ces deux hommes, comme deux enfants du diable, portèrent témoignage contre lui devant l'assemblée, en disant : Naboth a blasphémé Dieu et le roi. Et ensuite de ce témoignage ils le firent sortir de la ville, et le lapidèrent <sup>10</sup>.

14. Ils envoyèrent aussitôt à Jézabel, et lui firent dire : Naboth a été lapidé, il est mort.

15. Jézabel ayant appris que Naboth avait été lapidé, et qu'il était mort, vint dire à Achab : Allez, et prenez pour vous la vigne de Naboth, de Jezrahel, qui n'a pas voulu se rendre à votre désir, ni vous la donner pour le prix qu'elle valait; car Naboth n'est plus en vie, mais il est mort <sup>11</sup>.

16. Achab ayant appris la mort de Naboth, s'en alla aussitôt dans la vigne de Naboth, de Jezrahel, pour s'en rendre maître.

17. En même temps le Seigneur adressa sa parole à Elie <sup>12</sup>, de Thesbé, et lui dit :

18. Allez présentement au-devant d'Achab, roi d'Israël, qui est dans Samarie : car le voilà qui va dans la vigne de Naboth, pour s'en rendre maître.

19. et vous lui parlerez en ces termes : Voici ce que dit le Seigneur : Vous avez tué Naboth, et de plus vous vous êtes emparé de sa vigne. Et vous lui direz ensuite : Voici ce que dit le Seigneur : En ce même lieu où les chiens ont léché le sang de Naboth, ils lécheront aussi votre sang <sup>13</sup>.

20. Et Achab dit à Elie : En quoi avez-vous trouvé que je me déclarasse votre ennemi <sup>14</sup>? Elie lui répondit : En ce que vous vous êtes

filiis diaboli, fecerunt eos sedere contra eum : at illi, scilicet ut viri diabolici, dixerunt contra eum testimonium coram multitudine : Benedixit Naboth Deum et regem : quam ob rem eduxerunt eum extra civitatem, et lapidibus interfecerunt.

14. Miseruntque ad Jezabel, dicentes : Lapidatus est Naboth, et mortuus est.

15. Factum est autem, cum audisset Jezabel lapidatum Naboth, et mortuum, locuta est ad Achab : Surge, et posside vineam Naboth Jezrahelitæ, qui noluit tibi acquiescere, et dare eam accepta pecunia : non enim vivit Naboth, sed mortuus est.

16. Quod cum audisset Achab, mortuum videlicet Naboth, sur-rexit, et descendebat in vineam Naboth Jezrahelitæ, ut possideret eam.

17. Factus est igitur sermo Domini ad Eliam Thesbiten, dicens :

18. Surge, et descende in occursum Achab regis Israel, qui est in Samaria : ecce ad vineam Naboth descendit, ut possideat eam :

19. et loqueris ad eum, dicens : Hæc dicit Dominus : Occidisti, insuper et possedisti. Et post hæc addes : Hæc dicit Dominus : In loco hoc, in quo hnxerunt canes sanguinem Naboth, lambent quoque sanguinem tuum.

20. Et ait Achab ad Eliam : Num invenisti me inimicum tibi? Qui dixit : Inveni, eo quod ve-

ŷ. 13. — <sup>10</sup> Litt. : ... a béni Dieu et le roi, — a blasphémé etc. — Ils tuèrent de plus ses enfants. Voy. 4. Rois, 9, 26. Combien de crimes accompagnèrent ce seul meurtre? L'hypocrisie, l'astuce, le faux témoignage, la corruption, et tout cela sous les dehors de la piété!

ŷ. 15. — <sup>11</sup> Les biens des coupables de lèse-majesté étaient confisqués. Comp. 2. Rois, 16, 4.

ŷ. 17. — <sup>12</sup> \* On ne sait pas où était le prophète lorsque Dieu lui ordonna d'aller trouver Achab. — Ce prince sans doute avait été informé de tout le complot de Jézabel contre Naboth, et il y avait consenti. C'est pourquoi il était aussi coupable qu'elle.

ŷ. 19. — <sup>13</sup> Cet arrêt ne retomba point sur Achab, qui fit pénitence de son action (ŷ. 27.), mais sur son fils Joram (4. Rois, 9, 21-26. Comp. ŷ. 29.); cependant les chiens léchèrent aussi son sang. Voy. pl. b. 22, 28.

ŷ. 20. — <sup>14</sup> Y a-t-il quelque chose qui ait pu vous faire conclure que je suis votre ennemi? Pourquoi voudriez-vous faire retomber sur moi une mort violente, vous qui, en qualité d'ami de Dieu, pourriez la détourner? Dans l'hébr. : M'avez-vous trouvé votre ennemi?

mundatus sis, ut faceres malum in conspectu Domini.

21. Ecce ego inducam super te malum, et demetam posteriora tua, et interficiam de Achab mingentem ad parietem, et clausum et ultimum in Israël.

22. Et dabo domum tuam sicut domum Jeroboam filii Nabat, et sicut domum Baasa filii Ahia : quia egisti, ut me ad iracundiam provocares, et peccare fecisti Israël.

23. Sed et de Jezabel locutus est Dominus, dicens : Canes comedent Jezabel in agro Jezrahel.

24. Si mortuus fuerit Achab in civitate, comedent eum canes : si autem mortuus fuerit in agro, comedent eum volucres celi.

25. Igitur non fuit alter talis sicut Achab, qui venundatus est ut faceret malum in conspectu Domini : concitavit enim eum Jezabel uxor sua,

26. et abominabilis factus est, in tantum ut sequeretur idola, quæ fecerant Amorrhæi, quos consumpsit Dominus a facie filiorum Israël.

27. Itaque cum audisset Achab sermones istos, scidit vestimenta sua, et operuit cilicio carnem suam, jejunavitque et dormivit in sacco, et ambulavit demisso capite.

28. Et factus est sermo Domini ad Eliam Thesbiten, dicens :

29. Nonne vidisti humiliatum Achab coram me? quia igitur humiliatus est mei causa, non inducam malum in diebus ejus, sed in diebus filii sui inferam malum domui ejus.

vendu <sup>15</sup> pour faire le mal aux yeux du Seigneur.

21. Je vais faire fondre *tous* les maux sur vous. Je vous retrancherai, vous et votre postérité, de dessus la terre, et je tuerai de la maison d'Achab jusqu'aux plus petits enfants et aux animaux, et depuis le premier jusqu'au dernier dans Israël <sup>16</sup>.

22. Je rendrai votre maison comme la maison de Jeroboam, fils de Nabat, et comme la maison de Baasa, fils d'Ahia, parce que vos actions ont irrité ma colère, et que vous avez fait pécher Israël. *Pl. h. 15, 29. 16, 3.*

23. Le Seigneur a prononcé aussi cet arrêt contre Jézabel : Les chiens mangeront Jézabel dans le champ de Jezrahel <sup>17</sup>. *4. Rois, 9, 26.*

24. Si Achab <sup>18</sup> meurt dans la ville il sera mangé par les chiens; et s'il meurt dans les champs, il sera mangé par les oiseaux du ciel.

25. Achab n'eut donc point son semblable *en méchanceté*, comme ayant été vendu pour faire le mal aux yeux du Seigneur; car il y fut excité *encore* par Jézabel, sa femme.

26. Et il devint tellement abominable, qu'il suivait les idoles des Amorrhéens <sup>19</sup>, que le Seigneur avait exterminés à l'entrée des enfants d'Israël.

27. Achab ayant donc entendu ces paroles, déchira ses vêtements, couvrit sa chair d'un cilice, jeûna et dormit avec le sac, et marcha ayant la tête baissée <sup>20</sup>.

28. Alors le Seigneur adressa sa parole à Elie, de Thesbé, et lui dit :

29. N'avez-vous pas vu Achab humilié devant moi? Puis donc qu'il s'est humilié à cause de moi, je ne ferai point tomber *sur lui*, pendant qu'il vivra, les maux *dont je l'ai menacé*; mais sous le règne de son fils, je les ferai tomber sur sa maison <sup>21</sup>. *4. Rois, 9, 26.*

<sup>15</sup> Dans l'hébr. : Je vous ai trouvé, en ce que etc. — comme étant esclave de Jézabel et de vos passions.

ÿ. 21. — <sup>16</sup> Litt. : ... et je tuerai d'Achab celui-là même qui urine contre le mur, et celui qui est renfermé et celui qui est le dernier dans Israël. *Voy. pl. h. 14, 10.*

ÿ. 23. — <sup>17</sup> près des murs (des remparts) de Jezrahel.

ÿ. 24. — <sup>18</sup> c'est-à-dire un de ses descendants.

ÿ. 26. — <sup>19</sup> Dans l'hébr. : comme faisaient les Amorrhéens.

ÿ. 27. — <sup>20</sup> \* Dans l'hébr. selon d'autres : à pas lents; selon d'autres : avec gênement — en signe de repentir et de deuil.

ÿ. 29. — <sup>21</sup> Saint Chrysostôme, saint Ambroise et plusieurs interprètes regardent le repentir d'Achab comme vrai et sincère, parce que Dieu suspendit, au moins en partie, le châtement; mais saint Grégoire pense que l'humiliation de ce roi impie ne procédait que de la crainte de la peine, non d'un amour vrai et justificatif, et

## CHAPITRE XXII.

*Guerre d'Achab et de Josaphat contre les Syriens. Achab succombe. Josaphat, Occosias, Joram.*

1. Après cela trois ans se passèrent sans qu'il y eût guerre entre la Syrie et Israël.

2. *Par.* 18, 6.

2. Mais la troisième année Josaphat, roi de Juda<sup>1</sup>, vint trouver le roi d'Israël<sup>2</sup>.

(Car le roi d'Israël avait déjà dit à ses serviteurs : Ignorez-vous que la ville de Ramoth en Galaad est à nous? et cependant nous ne pensons point à la retirer d'entre les mains du roi de Syrie<sup>3</sup>).

4. Et le roi d'Israël dit à Josaphat : Viendrez-vous avec moi à la guerre pour prendre Ramoth en Galaad?

5. Josaphat répondit au roi d'Israël : Vous pouvez disposer de moi comme de vous-même. Mon peuple et votre peuple ne sont qu'un seul *peuple*; et ma cavalerie est votre cavalerie<sup>4</sup>. Et il ajouta en parlant au roi d'Israël : Consultez aujourd'hui, je vous prie, quelle est la volonté du Seigneur.

6. Le roi d'Israël assembla donc ses prophètes qui se trouvèrent environ quatre cents<sup>5</sup>, et il leur dit : Dois-je aller à la guerre pour prendre Ramoth en Galaad, ou me tenir en paix? Ils lui répondirent : Allez, et le Seigneur<sup>6</sup> livrera la ville entre les mains du roi.

7. Josaphat lui dit : N'y a-t-il point ici quelque prophète du Seigneur, afin que nous le consultions par lui?

8. Le roi d'Israël répondit à Josaphat : Il est demeuré un homme par qui nous pou-

1. Transierunt igitur tres anni absque bello inter Syriam et Israel.

2. In anno autem tertio descendit Josaphat rex Juda ad regem Israel.

3. (Dixitque rex Israel ad servos suos : Ignoratis quod nostra sit Ramoth Galaad, et negligimus tollere eam de manu regis Syriæ?)

4. Et ait Josaphat : Veniesne mecum ad præliandum in Ramoth Galaad?

5. Dixitque Josaphat ad regem Israel : Sicut ego sum, ita et tu : populus meus, et populus tuus unum sunt : et equites mei, equites tui. Dixitque Josaphat ad regem Israel : Quære, oro te, hodie sermonem Domini.

6. Congregavit ergo rex Israel prophetas, quadringentos circiter viros, et ait ad eos : Ire debeo in Ramoth Galaad ad bellandum, an quiescere? Qui responderunt : Ascende, et dabit eam Dominus in manu regis.

7. Dixit autem Josaphat : Non est hic propheta Domini quispiam, ut interrogemus per eum?

8. Et ait rex Israel ad Josaphat : Remansit vir unus, per quem pos-

il en conclut que l'on peut voir par cet exemple combien est agréable à Dieu la pénitence des justes, qui craignent de perdre Dieu, puisqu'il daigne agréer le repentir même d'un impie qui n'a d'autre crainte que de perdre un bien passager. Achab échappa seulement au châtement temporel, il n'obtint point le pardon de sa faute; bientôt il retomba dans ses anciens péchés, et finit misérablement.

<sup>1</sup> 2. — <sup>1</sup> *Voy. pl. h. 15, 24.*

l'union de leurs maisons.

<sup>2</sup> 3. — <sup>3</sup> Ramoth était une de ces places que Bénadad avait promis de rendre à Achab, et il ne songeait plus à accomplir sa promesse. *Voy. pl. h. 20, 34.*

<sup>4</sup> 5. — <sup>4</sup> Cette alliance déplut beaucoup à Dieu. *Voy. 2. Par. 19, 1. 2. Ne vous soumettez point au joug d'un infidèle, dit saint Paul 2. Cor. 6, 14.*

<sup>5</sup> 6. — <sup>5</sup> apparemment les quatre cents prophètes des bois, qui ne se rendirent point sur le Carmel. *Pl. h. 18, 19. 23.*

<sup>6</sup> Ils parlent du Seigneur, comme étant du nombre de leurs dieux.

sumus interrogare Dominum : sed ego odi eum, quia non prophetat mihi bonum, sed malum, Michæas filius Jemla. Cui Josaphat ait : Ne loquaris ita, rex.

9. Vocavit ergo rex Israel eunuchum quemdam, et dixit ei : Festina adducere Michæam filium Jemla.

10. Rex autem Israel, et Josaphat rex Juda, sedebant unusquisque in solio suo, vestiti cultu regio in area juxta ostium portæ Samariæ, et universi prophetæ propheabant in conspectu eorum.

11. Fecit quoque sibi Sedecias filius Chanaana cornua ferrea, et ait : Hæc dicit Dominus : His ventitabis Syriam, donec deleas eam.

12. Omnesque prophetæ similiter propheabant, dicentes : Ascende in Ramoth Galaad, et vade prospere, et tradet Dominus in manus regis.

13. Nuntius vero, qui ierat ut vocaret Michæam, locutus est ad eum, dicens : Ecce sermones prophetarum ore uno regi bona predicant : sit ergo sermo tuus similis eorum, et loquere bona.

14. Cui Michæas ait : Vivit Dominus, quia quodcumque dixerit mihi Dominus, hoc loquar.

15. Venit itaque ad regem, et ait illi rex : Michæa, ire debemus in Ramoth Galaad ad præliandum, an cessare? Cui ille respondit : Ascende, et vade prospere, et tradet eam Dominus in manus regis.

16. Dixit autem rex ad eum : Iterum atque iterum adjuro te, ut non loquaris mihi nisi quod verum est, in nomine Domini.

17. Et ille ait : Vidi cunctum Israel dispersum in montibus,

vous consulter le Seigneur ; mais je hais cet homme-là, parce qu'il ne me prophétise jamais rien de bon, et qu'il ne me prédit que du mal : c'est Michée, fils de Jemla<sup>7</sup>. Josaphat lui répondit : O roi, ne parlez pas ainsi.

9. Le roi d'Israël ayant appelé un eunuque<sup>8</sup>, lui dit : Faites venir présentement Michée, fils de Jemla.

10. Le roi d'Israël et Josaphat, roi de Juda, étaient dans la cour, près la porte de Samarie, assis chacun en leur trône avec des habits et une magnificence royale ; et tous les prophètes prophétisaient devant eux<sup>9</sup>.

11. Sédécias, fils de Chanaana, s'était fait faire aussi des cornes de fer, et il dit : Voici ce que dit le Seigneur : Vous agitez la Syrie avec ces cornes, jusqu'à ce que vous l'ayez toute détruite<sup>10</sup>.

12. Tous les prophètes prophétisaient de même, et disaient : Allez contre Ramoth en Galaad, et marchez heureusement ; et le Seigneur la livrera entre les mains du roi.

13. Celui qu'on avait envoyé pour faire venir Michée lui dit : Voilà tous les prophètes qui, dans leurs réponses, prédisent tous d'une voix un bon succès au roi. Que vos paroles soient donc semblables aux leurs, et que votre prédiction soit favorable.

14. Michée lui répondit : Vive le Seigneur ! je ne dirai que ce que le Seigneur m'aura dit.

15. Michée se présenta donc devant le roi, et le roi lui dit : Michée, devons-nous aller à la guerre pour prendre Ramoth en Galaad, ou demeurer en paix ? Michée lui répondit<sup>11</sup> : Allez, marchez heureusement, et le Seigneur la livrera entre les mains du roi.

16. Le roi ajouta : Je vous conjure instamment de ne me parler que selon la vérité<sup>12</sup>.

17. Michée lui dit : J'ai vu tout Israël dispersé dans les montagnes, comme des brebis

ŷ. 8. — <sup>7</sup> \* Elie et Elisée vivaient dans la retraite au milieu de leurs disciples.

ŷ. 9. — <sup>8</sup> \* un de ses chambellans.

ŷ. 10. — <sup>9</sup> \* Ils éclataient en chants et en oracles sur l'heureuse issue de la guerre.

ŷ. 11. — <sup>10</sup> \* Ce faux prophète, à l'exemple des vrais prophètes du Dieu d'Israël, avait aussi voulu prophétiser symboliquement. Voy. pl. h. 20, 42 et les notes. — Les cornes sont le symbole de la force.

ŷ. 15. — <sup>11</sup> ironiquement, imitant les faux prophètes.

ŷ. 16. — <sup>12</sup> Litt. : ... de me dire ce qui est vrai, au nom du Seigneur. — Le roi s'aperçut de l'ironie de Michée ; c'est pourquoi il demanda une prédiction sérieuse.

qui n'ont point de pasteur. Et le Seigneur a dit : Ils n'ont point de chef <sup>15</sup> : que chacun retourne en paix dans sa maison <sup>16</sup>.

18. Aussitôt le roi d'Israël dit à Josaphat : Ne vous avais-je pas bien dit que cet homme ne me prophétise jamais rien de bon, mais qu'il me prédit toujours du mal ?

19. Et Michée ajouta <sup>15</sup> : Ecoutez la parole du Seigneur : J'ai vu le Seigneur assis sur son trône, et toute l'armée du ciel qui était autour de lui à droite et à gauche.

20. Et le Seigneur a dit : Qui séduira Achab, roi d'Israël, afin qu'il marche contre Ramoth en Galaad, et qu'il y périsse ? et l'un dit une chose, l'autre une autre.

21. Mais l'esprit *malin* s'avança <sup>16</sup>, et se présentant devant le Seigneur, il lui dit : C'est moi qui séduirai Achab. Le Seigneur lui dit : Et comment ?

22. Il répondit : J'irai, et je serai un esprit menteur dans la bouche de tous ses prophètes. Le Seigneur lui dit : Vous le séduirez, et vous aurez l'avantage *sur lui* Allez, et faites comme vous le dites <sup>17</sup>.

23. Maintenant donc le Seigneur a mis un esprit de mensonge en la bouche de tous vos prophètes qui sont ici, et le Seigneur a prononcé votre arrêt <sup>18</sup>.

24. En même temps Sédécias, fils de Chanaana, s'approcha de Michée, et lui donna un soufflet sur la joue, et lui dit : L'Esprit du Seigneur m'a-t-il donc quitté, et n'a-t-il parlé qu'à vous ?

25. Michée lui dit : Vous le verrez au

quasi oves non habentes pastorem ; et ait Dominus : Non habent ista dominum : revertatur unusquisque in domum suam in pace.

18. (Dixit ergo rex Israel ad Josaphat : Numquid non dixi tibi, quia non prophetat mihi bonum, sed semper malum ?)

19. Ille vero addens, ait : Properterea audi sermonem Domini : Vidi Dominum sedentem super solium suum, et omnem exercitum cœli assistentem ei a dextris et a sinistris :

20. et ait Dominus : Quis decipiet Achab regem Israel, ut ascendat, et cadat in Ramoth Galaad ? Et dixit unus verba hujuscemodi, et alius aliter.

21. Egressus est autem spiritus, et stetit coram Domino, et ait : Ego decipiam illum. Cui locutus est Dominus : In quo ?

22. Et ille ait : Egrediar, et ero spiritus mendax in ore omnium prophetarum ejus. Et dixit Dominus : Decipies, et prævalebis : egredere, et fac ita.

23. Nunc igitur ecce dedit Dominus spiritum mendacii in ore omnium prophetarum tuorum, qui hic sunt, et Dominus locutus est contra te malum.

24. Accessit autem Sedecias filius Chanaana, et percussit Michæam in maxillam, et dixit : Mene ergo dimisit Spiritus Domini, et locutus est tibi ?

25. Et ait Michæas : Visurus es

ÿ. 17. — <sup>15</sup> Je vois en esprit qu'Achab succombera sur les montagnes de Galaad, et que le peuple d'Israël demeurera sans roi, comme un troupeau sans pasteur.

<sup>16</sup> Qu'Israël n'entreprenne point la guerre ! ou bien : Le Seigneur, après la mort d'Achab, fera donner l'ordre (ÿ. 26.) pour qu'Israël rentre dans ses foyers.

ÿ. 19. — <sup>15</sup> Litt. : Et il ajouta, — le prophète ajouta.

ÿ. 21. — <sup>16</sup> Satan. Voy. Job. 1, 6.

ÿ. 22. — <sup>17</sup> Par cette vision Dieu voulut rendre sensible la permission qu'il avait donnée au démon d'inspirer les faux prophètes pour tromper le roi, et lui persuader d'entreprendre une guerre dans laquelle, en punition de ses crimes, il devait trouver une fin misérable. Il faut soigneusement remarquer que c'est là une vision, et par conséquent une allégorie, et non une histoire réelle ; car Dieu ne tient point conseil, et satan n'est point admis devant sa face ; en outre, que Dieu ne cherche point à tromper, ni qu'il ne trompe point ; seulement il permet souvent que satan, qui est un séducteur depuis le commencement, trompe les impies, afin qu'ils se préparent à eux-mêmes leur condamnation ; enfin que satan ne peut tenter et tromper les hommes qu'autant que Dieu, dans les desseins impénétrables de sa providence, le lui permet.

ÿ. 23. — <sup>18</sup> Litt. : et le Seigneur a dit le mal contre vous — a décrété le mal etc.

in die illa, quando ingredieris cubiculum, intra cubiculum ut abscondaris.

26. Et ait rex Israel : Tollite Michæam, et maneat apud Amon principem civitatis, et apud Joas filium Amelech,

27. et dicite eis : Hæc dicit rex : Mittite virum istum in carcerem, et sustentate eum pane tribulationis, et aqua angustie, donec revertar in pace.

28. Dixitque Michæas : Si reversus fueris in pace, non est locutus in me Dominus. Et ait : Audite populi omnes.

29. Ascendit itaque rex Israel, et Josaphat rex Juda, in Ramoth Galaad.

30. Dixit itaque rex Israel ad Josaphat : Sume arma, et ingredere prælium, et induere vestibus tuis; porro rex Israel mutavit habitum suum, et ingressus est bellum.

31. Rex autem Syriæ præcepit principibus curruum triginta duobus dicens : Non pugnabitis contra minorem et majorem quempiam, nisi contra regem Israel solum.

32. Cum ergo vidissent principes curruum Josaphat, suspicati sunt quod ipse esset rex Israel, et impetu facto pugnabant contra eum : et exclamavit Josaphat.

33. Intellexeruntque principes curruum quod non esset rex Israel, et cessaverunt ab eo.

34. Vir autem quidam tetendit arcum, in incertum sagittam dirigens, et casu percussit regem Israël inter pulmonem et stoma-

jour où vous passerez de chambre en chambre <sup>19</sup> pour vous cacher <sup>20</sup>.

26. Alors le roi d'Israël dit : Prenez Michée, et qu'on le mène chez Amon, gouverneur de la ville, et chez Joas, fils d'Amélech,

27. et dites-leur : Voici ce que le roi a ordonné : Renfermez cet homme dans la prison; et qu'on le fasse vivre de pain de douleur et d'eau d'affliction, jusqu'à ce que je revienne en paix <sup>21</sup>.

28. Michée lui dit : Si vous revenez en paix, le Seigneur n'a point parlé par moi. Et il ajouta : Peuples, tous tant que vous êtes, entendez.

29. Le roi d'Israel et Josaphat, roi de Juda, marchèrent donc contre Ramoth en Galaad.

30. Et le roi d'Israël dit à Josaphat : Prenez vos armes, et combattez avec vos habits ordinaires <sup>22</sup>. Mais le roi d'Israël se déguisa avant que de donner la bataille.

31. Or le roi de Syrie avait donné cet ordre aux trente-deux capitaines de ses chariots : Ne combattez contre qui que ce soit, ni petit ni grand; n'attaquez que le seul roi d'Israël.

32. Les capitaines des chariots ayant donc vu Josaphat, s'imaginèrent que c'était le roi d'Israël; et étant fondus sur lui, ils le combattaient. Alors Josaphat jeta un grand cri <sup>23</sup>.

33. Et les capitaines des chariots reconnurent que ce n'était pas le roi d'Israël, et ne le pressèrent pas davantage.

34. Il arriva cependant qu'un homme ayant tendu son arc, tira une flèche au hasard, et elle vint percer le roi d'Israël entre le poumon et l'estomac <sup>24</sup>. Il dit aussitôt à son

ŷ. 25. — <sup>19</sup> Voy. pl. h. 20, 30.

<sup>20</sup> Il est vraisemblable qu'après l'issue déplorable de la guerre, le fils d'Achab fit rechercher le séducteur, dans la vue de le faire mourir : c'est ce qui paraît être ici prédit.

ŷ. 27. — <sup>21</sup> Donnez-lui simplement autant de pain et d'eau qu'il lui en faut pour une existence misérable.

ŷ. 30. — <sup>22</sup> Darz l'hébreu : ... Josaphat : Je me déguiserai et j'irai au combat : pour vous, revêtez-vous de vos habits. — \* Pourquoi Achab prit-il la précaution de se déguiser? Vraisemblablement parce que malgré lui il redoutait la réalisation des menaces du prophète Michée (ŷ. 28.), ou qu'il avait connaissance de l'ordre que le roi de Syrie avait donné à ses capitaines (ŷ. 31.).

ŷ. 32. — <sup>23</sup> Voy. 2. Par. 18, 31. — \* On voit dans le passage cité que le cri que poussa Josaphat fut une prière au Seigneur, qui détourna de lui ses ennemis.

ŷ. 34. — <sup>24</sup> D'autres traduisent : entre les agrafes et la cuirasse.

cocher : Tourne bride <sup>25</sup>, et retire-moi du milieu des troupes, parce que je suis fort blessé.

35. Le combat dura tout le jour. Et le roi d'Israël demeura dans son chariot, tournant face vers les Syriens <sup>26</sup>; et le sang de sa plaie coulait par tout son chariot, et il mourut le soir.

36. Avant que le soleil fût couché, un héraut sonna de la trompette dans toute l'armée, et dit : Que chacun retourne dans sa ville et dans son pays.

37. Le roi étant donc mort <sup>27</sup>, fut porté à Samarie, où il fut enseveli.

38. On lava son chariot et les rênes de ses chevaux <sup>28</sup> dans la piscine de Samarie; et les chiens léchèrent son sang <sup>29</sup>, selon la parole que le Seigneur avait prononcée.

39. Le reste des actions d'Achab, et tout ce qu'il fit, la maison d'ivoire <sup>30</sup> qu'il fit faire, et toutes les villes qu'il fit bâtir, sont écrites au Livre des annales des rois d'Israël.

40. Achab s'endormit donc avec ses pères, et Ochozias son fils régna en sa place.

41. Josaphat, fils d'Asa, avait commencé à régner sur Juda la quatrième année d'Achab, roi d'Israël.

42. Il avait trente-cinq ans lorsqu'il commença à régner, et il régna vingt-cinq ans dans Jérusalem. Sa mère s'appelait Azuba, fille de Salai.

chum. At ille dixit aurigæ suo : Verte manum tuam, et ejice me de exercitu, quia graviter vulneratus sum.

35. Commissum est ergo prælium in die illa, et rex Israel stabat in curru suo contra Syros, et mortuus est vespere : fluebat autem sanguis plagæ in sinum currus.

36. et præco insonuit in universo exercitu antequam sol occumberet, dicens : Unusquisque revertatur in civitatem, et in terram suam.

37. Mortuus est autem rex, et perlatus est in Samariam : sepelieruntque regem in Samaria,

38. et laverunt currum ejus in piscina Samariæ, et lixerunt canes sanguinem ejus, et habenas laverunt, juxta verbum Domini quod locutus fuerat.

39. Reliqua autem sermonum Achab, et universa quæ fecit, et domus eburnea quam ædificavit, cunctarumque urbium quas extruxit, nonne hæc scripta sunt in Libro sermonum dierum regum Israel ?

40. Dormivit ergo Achab cum patribus suis, et regnavit Ochozias filius ejus pro eo.

41. Josaphat vero filius Asa regnare cœperat super Judam anno quarto Achab regis Israel.

42. Triginta quinque annorum erat cum regnare cœpisset, et viginti quinque annis regnavit in Jerusalem : nomen matris ejus Azuba filia Salai.

<sup>25</sup> Litt. : Tourne la main, — tourne bride.

γ. 35. — <sup>26</sup> afin d'inspirer aux siens du courage par sa présence.

γ. 37. — <sup>27</sup> L'an du monde 3109, avant Jésus-Christ 897.

γ. 38. — <sup>28</sup> Selon d'autres dans l'hébreu : et les femmes qui étaient vouées à la prostitution s'y baignèrent. Tant on se mettait peu en peine de la mort du roi, et tant était grand le mépris avec lequel on le traita après sa mort.

<sup>29</sup> \* La version française, dans ce verset, s'éloigne du texte latin, qui porte littéralement : « On lava son chariot dans la piscine de Samarie, et les chiens léchèrent son sang, et on lava les rênes, selon la parole que le Seigneur avait dite. » — L'hébr. peut se traduire : On lava (on fit couler) le chariot sur la piscine de Samarie, et les chiens léchèrent (*lamberunt*, burent avec l'eau de la fontaine) son sang; et les femmes prostituées s'y baignèrent, selon la parole que Jéhovah avait dite. — La remarque « selon la parole que Jéhovah avait dite » se rapporte surtout aux mots : « les chiens léchèrent son sang. » *Voy. pl. h. 21, 19.* La note 28 n'est intelligible qu'à l'aide de la nouvelle traduction qu'on a donnée du verset.

γ. 39. — <sup>30</sup> et cette maison dont les boiseries étaient ornées d'ivoire, matière que, dans ces temps-là, on préférait à l'or, ou que du moins on estimait autant que l'or.

43. Et ambulavit in omni via Asa patris sui, et non declinavit ex ea : fecitque quod rectum erat in conspectu Domini.

44. Verumtamen excelsa non abstulit : adhuc enim populus sacrificabat, et adolebat incensum in excelsis.

45. Pacemque habuit Josaphat cum rege Israel.

46. Reliqua autem verborum Josaphat, et opera ejus, quæ ges- sit, et prælia, nonne hæc scripta sunt in Libro verborum dierum regum Juda ?

47. Sed et reliquias effemina- torum, qui remanserant in diebus Asa patris ejus, abstulit de terra :

48. Nec erat tunc rex constitu- tus in Edom.

49. Rex vero Josaphat fecerat classes in mari, quæ navigarent in Ophir propter aurum : et ire non potuerunt, quia confractæ sunt in Asiongaber.

50. Tunc ait Ochozias filius Achab ad Josaphat : Vadant servi mei cum servis tuis in navibus. Et noluit Josaphat.

51. Dormivitque Josaphat cum patribus suis, et sepultus est cum eis in civitate David patris sui : regnavitque Joram filius ejus pro eo.

52. Ochozias autem filius Achab regnare cœperat super Israel in Sannaria, anno septimodecimo Josaphat regis Juda, regnavitque super Israel duobus annis.

43. Il marcha dans toutes les voies d'Asa, son père, sans se détourner, et il fit ce qui était droit et juste devant le Seigneur.

44. Néanmoins il ne détruisit pas les hauts lieux <sup>31</sup> ; car le peuple y sacrifiait encore et y brûlait de l'encens.

45. Josaphat eut la paix avec le roi d'Israël.

46. Le reste des actions de Josaphat, tout ce qu'il fit, avec ses combats, est écrit au Livre des annales des rois de Juda.

47. Il extermina aussi de la terre les restes des efféminés <sup>32</sup> qui étaient demeurés pendant le règne d'Asa son père.

48. Et il n'y avait point alors de roi établi dans Edom <sup>33</sup>.

49. Le roi Josaphat avait fait faire une flotte pour la mettre en mer <sup>34</sup>, afin qu'elle fit voile en Ophir, pour en apporter de l'or. Mais ses vaisseaux n'y purent aller, parce qu'ils furent brisés à Asiongaber <sup>35</sup>. 2. Par. 20, 36.

50. Alors Ochozias, fils d'Achab, dit à Josaphat : Que mes serviteurs aillent en mer avec vos serviteurs. Mais Josaphat ne voulut pas.

51. Josaphat s'endormit avec ses pères, et il fut enseveli avec eux dans la ville de David son père. Et Joram, son fils, régna en sa place <sup>36</sup>.

52. Ochozias, fils d'Achab, avait commencé à régner sur Israël dans Samarie la dix-septième année de Josaphat, roi de Juda <sup>37</sup>, et il régna deux ans sur Israël

ŷ. 44. — <sup>31</sup> Il détruisit cependant les hauts lieux qui étaient consacrés aux faux dieux. Voy. 2. Par. 17, 6. 19, 3. Comp. pl. h. 15, 14. 3, 2. 3.

ŷ. 47. — <sup>32</sup> Voy. pl. h. 15, 12.

ŷ. 48. — <sup>33</sup> mais Edom était soumis aux rois de Juda, et c'est pourquoi ces derniers avaient une flotte dans la mer Rouge.

ŷ. 49. — <sup>34</sup> Dans l'hébr. : fit des vaisseaux de Tharsis, c'est-à-dire des vaisseaux de long cours. Voy. pl. h. 10, 22.

<sup>35</sup> dans le port de la mer Rouge.

ŷ. 51. — <sup>36</sup> En l'an du monde 3115, avant Jésus-Christ 889.

ŷ. 52. — <sup>37</sup> Voy. pl. h. note 27. — \* Lorsqu'on cherche à se rendre compte chronologiquement de la suite des rois de Juda et d'Israël, ou que l'on compare ce qui est marqué là-dessus dans les livres des Rois avec la supputation du temps de leurs règnes, telle qu'elle se trouve dans les Paralipomènes, on découvre certaines difficultés, certaines différences que les chronologistes résolvent ou concilient de diverses manières. On admet communément que ces difficultés ou ces différences de dates, viennent de ce qu'il y a des interrègnes dont on ne connaît pas au juste la durée, ou de ce que les années de quelques-uns de ces rois sont comptées tantôt à partir de la mort de leurs prédécesseurs, tantôt à dater de leur association au

53. Il fit le mal devant le Seigneur : il marcha dans la voie de son père et de sa mère, et dans la voie de Jéroboam, fils de Nabat, qui avait fait pécher Israël.

54. Il servit aussi Baal et l'adora ; et il irrita le Seigneur le Dieu d'Israël par toutes les mêmes choses que son père avait faites.

53. Et fecit malum in conspectu Domini, et ambulavit in via patris sui et matris suæ, et in via Jeroboam filii Nabat, qui peccare fecit Israel.

54. Servivit quoque Baal, et adoravit eum, et irritavit Dominum Deum Israel, juxta omnia quæ fecerat pater ejus.

---

royaume ; car il est constant que plusieurs furent associés au gouvernement avant la mort de ceux auxquels ils succédèrent. C'est ainsi que Josaphat fit, de son vivant, son fils Joram vice-roi (4. Rois, 8, 16.). Cette précaution, qui coupait court aux rivalités et aux guerres de succession, était, de plus, comme nécessaire dans des temps où les rois, presque continuellement engagés dans des guerres dangereuses, commandaient leurs armées en personne, et perdaient souvent la vie au milieu des combats. Le même usage existait et était même fréquent chez tous les peuples d'Orient. *Voy.* D. Calmet, sur 4. Rois, 1, 17.